



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Reunion

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2018 - 31/12/2018
Version	2018.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	19/06/2019

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP004
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Réunion
Période de programmation	2014 - 2020
Version	5.2
Numéro de la décision	C(2018)4305
Date de la décision	12/07/2018
Autorité de gestion	Conseil Général de La Réunion
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	6
1.a) Données financières.....	6
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	6
1.b1) Tableau récapitulatif.....	6
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	24
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	27
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	27
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	30
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	31
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	31
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	31
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	32
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	33
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	34
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	35
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	36
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	36
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	36
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	38
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	38
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	38
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	38
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	39

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	40
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	41
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	42
7.a) Questions d'évaluation.....	42
7.a1) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	42
7.a2) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?	50
7.a3) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	58
7.a4) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?.....	63
7.a5) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?.....	75
7.a6) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	83
7.a7) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?	90
7.a8) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	95
7.a9) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	110
7.a10) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	118
7.a11) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	125
7.a12) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	132
7.a13) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	136

7.a14) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	139
7.a15) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	139
7.a16) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	139
7.a17) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?.....	150
7.a18) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	165
7.a19) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?.....	165
7.a20) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	169
7.a21) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	178
7.a22) CEQ22-EM - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 %?.....	182
7.a23) CEQ23-RE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie Europe 2020 visant à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation?.....	185
7.a24) CEQ24-CL - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 %, et à augmenter de 20 % l'efficacité énergétique?.....	187
7.a25) CEQ25-PO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire le nombre des européens vivant au-dessous du seuil national de pauvreté?	191
7.a26) CEQ26-BI - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et de les rétablir?	195
7.a27) CEQ27-CO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC consistant à stimuler la compétitivité de l'agriculture?	196
7.a28) CEQ28-SU - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui consiste à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat?	201
7.a29) CEQ29-DE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui vise à réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, y compris la création et le maintien de l'emploi?	202

7.a30) CEQ30-IN - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation?.....	215
7.a31) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	219
7.a32) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	219
7.a33) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	219
7.a34) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	219
7.a35) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	219
7.a36) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	219
7.a37) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	219
7.a38) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	220
7.a39) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	220
7.a40) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	220
7.b) Tableau des indicateurs de résultat.....	221
7.c) Tableau des indicateurs supplémentaires et spécifiques au programme utilisés pour étayer les constatations de l'évaluation.....	224
7.d) Tableau des indicateurs d'impact de la PAC.....	225
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	227
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	227
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	227
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	228
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	229
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	231
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	232
Annexe II	233
Documents	244

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2018			7,56	36,98	20,45
	2014-2017			4,29	20,98	
	2014-2016			0,43	2,10	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2018			38,00	86,36	44,00
	2014-2017			22,00	50,00	
	2014-2016			2,00	4,55	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2018			560,00	16,00	3 500,00
	2014-2017			30,00	0,86	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2018	11,43	48,39	11,43	48,39	23,62
		2014-2017	16,02	67,82	1,52	6,43	
		2014-2016	0,13	0,55			
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	12 163 265,98	69,54	8 746 177,57	50,00	17 491 916,57
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 750 576,58	94,78	0,00	0,00	6 067 355,62
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	45 987 678,32	52,85	7 165 472,11	8,23	87 016 666,67
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	150 000,00	3,75	0,00	0,00	4 000 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 801 112,72	50,51	4 417 601,72	38,46	11 485 174,41
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	69 852 633,60	55,41	20 329 251,40	16,13	126 061 113,27

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2018	0,81	34,29	0,81	34,29	2,36
		2014-2017	1,35	57,15	0,42	17,78	
		2014-2016	0,43	18,20	0,13	5,50	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 235 475,67	79,15	2 904 925,31	71,07	4 087 607,72
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	18 660,60	1,52	0,00	0,00	1 231 413,20
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 288 647,47	43,50	1 713 900,94	22,67	7 560 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	6 542 783,74	50,80	4 618 826,25	35,86	12 879 020,92

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2018					0,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Opérations)		2014-2018			10,00	20,00	50,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 317 933,39	79,95	2 200 545,35	75,90	2 899 092,57
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	72 871,88	14,45	0,00	0,00	504 264,13
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	15 298 971,84	32,47	5 571 215,32	11,82	47 120 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	4 033 015,12	63,04	2 858 764,64	44,69	6 397 255,14
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	21 722 792,23	38,16	10 630 525,31	18,68	56 920 611,84

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2018					0,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	4 147 089,90	85,23	3 286 099,03	67,53	4 865 843,30
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	400 827,68	27,34	0,00	0,00	1 465 860,74
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	160 000,00	6,00	0,00	0,00	2 666 666,67
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 871 217,91	58,71	1 891 172,32	38,67	4 890 611,87
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	7 579 135,49	54,57	5 177 271,35	37,28	13 888 982,58

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2018					2,88
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2018			22,21	124,75	17,80
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2018			22,26	121,83	18,27
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2018			0,21	1,03	20,46
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 642 415,30	92,87	2 263 870,83	57,72	3 922 206,51
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	203 284,08	20,07	0,00	0,00	1 012 882,30
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 051 346,79	30,17	76 155,40	1,12	6 800 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 969 532,67	20,89	0,00	0,00	19 000 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	26 837 905,30	115,68	10 286 453,75	44,34	23 200 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 656 360,00	33,76	146 037,75	2,98	4 906 666,67
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	30 647 113,00	67,60	26 959 945,91	59,47	45 333 333,33
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	17 242 940,81	84,36	8 506 551,94	41,62	20 440 291,91

Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	86 250 897,95	69,21	48 239 015,58	38,71	124 615 380,72
-------	-----------------------------------	-----------	---------------	-------	---------------	-------	----------------

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2018			5,14	26,46	19,43
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	177 039,76	111,89	0,00	0,00	158 224,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	35 828 419,26	41,91	9 985 257,21	11,68	85 480 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	36 005 459,02	42,04	9 985 257,21	11,66	85 638 224,00

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2018	654 712,86	9,21	654 712,86	9,21	7 111 111,00
		2014-2017	965 842,43	13,58	24 750,08	0,35	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	901 711,45	16,91	492 844,88	9,24	5 333 333,33
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	901 711,45	16,91	492 844,88	9,24	5 333 333,33

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie (Euro)		2014-2018					7 520 000,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	5 640 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	5 640 000,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2018					200,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 231 009,32	38,47	528 240,69	16,51	3 200 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 215 965,50	48,64	488 112,96	19,52	2 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	850 530,91	8,86	0,00	0,00	9 600 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 078 468,44	16,10	0,00	0,00	6 700 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 861 063,44	47,68	1 271 113,92	21,19	6 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	7 237 037,61	25,85	2 287 467,57	8,17	28 000 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2018			1,00	0,25	400,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2018			4,70	23,16	20,29
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2018			20,29	100,00	20,29
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	6 669 028,35	17,64	906 546,08	2,40	37 800 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	8 699 160,23	31,37	574 082,40	2,07	27 733 333,34
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	15 368 188,58	23,45	1 480 628,48	2,26	65 533 333,34

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

- Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts
- *DP 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole*

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paielements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.2	840 000 €	283 940 €	34%	0 €	0%
1.2.1	16 651 917 €	11 879 326 €	71%	8 746 178 €	53%
2.1.1	4 769 962 €	5 277 501 €	111%	0 €	0%
2.2.1	840 000 €	473 075 €	56%	0 €	0%
2.3.1	457 394 €	0 €	0%	0 €	0%
4.1.2	13 333 333 €	9 466 988 €	71%	412 116 €	3%
4.1.3	7 333 333 €	7 333 333 €	100%	1 290 405 €	18%
4.1.5	3 026 666 €	1 032 577 €	34%	71 596 €	2%
4.1.7	9 333 333 €	4 755 321 €	51%	822 604 €	9%
4.1.8	18 333 333 €	13 360 000 €	73%	2 659 329 €	15%
4.1.9	12 000 000 €	1 408 543 €	12%	54 580 €	0%
4.3.3	5 066 667 €	0 €	0%	0 €	0%
4.3.4	12 000 000 €	8 630 917 €	72%	1 854 842 €	15%
6.3.1	4 000 000 €	150 000 €	4%	0 €	0%
16.1.1	547 000 €	286 455 €	52%	0 €	0%
16.2.1	10 938 175 €	5 514 658 €	50%	4 417 602 €	40%
TOTAL	126 061 112 €	69 852 634 €	55%	20 329 251 €	16%

Au 31 décembre 2018, 20 millions d'euros de subventions ont été payés sur les types d'opération (T.O.) émergeant au domaine prioritaire 2A. Ce dernier est porté par le dynamisme des T.O. 1.2.1 « Transfert de connaissances et actions d'information », 16.2.1 « Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique », ainsi que par les mesures dites d'investissement de la sous-mesure 4.1. "Aide aux investissements dans les exploitations agricoles".

TO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
4.1.2, 4.1.3, O4	- Nombre	1800	1649	92%	871	48%

4.1.5, 4.1.7, d'exploitations
4.1.8, 4.1.9 bénéficiant d'un soutien
à l'investissement pour
les exploitations
agricoles

4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9	O1 - Total des dépenses publiques	68 270 000,00 €	37 356 761,56 €	55%	5 310 630,31 €	8%
------------------------------------------------	--------------------------------------	--------------------	--------------------	-----	-------------------	----

Les modifications du PDRR entreprises par l'Autorité de Gestion, en 2017 et 2018, pour rendre plus attractifs les dispositifs de soutien aux investissements de restructuration ou de modernisation au titre de la sous-mesure 4.1. semblent avoir porté leurs fruits, puisque le montant des réalisations s'élève à 5 millions d'euros fin décembre 2018. Le T.O. 4.1.8 « Soutien à la plantation de canne à sucre » continue de représenter près de la moitié de ces paiements et la grande majorité des exploitations soutenues (769 sur 871), suivi par le T.O. 4.1.3 « Mécanisation et équipement des exploitations agricoles », qui représente 1 290 405 euros de réalisations pour 59 exploitations soutenues. Il est à noter que la totalité de la maquette attribuée à ce dernier T.O. a été programmée, et qu'un éventuel réajustement est à l'étude dans le cadre d'un réajustement financier à mi-parcours.

Des progrès commencent également à être visibles pour le T.O. 4.3.4 relatif aux investissements en faveur des voiries communales à vocation de desserte agricole avec des réalisations d'un montant de 1 854 842 euros à la fin de l'année 2018, contre 720 988 euros en septembre de la même année.

Les dossiers du T.O. 2.1.1 relatif au « Service de conseil individualisé » ont été programmés lors du Comité Local de Suivi (CLS) du 04 octobre 2018. Les besoins identifiés lors de la sélection des dossiers étant importants sur le domaine prioritaire 2A, et un réajustement financier à mi-parcours étant prévu, l'Autorité de Gestion a autorisé une légère sur-programmation sur ce domaine prioritaire. Le service instructeur présentera ses propositions en fonction de la maquette globale de ce T.O. ainsi que des besoins identifiés sur chacun des domaines prioritaires. Enfin, il est à noter que le T.O. 2.3.1 « Formation des conseillers agricoles » a fait l'objet d'une première programmation en mars 2019.

- ***DP 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations***

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	4 087 608 €	3 235 476 €	79%	2 904 925 €	71%
2.1.1	1 123 665 €	18 661 €	2%	0 €	0%
2.3.1	107 749 €	0 €	0%	0 €	0%
6.1.1	7 560 000 €	3 216 280 €	44%	1 713 000 €	23%
6.1.2		72 367 €		900,94 €	
TOTAL	12 879 021 €	6 542 784 €	51%	4 618 826 €	36%

Le domaine prioritaire 2B jouit d'un taux de réalisation satisfaisant, porté par les T.O. 1.2.1 « Transfert de

connaissances et actions d'information » et 6.1.1 « Installation des jeunes agriculteurs ».

Des besoins peu importants ont été identifiés sur le T.O. 2.1.1 « Service de conseil individualisé » pour ce domaine prioritaire. Comme indiqué précédemment, une analyse est en cours dans le cadre du remaquetage à mi-parcours.

En ce qui concerne le T.O. 2.3.1 « Formation des conseillers agricoles », suite au lancement des appels à projet de juin puis septembre 2018, des opérations ont fait l'objet d'une première programmation en mars 2019.

TO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
6.1.1	O4 - Nombre de bénéficiaires (exploitations) percevant l'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs	180	100	56%	62	34%

Le nombre de jeunes agriculteurs soutenus est passé de 67 en 2017 à 100 en 2018. On compte 62 opérations réalisées fin 2018 contre 27 l'année précédente. Le taux de paiement est passé de 15% à 34% de la cible de 2023.

Enfin, un premier paiement d'environ 900 euros a été réalisé sur le T.O. 6.1.2 « Prêts bonifiés », mais il ne s'agit pour l'instant que du remboursement d'intérêts bancaires.

- **Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**
- ***DP 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles***

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	2 899 093 €	2 317 933 €	80%	2 200 545 €	76%
2.1.1	460 141 €	72 872 €	16%	0 €	0%
2.3.1	44 123 €	0 €	0%	0 €	0%
4.2.1	32 000 000 €	15 298 972 €	48%	5 571 215 €	17%

16.2.1	6 397 255 €	4 033 015 €	63%	2 858 765 €	45%
TOTAL	56 920 612 €	21 722 792 €	38%	10 630 525 €	19%

Le taux de programmation sur domaine prioritaire 3A du TO 1.2.1 « Transfert de connaissances et actions d'information » a été ramené de 190% en 2017 à 80% au fin 2018, grâce aux actions correctives de l'Autorité de Gestion d'une part ; et d'autre part, suite au réajustement de la programmation réalisé par le service instructeur pour tenir compte du taux de chute post-réalisation. La consommation ayant été très importante sur l'ensemble du T.O. 1.2.1, et particulièrement sur ce domaine prioritaire, il en sera tenu compte lors du réajustement financier à mi-parcours prévu par l'Autorité de Gestion.

Bien que la situation de surtension soit moindre sur le T.O. 16.2.1 « Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique », une réflexion de même nature sera menée.

Comme mentionné précédemment concernant le T.O. 2.3.1 « Formation des conseillers agricoles », une première programmation a eu lieu en mars 2019.

Le soutien à l'investissement dans les outils agro-industriels représente à lui seul près de la moitié des subventions payées sur le domaine prioritaire 3A.

TO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
4.2.1	O3 - Nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien à l'investissement (pour les exploitations agricoles, la transformation et la commercialisation des produits agricoles par exemple)	50	25	50%	9	18%
4.2.1	O2 - Total des investissements (publics et privés)	79 120 000,00 €	46 276 594,01 €	58%	14 289 767,09 €	18%
4.2.1	O1 - Total des dépenses publiques	47 120 000,00 €	15 298 971,84 €	32%	5 571 215,32 €	12%

Les 9 opérations réalisées représentent 5 571 215 euros de dépense publique, pour un investissement total de 14 289 767,09 euros, soit 18% de la cible de 2023.

- **DP 3B - Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations**

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	4 865 843 €	4 147 090 €	85%	3 286 099 €	68%
2.1.1	1 337 598 €	380 097 €	28%	0 €	0%
2.3.1	128 263 €	20 730 €	16%	0 €	0%
5.2.1	2 666 667 €	160 000 €	6%	0 €	0%
16.2.1	4 890 612 €	2 871 218 €	59%	1 891 172 €	39%
TOTAL	13 888 983 €	7 579 135 €	55%	5 177 271 €	37%

Le domaine prioritaire 3B est porté par le dynamisme des T.O. 1.2.1 « Transfert de connaissances et actions d'information » et 16.2.1 « Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique ». Les Mesures 2 et 5 ayant été ouvertes récemment, elles ne produisent pour l'instant pas de réalisation.

- **Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**
- ***DP 4A - Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens***
- ***DP 4B - Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides***
- ***DP 4C - Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols***

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.2	560 000 €	0 €	0%	0 €	0%
1.2.1	3 362 207 €	3 642 415 €	108%	2 263 871 €	67%
2.1.1	924 255 €	203 284 €	22%	0 €	0%
2.3.1	88 627 €	0 €	0%	0 €	0%
7.1.1	1 333 333 €	250 000 €	19%	0 €	0%
7.6.1	2 666 667 €	707 751 €	27%	0 €	0%
7.6.2	2 000 000 €	342 406 €	17%	46 199 €	2%
7.6.3	800 000 €	751 190 €	94%	29 957 €	4%
8.3.1	5 000 000 €	2 036 280 €	41%	0 €	0%
8.4.1	3 000 000 €	642 949 €	21%	0 €	0%
8.5.1	11 000 000 €	1 290 304 €	12%	0 €	0%
10	23 200 000 €	26 837 905 €	116%	10 286 454 €	44%
11	4 906 667 €	1 656 360 €	34%	146 038 €	3%

13	45 333 333 €	30 647 113 €	68%	26 959 946 €	59%
16.2.1	20 440 292 €	17 242 941 €	84%	8 506 552 €	42%
TOTAL	124 615 381 €	86 250 898 €	69%	48 239 016 €	39%

Mesures non surfaciques :

Sur la Priorité 4, les T.O. 1.2.1 « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lequel le montant des paiements s'élève à 2 263 871 euros, et 16.2.1 « Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique » avec 8 506 552 euros de paiements, jouissent de taux de réalisation satisfaisants. Le T.O. 1.2.1 fait l'objet d'une légère sur-programmation, identifiée et maîtrisée, sur cette Priorité. Une réflexion est en cours sur ce T.O. dans le cadre du réajustement financier à mi-parcours prévu.

La Mesure 2 ayant été ouverte récemment, elle ne conduit pour l'instant à aucune réalisation.

Les réalisations démarrent sur la Mesure 7, avec 46 199 euros consacrés au T.O. 7.6.2 « Connaissance, entretien et préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager » et 29 957 euros à l'« Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » (T.O. 7.6.3).

En ce qui concerne la Mesure 8 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts », la validation par l'Autorité de Gestion de barèmes justifiant le caractère raisonnable des coûts pris en charge était nécessaire à sa mise en œuvre et ont été validés en juillet 2018. Les fiches action des T.O. de la Mesure 8 ont été modifiés lors du CLS d'octobre 2018 pour prendre en compte les barèmes validés. L'instruction a pu re-démarrer mais les paiements ne pourront avoir lieu qu'en 2019 malgré la réalisation effective de ces opérations.

Mesures surfaciques :

Les Mesures 10 « Mesures agroenvironnementales et climatiques » et 13 « Aide compensatoire aux handicaps naturels » jouissent elles aussi de bons taux de réalisation. Quant à la Mesure 11 « Agriculture biologique », elle a fait l'objet de premiers paiements en 2018 suite à la finalisation de l'outil ISIS.

La superficie moyenne annuelle concernée par l'aide versée au titre de l'agroenvironnement et du climat est de 9 598 ha, soit environ 22% de la surface agricole utile de l'île. Le montant de la subvention payée au titre de cette mesure est de 10 286 454 euros, soit 44% du montant maqueté.

En 2018, 24,10 ha ont été aidés au titre de la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique, et 106,66 ha pour le maintien de celles-ci, pour un montant total de 146 038 euros.

26 775 ha sont soutenus en moyenne annuellement au titre de l'ICHN, soit 89% de la cible de 2023. En termes de dépense publique, le taux de paiement est de 60% pour un montant de 26 959 946 euros.

- **Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

- **DP 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture**

-

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paielements Dépense publique	Taux de paiement
2.1.1	144 379 €	177 040 €	123%	0 €	0%
2.3.1	13 845 €	0 €	0%	0 €	0%
4.1.4	2 213 333 €	567 112 €	26%	29 761 €	1%
4.1.6	1 600 000 €	536 397 €	34%	155 605 €	10%
4.3.2	69 000 000 €	24 235 150 €	35%	9 743 082 €	14%
4.3.5	10 666 667 €	10 489 760 €	98%	56 810 €	1%
TOTAL	83 638 224 €	36 005 459 €	43%	9 985 257 €	12%

Le T.O. 1.2.1 n'émerge plus à ce domaine prioritaire suite à la dernière modification du PDRR adoptée en juillet 2018.

Ce domaine prioritaire est très dépendant des grands projets des T.O. 4.3.2 « Développement des périmètres irrigués » et 4.3.5 « Amélioration des conditions d'alimentation en eau des hauts ruraux (retenues de grande capacité) ».

Au titre du TO 4.3.2. "Développement des périmètres irrigués", trois grands projets couvrant au total 450 ha de nouveaux périmètres irrigués, et représentant 24 235 150 euros de dépense publique ont été programmés. Deux des projets ont fait l'objet d'un premier paiement en 2018 pour un montant de 9 743 082 euros, permettant l'atteinte de la cible intermédiaire d'un des indicateurs physiques du cadre de performance, relatif aux surfaces irriguées. Une demande d'acompte d'un montant de 2 190 311,13 euros a également été déposée à la fin de l'année 2018 pour le troisième projet, et payée au cours du premier trimestre 2019. Celle-ci a contribué à l'atteinte de l'objectif de 85% de la cible intermédiaire de l'indicateur financier pour la Priorité 5.

- **DP 5B - Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire**

TO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
4.1.1	O3 - Nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien à l'investissement	150	37	25%	26	17%

4.1.1	O2 - Total des investissements (publics et privés)	7 111 111,00 €	1 226 998,24 € 17%	654 712,86 € 9%
4.1.1	O1 - Total des dépenses publiques	5 333 333,33 €	901 711,45 € 17%	492 844,88 € 9%

26 opérations ont fait l'objet d'un paiement au 31 décembre 2018 dans le cadre du TO 4.1.1 "Plan de performance énergétique". Cependant, grâce aux efforts de sensibilisation du service instructeur, 5 demandes de paiement supplémentaires concernant des réalisations antérieures au 31 décembre 2018 ont été instruites et payées au cours du premier trimestre 2019, pour un montant de 37 565,68 euros supplémentaires de dépense publique.

- ***DP 5C - Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie***

Au 31 décembre 2018, aucune programmation n'est à noter sur ce domaine prioritaire, alimenté par le T.O. 16.5.1 « Investissements d'intérêt collectifs pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques (MRO) ».

Cependant, le service instructeur a informé l'Autorité de gestion de la réception d'un projet. Par ailleurs, une réflexion sur le maintien de ce T.O. est en cours dans le cadre de l'ajustement financier à mi-parcours.

- **Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales**
- ***DP 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois***

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.1	3 200 000 €	1 231 009 €	38%	528 241 €	17%
4.3.1	2 500 000 €	1 215 966 €	49%	488 113 €	20%
6.4.1	6 000 000 €	145 550 €	2%	0 €	0%
6.4.2	3 600 000 €	704 980 €	20%	0 €	0%
8.6.1	5 666 667 €	854 167 €	15%	0 €	0%
8.6.2	1 033 333 €	224 301 €	22%	0 €	0%
16.7.1	6 000 000 €	2 861 063 €	48%	1 271 114 €	21%
TOTAL	28 000 000 €	7 237 038 €	26%	2 287 468 €	8%

Le montant des réalisations a régulièrement progressé sur le domaine prioritaire 6A, pour atteindre 2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Grâce au T.O. 16.7.1 « Animation territoriale et approche collective du développement des hauts » principalement, dont le montant des paiements a pratiquement triplé entre septembre et décembre 2018.

• **DP 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
7.5.1	6 666 667 €	0 €	0%	0 €	0%
7.5.2	9 000 000 €	2 634 085 €	29%	906 546 €	10%
7.5.4	13 600 000 €	2 410 126 €	18%	0 €	0%
7.5.5	5 333 333 €	842 817 €	16%	0 €	0%
7.6.4	3 200 000 €	782 000 €	24%	0 €	0%
19.1.1	60 000 €	40 000 €	67%	39 693 €	66%
19.2.1	22 666 667 €	6 311 415 €	28%	193 986 €	1%
19.3.1	340 000 €	0 €	0%	0 €	0%
19.4.1	4 666 667 €	2 347 745 €	50%	340 403 €	7%
TOTAL	65 533 333 €	15 368 189 €	23%	1 480 628 €	2%

Ce domaine prioritaire est alimenté par la Sous-mesure 7.5 « Aide aux investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle », le T.O. 7.6.4 « Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche qualité patrimoniale et touristique » et la Mesure 19 « LEADER ».

TO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5	O3 - Nombre d'opérations soutenues concernant des investissements dans les infrastructures récréatives/touristiques	40	16	40%	1	3%
7.6.4	O3 - Nombre d'opérations soutenues concernant des études/investissements liés au patrimoine culturel et naturel	25	2	8%	0,00	0%

	rural, y compris aux sites à haute valeur naturelle					
7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	170 000	170 000	100%	115 062	68%
7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4	O1 - Total des dépenses publiques	37 800 000,00 €	6 669 028,35 €	18%	906 546,08 €	88%

Un seul paiement a été réalisé sur le T.O. 7.5.2 « Développement et amélioration de la desserte des sites naturels et forestiers réunionnais » au 31 décembre 2018, cependant 9 demandes de paiement supplémentaires concernant des réalisations de l'année 2018 ont été reçues par le service instructeur entre mai et décembre 2018. 4 de ces demandes concernent le T.O. 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial », et les 5 autres le T.O. 7.5.5 « Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts ».

Les outils de paiement relatifs à ces T.O. ayant été livrés tardivement, et les demandes de paiement reçues pour la plupart au second semestre 2018, l'enregistrement de ces demandes dans OSIRIS a été fait progressivement. Ainsi, 6 d'entre elles ont été enregistrées pour traitement au cours du premier trimestre 2019, et les 3 autres ont fait l'objet d'un rattrapage pour le début du mois de mai 2019.

TO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	4	4	100%	4	100%
19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	170 000	170 000	100%	170 000	100%
19.1.1	O1 - Total des dépenses publiques	45 000,00 €	40 000,00 €	89%	39 693,09 €	88%
19.2.1	O1 - Total des dépenses publiques	22 666 666,07 €	6 311 414,87 €	28%	193 986,03 €	1%
19.3.1	O1 - Total des dépenses publiques	355 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0%
19.4.1	O1 - Total des dépenses publiques	4 666 666,67 €	2 347 745,36 €	50%	340 403,28 €	7%

6 311 414,87 euros ont été programmés au titre de la mise en œuvre du programme LEADER, soit 28% de la maquette. Le taux de paiement est pour l'instant de 1% pour un montant de 193 986,03 euros.

En ce qui concerne le T.O. 19.3.1 « Coopération LEADER », la programmation n'a pas démarré pour l'instant.

2 347 745,36 euros de subventions ont été programmées et 340 403,28 euros payés pour l'animation et la formation dans le cadre de LEADER.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

- **Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Au 31 décembre 2018, 933 exploitations ont bénéficié d'un soutien à l'investissement ou de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. La cible intermédiaire, de 436 exploitations aidées, a donc été dépassée pour l'indicateur physique de la Priorité 2.

En ce qui concerne l'indicateur financier, les paiements effectués représentent 24,94 millions d'euros soit 94% de la cible de 2018.

- **Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

Fin décembre 2018, la cible intermédiaire a été franchie à 141% pour l'indicateur financier, avec 15,80 millions d'euros.

Seul un indicateur physique a été conservé pour cette priorité, alimenté par le nombre d'opérations de soutien à l'investissement dans les outils agro-industriels. Le second indicateur de réalisation était alimenté par les actions préventives en matière de gestion des risques du T.O. 5.1.1, qui a été supprimé dans le cadre de la dernière modification du PDRR.

Avec 9 opérations du T.O. 4.2.1 « Outils agro-industriels » ayant fait l'objet d'un paiement, les réalisations représentent 90% de la cible de 2018.

- **Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Tous les indicateurs de la priorité 4 atteignent plus de 100% de la cible intermédiaire au 31 décembre 2018.

Les données surfaciques utilisées pour les indicateurs physiques de la Mesure 10 « Mesures agroenvironnementales et climatiques », de la Mesure 11 « Agriculture biologique » et de la Mesure 13

« Aide compensatoire aux handicaps naturels » correspondent aux extractions d'ISIS fournies par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la réalisation du RAMO, après traitement par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) et suppression des doublons par l'Autorité de gestion. La valeur retenue pour l'ICHN correspond à la valeur moyenne annuelle la plus élevée sur l'ensemble des campagnes.

Les valeurs obtenues sont plus proches de la cible de 2023 que de celle de 2018, mais s'agissant de valeurs annuelles elles seront peu amenées à évoluer.

- **Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

Concernant la Priorité 5, l'assouplissement accordé par la Commission Européenne en matière de comptabilisation des indicateurs a été appliqué par l'Autorité de gestion.

- Au titre du TO 4.3.2. "Développement des périmètres irrigués", trois grands projets couvrant au total 450 ha de nouveaux périmètres irrigués ont été programmés. Deux des projets ont fait l'objet d'un premier paiement en 2018 pour un montant de 9 743 082 euros, permettant l'atteinte de la cible intermédiaire de l'indicateur physique du cadre de performance relatif aux surfaces irriguées.
- Une demande d'acompte d'un montant de 2 190 311,13 euros a également été déposée à la fin de l'année 2018 pour le troisième projet, et payée au cours du premier trimestre 2019. Celle-ci a contribué à l'atteinte de l'objectif de 85% de la cible intermédiaire de l'indicateur financier pour la Priorité 5.
- 26 opérations ont fait l'objet d'un paiement au 31 décembre 2018 dans le cadre du TO 4.1.1 "Plan de performance énergétique". Cependant, grâce aux efforts de sensibilisation du service instructeur, 5 demandes de paiement supplémentaires concernant des réalisations antérieures au 31 décembre 2018 ont été instruites et payées au cours du premier trimestre 2019, pour un montant de 37 565,68 euros supplémentaires de dépense publique.

La valeur de l'indicateur financier et celle de l'indicateur physique relatif aux nouveaux périmètres irrigués ont toutes les deux dépassé 85% de la cible intermédiaire au 31 décembre 2018. La valeur du réalisé pour le dernier indicateur physique, relatif aux plans de performance énergétique, atteint près de 69% de la cible intermédiaire.

Le remaquetage 2019 en cours conduira à une baisse des enveloppes sur cette priorité a minima à hauteur de la réserve de performance.

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

L'ajustement à la baisse de la cible 2018 de l'indicateur financier de 15% à 5% de la cible de 2023, suite à la dernière modification du PDRR de début 2018, a permis l'atteinte de 80% de la cible intermédiaire à la fin de l'année 2018. En effet, 3,7 millions d'euros ont été payés sur cette Priorité. La cible de 2018 étant de 4,6

millions d'euros de dépense publique.

La cible de l'indicateur physique relatif à la population concernée par les actions des GAL a été atteinte suite à la signature de la convention de gestion entre l'Autorité de Gestion, l'organisme de paiement et le GAL Nord, le 11 mai 2018. Il s'agissait, en effet, du dernier GAL non encore opérationnel.

L'assouplissement accordé par la Commission a également été appliqué pour le second indicateur physique relatif aux services de base et aux infrastructures dans les zones rurales, pour atteindre 100% de la cible intermédiaire :

En effet, 1 seul paiement a été réalisé sur le T.O. 7.5.2 « Développement et amélioration de la desserte des sites naturels et forestiers réunionnais » au 31 décembre 2018. Cependant, 9 demandes de paiement supplémentaires concernant des réalisations de l'année 2018 ont été reçues par le service instructeur entre mai et décembre 2018. 4 de ces demandes concernent le T.O. 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial », et les 5 autres le T.O. 7.5.5 « Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts ».

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Sans objet.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Sur la programmation 2014-2020, les RAMO améliorés de 2017 et 2019 remplacent l'examen à mi-parcours du précédent programme dans leur fonction d'information, en offrant une évaluation des résultats du programme à travers la réponse à des questions évaluatives.

L'objet de la consultation, dont le cahier des charges a été soumis au Comité Régional d'Evaluation en avril 2018, et qui s'est tenue du 12 octobre au 15 novembre 2018, est de proposer des réponses aux questions évaluatives prévues par la réglementation européenne pour le RAMO renforcé de 2019 portant sur les réalisations l'année 2018, conformément aux exigences de la Commission Européenne, en s'appuyant sur les indicateurs du système commun de suivi et d'évaluation de la Politique Agricole Commune. Elle a débouché sur la sélection du consortium formé par Ernst & Young Advisory et BRL Ingénierie.

La prestation demandée englobe 3 missions :

Première mission : production de données et calcul des indicateurs de résultat et d'impact

A partir des données de suivi de la programmation et des indicateurs de réalisation fournies par l'Autorité de Gestion, des ressources documentaires identifiées, des bases de données statistiques européennes, nationales et locales, et de toute autre source de données qu'il jugera pertinente, le prestataire met à jour les indicateurs de contexte du PDRR et calcule les indicateurs de résultat et d'impact nécessaires au traitement des questions évaluatives du RAMO 2019. Dans les cas où la méthode statistique préconisée par la Commission pourrait s'avérer impossible à appliquer, ou peu pertinente dans le contexte local, l'évaluateur doit proposer une méthode de calcul alternative. Les données produites serviront de base au traitement des questions évaluatives et au diagnostic de l'évaluation à mi-parcours.

Deuxième mission : réponse aux questions évaluatives

Le prestataire propose une mise à jour des réponses aux questions évaluatives ayant fait l'objet d'un traitement pour le RAMO 2017 (QE 1 à 21), en lien avec les indicateurs de résultat permettant d'y répondre, en suivant la méthode et l'architecture définies par le Helpdesk.

Il doit en outre rédiger des réponses aux nouvelles questions évaluatives du RAMO 2019 (QE 22 à 30) à partir des indicateurs d'impact qu'il a calculés lors de la première mission, des réponses aux premières questions (QE 1 à 21), d'indicateurs additionnels et de toute information complémentaire jugée utile et pertinente.

Troisième mission : préconisations dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours

Les étapes précédentes auront permis de :

- Produire des données quantitatives et qualitatives pour mesurer l'efficacité des opérations mises en œuvre ;
- D'évaluer l'impact de la programmation sur la production agricole et le développement local, et sa cohérence avec les stratégies locale et européenne.

A partir de ces éléments, le prestataire doit identifier les actions ayant particulièrement bien fonctionné et celles connaissant les plus grandes difficultés à donner des résultats, et faire des propositions à l'Autorité de Gestion pour améliorer l'efficacité des dispositifs concernés.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Pour toutes opérations programmées en CLS, en Comités Techniques et dans les Comités de programmation LEADER, les indicateurs sont collectés par l'Autorité de gestion et fiabilisés grâce à un croisement des données sur la base des rapports d'instruction, des outils OSIRIS et ISIS, et des données transmises par l'ODR. Dans le cas d'ISIS en particulier, les données font l'objet d'un premier traitement par l'ODR après transmission par les services instructeurs et l'ASP.

De plus, le cahier des charges de l'étude mentionnée plus haut prévoit le cas échéant :

- la collecte et la mise à jour de données statistiques,
- la réalisation d'entretiens avec les services en charge de la gestion du FEADER et les porteurs de projet,
- la réalisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires,
- et la tenue d'ateliers avec la participation des services et/ou des bénéficiaires.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Sans objet.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Des comités de pilotage avec les partenaires services instructeurs, financeurs, organisme payeur ont été organisés au nombre de 9 pour l'année 2018 par l'Autorité de gestion en vue de suivre très régulièrement l'état d'avancement du programme. Il s'agissait notamment de mettre en exergue le taux de conventionnement post comité de programmation et le taux de paiement pour s'assurer de l'atteinte de nos indicateurs du cadre de performance en concentrant les efforts et les priorités sur ces projets.

Les résultats très positifs de la simplification de certains dispositifs et l'arrivée à maturité des projets d'investissements ont conduit à un flux tel sur le conventionnement que des difficultés nouvelles sont apparues notamment en termes de capacité à absorber le flux des conventions à soumettre à la signature de l'autorité territoriale. Un gros travail a alors été amorcé fin 2018, début 2019 notamment par la construction de nouveaux outils, la révision des modèles de convention et le renforcement des effectifs permettant ce jour de réduire le délai de traitement de manière significative (à minima par 2).

Par ailleurs, pour répondre à de forte demande de montée en compétence des services instructeur, un plan de formation a pu être déployé (6 sessions de formation notamment sur l'environnement institutionnel, l'instruction, le contrôle interne, le contrôle des marchés public, les aides d'Etat). En complément de cet appui aux instructeurs, un renforcement de l'équipe de l'autorité de gestion en matière d'appui juridique sur le traitement des dossiers (création de la cellule d'appui au service instructeur comptant 3.5 ETP) a été mis effectivement en place courant septembre 2018.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	385 500 000,00	18,40	7,68

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67,	385 500 000,00		

paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC			
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	385 500 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le SGH a délégué de l'autorité de gestion FEADER pour animer le Réseau Rural Régional, en lien étroit avec le Réseau Rural national et Européen, et dispose pour ce faire d'un poste de Chargée de Mission Réseau Rural intégré depuis le 2ème semestre 2015. A noter toutefois qu'en 2018 ce poste n'a été pourvu qu'au cours du premier semestre.

Pour rappel le réseau rural est inscrit dans un cadre réglementaire régional, national et européen, les objectifs réglementaires sont définis par l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013, et visent à :

- Décloisonner les relations entre acteurs du monde rural en leur permettant de se rencontrer, d'échanger et de travailler ensemble
- Faciliter la conception intégrée de projets de développement rural, en développant des approches territoriales, multisectorielles ou transversales
- Améliorer la qualité des projets de développement rural financés par le FEADER et favoriser leur valorisation

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

En 2018, l'activité d'animation s'est poursuivie avec notamment :

- La mise en place de supports de communication en lien avec la gouvernance,
- La Participation aux travaux du réseau rural national,(deux séquences sur le premier semestre)
- Le lancement de réflexions sur de nouvelles thématiques comme les maisons de service au public en milieu rural ou le développement de l'agroforesterie,
- L'organisation d'un séminaire du RRR portant sur la problématique Patrimoine et Culture qui a réuni au Conservatoire Botanique de Mascarin à Saint Leu, une soixantaine de personnes et permis d'échanger sur :
 - . Les résidences artistiques de territoire.
 - . Le patrimoine immatériel en milieu rural.
 - . La valorisation du patrimoine comme levier de développement.
 - . La création et l'éducation à la culture.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

S'agissant du plan de communication du PDR Réunion, ci-après les réalisations de 2018 surlignées.

Axe n° 1 – INFORMER

Axe n° 2 – MEDIATISER

Axe n°3 : ANIMER (y compris réseau rural)

Portail reunioneurope : www.reunioneurope.org

Nbre de visiteurs : **107 841** (janvier à décembre 2018)

Nombre de documents mis en ligne relatif au FEADER : 31 documents et 2 vidéos (janvier à décembre 2018)

Portail web/feader : www.departement974.fr

Nbre de visiteurs : **19330** (janvier à décembre 2018)

Nbre de téléchargement de documents : 13812 (janvier à décembre 2018)

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Sans objet.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) Questions d'évaluation

7.a1) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

7.a1.a) Réponse à la question d'évaluation

La rédaction des réponses aux questions évaluatives est basée principalement sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par Ernst & Young Advisory et BRL Ingénierie.

Liste des mesures contribuant au DP à titre prioritaire et secondaire

Contexte d'intervention

Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs, assuré par la chambre d'agriculture et les organisations professionnelles, est fortement structuré à La Réunion. Les organisations développant ce type d'activités sont nombreuses et couvrent l'ensemble des productions réunionnaises. L'accompagnement doit toutefois s'adapter aux nouveaux enjeux de l'agriculture : agroécologie, diversification des cultures, gestion des ressources, compétitivité économique pour assurer le renforcement et la durabilité de l'agriculture de l'île. Les services de conseil doivent également être renforcés pour accompagner les agriculteurs dans leur projet.

De plus les surfaces agricoles ont tendance à diminuer à La Réunion bien que la SAU se stabilise sur les dernières années. Le PDR a ainsi identifié le besoin d'une meilleure connaissance du foncier.

Figure 1 – Evolution de la SAU à La Réunion

Source : DAAF La Réunion, La protection du foncier agricole de La Réunion, 2015

En effet, la situation insulaire renforce la compétition pour les terres et menace le foncier agricole. Le phénomène de déprise agricole est également important, avec 5 000 ha de friches recensés à La Réunion dont 1 500 ha depuis moins de 10 ans. Cet abandon de l'activité agricole est dû à différents facteurs :

- La difficulté pour les propriétaires fonciers de se séparer de leur terre même lorsqu'ils ne l'exploitent pas à cause de l'attachement au statut de propriétaire ;
- La conservation du foncier dans un but de spéculation ;
- L'éloignement et la mauvaise qualité des terres agricoles qui ne permettent pas une exploitation rentable de ces surfaces ;
- Le morcellement des terres suite aux divisions successives dans les héritages.

Ainsi les interventions du PDR doivent permettre via la mesure 1 de transférer les connaissances générales et issues de la recherche aux exploitants agricoles mais aussi de mutualiser les connaissances sur le foncier et mener des actions d'informations et de sensibilisation. Cette mesure est associée aux services de conseil de la mesure 2. La mise en place de groupes opérationnels du PEI (mesure 16) permettra de transférer les pratiques innovantes issues de la recherche aux acteurs de terrain mais aussi de faire émerger les besoins de terrain pour développer une recherche adaptée.

Diagramme logique d'impact

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD, DAAF, Chambre d'agriculture, FRCA, SICA TR, VIVEA, CTICS, CPCS, CGPER, FDSEA, SAFER, GIEE Piton de l'Ermitage, GDSR
- Rapports d'activité des acteurs suivants financés au titre du TO 1.2.1 : Chambre d'agriculture, CTICS, FDGDON,
- Rapport d'instruction des groupes opérationnels du PEI retenus

Notons que les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- L'enquête à destination des agriculteurs réunionnais n'a pu être lancée. Elle permettrait de mieux connaître les impacts de l'accompagnement reçu sur les évolutions de pratiques et l'amélioration de la compétitivité des exploitations, dont la mesure de l'impact reste limitée aux seules lectures des rapports d'activité et réalisation d'entretiens avec les acteurs du monde agricole ;

Le lancement des mesures 2.1.1 et 16.1.1 à partir de septembre 2018 ne permet pas encore de renseigner les indicateurs pour ces mesures.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.1.1	3 200 000 €	1 231 009 €	38%	528 241 €	17%
1.1.2	1 400 000 €	283 940 €	20%	0 €	0%
1.2.1	31 866 667 €	25 222 240 €	79%	19 401 618 €	61%
2.1.1	8 760 000 €	6 129 455 €	70%	0 €	0%
2.2.1	840 000 €	473 075 €	56%	0 €	0%
2.3.1	795 877 €	20 730 €	3%	0 €	0%
16.1.1	547 000 €	286 455 €	52%	0 €	0%
16.2.1	42 666 334 €	29 661 831 €	70%	17 674 091 €	41%
16.5.1	5 640 000 €	0 €	0%	0 €	0%
16.7.1	6 000 000 €	2 861 063 €	48%	1 271 114 €	21%
TOTAL	101 715 877 €	66 169 800 €	65%	38 875 063 €	38%

- Il est à noter que si les TO 1.2.1 et 16.2.1, principaux contributeurs au DP1A, sont très dynamiques, avec plus de 70% de montants programmés et 40 à 60% de paiements. La mesure 2 finançant les actions de conseil n'a débuté sa programmation qu'en 2018 et n'a encore fait l'objet d'aucun paiement. Ce retard s'explique que le Règlement FEADER n'était pas adapté et a du être modifié par

le Règlement « Omnibus » 2017/2393 de décembre 2017 ; Aujourd’hui cette mesure connaît un très bon taux de programmation, et les premiers paiements ont eu lieu en 2019.

- 34% des montants programmés sur le PDR au 31/12/2018 contribuent au financement de 399 ETP par an en moyenne dédiés au transfert de connaissances et au conseil dans le cadre des mesures 1, 2 et 16.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Les projets soutenus ont été innovants et ont permis le développement de la base des connaissances dans les zones rurales	Pourcentage de dépenses au titre des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) 1305/2013 en ce qui concerne le montant total des dépenses pour le PDR	20,45%	39,38%	24,73%	Tableau de suivi
	Nombre d'ETP financés par les TO respectifs des mesures 1, 2 et 16	-	1 : 692,16 ETP 2 : 0 16 : 536,75 ETP	1 : 778,53 ETP 2 : 81,41 ETP 16 : 732,77 ETP	Tableau de suivi
	% de dépenses au titre de projets innovants sur l'ensemble des projets soutenus par le programme de développement rural	-	17,90%	11,19%	Tableau de suivi
Les projets soutenus ont permis le développement de la base de connaissances au travers d'actions de conseil	Nombre d'actions de conseil soutenues	-	0	Information non disponible	Tableau de suivi
	Nombre de bénéficiaires d'actions de conseil soutenues	2000	0		Tableau de suivi
	Evolution du nombre de bénéficiaires par rapport à la période précédente	-	862 bénéficiaires sur la programmation 2007-2013 / 0 soldés à fin 2018		Tableau de suivi
Des groupes opérationnels ont été créés dans le cadre du PEI	Nombre de groupes opérationnels créés	-	0	3	Tableau de suivi
Variété des acteurs impliqués dans les groupes opérationnels PE	Nombre et type de partenaires impliqués dans les projets de coopération	-	0	58	Entretiens et documents projets
	Thématiques couvertes par les PEI / Types d'action soutenues	-	-	4 GIEE: Mangues	Entretiens et documents

				biophyto, AgroécO'Ouest, Piton de l'Ermitage, GIEE ALISA – V. réponse à la QE	projets
Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels PEI	Nombre d'opérations mises en œuvre dans le cadre du PEI	-	-	0	Entretiens et documents projets
	Nombre d'opérations ayant débouché sur des actions de diffusion	-	-	0	Entretiens et documents projets

Le soutien du PDR est indispensable à la diffusion de l'innovation et au développement de la base des connaissances dans les zones rurales, mais semble éprouver des difficultés à bénéficier à l'ensemble de la population des exploitants agricoles.

Le PDR soutient une diversité d'acteurs du transfert de connaissances et des actions d'information destinées aux exploitants agricoles.

Ces actions se traduisent d'une part par un accompagnement technique direct des agriculteurs destiné notamment à (1) améliorer leur maîtrise des pratiques culturales, la gestion de leur exploitation, à diffuser les résultats des travaux de recherche ou d'innovation en matière agricole, ou à opérer des choix adéquats d'investissement, et à (2) les assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions du PDR, au titre notamment des mesures 4 de soutien à l'investissement et 6 de soutien à l'installation, afin de s'assurer de l'éligibilité des demandes formulées auprès des services instructeurs, de la validité des demandes de paiement ou pour réaliser, lorsqu'elles sont exigées, les études conditionnant les demandes de subvention.

D'autre part, les actions financées visent également à développer la base de connaissances relatives à l'activité agricole dans les zones rurales de La Réunion, concernant notamment l'état des lieux du foncier, par le financement de structures d'observation et de collecte de données permettant de constituer des bases de données et d'analyse pour l'orientation des actions d'accompagnement des agriculteurs.

Le PDR soutient l'amélioration des connaissances relatives au foncier agricole sur le territoire de La Réunion.

Le financement du PDR permet d'accroître les capacités d'animation foncière de la SAFER (7 ETP), dont le marché est d'une dimension limitée, et qui porte sur des petites surfaces sur lesquelles les SAFER n'interviennent généralement pas en métropole, pour rendre le marché plus transparent, permettre la consolidation et améliorer la viabilité des petites exploitations. Un observatoire des terres en friche informe la cellule terres incultes en charge de la remise en valeur des terres en friche en lien avec les coopératives. En 2017, 850 enquêtes ont été réalisées pour racheter 50 ha de terres ayant permis 33 rétrocessions, si nécessaire en coopération des groupements fonciers agricoles. 350ha de terres en friche ont été remises en culture, et 100 ha ont fait l'objet d'un transfert de jouissance.

Le PDR finance également le suivi et la gestion par le CTICS de la base des données des surfaces plantées en canne, permettant de suivre l'évolution des surfaces plantées, irriguées, mécanisées, des variétés plantées et les demandes et travaux d'amélioration foncière.

Face à l'important besoin d'accompagnement des agriculteurs à La Réunion, le PDR finance de nombreux ETP en charge du transfert de connaissances et de l'information des agriculteurs.

Ce besoin résulte du niveau de formation des agriculteurs, inférieur à la moyenne nationale (bien que celui-ci s'accroisse progressivement, notamment au sein des jeunes générations), de la structure des exploitations et du modèle agricole majoritaire sur l'île (petites exploitations et diversité des cultures/activités), des divers risques que le climat de La Réunion fait peser sur les activités agricoles (fréquence de l'apparition de nouveaux ravageurs, risques sanitaires) et des efforts de développement de l'agroécologie.

Cet accompagnement portant sur les pratiques culturales, la gestion d'exploitation, les choix d'investissement ou le transfert d'innovations recouvre des modalités très diverses : accompagnement de projets de développement d'exploitation ou d'investissement (FRCA), appui à la lutte contre les ravageurs ou à la mise en place de bonnes pratiques sanitaires (FDGDON/GDSR), développement de nouveaux référentiels technico-économiques, maîtrise d'itinéraires techniques, démonstration de nouvelles pratiques ou de résultats d'expérimentation (chambre d'agriculture, coopératives, CTICS), formation et conseil en matière d'irrigation (chambre d'agriculture).

Les postes d'ingénieurs, de techniciens agricoles ou de conseillers sont financés au sein de différents types de structures qui reflètent la diversité des acteurs intervenant auprès des agriculteurs : la Chambre d'agriculture, le Centre technique interprofessionnel de la canne à sucre, ErCANE, les associations de protection contre les nuisibles et menaces sanitaires (FDGDON, GDSR), la SAFER, les fédérations de coopératives (FRCA, AROP-FL), les coopératives agricoles (CPPR, SCA VIVEA, SICA-TR, CPLR, SCA AVIPOLE, SCA Fruits de La Réunion, SICALAIT, COOPEMIEL...), la FDSEA.

Avec 399 ETP dédiés au transfert de connaissance et au conseil financés par an en moyenne par le PDR (1.1.1, 1.2.1, 2.1.1, 16.2.1, 16.7.1) pour une population de 7539 exploitants agricoles, le PDR finance un taux d'encadrement et d'accompagnement des agriculteurs de La Réunion d'un ETP pour 19 exploitants agricoles, un taux qui répond au besoin élevé d'encadrement sur le territoire.

L'accompagnement des agriculteurs financé par le PDR reflète les disparités de structuration entre filière et interroge la capacité du PDR à atteindre l'ensemble des exploitants.

Sans tenir compte des ETP destinés à des actions transversales aux différentes filières, ni des exploitations classifiées dans l'enquête Structure de la DAAF de 2013 en polyculture-polyélevage, susceptibles de bénéficier de plusieurs types d'accompagnement, les chiffres du financement par le PDR de l'encadrement des agriculteurs des principales filières fait apparaître d'importantes disparités dans le taux d'encadrement, qui reflètent en partie les écarts de structuration entre filières.

Filière	Nombre d'ETP annuels financés par le PDR dédiés - TO 1.2.1	Nombre D'etp Annuels Financés Par Le PDR Dédiés – Total	Nombre d'exploitations (chiffre 2013, Memento agricole 2018)	Nombre d'exploitations pour un ETP d'encadrement ou d'accompagnement
Canne à sucre	33	92	2984	32

Fruits et légumes	40	72	2620	36
Elevage	76	96	900	9

Source : tableau de suivi de l'AGILE, Enquête structures DAAF 2013

En effet, alors que moins de 30% des producteurs de la filière fruits & légumes appartiennent à une organisation de producteurs (OP) cette filière bénéficie du plus faible taux d'accompagnement, quand 70 à 80% des éleveurs appartiennent à une OP au sein de la filière élevage. De plus, 63,5% des postes financés pour la filière canne relèvent de la mesure 16.2.1 (recherche, expérimentation), quand 86% de ceux financés dans le cadre de la filière élevage et 60% dans la filière fruits et légumes relèvent des mesures 1.2.1 et 2.1.1 de transfert de connaissances, d'information et de conseil aux agriculteurs. La proportion de techniciens dédiés à l'accompagnement régulier des agriculteurs est donc bien moins élevée dans la filière canne (et dans une moindre mesure dans la filière fruits et légumes) que dans la filière élevage.

La filière élevage apparaît donc comme celle dans laquelle les agriculteurs bénéficient du plus fort accompagnement de la part des coopératives, de la FRCA, de la chambre d'agriculture ou du GDSR dans la gestion et le développement de leurs exploitations, ce qui semble notamment résulter de la plus forte structuration de la filière.

La filière fruits & légumes nécessite un accompagnement technique important des producteurs, en raison des contraintes de production inhérentes à La Réunion, de la taille réduite des exploitations et de la diversification des productions qui nécessite une variété de compétences sur des petites surfaces. Les acteurs de la filière ont mis en avant l'absolue nécessité de l'encadrement technique pour la pérennité de la filière, et par conséquent l'importance du soutien du FEADER en la matière. Cependant, les coopératives de la filière regrettent un plafonnement trop bas du financement du FEADER par poste de technicien financé au sein des OP ou de la FDGDON par rapport à la programmation 2007-2013, qui accroît la pression financière sur les OP dans une filière encore peu structurée. De fait, les taux de financement sont plus favorables aux instituts techniques tels que l'ARMEFLHOR, financé au titre de la mesure 16.2.1 et de sa participation aux RITA. Cette donnée est à nuancer car ces structures bénéficient par ailleurs d'autres types de soutien par le biais d'autres instruments financiers.

Dans la **filière canne**, le nombre de postes de techniciens en charge du transfert de connaissances et de l'information des agriculteurs en termes de maîtrise des référentiels technico-économiques, de gestion ou de développement des exploitations financés par le FEADER reste relativement limité au regard du nombre d'exploitations pouvant être accompagnées. Toutefois, la filière est moins dépendante que les autres vis-à-vis du FEADER pour le financement de l'accompagnement technique, de nombreux techniciens dépendant de Tereos.

Le soutien du PDR aux actions de conseil (2.1.1) a débuté seulement à mi-2018, mais l'accompagnement des agriculteurs peine à s'inscrire dans la distinction entre logique collective (1.2.1) et individuelle (2.1.1)

Le PDR soutient le financement de 81 ETP pour l'exercice 2018 au sein de structures soutenues également au titre du TO 1.2.1 (coopératives -32 ETP-, chambre d'agriculture -19 ETP-, FDSEA-19 ETP-, GDSR -7 ETP-).

L'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du TO 1.2.1 repose fortement sur de nombreuses interventions individuelles auprès des exploitants. Si les actions réalisées au titre du TO 2.1.1 sont nécessairement individuelles, la ligne de partage entre mesure 2 et mesure 1 semble ainsi porter davantage sur une dimension d'une part de conseil sur les fonctions support de l'exploitation (juridique, gestion

économique, comptable ou fiscale, démarches administratives, etc.) ou sur certaines thématiques précises (agroécologie, gestion de l'eau) et d'autre part d'accompagnement technique à travers le transfert de connaissances que sur la distinction entre accompagnement individuel et collectif.

Les groupes opérationnels du PEI, tout juste lancés, constituent un nouvel outil pouvant être complémentaire des RITA pour répondre aux demandes des acteurs du monde agricole à condition que les acteurs parviennent à s'en saisir.

Le PDR soutient au titre du TO 16.1.1 trois groupes opérationnels du PEI chacun portés par un ou deux Groupements d'intérêt économique environnemental (GIEE). Les acteurs participant à ces GIEE ou susceptibles d'être concernés par la mesure ont signalé que les parties prenantes avaient initialement rencontré des difficultés à comprendre la teneur de la mesure, n'étant ainsi pas toujours en capacité de présenter des dossiers répondant aux exigences ou de bien mesurer la portée de ces dernières.

Le PEI Agroéco'Ouest, animé par la Chambre d'agriculture, vise à accompagner des collectifs d'agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques et des conditions économiques et sociales de leurs exploitations dans une démarche agroécologique, et à faciliter dialogues et échanges entre acteurs. Ce PEI est notamment axé sur la création de synergies entre les Hauts et les Bas et à améliorer la gestion de l'eau.

Le PEI porté par le GIEE Piton de l'Ermitage, lancé également fin 2018, vise à accompagner et redynamiser une cinquantaine d'exploitations agricoles d'un secteur en difficulté, par le développement de pratiques agroécologiques, la mutualisation de moyens et une meilleure gestion de l'eau. L'animateur recruté précise actuellement les besoins respectifs et joue le rôle de point de contact avec l'ArmeFlhor, la DAAF, la Chambre d'agriculture ou Qualitropic.

Le PEI porté par le GIEE ALISA, animé par la SCA Vivea, vise à optimiser les rendements et à limiter l'usage de produits phytosanitaires (pratiques agroécologiques, lutte intégrée sous abris).

L'un des enjeux pour les groupes opérationnels du PEI va être de mobiliser les acteurs déjà impliqués dans les travaux de recherche et d'innovation des RITA (ARMEFLHOR, CIRAD) pour répondre aux demandes formalisées issue du recensement collectif des besoins. En effet, les PEI doivent permettre une souplesse plus grande que les RITA et de répondre à des problématiques intervenues en cours de programmation.

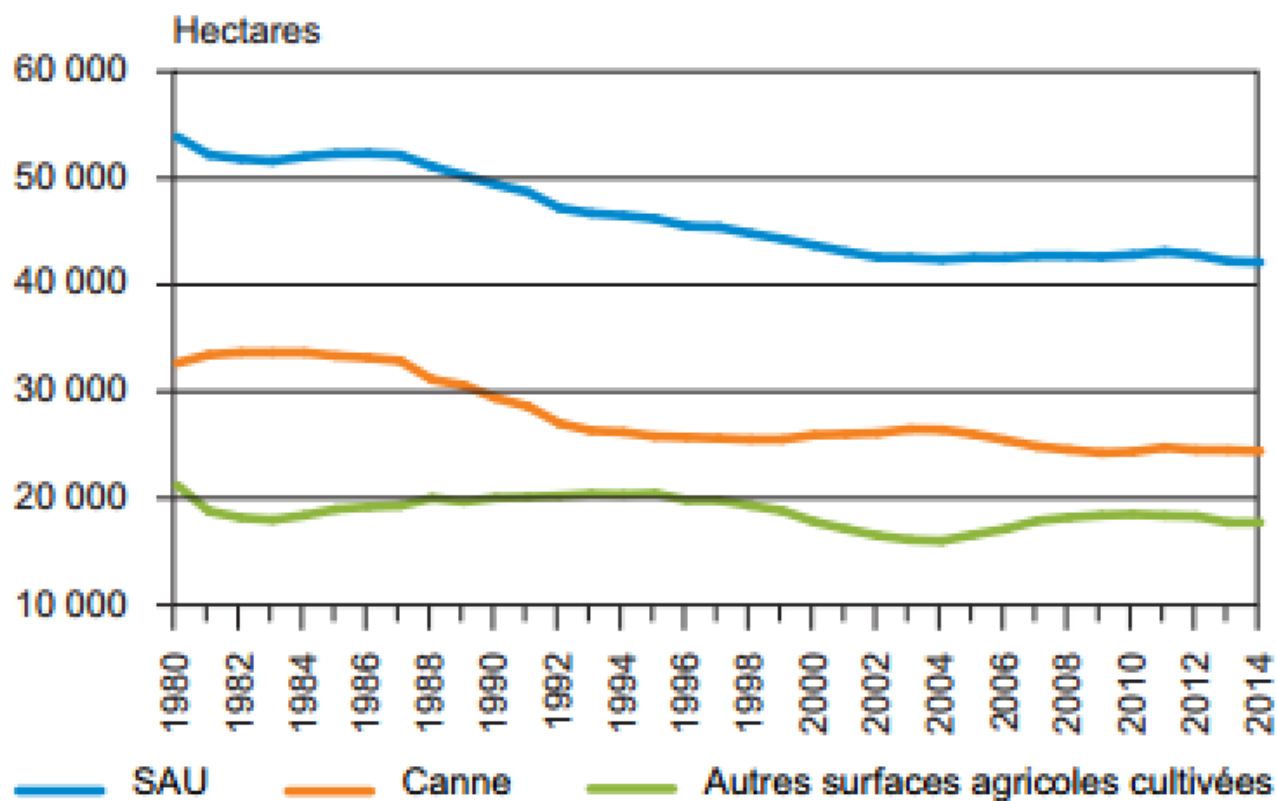
A l'heure actuelle, un animateur a été recruté dans le cadre de chacun des différents GIEE, et l'impact principal de la mesure réside dans l'initiation d'un travail en commun entre les acteurs impliqués.

Conclusions

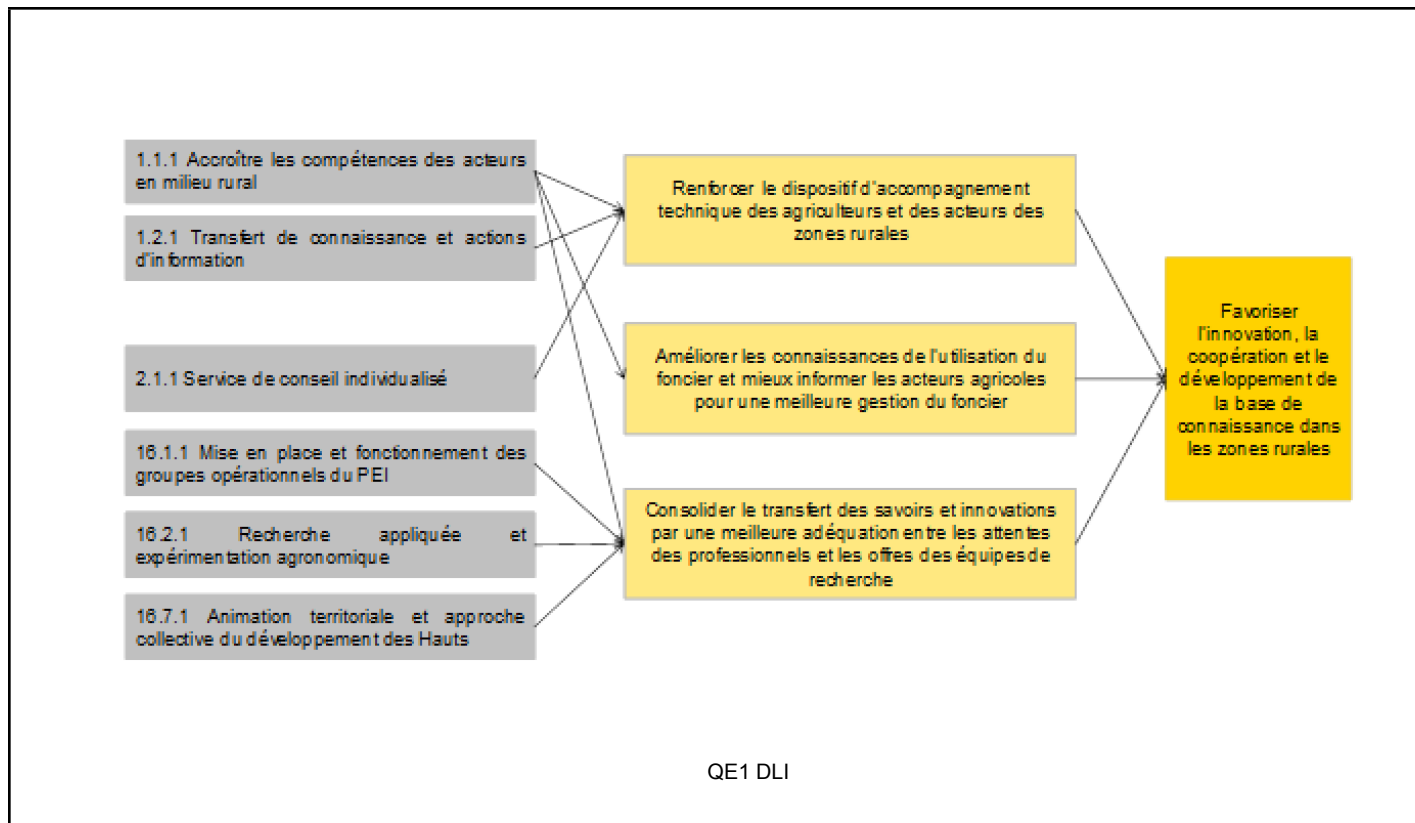
- Un accompagnement technique d'ampleur des agriculteurs constitue une nécessité incontestable sur le territoire de La Réunion. Cet accompagnement a des impacts concrets sur les exploitations, la maîtrise des itinéraires techniques, la mise en culture, le développement de l'agroécologie, même s'il n'est pas possible de rendre compte du nombre d'exploitants touchés par ces actions à ce stade.
- Le soutien financier du PDR est essentiel à l'existence même de cet accompagnement technique pour de nombreuses structures, notamment les coopératives, les associations de défense sanitaire ou les instituts techniques.
- Le temps dédié par les techniciens au montage de dossiers empiète sur l'accompagnement technique des exploitants.
- L'articulation entre les mesures de transfert de connaissances et de conseil pose des difficultés à un

certain nombre d'acteurs mais est nécessaire pour assurer la contrôlabilité et la vérification de la réalisation effective des actions sur le terrain.

- Les groupes opérationnels PEI constituent un nouveau levier de développement de la base de connaissances, certes pertinent, mais dont la maîtrise reste à confirmer par les acteurs concernés.



QE1 Figure 1 – Evolution de la SAU à La Réunion.



7.a2) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

7.a2.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

La Réunion bénéficie sur son territoire de la présence d'organismes de recherche et d'acteurs de l'agroalimentaire visibles à l'international (CIRAD, Université de la Réunion, TEREOS) faisant du territoire un véritable laboratoire de l'agriculture tropicale innovante, pour répondre aux nouveaux enjeux de l'agriculture (agroécologie, adaptation au changement climatique, bioéconomie). Afin d'assurer une bonne appropriation des résultats par le monde agricole, il convient de définir les besoins des exploitants et de l'industrie agroalimentaire en lien étroit avec les acteurs de la recherche. Ainsi le PDR prévoit de développer des expérimentations agronomiques en partenariat entre les différents acteurs du secteur agricole et de la recherche-développement via la mesure 16. L'adéquation des programmes de recherche avec les besoins des agriculteurs sera renforcée dans le cadre de cette mesure par la mise en place de réseaux plateformes et notamment des RITA (réseaux pour l'innovation et le transfert agricole), définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 comme canal privilégié du transfert de l'innovation vers les agriculteurs dans les territoires d'outre-mer, et des groupes opérationnels du PEI (mesure 16).

Diagramme logique d'impact

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CIRAD, ARMEFLHOR, FRCA, CTICS, GDS, CD, DAAF (SI), Chambre d'agriculture, coopérative Vivea, SIA-TR, FDSEA, CGPER
- Rapport d'activité 2017 du CIRAD concernant les RITA

Il est à noter que le rapport d'activité 2018 du CIRAD répertoriant les résultats atteints au cours de l'exercice par les projets des RITA n'était pas encore réalisé lors de la rédaction de ce rapport.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
16.1.1	547 000 €	286 455 €	52%	0 €	0%
16.2.1	42 666 334 €	29 661 831 €	70%	17 674 091 €	41%
16.7.1	6 000 000 €	2 861 063 €	48%	1 271 114 €	21%
TOTAL	49 213 334 €	32 809 349 €	67%	18 945 205 €	38%

29 millions d'euros ont été programmés à l'heure actuelle pour le financement des 3 RITA.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers	Nombre total des actions de coopération bénéficiant d'une aide au titre de la mesure de coopération (article 35) (groupements, réseaux et pôles, projets pilotes,...)	44	38	38	Tableau de suivi
	Nombre et types de partenaires impliqués dans les projets de	-	11	11	Tableau de suivi

	coopération				
Des opérations de coopération pour la recherche et l'innovation ont été mises en place, dans l'objectif d'améliorer la gestion et la performance environnementale des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers	Nombre d'actions de coopération ayant pour objectif l'amélioration de la gestion et des performances environnementales	-	18	18	Rapports d'activité du CIRAD

Le soutien du PDR d'opérations de coopération pour la recherche et l'innovation à travers les réseaux pour l'innovation et le transfert en agriculture (RITA) permet de financer l'amélioration des performances économiques et environnementales des secteurs agricole et agroalimentaire à La Réunion

Un accord-cadre de cinq ans à compter du 1er juillet 2015 a été signé entre le CIRAD, le Conseil départemental (en tant qu'autorité de gestion du FEADER) et la région et l'Etat (en tant que contreparties nationales au financement) pour acter la gouvernance des trois RITA (canne, horticulture et élevage), dont le CIRAD assure l'ingénierie financière. Le RITA animal est animé par la FRCA, le RITA horticulture (créé en 2012) par l'Armeflhor et le RITA canne à sucre par Ercane. Le CPR (Comité de Pilotage Régional) constitue l'instance de pilotage du réseau. Il est co-présidé par l'Etat et l'autorité de gestion. Les membres de droit sont la DAAF, le Conseil départemental, le Conseil Régional, la Chambre d'agriculture et respectivement, pour chacun des RITA, la FRCA, l'AROP-FL et le CPCS. Ces CPR se réunissent deux fois par an pour valider les projets retenus, s'assurer de leur cohérence technique, financière et avec les politiques locales et nationales, ainsi que de la bonne mise en œuvre et de l'avancement des actions.

Le contenu des différents RITA à la Réunion a été défini en association avec les professionnels et porté par les principaux acteurs de chaque filière (élevage, horticulture, canne). Ils visent à répondre aux besoins et attentes de chaque filière grâce à des travaux d'expérimentation, de partage de connaissance et de transfert toujours réalisés en partenariat avec les professionnels de chaque filière. Un comité scientifique et technique (CST) annuel permet une présentation des résultats des différents RITA par le CIRAD devant l'ensemble des partenaires engagés, en vue de planifier l'activité de l'exercice suivant.

Les huit projets soutenus par le PDR et réalisés dans le cadre des RITA couvrent plusieurs champs d'action contribuant au développement de l'agroécologie, à accroître les performances économiques du secteur agricole et à accroître sa résilience face aux risques sanitaires :

- **La biodiversité et la santé végétale**

1. « Diversité et ressources génétiques » : le projet vise à renforcer les collections de ressources génétiques végétales agricoles (RGVA) et leur valorisation pour diversifier la production agricole et préserver l'agrobiodiversité de La Réunion.
2. « Agroécologie en cultures sous-abris et notamment maraîchage » : l'objectif est de renforcer la lutte

biologique par la diversification des agents de lutte produits localement ainsi que la pollinisation entomophile.

3. L'action « Agroécologie et protection intégrée en canne à sucre » vise à fournir un appui méthodologique au réseau local d'épidémiosurveillance du foreur des tiges et du ver blanc (FDGDON) et à développer un mode de gestion agroécologique de ces ravageurs.
4. « Production et protection agroécologique des cultures horticoles de plein champ » : il s'agit de développer des activités de biocontrôle, de développer de nouveaux procédés et les connaissances en matière de biodiversité fonctionnelle de la faune, et d'autre part de former des partenaires dans le domaine de la production agroécologique pour faciliter le transfert vers les producteurs.
5. « Amélioration et optimisation des méthodes de diagnostic et de la connaissance des inventaires des bioagresseurs » : développer des outils de modernisation de l'épidémiovigilance des organismes nuisibles émergents, en réponse aux besoins spécifiques des filières horticoles.

- **La sécurité alimentaire des aliments d'origine animale et la santé animale (One Health)**

1. « Zoonoses et pathologies en évolution » : ce projet a pour objectif la préservation de la santé des populations animales et humaines et d'accroître la compétitivité des filières animales de La Réunion en luttant contre les pathogènes alimentaires et les maladies dans les filières animales, en dressant un état des lieux des antibiorésistances.

- **La conception de systèmes agroalimentaires de qualité (COSAQ)**

1. « Bases agroéconomiques pour la conception de systèmes agroalimentaires de qualité » : l'objectif est de développer des systèmes dans lesquels la valeur ajoutée des produits réside dans leur qualité intrinsèque et leurs modes de production et à concevoir des systèmes techniques innovants tout en mesurant leur acceptabilité tout au long du processus sur les productions de fruits tropicaux (langue, ananas, agrumes), porcine, de café, cacao, miel et conflore.

- **Les services et impacts des activités agricoles en milieu tropical (SIAAM)**

1. « Production et valorisation de la biomasse » : le projet vise à évaluer la performance des systèmes de culture et à en concevoir de nouveaux, innovants et acceptables par les exploitants, pour la canne à sucre et les prairies, dans le cadre d'une démarche globale agroécologique reposant sur les processus biologiques, le recyclage des produits résiduels et l'évaluation environnementale, économique et sociale des systèmes et des filières.

La mise en œuvre de ces projets, élaborés en concertation avec les acteurs des différentes filières sur la base de l'expression de leurs besoins, a permis la réalisation d'innovations bénéficiant concrètement aux exploitants agricoles dans chacune des filières canne, élevage et horticulture, qui n'auraient pas pu être financées sans l'aide du PDR.

Ces projets se déclinent notamment sur les thématiques suivantes dans les différentes filières et ont pour

certaines d'ores et déjà abouti à des réalisations concrètes :

Le RITA Canne à sucre contribue à renforcer la lutte biologique et à limiter les recours aux intrants.

- Des travaux sont menés en matière de gestion de la fertilisation : il s'agit d'optimiser l'usage des produits fertilisants pour améliorer les résultats tout en réduisant leur usage.
- L'expérimentation de plantes de service multifonctionnelles disponibles à La Réunion vise à permettre une gestion des enherbements alternative aux herbicides (projet 8) pouvant également contribuer à repousser des ravageurs comme le borer. La prochaine programmation répondra à l'objectif de suppression de l'usage du glyphosate, utilisé une seule fois sur les surfaces cultivées en canne mais sur des surfaces très étendues.
- En matière de lutte biologique contre le borer de la canne (projet 3) qui peut diminuer les rendements de 20%, la plantation autour des parcelles d'arianthus, une monocotylédone, pour interrompre le cycle de reproduction des ravageurs a été expérimenté et validé : la technique a été transférée et adoptée par le conseil technique de la Chambre d'agriculture, et est diffusée auprès des exploitants, qui seraient déjà plus de 600 à l'utiliser (soit environ 20% des planteurs). Une étude des effets sur la biodiversité et le développement durable de la lutte biologique engagée depuis les années 90 contre le ver blanc de la canne grâce au champignon Betel est également réalisée.

Les techniciens sont actuellement formés sur la base des connaissances mises en commun par les différents acteurs, en vue de la diffusion auprès des agriculteurs des résultats obtenus par les expérimentations. La diffusion d'un discours uniformisé de la part des techniciens du CTICS, de la chambre d'agriculture, d'Ercane et de Tereos constitue un enjeu identifié. Le RITA Canne semble parvenir à rassembler des institutions fonctionnant différemment, à permettre le partage d'informations et la coopération.

Le RITA Horticulture participe de l'amélioration du rendement des productions en fruits & légumes, la réduction du recours aux intrants et la lutte contre les ravageurs :

- L'expérimentation de plantes de service multifonctionnelles disponibles à La Réunion vise à permettre une gestion des enherbements alternative aux herbicides (projet 8).
- Des recherches ont été réalisées pour favoriser la résistance de l'ananas Victoria aux champignons à l'origine de la maladie des tâches noires, pour optimiser le degré de maturité des mangues pour la récolte en prévention des atteintes des mouches, pour évaluer le potentiel de nouvelles variétés de mangues afin de renforcer la filière (projet 7).
- Diverses actions sont menées en matière de lutte biologique contre les ravageurs, de développement d'itinéraires de production ou d'élaboration de modèles prédictifs de prévision des récoltes (pour l'ananas Victoria par exemple).
- Une nouvelle variété d'oignon a été développée avec l'Armeflhor afin d'accroître les rendements tout en préservant des propriétés de conservation comparables à l'oignon péi. La commercialisation débutera en 2020.

Le RITA Elevage joue un rôle central dans la lutte contre les menaces sanitaires qui pèsent sur la filière et dans l'amélioration de la gestion des fourrages :

- Des actions et expérimentations en matière sanitaire ont été réalisées en partenariat avec les coopératives et le GDS dans la filière avicole pour mieux lutter respectivement contre la salmonelle

et la pododermatite (projet 6).

- Les travaux du CIRAD ont permis de démontrer que l'antibiorésistance développée dans les élevages de rente n'influaient pas sur l'antibiorésistance chez l'homme (projet 6).
- La mise en place d'un observatoire de l'herbe en partenariat avec l'Association réunionnaise de pastoralisme pour permettre l'optimisation de la conduite des pâturages et la constitution de réserves fourragères en partenariat avec les coopératives laitières et bovines, grâce au suivi hebdomadaire d'un réseau de parcelles représentatives et à la transmission en temps réel des informations aux éleveurs (projet 8).

Les différents acteurs du RITA élevage, animé par la FRCA, mettent en avant son dynamisme.

Des avancées majeures de la recherche sont ainsi permises par le financement du PDR au titre du TO 16.2.1, qui n'auraient pas pu être concrétisées en l'absence de ce soutien. Le soutien du PDR permet également de conserver une capacité de réaction face aux nouvelles menaces (ravageurs, maladies), qui apparaissent chaque année et affectent les diverses productions de La Réunion. Le soutien du PDR permet ainsi, par la mobilisation des différents acteurs de la recherche et du monde agricole, d'améliorer les performances économiques et environnementales ainsi que la résilience du secteur agricole réunionnais.

La démarche des RITA repose sur la coopération des acteurs, au-delà de la réalisation des actions de recherche et d'expérimentation, pour la diffusion et le transfert des innovations vers les professionnels du secteur agricole et contribue à la montée en compétences des organismes partenaires.

Dans le cadre du TO 16.2.1, le PDR finance les salaires des ETP participant aux activités de recherche, innovation et transfert en matière agronomique engagées dans le cadre des RITA. L'objectif de ce mode de fonctionnement est d'assurer la correspondance entre les compétences des titulaires des postes financés et les projets à mener.

Les expérimentations réalisées par le CIRAD et ses divers partenaires (instituts techniques, association de protection sanitaire, coopératives, agriculteurs) aboutissent à des productions techniques et pédagogiques destinées à favoriser leur diffusion auprès des différents acteurs concernés du secteur agricole. Un journal annuel d'information validé avec les partenaires fait le point sur l'avancement des projets et les résultats obtenus. Dans le cadre du RITA élevage, un outil unique en France, une mallette pédagogique sur la santé animale dans l'Océan indien, est distribuée aux éleveurs, aux prescripteurs techniques, vétérinaires et techniciens. Les travaux des RITA sont également présentés lors des événements rassemblant les acteurs du secteur agricole réunionnais, tels que les rencontres Agro'fertiles organisées chaque année. Les revues des organismes animateurs de chacun des trois RITA (Armeflhor en horticulture, FRCA en élevage et ERCANE en canne à sucre) informent les agriculteurs destinataires des actions réalisées. Deux comités de pilotage par an sont organisés pour chacun des réseaux, réunissant les partenaires ainsi que les représentants élus des agriculteurs.

Grâce à la dynamique de partenariat engagée dans le cadre des RITA avec le CIRAD, Ercane et l'Armeflhor sont devenus des instituts techniques certifiés par l'ACTA (Association de coopération technique agricole) : le financement par le FEADER joue donc un rôle de catalyseur des démarches partenariales aboutissant à la montée en compétences des acteurs.

Le CIRAD forme les techniciens des coopératives, de la Chambre d'agriculture et des instituts techniques sur les résultats des expérimentations afin que ceux-ci diffusent les pratiques développées auprès des

agriculteurs. Les techniciens invitent également le CIRAD à participer aux réunions « de bout de champ » identifiées comme l'un des canaux les plus efficaces de transfert vers les agriculteurs, car reposant sur des démonstrations pratiques. Les formations telles que proposées jusqu'ici par la Chambre d'agriculture ont peiné à rassembler de nombreux participants (cf. DP1C).

La structure et le fonctionnement des RITA, qui visent à concilier concertation entre acteurs et efficacité de mise en œuvre, suscitent cependant quelques difficultés concernant l'étendue de la diffusion et du transfert des connaissances acquises et la capacité à répondre à l'émergence de nouveaux besoins.

Les réseaux du RITA ont été affiliés aux instituts techniques ou aux fédérations de coopératives en réponse à une recherche d'efficacité, en s'appuyant sur des acteurs déjà bien structurés et susceptibles d'atteindre facilement un réseau conséquent d'agriculteurs adhérents ou affiliés (70 à 80% des éleveurs appartiennent ainsi à une OP). Cependant, cette gouvernance soulève la question de la diffusion des innovations des RITA au-delà du public des agriculteurs en filière structurée, sur un territoire où la majorité des exploitants (toutes filières confondues) n'appartiennent pas à une OP.

Les RITA semblent rencontrer certaines difficultés à élargir le réseau des exploitants impliqués ou bénéficiant des avancées. Ainsi, l'absence de compensation pour les productions prélevées dans le cadre des expérimentations est identifiée comme un facteur pouvant dissuader certains producteurs de s'engager dans des dispositifs d'expérimentation. Les exploitants non-adhérents à une OP peuvent éprouver des difficultés à manifester leurs besoins face aux demandes des coopératives, alors que des divergences peuvent exister. L'ensemble des acteurs (syndicats, organismes membres des réseaux RITA, chambre d'agriculture) déplorent un manque de coordination entre les RITA et la Chambre, et plus largement de coordination entre les mesures 1 et 2 de transfert de connaissances et de conseil et la mesure 16 soutenant les RITA. Les différentes difficultés évoquées (accès aux partenaires des RITA pour les acteurs n'appartenant pas au réseau, formation des techniciens de la Chambre sur les sujets portés par les RITA, offre de formations proposées hors réseau sur les innovations réalisées dans le cadre des RITA) font émerger la nécessité d'un dialogue entre acteurs du transfert pour accroître l'impact des RITA et des mesures d'accompagnement des agriculteurs en termes de développement agricole.

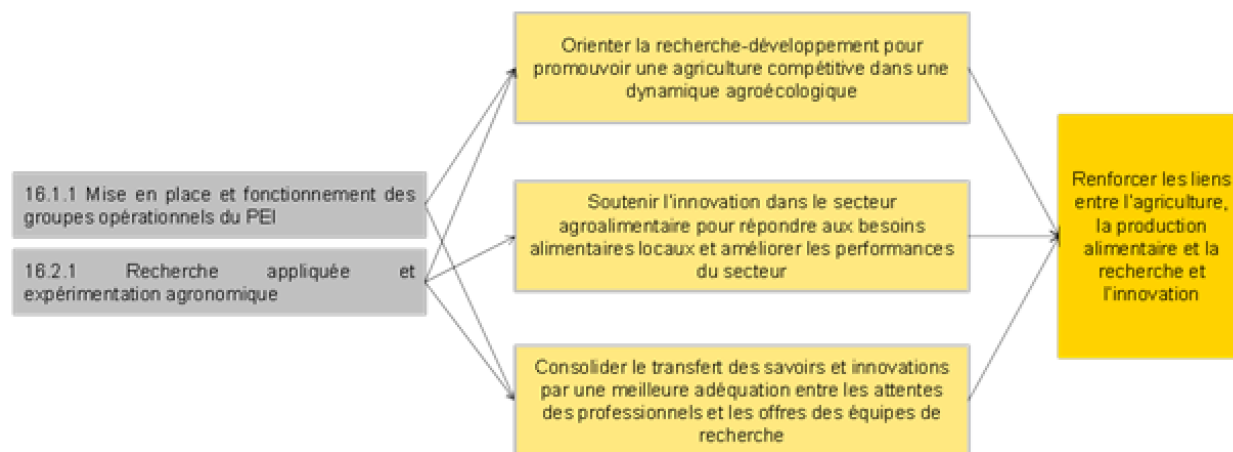
Du fait de la programmation de ses travaux et de sa gouvernance, la dynamique de recherche, d'expérimentation et d'innovation engagée par les partenaires des RITA ne permet pas toujours de répondre en temps voulu aux demandes pouvant émaner des professionnels du territoire, notamment lorsque celles-ci émergent en cours de programmation. Ainsi, l'apparition d'un nouveau ravageur, la mouche du fruit, qui touche 80% de la production de mangue, mais aussi les avocats, ne peut être pris en compte dans les projets réalisés dans le cadre des RITA sur la programmation 2014-2020 et fera l'objet de recherches sur la prochaine programmation. Les acteurs mobilisés sur les projets des RITA (CIRAD, instituts techniques) sont également moins mobilisables pour répondre hors de ce cadre à ce type de demandes pouvant apparaître en cours de programmation. Les GIEE sont appelés à pouvoir solliciter certains acteurs en formalisant des demandes collectives. Certains acteurs comme la SARL La Coccinelle, filiale de l'OP Vivea, sollicitent des financements au titre d'autres mesure pour réaliser des projets de recherche lorsque certains besoins (lutte biologique sous serre par exemple) ne peuvent être couverts par les projets des RITA, tout en collaborant à certains de ces projets.

Conclusions

- Le soutien financier du PDR aux RITA permet un renforcement effectif des liens entre les secteurs

de l'agriculture et de l'agroalimentaire et la recherche et l'innovation, en encourageant la coopération entre exploitants, coopératives, réseaux de défense sanitaire, instituts techniques et le CIRAD et en faisant travailler à la réalisation d'objectifs communs des acteurs aux logiques de fonctionnement différentes.

- La structuration de cette coopération au sein des RITA permet une montée en compétences d'acteurs tels que les instituts techniques.
- Les travaux menés dans le cadre des RITA, dépendants des financements du PDR, aboutissent à des avancées en matière de recherche et innovations concrètes qui, en répondant aux besoins exprimés par les professionnels, améliorent les performances économiques et environnementales des exploitations agricoles de La Réunion.
- La diffusion et le transfert de ces innovations à un public sensiblement élargi au-delà des acteurs contribuant aux travaux d'expérimentation et des exploitants affiliés aux organismes partenaires des différentes RITA semble constituer un axe d'amélioration pour accroître l'impact des travaux des RITA et du soutien du PDR sur le territoire.
- L'émergence de nouveaux besoins en cours de programmation, notamment face à l'apparition de nouveaux ravageurs ou menaces sanitaires, pouvant notamment être formalisés par les GIEE animant les PEI, met en avant la nécessité de maintenir la capacité de mener certains travaux de recherche et d'innovation dans un cadre permettant une plus grande réactivité que celui des RITA.



QE2 DLI

7.a3) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

7.a3.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Le niveau de formation des agriculteurs progresse régulièrement depuis une trentaine d'années à La Réunion. Ainsi, entre 2010 et 2016, la part des chefs d'exploitation ayant au moins une formation agricole de niveau V (brevet professionnel agricole est passée de 31 % à 36 %. Cependant l'écart reste important avec la métropole : en 2016, 73% des agriculteurs français (tous territoires confondus) disposaient d'une formation élémentaire ou complète (soit *a minima* le niveau V) en agriculture.

De plus, les agriculteurs réunionnais semblent être moins nombreux à suivre des formations professionnelles continues. Ainsi, l'organisme de formation Vivea estime son taux de pénétration parmi ses cotisants à la Réunion entre 10 et 15% par an, alors qu'il s'élève à environ 18% en métropole.

Ainsi l'élévation du niveau de formation des agriculteurs est un enjeu important pour le développement d'une agriculture compétitive, adaptée à la demande et respectueuse de l'environnement à La Réunion. L'objectif du PDR est donc de proposer des formations continues aux agriculteurs (Mesure 1) en phase avec leurs besoins et les enjeux du territoire. Les formations favorisant les démarches respectueuses de l'environnement telles que la gestion des risques de catastrophe et lutte contre le changement climatique, la réorientation des compétences vers des pratiques à faible émissions de carbone sont encouragées.

Diagramme logique d'impact

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD, DAAF, Chambre d'agriculture, VIVEA formation, CIRAD, ARMEFLHOR
- Rapports d'activité de VIVEA

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.1.1	3 200 000 €	1 231 009 €	38%	528 241 €	17%
1.1.2	1 400 000 €	283 940 €	20%	0 €	0%
TOTAL	4 600 000 €	1 514 949 €	33%	528 241 €	11%

- Deux dossiers ont été programmés pour financer le programme de formation de Vivea sur les exercices 2016-2017 et 2017-2018 au titre de la mesure 1.1.2.
- Aucun paiement n'a été réalisé au titre de la mesure 1.1.2 faute d'outil de paiement d'une part et compte tenu de la transmission tardive de la méthodologie d'instruction de ces dossiers partagée au niveau national pour une instruction uniforme de dossiers VIVEA. Cette problématique est en cours de traitement mais n'impacte pas réellement la mise en œuvre des actions.
- Les projets de l'AD2R financés au titre de la mesure 1.1.1, seuls soutenus à l'heure actuelle sur ce TO, ne concernent pas des formations en matière agricole ou forestière et ne contribuent pas au DP1C.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Le nombre de personnes ayant bénéficié d'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	Nombre total de participants formés en vertu de l'article 14	3500	0	812	Tableau de suivi
	Evolution du nombre de bénéficiaires d'action de formation, d'information et de transfert de connaissances par rapport à la programmation précédente	-	- 2713	- 1901	Tableau de suivi Données de réalisation de la prog. 07-13
Les actions de formation ont permis une montée en compétences des bénéficiaires	% de participants ayant reçu des formations diplômantes d'établissements de formation reconnus	-	0%	0%	-

Le PDR contribue à rendre l'apprentissage tout au long de la vie plus accessible aux agriculteurs et à accroître leurs compétences, sans que la dynamique de programmation permette d'assurer que le

nombre de personnes formées augmente sur la période 2014-2020.

Les formations soutenues par le PDR visent à favoriser un modèle agricole plus respectueux de l'environnement.

Le soutien du PDR a permis de financer sur deux années des formations certifiées par Vivea et délivrées par la Chambre d'agriculture et la FDSEA (deux seuls organismes dont les formations sont financées par Vivea sur des fonds du PDR) sur deux thématiques : la formation aux modes de production innovants[1] (pratiques de production et itinéraires techniques performants limitant la consommation d'intrants et d'énergie), formation certifiée MAEC, et la formation Certiphyto, d'une durée de deux jours, obligatoire pour les exploitants agricoles (règlementation en vigueur, prévention des risques pour la santé et l'environnement de l'usage de produits phytosanitaires). Cette dernière formation est certifiante. Aucune des formations soutenues par le PDR sur la programmation actuelle n'est qualifiante, c'est-à-dire qu'aucune formation soutenue ne dispose sur l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue.

En 2017, Vivea a payé 770 000 € aux organismes de formation réunionnais, dont 85 000 € de FEADER (soit 106 000 € de financements du PDR) ;

La formation aux modes de production innovants s'est déployée sur les filières canne, fruits & légumes et élevage. En 2017, les deux formations ont accueilli 376 stagiaires (297 pour les productions innovantes et 79 en certiphyto, pour un objectif total de 357) sur 5554 heures. Les producteurs de canne sont surreprésentés (69% des stagiaires alors qu'ils représentent 44% des cotisants à Vivea) alors que les producteurs de fruits & légumes sont peu présents. En 2016, 399 stagiaires avaient été formés sur les deux formations certiphyto (163) et modes de production innovants (236), pour un objectif de 450 stagiaires, la réponse à la demande de financement FEADER en mars ayant retardé le début des formations. Au total, ce sont donc 775 stagiaires (l'objectif initialement programmé étant de 812) qui ont été formés grâce au soutien du PDR dans le cadre de formations financées par Vivea depuis le début de la programmation, sur une population de 7500 exploitants, soit plus de 10%. Cependant, ce total ne représente que 22% de la valeur cible, et 29% du nombre de stagiaires formés au cours de la programmation 2007-2013.

La fin du cycle de formation Certiphyto s'est traduite par une diminution du nombre de formations réalisées par la Chambre d'agriculture et financées par Vivea en 2018 (de 118 à 63, rapport d'activité non encore publié). Le nombre de participants aux formations financées par Vivea était en augmentation constante à La Réunion jusqu'en 2017.

Le soutien du PDR permet de financer un plus grand nombre de formations sur le territoire, mieux adaptées aux besoins des stagiaires. Ces formations sont rendues plus attractives pour les agriculteurs, car gratuites. En 2016, avec 9,3 participants en moyenne, elles attiraient 1,5 participant de plus que les autres formations Vivea.

Il n'existe cependant pas de mesure du degré de transposition effective dans les exploitations des pratiques auxquelles les agriculteurs ont été formés.

Le soutien à la formation des agriculteurs présente un enjeu élevé de synergie avec les autres mesures du PDR, notamment les autres actions en faveur du développement de la base de connaissances en zone rurale.

L'articulation du soutien à la formation des agriculteurs avec celui de l'accompagnement à ces derniers est primordial pour maximiser leurs potentiels respectifs : en 2015, Vivea avait identifié que 80% des stagiaires avaient participé à l'une de leurs formations après un contact avec un technicien.

Vivea s'avère bien relié à l'écosystème des RITA, par le biais de réunions annuelles permettant la définition des cahiers des charges proposés aux organismes prestataires de formation, mais ces cahiers des charges reçoivent peu de réponses : le canal de la formation (des techniciens ou des agriculteurs) tel que financé par Vivea ne semble pas être celui privilégié pour la diffusion des résultats des expérimentations réalisées dans le cadre des RITA. Le nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un transfert de connaissances du RITA par le biais de formations soutenues par Vivea est estimé à moins de 50 par an (moins de 1% par an).

La mise en œuvre du soutien du PDR à la formation des agriculteurs doit monter en puissance pour permettre aux mesures prévues de réaliser pleinement leur potentiel et de répondre aux besoins du territoire.

La capacité à mobiliser les agriculteurs constitue un enjeu pour toutes les actions de transfert de connaissance ou de formation. Le ralentissement attendu par Vivea pour 2018 avec la fin du cycle de la formation Certiphyto obligatoire en est une illustration. Cela implique que les futures actions de formation soutenues par le PDR répondent, à la fois sur le fond et dans leurs modalités (durée, caractère théorique ou pratique, période de délivrance), aux besoins susceptibles d'émerger sur le territoire. La concertation mise en œuvre entre Vivea et les acteurs du RITA apparaît à ce titre un modèle vertueux à développer, voire à répliquer par exemple pour répondre aux besoins qui pourraient être exprimés dans le cadre des groupes opérationnels des PEI.

Malgré ces formations, la programmation de l'enveloppe du type d'opération 1.1.2 reste faible et le TO 1.1.1 contribue partiellement à l'amélioration de l'apprentissage et de la qualification des exploitants. Ainsi, il est nécessaire que la programmation se poursuive pour soutenir l'accroissement des compétences dans les secteurs agricole et forestier et fin d'obtenir l'impact attendu sur le niveau de formation des agriculteurs.

Conclusions

- Le soutien du PDR aux actions de formation s'avère pertinent pour accroître les compétences des acteurs du secteur agricole, mieux répondre à leurs besoins et améliorer l'approche agroenvironnementale et socioéconomique des exploitations.
- 775 stagiaires, soit 10% de la population agricole réunionnaise, mais seulement 22% de l'objectif cible pour la fin de programmation, ont été formés grâce au soutien du PDR depuis le début de la programmation.
- Le rythme actuel de programmation du PDR sur le TO 1.1.2 ne permettrait pas d'atteindre les objectifs fixés pour la programmation et de maximiser le soutien à l'accroissement des compétences acteurs des secteurs agricole et forestier.
- Le soutien à la formation présente un fort enjeu d'articulation avec les autres mesures du PDR afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et de mobiliser les agriculteurs.

[1] Priorité 3 du programme national de formation Vivea

Priorité 1 – Recommandations

1. Poursuivre les dispositifs existants qui sont essentiels pour la diffusion des connaissances et l'accroissement des compétences des agriculteurs réunionnais.

2. Assurer une transition harmonieuse entre les périodes 14-20 et 21-27 pour que les structures ne subissent pas les éventuels retards liés à l'approbation des programmes (prise en charge à minima de la programmation 2021 sur le programme actuel en fonction des reliquats dégagés.

3. Assurer une meilleure articulation des interventions et des lignes de partage entre les opérateurs en charge du transfert de connaissance, du conseil aux agriculteurs et des formations

▶ Identifier les besoins spécifiques d'accompagnement des exploitants agricoles (thématiques et spécifiques aux filières) et s'assurer, lors de la rédaction des appels à projets, d'un allotissement permettant une cohérence dans les thèmes traités / publics ciblés par les structures

▶ S'appuyer sur les formations VIVEA pour compléter le transfert de connaissance et finaliser le paramétrage d'OSIRIS pour assurer le caractère opérationnel du dispositif

▶ Renforcer l'accompagnement sur les thématiques d'investissement qui nécessitent un travail technique spécifique (irrigation notamment)

4. Mettre en place une obligation de mesure des réalisations et des impacts du transfert de connaissance, des actions de conseil et des formations pour les porteurs de projet

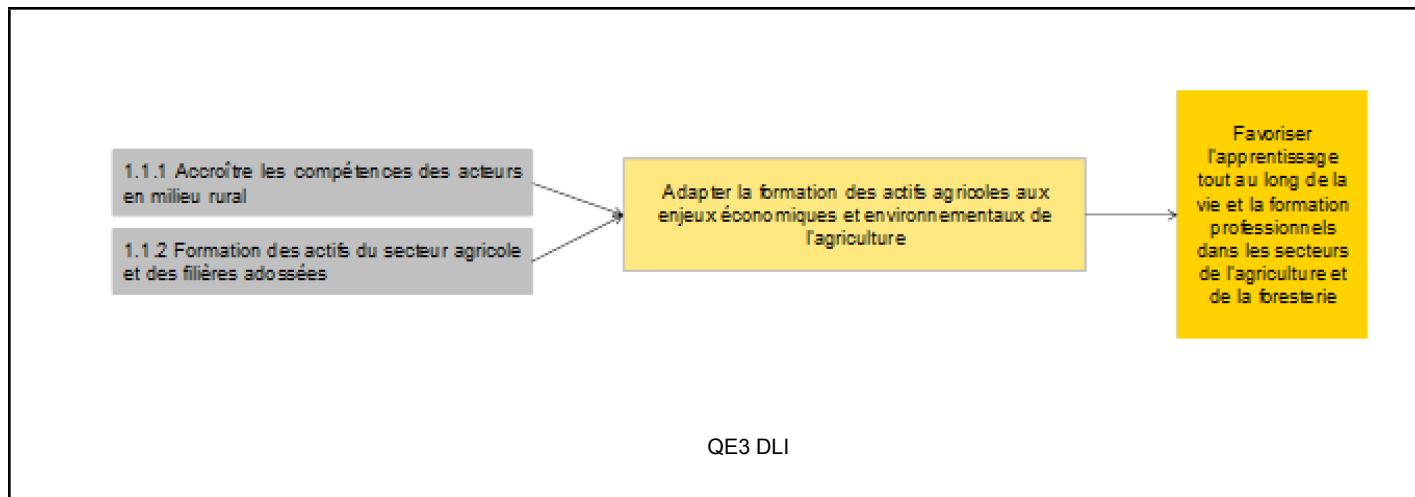
▶ Rendre obligatoire les rapports d'activité intégrant les indicateurs de suivi et de mesure des performances des actions sur le public cible (indicateurs du référentiel d'évaluation)

▶ Exiger que les structures collectent des données concernant la satisfaction des agriculteurs qui bénéficient de transfert de connaissance et les impacts sur leurs pratiques

5. S'assurer que les travaux de recherche et d'expérimentation touchent un maximum d'agriculteurs

▶ Renforcer les liens entre les actions 1.2.1 de transfert de connaissance et la diffusion des résultats des travaux des RITA pour enclencher des changements de pratiques pérennes chez les agriculteurs

▶ Poursuivre l'accompagnement des GIEE pour promouvoir les pratiques collectives, la mutualisation des coûts et les échanges de bonnes pratiques.



7.a4) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.a4.a) Réponse à la question d'évaluation

Diagramme logique d'impact

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP2A

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi des projets transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD (AG, service instructeur), DAAF (service instructeur), Chambre d'agriculture, FRCA, SICA TR, VIVEA, CTICS, CPCS, CGPER, FDSEA, ARIBEV

Notons que les analyses proposées ci après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- Les données extraites d'OSIRIS transmises aux évaluateurs ne permettent pas de disposer des informations complémentaires sur les dossiers : codes OTEX des exploitations soutenues, PBS des exploitations ou encore le détail des investissements soutenus. L'orientation des exploitations a finalement été obtenue en effectuant un croisement manuel entre les numéros SIRET des exploitations et le code APE disponible dans le registre du commerce et des sociétés ;
- En raison des délais d'instruction, la totalité des montants programmés dans le tableau de suivi pour les investissements ne correspond pas aux données individuelles disponibles dans OSIRIS. Les données financières présentés sont donc basées sur les données disponibles dans le tableau de

suivi et les données individuelles à l'échelle des exploitations sur l'échantillon d'exploitations intégré dans OSIRIS ;

- L'enquête à destination des agriculteurs réunionnais n'a à ce jour pu être lancée.
- Seulement deux exploitations bénéficiaires communes aux données du RICA 2013 et 2017 ont été identifiées par l'ODR ce qui ne permet pas de calculer l'indicateur R2 selon la méthodologie appliquée dans les autres régions.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.1.2	840 000 €	283 940 €	34%	0 €	0%
1.2.1	16 651 917 €	11 879 326 €	71%	8 746 178 €	53%
2.1.1	4 769 962 €	5 277 501 €	111%	0 €	0%
2.2.1	840 000 €	473 075 €	56%	0 €	0%
2.3.1	457 394 €	0 €	0%	0 €	0%
4.1.2	13 333 333 €	9 466 988 €	71%	412 116 €	3%
4.1.3	7 333 333 €	7 333 333 €	100%	1 290 405 €	18%
4.1.5	3 026 666 €	1 032 577 €	34%	71 596 €	2%
4.1.7	9 333 333 €	4 755 321 €	51%	822 604 €	9%
4.1.8	18 333 333 €	13 360 000 €	73%	2 659 329 €	15%
4.1.9	12 000 000 €	1 408 543 €	12%	54 580 €	0%
4.3.3	5 066 667 €	0 €	0%	0 €	0%
4.3.4	12 000 000 €	8 630 917 €	72%	1 854 842 €	15%
6.3.1	4 000 000 €	150 000 €	4%	0 €	0%
16.1.1	547 000 €	286 455 €	52%	0 €	0%
16.2.1	10 938 175 €	5 514 658 €	50%	4 417 602 €	40%
TOTAL	126 061 112 €	69 852 634 €	55%	20 329 251 €	16%

A fin 2018, plusieurs remarques peuvent être formulées concernant l'avance de la programmation :

- Des paiements encore largement portés par les TO 1.2.1 et 16.2.1 (65% des paiements à fin 2018) ;
- Une dynamisation notable de la mobilisation des mesures investissements (mesure 4) grâce à l'augmentation des taux de cofinancements, à la suppression des plafonds (TO 4.1.3) et la mise en place de forfait (4.1.8 notamment) ;
- Des TO qui n'ont pas encore démarrés (TO 2.3.1, 4.3.3) et un TO qui reste peu mobilisé (TO 6.3.1) ;
- Un taux de chute important sur la mesure 4.1.8 (30% environ), les planteurs programment la surface maximale qu'ils pourraient replanter mais ne réalisent la replantation que sur une partie de cette surface selon les résultats de la vente de canne de l'année.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31/12/2018 (réalisé)	Valeur au 31/12/2018 (programmé)	Source
Les exploitants ont bénéficié d'outils leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'innovation et d'adaptation au changement	O16 – Nombre de groupes opérationnels du PEI soutenus	-	0	3	Tableau de suivi
	O16 – Nombre et types de partenaires impliqués dans les PEI	-	0	NA	Tableau de suivi
	O12 – Nombre de participants aux formations	1 800	0	812	Tableau de suivi
	O13 – Nombre de bénéficiaires de services de conseil	2 000	0	NA	Tableau de suivi
La production agricole et le revenu par unité de travail annuelle a augmenté dans les exploitations soutenues	R2 - Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel)	-	<i>Donnée indisponible</i>	<i>Donnée indisponible</i>	ODR sur la base des données RICA
	I.01 / C26 - Revenu d'entreprise agricole	-	18 036 euros/UTA (2017)[1]		DAAF – Memento agricole 2018
	C25 – Revenu des facteurs agricoles	-	23 667 euros/UTA (2017)[2]		DAAF – Memento agricole 2018
	C27 – Augmentation de la productivité totale des facteurs agricoles	-	118%[3]		DAAF – memento agricole 2018 / 2008
Les exploitations ont été modernisées et / ou restructurées	R1 - % d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation	23,62	11,43%	23,63%	OSIRIS
	Répartition des exploitations bénéficiaires par classe de taille économique	-	Moins de 2ha : 3%	Moins de 2ha : 4%	OSIRIS
		2-5ha : 21%	2-5ha : 19%		
		5-10ha : 41%	5-10ha : 40%		
		Plus de	Plus de 10ha :		

			10ha : 34%	37%	
Le développement de petites exploitations agricoles a été encouragé	Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'un soutien du PDR au démarrage pour le développement des petites exploitations	-	0	2	Tableau de suivi

Les exploitants ont bénéficié d'outils leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'innovation et d'adaptation au changement

L'analyse des mesures de transfert de connaissance et d'accompagnement est détaillée dans la réponse à la QE du DP1A. **Des différences importantes sont relevées dans l'accompagnement reçu par les agriculteurs des différentes filières.** La filière élevage et la filière canne sont très bien organisées et accompagnent de manière intégrée les agriculteurs dans la modernisation de leurs exploitations et la mobilisation des subventions du FEADER. A l'inverse, la filière fruits et légumes est en cours de structuration et les producteurs rencontrent plus de difficultés à mobiliser les aides. Compte-tenu de la dynamique de diversification en cours, les OP considèrent que le FEADER ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins d'accompagnement des agriculteurs en cours de diversification.

Sur la base des données disponibles dans OSIRIS, les TO de la mesure 4 (4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9) bénéficient ainsi largement à la filière canne du fait de la mesure replantation. Sur le total des investissements, environ 50% des financements enregistrés dans OSIRIS sont destinés à la filière canne (34% de la valeur totale de la production agricole réunionnaise en 2017), 30% à l'élevage (30% de la valeur totale de la production agricole) et 20% à la filière fruits et légumes (30% de la valeur totale de la production). Cette dernière filière est la moins soutenue par l'ensemble des aides disponibles à La Réunion (6% des aides publiques en 2017, Memento agricole).

Comme souligné précédemment les réseaux RITA sont dynamiques et permettent d'apporter des solutions techniques aux agriculteurs réunionnais.

Le programme de développement rural de la Réunion, un financement clé pour la modernisation et la restructuration des exploitations réunionnaises et l'augmentation des productions

959 M€ d'aides publiques ont été injectées dans l'agriculture entre 2014 et 2017. Le PDR représente environ 25% de ces aides et constitue le principal outil disponible pour accompagner et soutenir les investissements dans les exploitations. Les sections ci-dessous détaillent les impacts de ces aides dans chacune des trois principales filières réunionnaises.

Dans un contexte de mutation profonde du secteur sucrier au niveau mondial, des planteurs peu enclins à investir en début de programmation

Avec une maquette de 18M€, la replantation de la canne à sucre est la principale mesure financée par le PDR dans le secteur de la canne (TO 4.1.8). D'après les données OSIRIS, 769 exploitations distinctes (769 dossiers) ont reçu au moins un paiement pour l'aide à la replantation à fin 2018 (pour un montant moyen de 4600€ de dépense publique), soit environ 23% des 3 400 exploitations consacrant tout ou partie de leurs activités à la culture de la canne à sucre[4]. Un plafonnement de l'aide pourrait être envisagé : le montant maximal versé à une exploitation (plus de 1 000 ha de SAU) s'élève à 474 000 euros soit plus de

355 000 euros de FEADER pour les seules années 2015 et 2016.

Le début de programmation a été marqué par des difficultés à mobiliser ce TO pour les planteurs. En effet, les incertitudes liées à la fin des quotas sucriers (2017) ont freiné les investissements dans la filière. De plus, la mesure était considérée par les planteurs comme peu incitative et compliquée à mobiliser. La mise en place d'un montant forfaitaire pouvant atteindre 3 825 €/ha replanté ainsi que d'une caisse de portage au niveau du CTICS chargé d'accompagner les planteurs dans leur demande ont permis de relancer la replantation de canne à sucre sur l'île : la replantation est fortement dépendante des financements existants. Cependant les surfaces replantées depuis 2015 restent faibles.

Figure 1 – Surface de canne replantée et taux de replantation depuis 2015

Campagne	Surface replantée	Taux de replantation*
2015-2016	855 ha	3,7%
2016-2017	700 ha	3,1%
2017-2018	576 ha (Donnée non définitive)	2,5%

Source : CTICS, Bilan du soutien à la plantation de canne à sucre,

*Surface canne Memento agricole 2016 : 23 181 ha, Memento agricole 2017 : 22 703 ha

A titre de comparaison, ce sont en moyenne 1 570 ha qui avait été replantés par an sur la période 2010-2014 soit un taux moyen de renouvellement de 6,44%[5]. Les parcelles de cannes étaient donc replantées en moyenne tous les 14 ans sur la programmation précédente et ce taux semble donc avoir fortement diminué depuis 2015. Les instituts techniques conseillent de replanter tous les 7 à 10 ans pour maintenir le niveau de production en profitant notamment des performances apportées par la sélection variétale, ce qui équivaut à 3 000 ha de replantation chaque année. L'optimum de replantation est donc loin d'être atteint malgré les efforts réalisés pour simplifier l'accès des planteurs à cette aide. Cela peut s'expliquer au moins en partie par la période actuelle d'incertitude sur l'avenir de cette filière.

L'aide à la replantation a contribué à augmenter les volumes de production des exploitations réunionnaises via le renouvellement de la canne à sucre d'une part (une canne à sucre plus jeune est plus productive) et la plantation de nouvelle variété offrant un meilleur rendement d'autre part. Malgré une baisse importante de la SAU en canne à sucre, les quantités de canne produites à la Réunion sont ainsi globalement stables au cours des dernières années.

Figure 2 - Evolution de la SAU et de la production de canne à sucre

Source : Memento agricole, DAAF, 2018

En revanche, les nouvelles variétés n'ont pas permis d'améliorer la richesse en sucre des cannes coupées

(13,91% en 2014 et 13,32% en 2017[6]), critère déterminant pour le calcul du prix payé au planteur.

Les exploitations cannières bénéficient également de deux autres TO du PDR, le TO 4.1.3 dédié à la mécanisation et le TO 4.1.9 dédié aux travaux d'aménagement foncier. Le manque de main d'œuvre pour couper la canne a fait naître un fort besoin de mécanisation et en conséquence de travaux d'aménagement foncier pour permettre cette mécanisation. Suite à l'augmentation des taux de subventions et au déplafonnement de la mesure 4.1.3, cette mesure a été fortement mobilisée par les canniers pour investir dans des tracteurs ainsi que des coupeuses de canne. L'arrêt de la subrogation sur la mesure 4.1.9 a conduit à une forte diminution de la sollicitation de cette aide par rapport à la programmation précédente. Cela a conduit à une mécanisation palliative via des investissements dans des coupeuses peu utilisables sur des terrains plus difficiles. Cependant l'utilisation de ces coupeuses nuisent à la qualité des coupes et donc à la richesse en sucre du produit livré provoquant une diminution du prix de vente de la canne.

Une filière élevage organisée pour mobiliser les aides du FEADER

La filière élevage est fortement structurée (entre 80% et 100% de la production passe par la filière organisée selon les types de production) et est organisée pour bénéficier des aides à l'investissement proposées et se saisir des opportunités offertes par des outils tels que l'AGEA. La FRCA accompagne ainsi les éleveurs de la filière organisée depuis leur demande de subvention jusqu'à l'appui auprès de la banque pour l'obtention des prêts.

La mesure 4.1.2 sur les bâtiments d'élevage a notamment rencontré un réel succès (26 bâtiments d'après les données OSIRIS, soit environ 3% des exploitations en production animale, pour un montant moyen de 123 000 €) permettant d'augmenter les quantités produites et d'améliorer les conditions sanitaires, de travail et du bien-être animal, sur l'ensemble des filières. Ces investissements sont dans une large majorité des cas validés par la filière pour s'assurer de leur pertinence et de l'existence de débouchés. L'enveloppe a ainsi été entièrement programmée et la FRCA souligne que des investissements sont encore prêts à être soutenus. L'élevage a aussi bénéficié de la mesure 4.1.3 (24 dossiers dans les données OSIRIS) pour des investissements dans des tracteurs, faucheuse/faneuse ou encore des tonnes à lisier. Enfin, la mesure 4.1.5 dédiée au renouvellement des prairies a été peu sollicitée malgré la mise en place d'un forfait. En dépit des besoins identifiés, cette mesure apparaît encore comme trop complexe et peu attractive pour les éleveurs qui disposent généralement de petites surfaces de prairies à renouveler.

Ces investissements semblent ainsi avoir permis de maintenir le niveau de production des exploitations réunionnaises : 27 021 tonnes équivalent carcasse produites en 2014 et 28 675 en 2017[7]. Cependant la filière locale reste confrontée à des concurrences fortes (poulet, porc, bœuf) et les besoins de modernisation et d'amélioration de la valeur ajoutée des produits persistent.

Une filière fruits et légumes qui bénéficie peu du FEADER et peine à se structurer

La filière fruits et légumes est encore largement en cours de structuration sur l'île de la Réunion avec 9 OP qui rassemblent environ 20-25% des producteurs. D'après les données de la DAAF, la production de fruits et légumes est en effet passé de 95 000 tonnes en 2014[8] à 85 000 tonnes en 2017[9] et certaines OP indiquent qu'elles n'atteindront pas les objectifs de production qu'elles se sont fixées pour les prochaines années. L'ensemble des acteurs s'accordent cependant pour dire que le potentiel de croissance est important tant sur le marché local (pomme de terre, oignon, ail, carotte en particulier) qu'à l'export (ananas et autres fruits). Les principales raisons de ces difficultés semblent être liées aux aléas climatiques et sanitaires qui causent des périodes de surproduction et de sous-production ainsi qu'à un manque de vision stratégique sur l'ensemble de la filière (de nombreux petits producteurs indépendants qui

approvisionnement les marchés locaux).

Comme indiqué précédemment, la filière fruits et légumes est la filière qui mobilisent le moins les investissements du FEADER. 33 exploitations ont ainsi mobilisé les aides à la mécanisation pour des investissements (soit moins de 1,5% des exploitations en fruits et légumes) d'un montant moyen de 19 000 euros (sur la base des dossiers programmés dans OSIRIS). Il s'agit principalement de tracteurs (11) et de petits matériels de maraîchage (gyrobroyeur, pulvérisateur, rotobèche, etc.). La mesure 4.1.7 a permis de financer 52 serres agricoles (programmation OSIRIS) depuis 2014. Il est à noter que ces investissements dans les serres agricoles peuvent présenter un risque pour les exploitations, car si elles permettent de limiter les risques climatiques et sanitaires durant les années difficiles et de vendre les produits plus chers dans un contexte de sous-production, elles ne permettent pas une meilleure valorisation des produits et ces investissements peuvent être difficiles à amortir en cas de surproduction. De nombreuses serres sont notamment utilisées pour la production de tomate, parfois en situation de surproduction sur l'île ce qui peut mettre en difficulté les producteurs (notamment lors de nouvelles installations).

La diversification des exploitations agricoles, en particulier des exploitations cannières est encore timide mais semble enclenchée. Entre 2015 et 2017, 30% des 458 ha de SAU cannière perdue ont ainsi été convertis dans des filières de diversification (Donnée CTICS). Le PDR a ainsi permis de financer 9 exploitations pour la plantation de cultures pérennes. Cette mesure semble cependant difficile à mobiliser pour les exploitants en raison de la nécessité d'avoir recours à une AGEA et de la complexité de la mesure. L'AGEA reste cependant un outil essentiel afin de définir les orientations de l'exploitation et de vérifier sa viabilité dans le temps. Des efforts ont été déployés afin d'accélérer la validation de ces documents. Par ailleurs, le dispositif a aussi fait l'objet de mesure de simplification comme pour les autres dispositifs.

Des aides à l'investissement qui se révèlent pertinentes dans la majeure partie des cas mais un soutien à la mécanisation qui pourrait être rationalisé

Comme souligné précédemment, les aides disponibles semblent dans la majeure partie des cas répondre à un réel besoin des exploitants et permettre de gagner en compétitivité. Le TO 4.1.3 dédié à la mécanisation des exploitations posent cependant question à plusieurs organisations interrogées. En effet, la suppression du plafond ainsi que l'augmentation des taux de cofinancements ont conduit à une sollicitation importante de cette mesure par les agriculteurs. Cette mesure est notamment devenue plus intéressante pour les agriculteurs que les aides de défiscalisation disponibles sur le territoire. Malgré l'existence des AGEA, plusieurs acteurs ont cependant indiqué qu'il pouvait y avoir eu un effet d'aubaine pour la réalisation des investissements qui pourraient mettre en danger des exploitations pour cause de surinvestissement. L'analyse de la pertinence des investissements n'a pas été réalisée dans le cadre de cette évaluation. Il est cependant à souligner que la majorité des investissements ont été réalisés au niveau individuel et que peu d'investissements ont été réalisés par les CUMA (8% des dossiers dans OSIRIS). Une meilleure rationalisation des investissements pourrait ainsi être envisagée en encourageant les investissements collectifs (transport de la canne par exemple).

Le revenu par unité de travail annuelle a augmenté dans les exploitations réunionnaises

D'après les données économiques du Memento agricole, la valorisation de la production agricole a globalement augmenté entre 2012 et 2017 pour l'ensemble des filières végétales. Elle est en légère augmentation ou constante pour les filières animales.

Figure 3 – Evolution de la valorisation de la production agricole entre 2012 et 2017

Valorisation de la production	2012	2017	Taux d'augmentation
Canne à sucre, PAPAM	134,3	146,8	+9,3%
Fruits et légumes, tubercules	122,9	131	+6,6%
Bétail	43,4	52,1	+20%
Volailles, œufs	61,5	61,5	+0%
Autres produits de l'élevage	13,5	16,1	+19%

Source : *Memento agricole 2013 et 2018*

Le revenu net d'entreprise agricole progresse aussi régulièrement au cours des dernières années (+35% entre 2010 et 2017).

Figure 4 – Evolution du revenu net d'entreprise agricole

Source : *DAAF, Memento agricole 2013 et 2018*

L'impact du PDR sur l'évolution de ces valeurs est difficile à mesurer mais contribue de manière indirecte à ces évolutions positives. Il apparaît que la mesure replantation permet par exemple un gain réel de revenu pour l'exploitant dès l'année suivant la plantation (gain de rendement estimé à +30% suite à la replantation). Les investissements dans les bâtiments d'élevage et la mécanisation peuvent demander plusieurs années avant d'être rentables pour les exploitations.

Des investissements qui ciblent peu les petites exploitations agricoles

D'après les données disponibles dans OSIRIS, le PDR soutient principalement des exploitations de 5 à 10 ha et des exploitations de plus de 10 ha. Ainsi ce sont plutôt les grandes exploitations qui sont soutenues par le FEADER en comparaison de la structure des exploitations réunionnaises (38% de moins de 2ha). Le TO 6.3.1 destinée au soutien aux petites exploitations n'a de plus que très faiblement démarré. Ce nouveau dispositif a nécessité du temps de mise en œuvre compte tenu de la nécessité de mettre en place un Plan de Développement et ne vise qu'une très faible partie des agriculteurs à savoir ceux dont le Produit Brut Standard (PBS) est inférieur à 8000€. La dynamique est tout de même lancée avec une montée en charge notable sur 2019.

Il est cependant à noter une exception pour le TO 4.1.7 qui soutient principalement des petites exploitations, les exploitations de fruits et légumes étant en effet généralement plus petites.

Figure 5 – Répartition des exploitations soutenues par surface

Source : Analyse EY sur la base des données OSIRIS

Ce constat est partagé par les représentants des syndicats qui soulignent de plus que les aides soutiennent principalement les agriculteurs des filières organisées.

Conclusions

1 141 exploitations distinctes (OSIRIS) ont programmé des investissements au titre de la mesure 4 à fin 2018 (dont 871 ont reçu un paiement), ce qui représente environ 15% des exploitations réunionnaises. Ces investissements concourent directement à la modernisation et la restructuration des exploitations. Ils permettent notamment d'augmenter les volumes de production, principalement via :

- Le TO 4.1.8 (replantation cannière), aide clé pour la filière canne, permettant un gain de rendement immédiat l'année suivant la replantation ;
- Le TO 4.1.2 (Création ou modernisation des unités de production animale), bien que bénéficiant à un nombre limité d'exploitations, permet de transformer profondément les outils de production des exploitations bénéficiaires ;

Les effets du TO 4.1.3 (Mécanisation et équipement des exploitations agricoles) sur la performance des exploitations sont plus nuancés (en particulier pour la filière canne) mais permettent d'améliorer les conditions de travail des exploitants. Le TO 4.1.7 permet d'accompagner en partie la diversification des exploitations agricoles et d'assurer une sécurisation des revenus des exploitants mais le nombre d'exploitations soutenues reste limité.

Bien que le lien direct entre ces soutiens à l'investissement et l'évolution des performances économiques des filières soit difficile à établir il apparaît que la valeur de la production agricole et le revenu net des entreprises agricoles dans l'ensemble des filières tend à s'améliorer au cours des dernières années. De nombreux défis restent cependant à résoudre (évolution de la filière canne, structuration et amélioration des performances économiques de la filière fruits et légumes...) et un meilleur ciblage des besoins de chacune des filières semble nécessaire pour maximiser les impacts du PDR, par exemple en rationalisant les investissements dans la mécanisation ou encore le soutien aux serres agricoles.



Figure 2 - Evolution de la SAU et de la production de canne à sucre

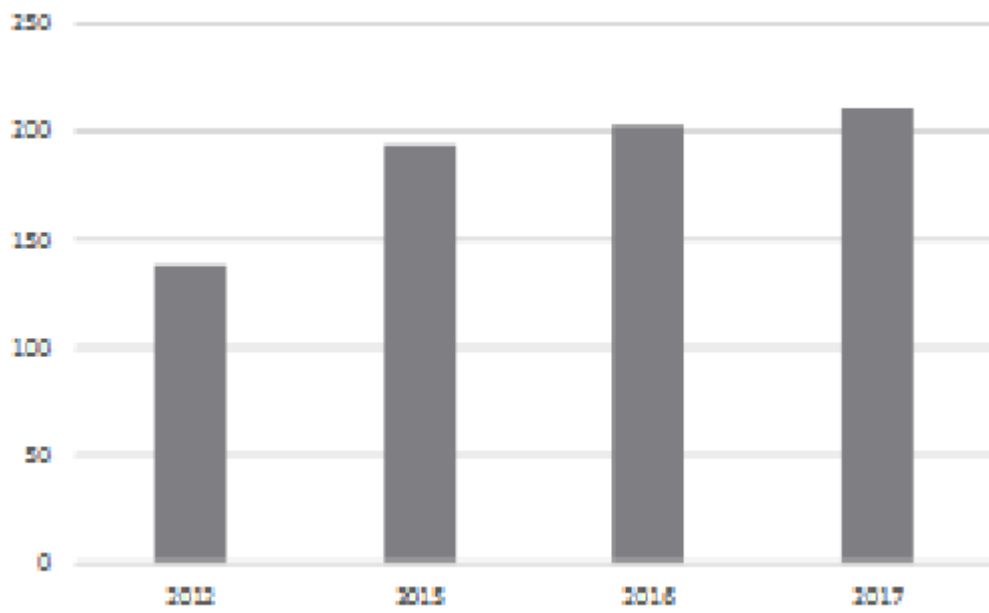


Figure 4 – Evolution du revenu net d'entreprise agricole

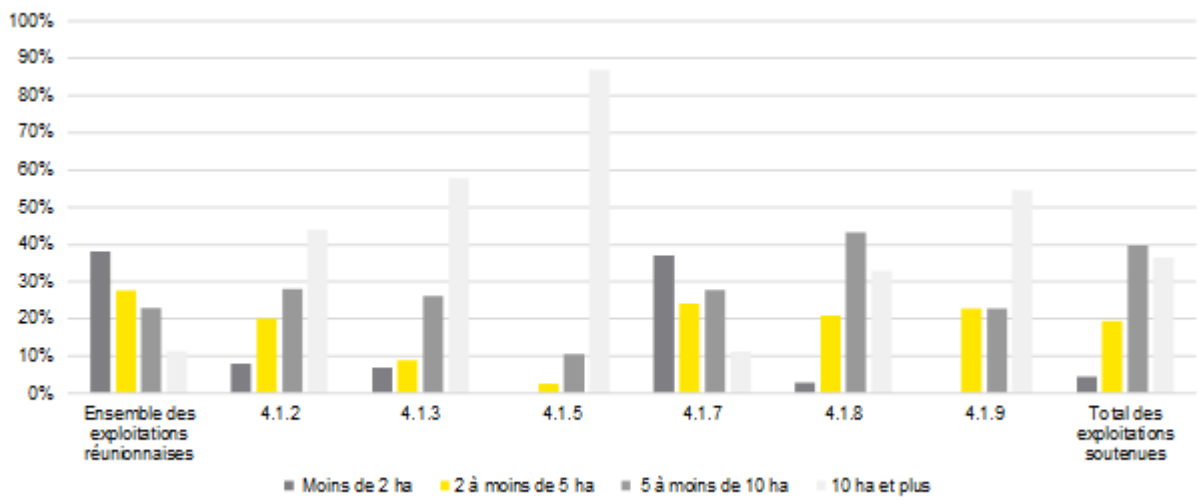
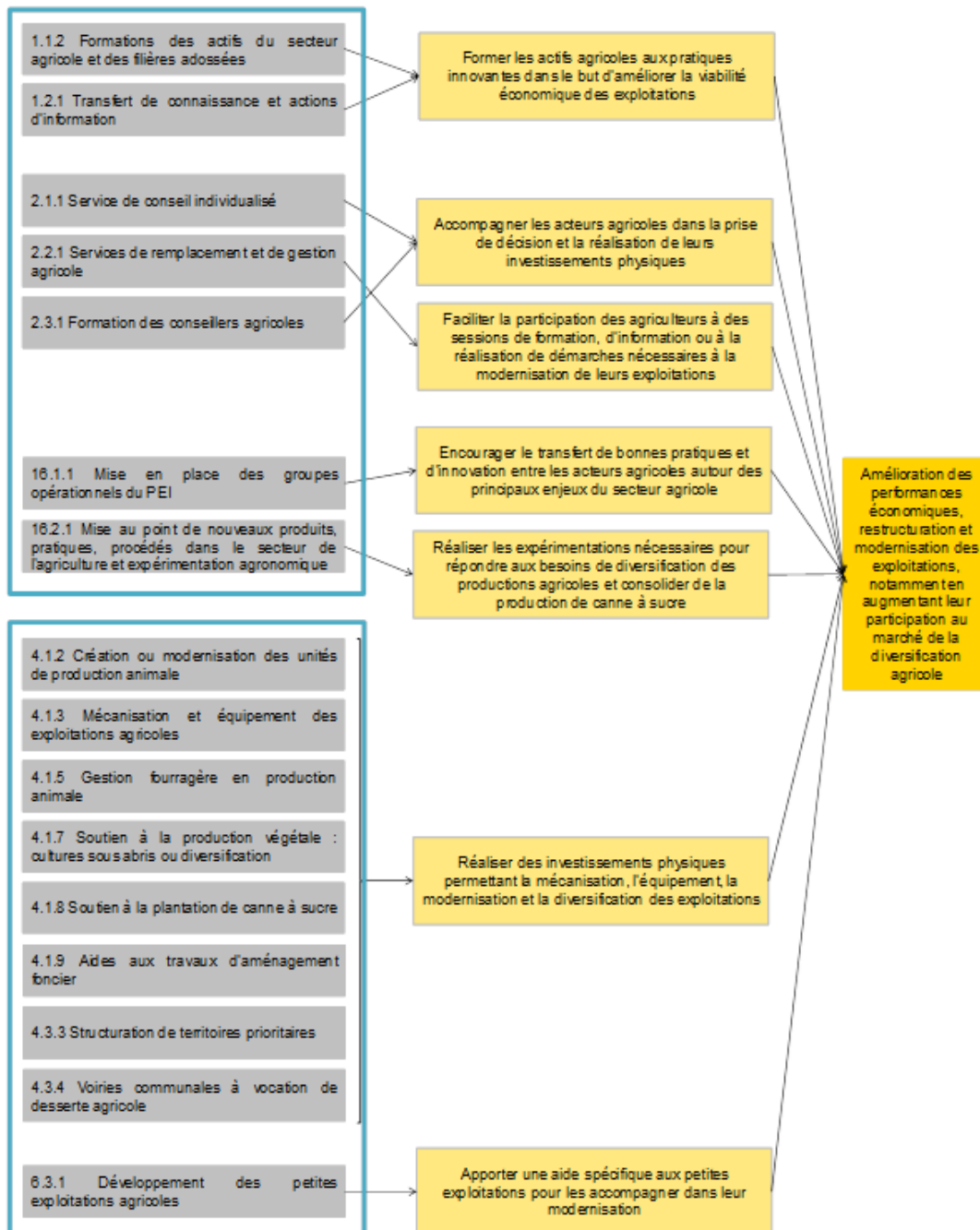


Figure 5 – Répartition des exploitations soutenues par surface

Soutien technique aux agriculteurs



Q4 DLI - Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP2A

- [1] Il s'agit du revenu agricole net 2017 sur le nombre d'ETP agricoles recensées en 2016. *Approximation effectuée sur la base de la méthodologie proposée au niveau européen.*
- [2] Il s'agit de la valeur de la production agricole retranchée des consommations intermédiaires à laquelle s'ajoute les subventions d'exploitation (chiffres 2017) sur le nombre d'ETP agricoles recensées en 2016.
- [3] Il s'agit de l'augmentation de la productivité agricole de 2007 (moyenne triennale 2006-2008 – en l'absence de données disponibles pour 2005 comme prévu par la méthodologie européenne) par rapport à 2017 (moyenne triennale 2015-2017). La productivité agricole s'entend comme le rapport de la valeur de la production agricole sur les consommations intermédiaires.
- [4] <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Presentation-production>
- [5] http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Desherbage_Canne_Sucre_cle0e411c.pdf
- [6] Memento agricole, DAAF, 2018
- [7] Memento agricole 2018, DAAF
- [8] http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note89-03-14_cle028c3d.pdf
- [9] Memento agricole 2018, DAAF

QE4 Notes

7.a5) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.a5.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Plusieurs enjeux ont pu être identifiés sur le territoire au moment de la rédaction du PDR :

- La proportion des agriculteurs de moins de 35 ans diminue ce qui indique un faible renouvellement de la génération agricole ;
- Seulement 19% des exploitants ont une formation élémentaire et complète en agriculture ;
- 53% des exploitations ne disposent pas de repreneur connu (51% de moyenne nationale) ;
- Peu de foncier agricole est disponible pour les installations.

Diagramme logique d'impact

Ainsi le PDR a pour objectif d'augmenter le nombre d'installations de jeunes agriculteurs qualifiés via l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA et prêts bonifiés) ainsi que des actions d'information et des services de conseil individualisés.

12,9 M€ de dépenses publiques sont mobilisées dans le PDR pour mettre en œuvre le domaine prioritaire 2B. Cette enveloppe est divisée entre 3 mesures :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 4,1 M€, soit 32% de la maquette budgétaire du DP2B ;
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 1,2 M€, 10% de la maquette ;
- M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (TO 6.1.1 et 6.1.2) : 7,6 M€, 59% de la maquette.

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Figure 8 - Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP2B

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD (AG – service instructeur), DAAF (service instructeur), Chambre d'agriculture, FRCA, FDSEA, CGPER.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	4 087 608 €	3 235 476 €	79%	2 904 925 €	71%
2.1.1	1 123 665 €	18 661 €	2%	0 €	0%
2.3.1	107 749 €	0 €	0%	0 €	0%
6.1.1	7 560 000 €	3 216 280 €	44%	1 713 000 €	23%
6.2.1		72 367 €		0 €	
TOTAL	12 879 021 €	6 542 784 €	51%	4 617 925 €	36%

A fin 2018, plusieurs remarques peuvent être formulées concernant l'avancement de la programmation :

- Le TO dédiés aux prêts bonifiés (6.2.1) est suspendu depuis un an. En effet quelques prêts ont été réalisés en début de programmation mais il s'est avéré que ce TO était peu attractif pour les agriculteurs en raison de la baisse des taux d'emprunts bancaires et de la charge administrative que cela représente pour les bénéficiaires. Depuis mi-2017, il est remplacé par une bonification dans le cadre de la DJA pour les investissements les plus importants ;
- Le TO 1.2.1 a démarré dès le début de la période de programmation pour permettre le transfert de connaissance, la formation et l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur demande de DJA et leur installation. Cela permet en particulier de financer des ETP au sein de la chambre d'agriculture ou de la FRCA pour accompagner au montage de dossier. La mesure 2.1.1 lancée en 2018 permettre également d'accompagner individuellement les exploitants dans l'installation sous un volet financier.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31/12/2018 (réalisé)	Valeur au 31/12/2018 (programmé)	Source
Des exploitants formés de manière adaptée sont entrés dans le secteur	% d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR	2,36%	0,8%	1,1%	OSIRIS
La part de de jeunes exploitants formés de manière adaptée a augmenté dans le secteur agricole	% d'exploitants de moins de 35 ans formés de manière adaptée dans le secteur agricole sur la zone de programmation	-	75,3% avec une formation élémentaire ou complète (en comparaison de 47,5% en 2010)		Base de données européennes indicateur de contexte
	Nombre de conseillers formés	-	0	0	OSIRIS
	Nombre de bénéficiaires de services de conseil	-	0	Non disponible	OSIRIS
	Types de structures financés / Rôle des structures auprès des agriculteurs / articulation entre les différentes structures	Indicateur qualitatif			Entretiens
Stabilité ou croissance de la part des exploitants de moins de 35 ans	Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole	-	18% de moins de 40 ans en 2016 contre 22% en 2010		DAAF, Memento agricole
	Evolution du % de chef d'exploitation de moins de 35 ans	-			
	% de femmes chez les bénéficiaires de la DJA	-	27%	25%	OSIRIS
	% de femmes dans le total des installations des 40 ans ou moins	-	Non disponible		
	Age moyen des exploitants et des exploitantes accompagnés	-	33 ans	33 ans	OSIRIS
	Taux de survie des exploitants accompagnés à 5 ans	-	Non pertinent (les exploitations soutenues le sont depuis moins de 5 ans)		DAAF
Le PDR a soutenu des installations	Nombre d'installation soutenues par le PDR dans le total des installations	-	Environ 10 à 15% par an		DAAF
Le nombre d'installation compense les départs	Solde du nombre d'installations par rapport au nombre de départ	-	303 installations pour 315 départs en 2016		MSA[1]
	Taux de remplacement	-	96% de taux de		MSA

La part des exploitants formés de manière adaptée progresse de manière importante à La Réunion

D'après la base de données de la Commission européenne sur les indicateurs de contexte, le niveau de formation des exploitants réunionnais progresse de manière importante ces dernières années. En effet, 36% des agriculteurs réunionnais disposent d'une formation élémentaire ou complète en agriculture en 2016 en comparaison de 19% en 2010. Ce chiffre reste cependant éloigné de la métropole où 63,2% des agriculteurs disposent de ce niveau de formation mais est au-dessus de la moyenne européenne (31%).

Cette progression du niveau de formation est en particulier marquée pour les moins de 35 ans. 75,3% des agriculteurs sont formés en 2016 dont 22,6% avec formation élémentaire et 53,2% avec formation complète. Soit une large évolution en comparaison des 47,5% en 2010.

Des projets d'installation réfléchis et plus solides dans le cadre de la DJA mais qui représentent moins de 15% des installations

Le travail d'accompagnement réalisé auprès des agriculteurs souhaitant s'installer est important. En effet, plus de 300 porteurs de projets sont accueillis dans le Point Accueil Installation de la Chambre d'agriculture chaque année parmi lesquels une centaine de candidats engagent un projet d'installation.

Parmi les candidats à l'installation, certains peuvent bénéficier de la DJA sur des critères d'âge (moins de 40 ans) et de niveau de formation (bac ou brevet professionnels orientés gestion d'exploitation agricole). La participation à un stage de la chambre et la constitution d'un plan de professionnalisation personnalisé constituent également des conditions d'accès à la DJA. Ainsi, une cinquantaine de porteurs de projets par an participent au stage 21h de la chambre d'agriculture (formation administrative, enjeux de l'installation, présentation du projet, etc.). La chambre d'agriculture accompagne également les porteurs de projet pour la réalisation de leur plan de professionnalisation personnalisé et le projet d'entreprise. Cet accompagnement aboutit à une vingtaine d'installations par la DJA chaque année. Pour répondre à l'importance de la demande, d'autres acteurs, tels que la FNSEA et la FRCA, sont aussi impliqués dans l'accompagnement des JA et le montage des dossiers DJA pour environ une dizaine de dossiers par an (notamment sur la constitution du plan d'entreprise).

Depuis le début de la programmation ce sont donc un peu moins de 30 porteurs de projet qui ont bénéficié de la DJA chaque année avec un équilibre entre filières canne, fruits et légumes et élevage (soit 83 dossiers soutenus au total). Il convient de souligner que la part des installations en canne (31%) est légèrement inférieure à la part des canniers dans la population agricole totale (39%). Par ailleurs la plupart des installations en canne prévoient des ateliers de diversification, principalement en maraîchage, bananes ou PAPAM. Ainsi les deux tiers des installations en canne prévoient un autre atelier. Parmi les cultures les plus fréquemment associées à la canne dans les installations, 7 prévoient de cultiver des tomates, 7 des palmistes, et 7 canniers prévoient de se diversifier sur de la vanille ou du gingembre. Les jeunes installés prévoient ainsi de mettre en place en moyenne deux autres ateliers de production.

Ainsi, les DJA sont davantage plébiscitées pour des installations sur les filières de diversification par rapport à la répartition actuelle des exploitations agricoles.

Figure 6 – Orientation des projets d'installation en DJA

Source : Extraction OSIRIS, dossiers avec paiement à fin 2018 (83 dossiers)

Les femmes représentent plus de 25% des bénéficiaires ce qui est élevé par rapport aux 17% d'agricultrices à La Réunion en 2013 bien que le nombre d'agricultrices semble avoir augmenté depuis. L'âge moyen des agriculteurs accompagnés par la DJA est 33 ans.

Plusieurs impacts positifs de la DJA ont été identifiés par les différents acteurs agricoles. Avec un montant moyen d'environ 35 000 € (DAAF) à mettre au regard du montant de base de 20 000€ couplé à la mobilisation d'autres aides à l'investissement du FEADER, le soutien de la DJA permet un apport en trésorerie pour les porteurs de projet, important pour faciliter le lancement de l'activité, en particulier lors de transmissions hors cadre familial. La DJA a peu d'impact sur l'orientation du projet, les modulations n'étant pas suffisamment incitatives pour orienter les installations (entre + 10% et +20% du montant forfaitaire de 20 000€, plafonné à +85%). A titre d'exemple, l'aide pour l'installation en agriculture biologique est modulée de +20%. Cependant la DJA, du fait de l'accompagnement proposé et des différents documents stratégiques à fournir, permet aux futurs agriculteurs de construire des projets solides, de planifier leurs investissements et de s'assurer de débouchés avant le lancement de l'activité. Les projets soutenus sont ainsi généralement plus ambitieux en termes de revenu, plus solides sur les plans technique et économique et plus innovants que les installations hors DJA. La DJA est aussi un gage de sérieux apprécié par les banques. Ainsi le taux de déchéance des projets soutenus par la DJA est historiquement très faible voire nul.

Avec seulement 83 installations recensées à fin 2018, la cible de 180 installations d'ici la fin de la programmation semble difficilement tenable, en dépit d'un nombre d'installations important. Les installations soutenues par la DJA représentent seulement environ 10-15% des installations annuelles à La Réunion mesurées grâce aux nouvelles inscriptions enregistrées à la MSA. Tout d'abord un certain nombre de porteurs de projet souhaitant s'installer ne remplissent pas les critères d'éligibilité requis par la DJA (âge, niveau de formation...). De plus le processus est assez long, jusqu'à trois ans pour s'installer, en raison du niveau de qualification requis pouvant nécessiter une formation complémentaire et des documents de planification à préparer, ce qui décourage une partie des demandeurs potentiels qui préfèrent s'installer plus rapidement sans mobiliser la DJA (souvent lors d'une transmission dans le cadre familial permettant d'échelonner les investissements). Une réduction de ces délais pourrait permettre d'encourager un plus grand nombre d'agriculteurs à entrer dans le parcours DJA qui contribue à une plus grande solidité des projets d'installation (avec le lancement du process avant l'obtention du diplôme par exemple).

Ainsi, si l'accès à la DJA n'est pas décisif dans le projet d'installation, il constitue un parcours sécurisant pour les jeunes agriculteurs. Le montant perçu limite la fragilité des jeunes exploitations et facilite l'installation dans de bonnes conditions, en particulier pour les exploitants intervenant hors cadre familial, plus dépendants des aides à la trésorerie au lancement.

Des installations qui ne permettent pas de compenser les départs en retraite et le vieillissement des exploitants

Entre 2010 et 2016, le nombre d'agriculteurs de plus de 60 ans a augmenté de 43% tandis que les moins de 40 ans ont diminué de 25%. La part des moins de 40 ans dans le nombre total d'agriculteurs est ainsi passée de 22% à 18%.

Figure 7 – Evolution du nombre d'agriculteurs par catégorie d'âge

Source : DAAF – Memento agricole 2018

Le renouvellement des générations est ainsi un enjeu particulièrement important sur l'île de La Réunion et le nombre d'installations annuelles soutenues par la DJA (environ 30) ne permet actuellement pas de couvrir le nombre de départs. Les freins limitant la transmission des exploitations et les nouvelles installations sont nombreux. Cependant l'accès au foncier semble être le principal facteur limitant. Les retraites agricoles étant très faibles voire inexistantes sur l'île les agriculteurs attendent de pouvoir les céder au meilleur prix. Malgré le travail de la SAFER pour limiter l'artificialisation des terres et remettre en production des friches agricoles, les surfaces disponibles pour les agriculteurs pour s'installer sont limitées et souvent morcelées en très petites surfaces ne permettant pas une exploitation viable de ces surfaces.

Conclusions

Une trentaine de dossier DJA sont soutenus par an permettant l'installation de jeunes agriculteurs plus qualifiés que la moyenne avec des projets d'installation solides tant sur la planification et le dimensionnement de leurs investissements que sur l'identification de débouchés pour leur production. Elles ne permettent pas d'orienter spécifiquement le type de production de l'exploitation ou le type d'installations (les agriculteurs qui sont éligibles et le souhaite en bénéficient) mais semblent participer à la viabilisation de l'exploitation sur les premières années et donc sur le long terme. La part de femmes et de projets de diversification est supérieure à la répartition observée actuellement.

Il apparaît cependant que les aides DJA sont longues à obtenir et que les agriculteurs qui le peuvent privilégient des installations hors DJA (installation dans le cadre familial par exemple) : la DJA est particulièrement nécessaire pour les installations HCF, pour lesquelles les investissements initiaux et les besoins en trésorerie sont importants. Elle constitue également un gage de confiance pour les établissements bancaires.

Malgré les efforts réalisés par les organismes d'accompagnement, le retard pris en début de programmation sera difficile à rattraper et le nombre total de dossiers soutenus sur la période est estimé à 160 plutôt que les 180 ciblés initialement par le PDR. Pourtant le besoin de renouvellement des générations reste important à La Réunion. La population agricole est vieillissante et les installations ne permettent pas de couvrir les départs. La population agricole et la SAU diminuent ainsi tous les ans. La principale difficulté évoquée par l'ensemble des acteurs concerne la disponibilité et la transmission du foncier. Malgré le travail de la SAFER sur le foncier et d'autres acteurs tels que la chambre d'agriculture pour l'accompagnement à la transmission, les terres agricoles disponibles sont très limitées.

[1] <https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2017/10/TB-chefs-dexploitation-DOM-2016-1.pdf>

Priorité 2 – Recommandations

1. Poursuivre les aides à l'investissement et l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs afin de satisfaire les besoins encore importants en matière de diversification et de modernisation de l'agriculture réunionnaise.

2. Orienter les dispositifs en tension sur des dispositifs nationaux dans l'attente de la future période de programmation.

3. Poursuivre les investissements dans les voiries rurales qui sont nécessaires à l'accès aux parcelles agricoles.

4. Poursuivre les efforts pour simplifier l'accès aux aides à l'investissement

▶ Etudier la possibilité de simplifier l'AGEA pour de petits dossiers d'investissement (inférieurs à un certain montant) et d'accélérer le délai de réalisation de cette étude qui est nécessaire à l'accès aux aides dans un cadre sécurisé et respectueux de la réglementation

▶ Mettre en place des options de coûts simplifiés (forfaits) pour un maximum d'aides dès la début de la programmation

▶ Etudier des solutions d'appui à l'investissement pour les exploitants et les structures n'ayant pas les fonds propres pour accéder aux investissements (subrogation dans le cadre des travaux d'amélioration foncière, outils d'ingénierie financière, avances remboursables)

▶ Remettre en place des taux différenciés pour encourager les investissements collectifs pour la mécanisation et éviter ainsi la sur mécanisation.

5. Dynamiser la mesure de soutien à l'installation

▶ Permettre une entrée précoce dans le dispositif (avant la fin des études par exemple)

▶ Accélérer la procédure pour permettre des installations plus rapides

▶ Augmenter les montants disponibles à l'installation pour renforcer l'attractivité de la mesure et du secteur

▶ Poursuivre les efforts permettant de lever les autres obstacles (foncier / transmission hors cadre familial).

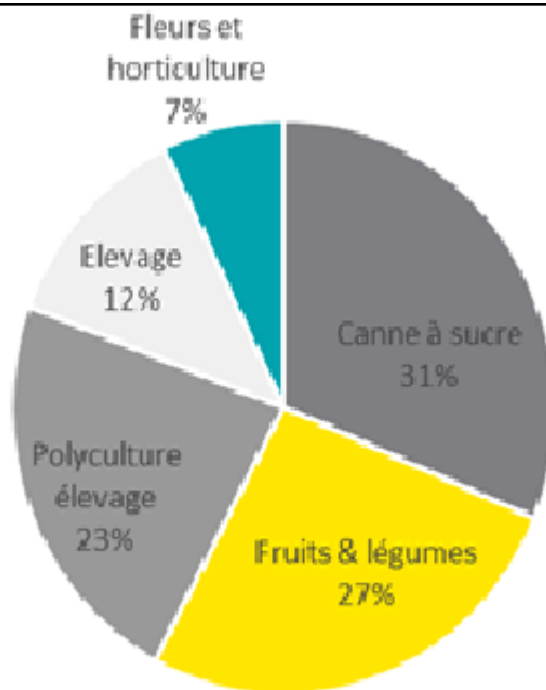


Figure 6 – Orientation des projets d'installation en DJA

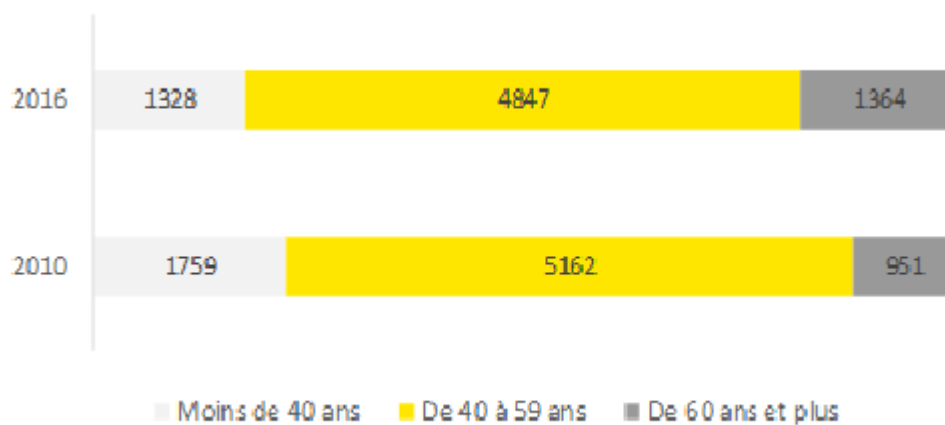
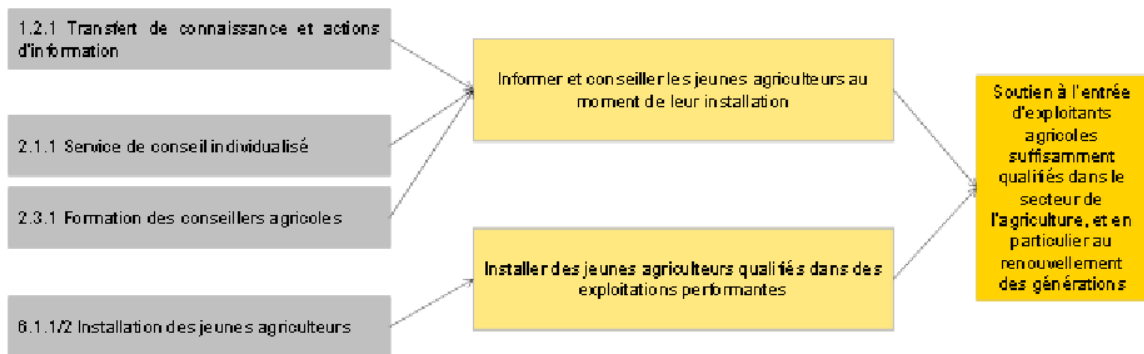


Figure 7 – Evolution du nombre d'agriculteurs par catégorie d'âge



QE5 DLI - Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP2B

7.a6) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

7.a6.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel de l'île en termes de valeur ajoutée et d'emplois. Les agriculteurs sont bien intégrés dans la chaîne agroalimentaire grâce en particulier à la structuration des activités par les organisations de producteurs (financée par le POSEI). Cependant la couverture des besoins locaux en produits transformés pourrait être améliorée en particulier dans le secteur des fruits et légumes. De plus les coûts de production élevés nécessitent de mener des actions dans le but de moderniser les entreprises agroalimentaires, d'innover dans les procédés et d'améliorer les performances des entreprises. Le développement de la certification et des labels de qualité a aussi été identifié comme un moyen d'augmenter la valeur ajoutée des productions réunionnaises.

Diagramme logique d'impact

Le PDR prévoit de répondre à ces objectifs en subventionnant les investissements agro-industriels et structurants pour améliorer la compétitivité des industries agro-alimentaires ainsi que la maîtrise des ressources et de l'énergie. Le programme prévoit aussi de soutenir l'innovation en encourageant la mise au point de nouveaux produits et procédés et en particulier des processus de transformation et de conditionnement via la recherche agronomique. Le transfert de cette innovation se fera via des actions d'informations et de conseils.

57 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 3A. Cette enveloppe est répartie entre quatre mesures différentes:

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 2,9 M€, 5% de la maquette du DP3B
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 0,50 M€, 0,9%
- M04 – Investissements physiques (TO 4.2.1) : 32 M€, 56%
- M16 – Coopération (TO 16.2.1) : 6,4 M€, 11%
-

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP3A

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les résultats de l'enquête en ligne auprès des bénéficiaires du TO 4.2.1
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD, DAAF, CPCS, Chambre d'agriculture, CIRAD.

Notons que les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- Le manque de données disponibles dans OSIRIS ne permet pas de mesurer l'ensemble des impacts du soutien aux investissements par les industries agro-alimentaires (création d'emploi, économies d'énergie...)
- Malgré les relances, l'enquête en ligne auprès des bénéficiaires du TO 4.2.1 n'a enregistré qu'un faible nombre de répondants après 15 jours de mise en ligne. Une période de mise en ligne plus importante et des relances par téléphone pourrait permettre d'augmenter le nombre de réponse lors de prochaines évaluations.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	2 899 093 €	2 317 933 €	80%	2 200 545 €	76%
2.1.1	460 141 €	72 872 €	16%	0 €	0%
2.3.1	44 123 €	0 €	0%	0 €	0%
4.2.1	32 000 000 €	15 298 972 €	48%	5 571 215 €	17%
16.2.1	6 397 255 €	4 033 015 €	63%	2 858 765 €	45%
TOP UP 4.2.1	15 120 000	0 €	0%	0 €	0%

TOTAL	56 920 612 €	21 722 792 €	38%	10 630 525 €	19%
--------------	---------------------	---------------------	------------	---------------------	------------

A fin 2018, plusieurs remarques peuvent être formulées concernant l'avancement de la programmation :

- Les paiements sont encore limités sur le TO 4.2.1 alors que la majorité des investissements semblent réalisée ;
- Le TO 2.1.1 pour les activités de conseil à démarrer au cours de l'année 2018 après des difficultés importantes de mise en œuvre sur le début de la programmation. Le TO 2.3.1 n'avait pas débuté au 31 décembre 2018 (premières programmations en mars 2019).

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31/12/2018 (réalisé)	Valeur au 31/12/2018 (programmé)	Source
La part du prix final des produits agricoles conservée par les producteurs primaires a augmenté	Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA	-	NA*	NA	-
	Nombre d'exploitation bénéficiant d'un soutien à l'investissement	50	9	25	Tableau de suivi
La valeur ajoutée des produits agricoles des producteurs primaires s'est accrue	Evolution de la marge et du prix perçus par les producteurs primaires	-	NA*	NA	-
De nouveaux procédés de production, de transformation et de conditionnement des produits ont été testés et développés	Type de procédés développés grâce au soutien du PDR	Indicateur qualitatif			Entretiens
Les procédés innovants développés ont fait l'objet d'une diffusion et d'un transfert auprès des professionnels concernés	Pénétration des innovations développées par les professionnels	Indicateur qualitatif			Entretiens
La participation des producteurs primaires à des circuits courts, des groupes de producteurs orientés vers la qualité ou à des organisations interprofessionnelles a permis d'améliorer la	Type de soutien en faveur des producteurs	Indicateur qualitatif			Entretiens

promotion des produits agricoles concernés au niveau régional				
La part des produits issus de l'agriculture réunionnaise sur le marché agroalimentaire réunionnaise a augmenté	Accroissement de l'autoconsommation dans le secteur agroalimentaire réunionnais et réduction de la dépendance aux importations		53% du marché couvert par la production locale en 2016	DAAF

**Les producteurs primaires ne sont pas directement soutenus par ce domaine prioritaire*

Un soutien au développement des labels de qualité via le transfert de connaissance et le conseil

Bien que le PDR ne soutienne pas directement les producteurs pour la mise en place de signes de qualité sur leur exploitation, les actions de transfert de connaissance et de conseil (TO 1.2.1 et 2.1.1) portées par les différentes organisations réunionnaises permettent d'accompagner les exploitants vers la certification. Deux dossiers portés par SICATR et FRCA ont par exemple été programmés pour accompagner les agriculteurs adhérents vers la certification BIO. De nombreuses OP ainsi que la chambre d'agriculture accompagnent les agriculteurs vers des productions de meilleure qualité (réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, sélection variétale). Le nombre d'exploitations en agriculture biologique est ainsi passé de 152 en 2014 à 234 en 2017 (+54%) pour une surface de 674 ha en 2014 à 1 050 ha en 2017 (+55%) soit 2,5% de la SAU.

Le PDR soutient de plus l'Institut de la Qualité et de l'Agroécologie (IQUAE) qui est en charge de (i) l'information et la formation sur les démarches de valorisation collective, (ii) de faire émerger et initier toute démarche de valorisation collective et (iii) d'œuvrer à la reconnaissance de la Qualité, de l'Origine et des savoir-faire. L'IQAE travaille ainsi sur la mise en place de plusieurs IGP tels que l'ananas Victoria ou les lentilles de Cilaos. Ces IGP pourrait permettre d'augmenter la plus-value financière ainsi que les volumes produits. La production d'ananas a par exemple tendance à stagner ces dernières années alors que l'objectif est de multiplier par deux la production sur les prochaines années pour rester compétitif à l'export.

Ce développement des labels de qualité devrait permettre de mieux valoriser les produits sur le marché local et à l'export. L'IGP « Vanille de La Réunion » a été obtenu début 2019 (hors soutien FEADER) et devrait permettre aux consommateurs de différencier la vanille réunionnaise de la vanille importée sur les marchés réunionnais et ainsi d'assurer une juste valorisation du prix de vente de ces produits. Les opportunités de développement de ces labels de qualité est ainsi importante mais des progrès restent à faire dans ce domaine.

La part des produits issus de l'agriculture réunionnaise sur le marché agroalimentaire réunionnais

progresses peu

En 2016, la production locale couvre 77% du marché en produit frais et 53% du marché global. Cette valeur est en très légère progression pour les produits frais. En effet, en 2010, la production locale couvrait 75% du marché en produit frais et 54% du marché global.

Sur le marché du frais des différences importantes existent entre les filières. La Réunion est autosuffisante pour sa consommation d'œufs, de lapins, porcins et à plus de 95% de couverture du marché pour la volaille et le lait. Par contre plus de la moitié de la consommation de bovins résulte de produits importés. Plus de 20 000 tonnes de volailles ont été importées en 2017. Concernant les fruits et les légumes, une marge de progrès importante demeure avec une couverture du marché frais de 63% pour les fruits et 71% pour les légumes. Bien que certaines productions permettent de couvrir l'intégralité de la demande (tomates par exemple), certains produits sont encore largement importés (carottes, oignons, ail, pomme de terre, agrumes, pommes...).

Figure 8 - Taux de couverture du marché du frais et du marché global en 2016

Source : DAAF La Réunion – Douanes – Memento agricole 2018

Concernant les produits transformés et congelés, les entreprises agroalimentaires ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins de l'île.

Des investissements dans l'agroalimentaire dans le but d'augmenter la valeur ajoutée de la production locale

L'industrie agro-alimentaire réunionnaise, avec 435 établissements en 2018, représente 7 % de la production de richesse (valeur ajoutée) contre 4 % seulement en métropole. Ces entreprises emploient en 2015, 4 142 salariés, effectif en progression de 7,5 % depuis 2009 (3 857). Le TO 4.2.1 du PDR permet d'apporter un soutien à l'investissement pour ces entreprises.

Figure 9 – Répartition des dossiers du TO 4.2.1 par filière

Filière	Nombre de dossier (programmé)	Montant programmé	Pourcentage
Canne - sucre	10	5 267 766 €	34%
Canne – alcool	2	985 433 €	6%
Elevage	5	3 650 931 €	24%
Végétal	6	4 276 574 €	28%
Autre (chocolat, vanille)	2	1 118 267 €	7%

Source : Tableau de suivi au 31/12/2018

La filière agroalimentaire canne-sucre repose sur deux usines sucrières du groupe TEREOS Océan Indien

régulièrement modernisées depuis 1996 reposant sur des projets d'investissements conséquents. D'après les acteurs de la filière, environ 10 millions d'euros sont investis par an dans la filière, le PDR, avec environ 1 millions d'euros de dépense publique annuelle représente donc une part limitée de ces investissements. Cependant il permet de financer la modernisation des installations existantes, l'amélioration de la protection de l'environnement ainsi que la prise en compte des innovations technologiques (qualité des sucres spéciaux par exemple). Plusieurs projets soutenus par le PDR ont aussi permis d'améliorer les conditions de travail des employés en améliorant les conditions de manutention des cannes dans les centres de réception. Ces investissements concourent à maintenir la compétitivité fragile de la filière canne-sucre sur le marché international. Ils n'ont pas pour but d'augmenter le volume de production (conditionné par la quantité de canne livrée) ni les bénéfices des usines.

Des investissements ont aussi été réalisés par la distillerie de la Rivière du Mat. Il s'agit d'augmenter les capacités de stockage d'alcool de la distillerie ainsi que de mettre en conformité des équipements existants. Ces projets s'inscrivent aussi dans une logique plus globale : ils ont comme second objectif d'assurer l'approvisionnement de la nouvelle unité de production d'électricité avec un nouveau produit.

Les investissements dans les autres filières sont principalement tournés vers l'augmentation des capacités de production et la production de produits à haute valeur ajoutée (marché local et international) pour assurer la compétitivité des produits. Les investissements suivants peuvent être listés en exemple :

- Développement d'une zone de stockage pour fruits et légumes indispensables face à l'augmentation de l'approvisionnement par les adhérents ;
- La mise en place d'une mûrisserie de banane permettant d'assurer la production de produits de qualité ;
- La modernisation d'un abattoir et le développement de produits à haute valeur ajoutée (nuggets de poulet)
- La mise en place d'un outil de transformation de salades en sachet.

Ces investissements sont d'un montant moyen de 600 000 € de dépense publique. Les bénéficiaires interrogés soulignent le fort impact de ces investissements sur leur activité en permettant une augmentation visible de leur CA et de leurs bénéfices. Pour les investissements dans les autres filières, ces activités de transformation permettent d'assurer des débouchés aux producteurs primaires voir de mieux valoriser leurs produits (limiter la concurrence avec les produits de dégagement par exemple).

L'impact de ces investissements sur les producteurs primaires est difficile à mesurer. Cependant les investissements dans les usines sucrières n'ont pas d'impact direct sur le prix d'achat de la canne par TEREOS.

La filière agro-alimentaire est cependant confrontée à des enjeux majeurs pour les prochaines années :

- La filière canne-sucre est en pleine mutation suite à la fin des quotas et la concurrence internationale est croissante. Une diminution de la rentabilité de la filière (baisse des prix sur le marché international, meilleure valorisation de la canne-énergie) pourrait mettre en danger les deux sucreries TEREOS présentes sur l'île ;
- La filière animale subit encore la concurrence des produits « de dégagement » importés. Une transformation des produits, créatrice de valeur ajoutée, est donc indispensable ;
- Pour la filière fruits et légumes, les entreprises de transformation sont encore limitées à la Réunion en particulier pour produire des produits de 3ème ou 4ème gamme. Le développement de ce type

d'atelier pourrait notamment permettre de proposer des débouchés supplémentaires aux produits en surproduction (tomates en conserve par exemple).

Un soutien aux procédés innovants principalement porté par le FEDER

Le PDR soutien peu la recherche et l'innovation dans le secteur agro-alimentaire. En effet, les actions du RITA sont principalement tournées vers l'amélioration des itinéraires techniques des exploitations. Certains projets, à l'échelle des filières, permettent cependant de mieux connaître les marchés de valorisation des produits ainsi que de valoriser la qualité des produits réunionnais.

Le soutien à la R&D dans l'agroalimentaire est principalement porté par le PO FEDER avec une mesure spécifique dédiée « 1.03 Soutien des activités de recherche agronomique » notamment en lien avec les activités du pôle de compétitivité Qualitropic.

Conclusions

La compétitivité des producteurs primaires est principalement soutenue par les mesures d'investissement (mesure 4) dont l'impact est détaillé dans la réponse à la QE 2A. Cependant le soutien à l'industrie agroalimentaire permet d'assurer l'existence de débouché à plus haute valeur ajoutée pour quelques productions (filière élevage et fruits et légumes) qui permettent de renforcer la position des producteurs primaires par rapport aux produits de dégagement ou lors des périodes de surproduction avec un prix de vente des produits très bas. Les produits transformés pour ces filières sont principalement destinés au marché local. Pour la filière canne, les investissements permettent de maintenir l'existence de la filière et donc de débouchés pour les canniers et assurant la modernisation continue des usines pour rester compétitif sur le marché international.

Des efforts importants restent à faire dans le développement de label de qualité et d'origine à La Réunion, en finançant des structures destinées à appuyer les groupements de producteurs dans la définition de cahiers des charges, et les agriculteurs dans l'adaptation de leur production pour répondre à certains engagements (production biologique en particulier).

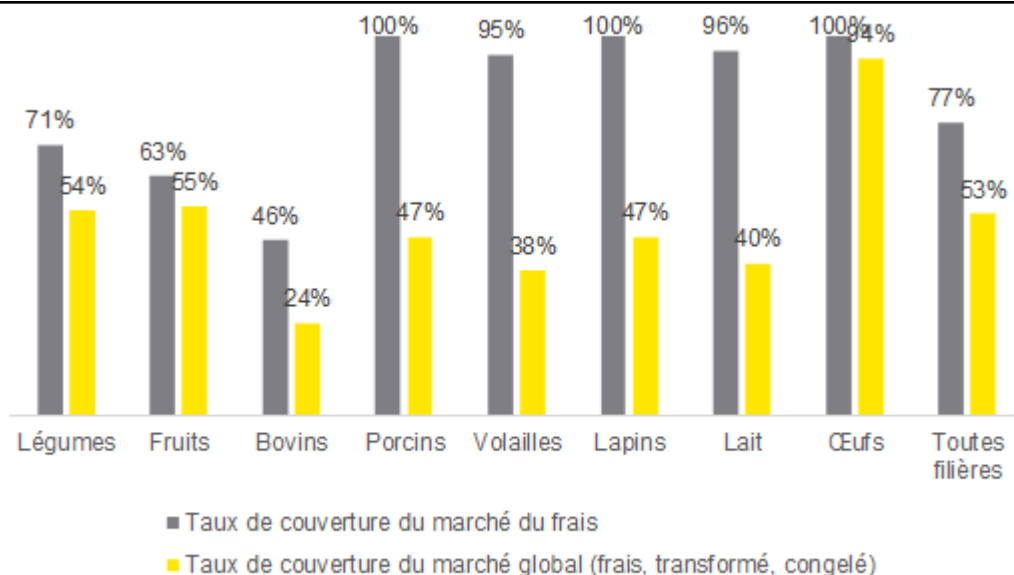
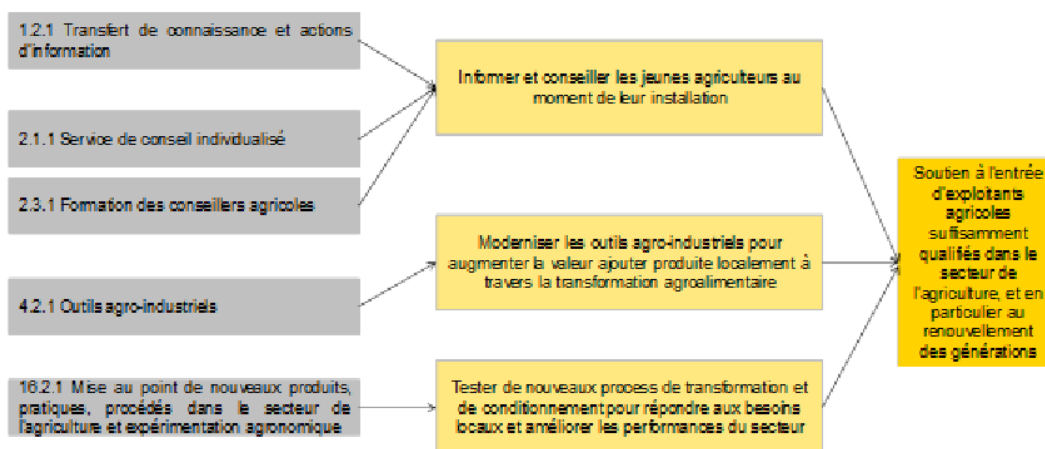


Figure 8 - Taux de couverture du marché du frais et du marché global en 2016



QE6 DLI

7.a7) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

7.a7.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

La Réunion est soumise à d'importants risques naturels (cyclones, inondations...) renforcés par le changement climatique. Son insularité et son climat tropical la rendent également vulnérable aux risques phyto- et zoosanitaires. Le programme national de gestion des risques en agriculture comportant un fonds de mutualisation et une mesure relative à l'assurance récolte ne s'appliquant pas dans les DOM, il convient de poursuivre les efforts pour aider les exploitants à se prémunir contre les risques existants.

Diagramme logique d'impact

Les objectifs de ce domaine prioritaire sont donc de lutter contre les risques sanitaires, environnementaux et climatiques. Des actions de transfert de connaissances, d'information et de conseil sont destinées à former et informer les agriculteurs sur les risques agricoles. Le PDR prévoit aussi la mise en œuvre d'une mesure pour permettre de débloquer les fonds nécessaires à la reconstruction du potentiel de production des exploitations en cas de catastrophe naturelle. Enfin des expérimentations agronomiques sont destinées à apporter des solutions face aux risques.

13,9 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 3B. Cette enveloppe est répartie entre quatre mesures différentes:

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 4,9 M€, 35% de la maquette du DP3B
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 1,5 M€, 11%
- M05 - Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (TO 5.1.1 et 5.2.1) : 2,7 M€, 19%
- M16 – Coopération (TO 16.2.1): 4,9 M€, 35%

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP3B

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les rapports d'activité des organisations transmis par la DAAF (non exhaustif) ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD (service instructeur), DAAF (service instructeur), Chambre d'agriculture, CIRAD, ARMEFLHOR, GDSR.

Notons que les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- Le nombre de bénéficiaires des actions de transfert de connaissance ainsi que le suivi des résultats et impacts quantitatifs de ces mesures n'est pas ou peu réalisé par les organisations. L'analyse s'appuie sur les rapports d'activité transmis par la DAAF pour une partie des organisations bénéficiaires ainsi que les entretiens réalisés ;
- La pertinence des travaux de recherche soutenus par le FEADER pour répondre aux besoins des

agriculteurs réunionnais n'a pas fait l'objet d'une analyse indépendante par les évaluateurs.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	4 865 843 €	4 147 090 €	85%	3 286 099 €	68%
2.1.1	1 337 598 €	380 097 €	28%	0 €	0%
2.3.1	128 263 €	20 730 €	16%	0 €	0%
5.2.1	2 666 667 €	160 000 €	6%	0 €	0%
16.2.1	4 890 612 €	2 871 218 €	59%	1 891 172 €	39%
TOTAL	13 888 983 €	7 579 135 €	55%	5 177 271 €	37%

A fin 2018, plusieurs remarques peuvent être formulées concernant l'avancement de la programmation :

- La mesure 5.2.1 a été très peu mobilisée malgré les cyclones successifs qui ont touché La Réunion au cours des dernières années en raison du déblocage d'aides exceptionnelles de l'Etat et du Département. Elle va être fermée lors de la prochaine révision du PDR ;
- La mesure 2.1.1 lancée en 2018 devrait permettre de soutenir des actions de conseil spécifique de gestion des risques en complément des actions de transfert de connaissance.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31/12/2018 (réalisé)	Valeur au 31/12/2018 (programmé)	Source
La participation des exploitations à des systèmes de prévention et de gestion des risques s'est accrue	Nombre d'exploitants formés ou conseillés pour une meilleure prise en compte des risques dans leur exploitation	-	Non disponible	Non disponible	-
De nouveaux procédés de gestion et de prévention des risques ont été testés et développés par la mobilisation de l'expérimentation agronomique	Type d'opérations de coopération pour le développement de nouveaux procédés financées par le PDR	Voir la réponse à la QE			Entretiens et rapports d'activité
Les agriculteurs sont mieux couverts/protégés vis-à-vis	Nombre d'exploitations ayant bénéficiés du soutien	-	0	17	Tableau de suivi

des risques associés à un phénomène climatique défavorable, l'apparition d'une maladie animale ou végétale, une infestation parasitaire ou un incident environnemental	du FEADER pour la réhabilitation des terres agricoles en cas de catastrophe naturelle, phénomènes climatiques défavorables ou évènements catastrophiques				
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Une mesure de reconstitution du potentiel de production très peu mobilisée et qui va être fermée

Le début de l'année 2018 a été marqué par une succession de cyclones à La Réunion : Berguitta dès la fin du mois de janvier, Dumazilé au mois de Mars et Fakir, fin avril. Ces cyclones ont occasionné d'importantes pertes agricoles : la chambre d'agriculture estimait à plus de 16 millions d'euros les pertes agricoles liées au passage de Berguitta.

Le TO 5.2.1 destiné à la reconstitution du potentiel de production en cas de catastrophe climatique aurait ainsi pu permettre d'appuyer les agriculteurs suite aux pertes subies. Cependant seulement 17 exploitations ont sollicité cette aide suite à Berguitta pour un montant programmé de dépenses publiques de 160 000 euros, ce qui est très limité compte-tenu des dégâts chiffrés. En effet, la mise en place d'autres dispositifs (calamité agricole sur des fonds du MOM, aide spécifique du Département) a concurrencé le recours au PDR. Ces aides sont en effet plus facilement et rapidement mobilisables que celle du PDR qui ne semble pas adaptée à une réponse immédiate aux besoins des agriculteurs dans cette situation. Ce TO va donc être fermé par l'autorité de gestion pour approvisionner les maquettes de TO dont la consommation a été importante depuis le début de la programmation.

Par ailleurs les agriculteurs n'étaient pas en mesure de prouver les pertes de 30% minimum de leur potentiel de production.

Un soutien principalement tourné vers la maîtrise des risques sanitaires sur les exploitations

Les actions de transfert de connaissance et de recherche agronomique ont en partie pour but de développer des solutions permettant de mieux gérer les risques sanitaires à La Réunion et de transmettre ces connaissances aux agriculteurs.

Les acteurs du RITA élevage sont ainsi mobilisés dans des projets de recherche ayant pour but de trouver des solutions permettant de réduire les impacts des principales maladies impactant la production des élevages (salmonelle, pododermatite...). Le GDSR (Groupement de défense sanitaire de la Réunion) est particulièrement impliqué dans ce RITA ainsi que dans le transfert de connaissance des résultats des expérimentations auprès de ses 1 600 adhérents.

De nombreux acteurs de la filière fruits et légumes sont aussi impliqués dans le RITA pour le développement de solutions innovantes pour lutter contre les multiples ravageurs des cultures présents à La Réunion. Les expérimentations conduites sont multiples et visent principalement à développer des itinéraires techniques ou des solutions de lutte respectueuses de l'environnement. L'ARMEFLHOR travaille ainsi sur l'amélioration des itinéraires techniques en agriculture biologique ou encore sur le test d'efficacité d'auxiliaires de culture sur des ravageurs. Les résultats de ces expérimentations sont valorisés par l'ARMEFLHOR lors des visites des producteurs, des OP et des techniciens agricoles sur les sites

d'expérimentation. Les rencontres Agrofert'îles organisées une fois par an par le réseau horticole (800 participants en 2017) permettent également de valoriser ces résultats et de transférer les résultats. La recherche soutenue par le PDR a également permis de développer des auxiliaires de culture qui sont actuellement produits et commercialisés par l'entreprise Coccinelle. Il semble que le transfert de connaissance commence à porter ses fruits sur l'île. Ainsi d'après l'enquête pratique culturelle de la DAAF[1], 31% des exploitants interrogés traitent de manière systématique avec des produits phytosanitaires mais une large majorité met en place des mesures préventives (films plastiques, désherbage des abords, rotations de cultures...). Il est à noter que ces efforts sont plus importants pour les agriculteurs cultivant sous serre, en production de tomate, 43% des exploitants en plein champ déclarent traiter avec des produits phytopharmaceutiques de manière systématique contre 25% en production hors sol. Les efforts à mener sont donc encore importants dans cette filière, en particulier face à la multiplication des ravageurs ces dernières années.

Concernant le RITA Canne, des recherches sont également menées pour lutter contre les risques sanitaires. Il s'agit en particulier du développement de la lutte biologique contre le borer via des plantes intercalaires. Le conseil technique de la chambre d'agriculture a ainsi validé cet itinéraire technique et le transfert de connaissances financé devrait permettre de diffuser cette pratique auprès des agriculteurs.

En complément, trois organismes sont financés depuis au titre de la mesure 2 pour des actions de conseil en gestion des risques dans les exploitations : le GDSR, la FDSEA et la coopérative de producteurs de porcs de La Réunion.

Enfin, la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles à La Réunion) est aussi soutenue par le PDR pour réaliser directement des campagnes de lutte collective contre les ravageurs des cultures (rats, merles de Maurice, ...). Ce sont par exemple deux campagnes de dératisation qui ont été conduites en 2018 pour une surface de 19 000 ha et 5140 participants.

Conclusions

Le soutien du PDR est principalement dédié à l'identification et la mise en application de solutions techniques pour lutter contre les risques sanitaires très présents à La Réunion (mesures préventives). En effet, la mesure dédiée la reconstitution du potentiel de production (curative) n'a pas été utilisée par les agriculteurs et va être fermée.

La lutte contre les risques sanitaires comporte différents volets : le développement de nouveaux procédés de lutte respectueux de l'environnement via des expérimentations dans le cadre des RITA, le transfert de connaissance de ces innovations et des itinéraires techniques adaptés et enfin depuis 2018 un conseil individuel en gestion des risques dans les exploitations. Ces activités semblent peu à peu porter leurs fruits avec des réalisations concrètes tels que la validation d'itinéraire technique par la chambre ou encore la commercialisation d'auxiliaires de culture mais l'appropriation par les agriculteurs restent en cours pour mener une lutte intégrée et collective.

[1] http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_no102-_Pratiques_culturelles_legumes_2013_-_PHYTO_cle485432.pdf

Priorité 3 – Recommandations

1. Fermer le dispositif 5.2.1 qui n'est pas adapté à la situation et ne permet pas de répondre aux situations d'urgence.

–La mise en place de ce type de dispositif peut pénaliser l'avancement financier d'un programme étant donné que l'enveloppe financière ne peut être mobilisée que si des événements reconnus surviennent effectivement.

–Voir la possibilité avec les professionnels de mettre en place des fonds de garantie (système d'assurance financé en partie par le FEADER).

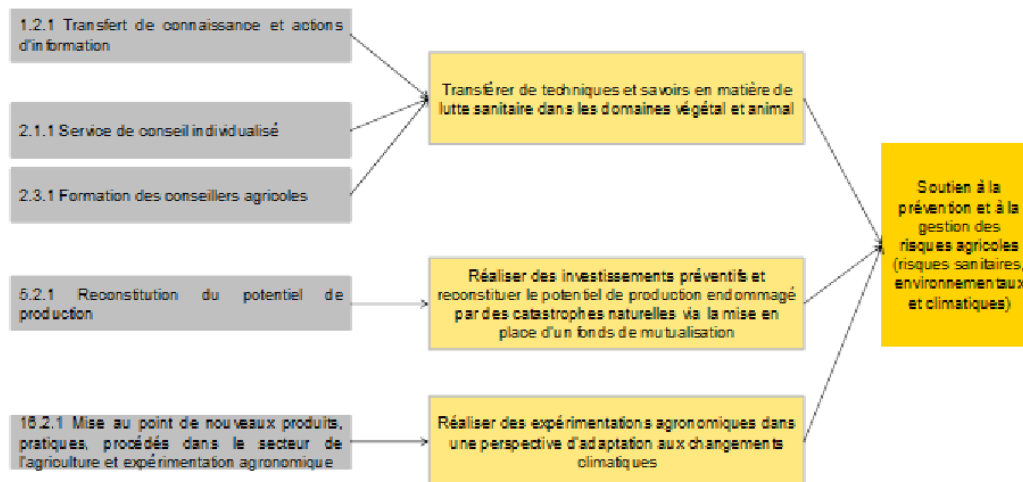
2. Dynamiser les mesures d'investissements à destination des IAA pour augmenter l'autoconsommation et la compétitivité de la production locale

–Il existe un fort besoin de développement des IAA sur l'île de la Réunion pour apporter une valeur ajoutée aux productions locales et concurrencer les produits d'importation.

3. Poursuivre le renforcement de la compétitivité de la production locale

–La promotion de la production locale et des circuits courts nécessite encore d'être accompagnée sur l'île de la Réunion. Malgré le développement de l'appellation « peï », la part de produits réunionnais sur le marché n'augmente pas et le PDR pourrait contribuer à davantage soutenir la production locale.

–Les produits réunionnais subissent aussi la concurrence à l'export et le PDR pourrait permettre d'encourager le développement de labels de qualité pour mieux valoriser les produits à l'export.



QE7DLI

7.a8) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à

descontraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.a8.a) Réponse à la question d'évaluation

Diagramme logique d'impact

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

Voir pièce-jointe

Réponse à la question évaluative

Tableau : Bilan d'avancement à fin 2018 DP 4A, 4B et 4C (en pièce-jointe)

Bilan des mesures non-surfaciques

19 dossiers ont été programmés sous le type d'opération 1.2.1 dont 12 ont été soldés. La priorité 4 ne représente que 11% des montants payés sous le TO 1.2.1.

Figure 10 : Répartition des montants FEADER payés par demandeur au titre du TO 1.2.1

Quatre dossiers de conseil individualisés ont été programmés et rattachés à la priorité 4. Trois couvrent les thématiques de l'agroécologie (dossiers conduits par la FDSEA, le SICATR et l'APLC) et un le pastoralisme via le développement de la production fourragère (1 dossier conduit par l'ARP), tous favorables à la biodiversité.

21 dossiers contribuant à la priorité 4 ont été programmés sous le type d'opération 16.2.1 représentant 7 projets pluriannuels. Cette mesure contribue à diverses priorités mais la priorité 4 est celle

sur laquelle les plus importants montants ont été programmés (plus de 50% des montants payés).

Figure 11 : Répartition des montants FEADER payés par demandeur au titre du TO 16.2.1

Deux dossiers soutiennent des expérimentations agronomiques portées par la FGON pour développer la lutte biologique contre les agresseurs de la canne à sucre et la mouche des fruits et légumes. Un dossier est dédié à la diversification végétale. Le CTICS porte un dossier visant à optimiser la fertilisation de la canne à sucre. Les dossiers portés par le CIRAD, la chambre d'agriculture et ERCANE sont plus difficilement reliables directement aux différents domaines prioritaires.

11 dossiers ont été programmés et réalisés à ce jour sous la mesure 8, dont 10 par l'ONF. Les réalisations ont porté sur:

- Le développement du programme DFCI (défense des forêts contre les incendies) 2016, 2017 et

2018. Cela concerne la réalisation du débroussaillage, les études de coupures de combustibles en bordure des pistes et à l'interface des habitations et de la forêt, le développement des accès (pistes dédiées DFCI) et l'aménagement des points d'eau (citernes et retenue collinaires) pour prévenir et lutter efficacement contre les incendies. Cela concerne aussi dans une moindre mesure le suivi du stress hydrique des végétaux et de la teneur en eau de la matière végétale morte permettant d'évaluer le risque d'incendies. Ces actions sont financées par le TO 8.3.1

- Des travaux de reconstitution sylvicole sur les zones des Hauts sous le vent, l'Anse des cascades et la Source suite au passage du cyclone tropical Fakir. Ces actions ont été financées par le TO 8.4.1
- Des travaux de valorisation écologique des forêts domaniales ainsi que des travaux sur le verger conservatoire *Hernandia Mascarenensis*. Ce dernier projet étant porté par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Enfin, seuls deux dossiers ont été soldés sous la mesure 7, la majorité des dossiers programmés a toutefois démarré au 31/12/2018. Le PDR a ainsi permis de financer:

- Deux opérations conduites par le Parc national : ateliers de mise en découverte du Parc et schéma expérimental d'aménagement des quatre îlets à Mafate (TO 7.1.1 et 7.6.1)
- Deux associations (AVE2M pour un plan de communication sur les enjeux de préservation des milieux naturels et Association Saranghi Océan Indien pour un projet de capitalisation autour des musiques et instruments de l'océan indien)
- Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres pour une expérimentation sur les modes de conservation des espaces de savane par le pastoralisme

La chambre d'agriculture, la régie de la réserve naturelle nationale de l'étang de saint Paul ainsi que l'APPER ont par ailleurs engagé l'animation des MAEC sur leur territoire ou domaine d'action.

Bilan des mesures surfaciques

Ce sont au total 7621 contrats qui ont été signés à fin 2018 :

- 3721 contrats au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques (25816 ha)
- 151 contrats au titre du Maintien en agriculture biologique (107 ha)
- 53 contrats au titre de la conversion à l'agriculture biologique (101 ha)
- 3696 contrats au titre de l'ICHN (30 028 ha en moyenne sur les 4 années de programmation)

Figure 12 : Nombre de contrats signés au titre du Bio et des MAEC

Résultats et impacts des opérations (Tableau en pièce-jointe)

L'intensité de la mise en œuvre du DP4A est très disparate selon les mesures

Le ciblage des territoires concernés par les travaux forestiers est réalisé au travers des plans de gestion des différents massifs. Les subventions du PDR permettent de développer des plans plus ambitieux, au vu des besoins importants d'aménagement pour sauvegarder la diversité forestière. Depuis le début de la

programmation, les mesures en faveur des forêts ont permis d'opérer des travaux de :

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (139ha) ;
- Reconstitution de boisements (104 ha) ;
- Cicatrisation de trouées envahies par les exotiques (16 ha) ;
- Protection et renforcement in situ d'espèces menacées (6 ha) ;
- Mise en place de réserves d'eau (480m3) ;
- Mise en place de signalétique DFCI (84 panneaux) ;
- Normalisation de pistes DFCI (13km).

Les TO de la mesure 7 (Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales) n'ont quant à eux fait l'objet d'aucun ciblage spécifique, excepté pour le TO 7.1.1 qui n'est ouverte qu'au territoire des Hauts, mais qui ne concentre que 20% des montants dédiés à cette mesure. Ces TO permettent de manière générale de soutenir les actions de communication et les études nécessaires à la mise en place d'aménagements dédiés. La moitié des dossiers en cours de réalisation cible toutefois des espaces particuliers :

- 2 dossiers sur le territoire du Parc national ;
- 1 dossier sur un espace de savane ;
- 1 dossier MAEC sur la réserve naturelle de l'Etang de Saint Paul.

Enfin, les MAEC, les mesures en faveur de l'agriculture biologique (BIO) et l'ICHN couvrent aussi l'ensemble du territoire. Pour le BIO et l'ICHN, cela relève de choix nationaux. Pour les MAEC en revanche, cela relève d'un choix de l'autorité de gestion. Le taux de contractualisation en MAEC est élevé en moyenne mais révèle toutefois de fortes disparités :

- Taux de contractualisation élevés sur les surfaces en canne, en arboriculture et en prairies (supérieur à 25%) ainsi que sur la mesure API qui a permis de contractualiser 2900 ruches chez 78 apiculteurs (20% des ruches et apiculteurs déclarés).
- Taux de contractualisation nul sur les autres types de culture car aucune mesure proposée n'est dédiée à la biodiversité.
-

Figure 13 : taux de contractualisation en MAEC selon les types de culture (base RPG 2016 et données ODR)

Les surfaces engagées sont principalement concentrées sur deux mesures qui représentent 95% des surfaces engagées au titre des enjeux biodiversité :

- l'épauillage manuel de la canne (COUVER1)
- le maintien des surfaces en herbe (MHAE)

Les mesures destinées à l'arboriculture (COUVER2 Enherbement, LBIO1 insertion de biodiversité dans les vergers et PLBIO2 piégeage des mouches) ont été contractualisées sur 800 ha, soit 25% des surfaces en arboriculture sur le territoire. Étant donné la faible superficie des surfaces unitaires contractualisées, cette mesure représente toutefois un nombre de contrats important avec **25% des contrats hors canne (250**

contrats signés).

De manière générale, sur l'ensemble des mesures MAEC et BIO dédiées à la biodiversité, on constate une très forte disparité sur les montants dédiés.

Figure 14 : répartition des montants payés par MAEC à enjeu biodiversité

Les taux élevés de contractualisation sur certaines mesures s'expliquent principalement par le fait que les mesures sont des reconductions de mesures de l'ancienne programmation, donc bien connues sur les territoires. Cela se traduit aussi par une très forte contractualisation en 2015, période de réengagements et des engagements beaucoup plus faibles en 2016 et 2017 (même si tous les contrats n'ont pas encore été payés, une majeure partie l'a été et cela ne remet pas en cause la dynamique constatée).

Figure 15 : nombre de contrats nouvellement passés en 2015, 2016 et 2017

Les taux très faibles sur les autres mesures s'expliquent par:

- le manque d'animation ;
- le manque d'adaptation des mesures aux enjeux et aux territoires pour les MAEC (mesures issues de propositions du lycée agricole qui n'ont pas été confrontées au terrain).

In fine, les mesures les plus pertinentes pour répondre à l'enjeu de la biodiversité ne sont pas celles qui sont le plus contractualisées :

- La mesure « épillage manuel », la plus contractualisée, qui permet de couvrir les sols des plantations de canne par les pailles sèches qui sont enlevées juste avant l'arrivée de la canne à maturité, n'a qu'un impact limité sur la biodiversité : son intérêt est surtout de limiter l'érosion grâce à une meilleure couverture du sol et de limiter le développement des adventices. La limitation des traitements phytosanitaires permis grâce à cette mesure n'est donc qu'un effet très secondaire.
- La mesure épillage mécanique qui permet d'utilisation d'un peigne au devant de la coupe pour épiller, ne semble pas apporter de réelle plus-value, les pailles étant enlevées in fine.
- La mesure MHAÉ est intéressante pour maintenir l'élevage et lutter contre les espèces envahissantes et favorise ainsi directement la préservation de la biodiversité. En revanche, elle n'est pas ciblée sur les zones à enjeux spécifiques comme les zones humides ou les fronts de développement des espèces envahissantes et se positionne davantage comme un complément à la mesure ICHN.
- La mesure API qui vise à favoriser la transhumance des abeilles est pertinente pour la pollinisation sur le territoire de l'île, notamment des espèces endémiques. L'arrivée du varroa (acarier parasite des abeilles) a cependant limité l'impact de cette mesure, le nombre de ruches ayant régressé de

moitié. Beaucoup d'apiculteurs ne sont par ailleurs pas déclarés et ne peuvent bénéficier de cette mesure.

- La mesure LBIO1 qui devait être couplée avec la mesure COUVER2 en arboriculture, pour associer l'enherbement à l'introduction de bandes fleuries n'a pas été contractualisée (1ha) au vu des contraintes qu'elle engendre (plantes non adaptées et ayant besoin d'une irrigation spécifique).
- La mesure PLBIO2 est encore peu contractualisée (une centaine d'hectares). Elle n'est cependant pertinente en termes de gestion des populations de mouches que si l'ensemble des exploitants d'un territoire la contractualisent. Bien que la mise en place de groupes DEPHYS et de GIEE participe à l'émergence de dynamiques de territoires, elles sont encore faibles et les dynamiques ont plutôt tendance à se faire par filières : 80% des surfaces en mangue sont dans la mesure mais seulement 10% dans le letchi. Aucune mesure prophylactique n'est par ailleurs associée.
- La mesure LINEA 2 vise uniquement l'entretien et non la création de haies
-

Le soutien des MAEC à la diversité du système agricole réunionnais et à l'amélioration de la biodiversité apparaît donc limité : les mesures les plus pertinentes pour la biodiversité n'ont touché que l'arboriculture et de manière partielle (25% des surfaces ont été contractualisées).

Afin de pallier le manque de ciblage des MAEC, un appel à projet a été lancé en 2017 pour élargir l'animation du dispositif, auparavant confié à la chambre d'agriculture (TO 7.6.3). L'APPER et la réserve Naturelle de l'Étang de Saint Paul y ont répondu et ont été sélectionnés avec pour objectif, notamment de mettre au point des mesures dédiées :

- à l'enjeu de protection de races menacées (écriture d'une mesure PRM adaptée aux enjeux),
- aux enjeux spécifiques du territoire de l'Étang de Saint Paul (écriture de mesures HAIES et FOSSE).

La mesure ICHN couvre quant à elle la totalité des surfaces déclarées par les agriculteurs (soit 87% de la SAU, le reste étant exploité par des particuliers). Les mesures de soutien à l'agriculture biologique, BIO-MAB et BIO-CAB couvrent seulement 0,3% de la SAU.

Les interventions du PDR ont davantage contribué au maintien de pratiques favorables à la biodiversité et au développement d'études qu'à la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

80% de la biodiversité est située en zone ultra-marine. Au niveau mondial, La Réunion est donc un territoire à enjeu fort en termes de préservation de la biodiversité mais aussi de **lutte contre les espèces exotiques envahissantes**. Une MAEC est proposée (PLBIO2), et l'ONF a mis en place des actions ciblées de lutte contre les espèces envahissantes au travers de la mesure 8.5.1.

La formation facultative mise en place par la Chambre sur les contractants de MAEC (38 sessions d'une journée sur les habitats, la biodiversité, le rôle de la lutte biologique contre les ravageurs, les plantes relais et plantes de service) est pertinente. En touchant 98% des contractants en MAEC elle a cependant permis de toucher plus de 1000 exploitants, et a participé à construire un terreau favorable pour la contractualisation de MAEC plus contraignantes chez ces exploitants. Les mesures de transfert sont elles aussi intéressantes pour la biodiversité, mais leurs effets en termes de diffusion de nouvelles pratiques ne seront visibles qu'à plus long terme.

Le soutien à l'agriculture biologique représente 7% de l'ensemble des soutiens aux mesures surfaciques.

Son développement s'accélère toutefois depuis 2014 à la Réunion grâce notamment au soutien du PDR. 101 ha en conversion ont été soutenus depuis le début de la programmation, ce qui témoigne du fait que la mesure ne touche pas l'ensemble des exploitants en conversion (100 ha par an en moyenne). La majorité des exploitants qui se convertissent (entre 40 et 50ha par an) sollicitent l'aide du PDR, bien que celle-ci vienne en concurrence avec les aides du POSEI (non cumulables) et le crédit d'impôt (plafonné mais plus attractif). Malgré la dynamique, les surfaces en agriculture biologique restent encore faibles au vu de la SAU totale (moins de 3 %).

Figure 16 : Évolution des surfaces en agriculture biologique à La Réunion depuis 2011 (source Agence Bio sur les surfaces agricoles utiles)

L'ICHN n'est par ailleurs pas conditionnée à la mise en œuvre de pratiques spécifiques sur les exploitations puisqu'elle vise le maintien de l'agriculture sous toutes ses formes.

Enfin, le soutien du PDR a permis de financer sur deux années des formations certifiées par Vivea et délivrées par la Chambre d'agriculture et la FDSEA (deux seuls organismes dont les formations sont financées par Vivea sur des fonds du PDR) dont une formation aux modes de production innovants (pratiques de production et itinéraires techniques performants limitant la consommation d'intrants et d'énergie), formation certifiée MAEC. Elle s'est déployée sur les filières canne, fruits & légumes et élevage. En 2017, 297 stagiaires ont été accueillis, dont 243 sur les MAEC et 18 sur des formations à l'agroécologie. Les producteurs de canne sont une nouvelle fois surreprésentés (69% des stagiaires alors qu'ils représentent 44% des cotisants à Vivea) alors que les producteurs de fruits & légumes sont peu présents. En 2016, 236 stagiaires avaient été formés, la réponse à la demande de financement FEADER en mars ayant retardé le début des formations. Au total, ce sont donc un peu plus de 500 stagiaires qui ont été formés grâce au soutien du PDR dans le cadre de formations financées par Vivea depuis le début de la programmation, sur une population de 7500 exploitants, soit 7%.

Plusieurs projets financés par le PDR dans le cadre des RITA contribuent par ailleurs directement aux objectifs de restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture, et témoignent de l'orientation globale favorable au développement de l'agroécologie du soutien à l'innovation en matière agricole assuré par le FEADER.

- Le projet « Agroécologie en cultures sous-abris et notamment maraîchage » vise ainsi à renforcer la lutte biologique par la diversification des agents de lutte produits localement ainsi que la pollinisation entomophile.
- Concernant la culture de la canne à sucre, l'action « Agroécologie et protection intégrée en canne à sucre » vise à fournir un appui méthodologique au réseau local d'épidémiologie du foreur des tiges et du ver blanc (FDGDON) et à développer un mode de gestion agroécologique de ces ravageurs.
 - L'expérimentation de plantation d'arianthus autour des parcelles, une plante vivace de type roseau, pour interrompre le cycle de reproduction des ravageurs a été validée : la technique a été transférée et adoptée par le conseil technique de la Chambre d'agriculture, et est diffusée auprès des exploitants, qui seraient déjà plus de 600 à l'utiliser (soit environ 20% des planteurs).
 - Une étude des effets sur la biodiversité et le développement durable de la lutte biologique engagée depuis les années 90 contre le ver blanc de la canne grâce au champignon Betel est

également réalisée.

- Dans le cadre du projet « Production et protection agroécologique des cultures horticoles de plein champ », il s'agit de développer des activités de biocontrôle, de développer de nouveaux procédés et les connaissances en matière de biodiversité fonctionnelle de la faune, et d'autre part de former des partenaires dans le domaine de la production agroécologique pour faciliter le transfert vers les producteurs.
- Le projet « Production et valorisation de la biomasse » vise à évaluer la performance des systèmes de culture et à en concevoir de nouveaux, innovants et acceptables par les exploitants, pour la canne à sucre et les prairies, dans le cadre d'une démarche globale agroécologique reposant sur les processus biologiques, le recyclage des produits résiduels et l'évaluation environnementale, économique et sociale des systèmes et des filières.
 - Ce projet se traduit notamment par l'expérimentation de plantes de services multifonctionnelles permettant une gestion des enherbements alternative aux herbicides et contribuant à la lutte contre les ravageurs sur les parcelles cultivées en canne à sucre et sur celles cultivées en maraîchage ou arboriculture.

La biodiversité a été préservée sur les surfaces contractualisées mais son amélioration reste difficile à mesurer

Le PDR a permis de ne pas dégrader les surfaces sur lesquelles des contractualisations ont été opérées, et de lutter contre la déprise agricole au travers des différentes mesures surfaciques, l'ICHN en particulier. 87% des surfaces agricoles sont ainsi couvertes par une mesure de soutien du PDR (ce qui représente la totalité des surfaces agricoles exploitées par des agriculteurs déclarés) dont 22% par des MAEC. Ce maintien des surfaces agricoles et surfaces en herbe participe à la préservation de la biodiversité en fournissant de nombreux services écosystémiques, tels que le maintien de surfaces ouvertes. Dans une moindre mesure ce sont aussi plusieurs hectares forestiers qui ont bénéficié de travaux de conservation ou de restauration. Les surfaces sur lesquels ces travaux ont été opérés ne représentent toutefois que moins de 1% de la surface forestière de l'Ile.

L'impact des formations et RITA sur les pratiques des agriculteurs n'a pu être mesuré. Pour les RITA, la majeure partie des expérimentations n'est pas terminée et n'a pas été diffusée, et l'impact de la seule mesure transférée (lutte contre les ravageurs sur les parcelles cannières) n'est pas évaluable au vu de son dépliement récent. Pour les formations, aucune mesure de suivi d'évolution des pratiques et d'impact sur le milieu n'est mise en place.

Enfin, bien que la mesure n'ait pas encore permis de mettre en œuvre les travaux d'aménagement consécutifs aux études, des impacts potentiels intéressants sont toutefois identifiés sur les dossiers programmés ou à venir :

- Lutte contre la pollution lumineuse (notamment pour la gestion du pétrel), suppression des phytosanitaires, développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité, développement de repas locaux en restauration à base de cultures endémiques et réduction de l'utilisation des invasives dans les habitations (notamment le troène) et remplacement par des plantes endémiques) grâce au schéma d'aménagement des Ilets de Mafate ;
- Dans les secteurs ruraux et en coupure d'urbanisation, les espaces de savanes et les forêts sèches ou semi-sèches, la préservation de paysages, la lutte contre les espèces invasives, le maintien de

- milieux ouverts, la protection des races menacées et la reconstitution de cheptels grâce à la restauration de parcelles et à la mise en place de gestion pastorales par des espèces menacées ;
- Protection de l'espèce *Hernandia mascacensis* (bois blanc endémique de la Réunion classé en voie d'extinction) au travers d'un programme expérimental mené par le conservatoire (plantations, dégagements et éradications d'espèces pour accompagner son redéploiement).

Conclusions

Le PDR a principalement contribué à ce domaine prioritaire à travers les paiements pour les mesures surfaciques qui représentent 61% des dépenses. Ces paiements ont permis le maintien de pratiques existantes et dans une certaine mesure le développement de pratiques favorables.

L'autre grand volet de contribution du PDR à ce domaine prioritaire concerne la mesure 16.2 dont la moitié des dépenses ont été fléchées sous la priorité 4. Cette sous-mesure représente 25% des montants payés de la priorité 4. Bien qu'un projet ait été transféré avec succès auprès de 20% des planteurs de canne, il est trop tôt pour en évaluer l'impact sur les ravageurs.

La pertinence des mesures 7 et 8 pour le maintien de la biodiversité est avérée pour les mesures forestières. Ces mesures, bien que dotées de 10% de la maquette, ont fait l'objet de peu de dépenses à ce stade du fait de retards dans la mise en œuvre des fiches actions, les projets déposés étant pour l'instant à la phase des études préliminaires. Plus de 600 ha de forêts font toutefois l'objet de travaux ciblés visant à la préserver.

Les mesures du PDR, pour ce qui concerne son champ d'action, notamment le maintien de l'agriculture, permet de lutter contre le développement des espèces invasives

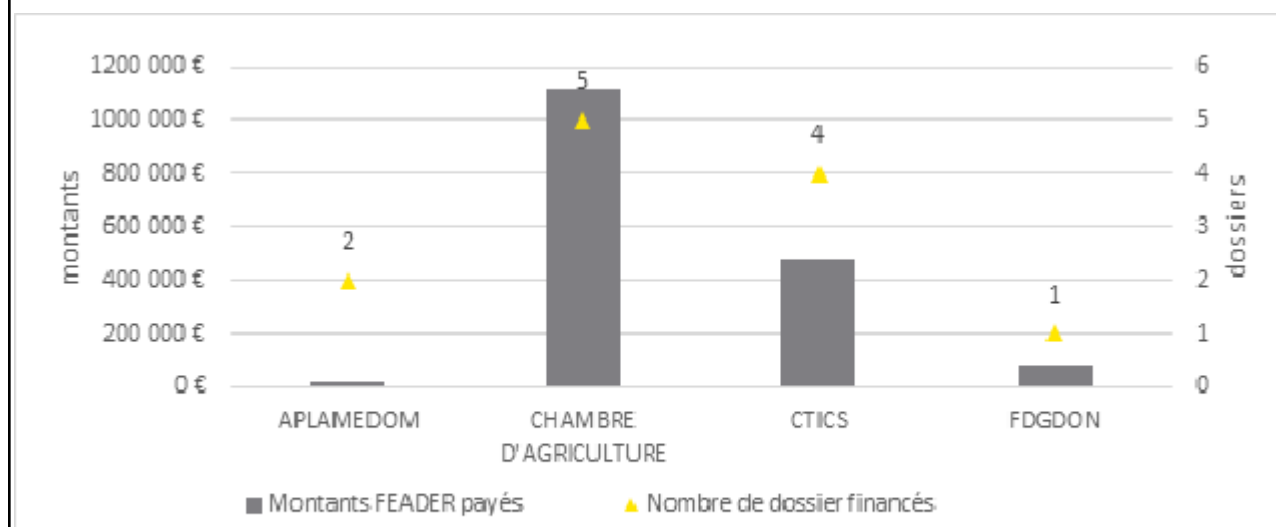


Figure 10 : Répartition des montants FEADER payés par demandeur au titre du TO 1.2.1

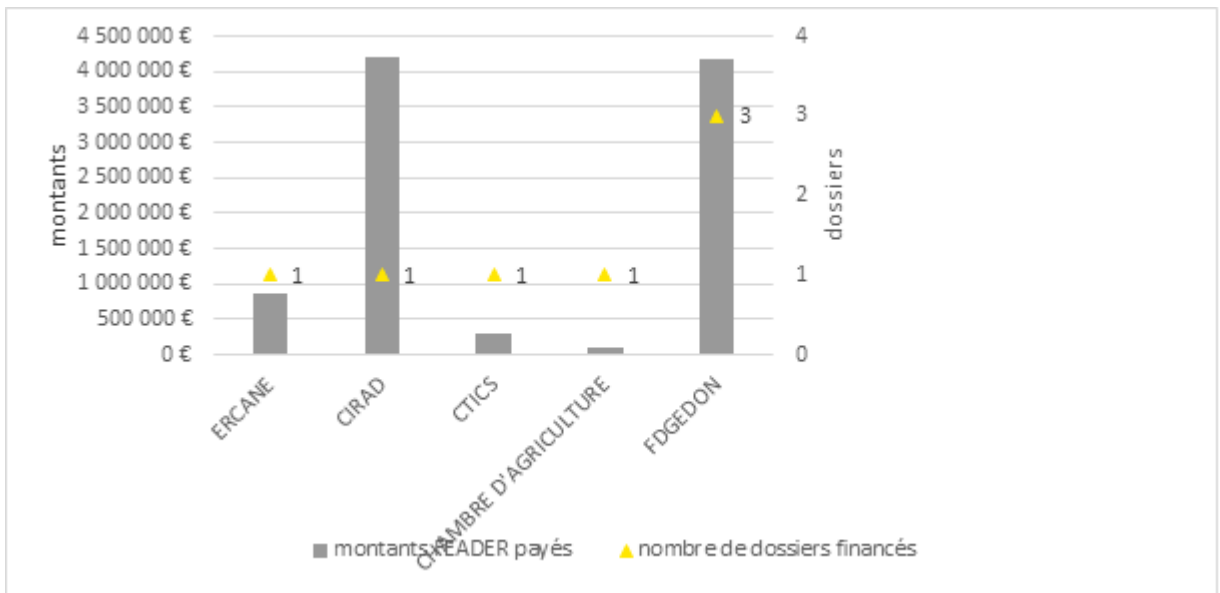


Figure 11 : Répartition des montants FEADER payés par demandeur au titre du TO 16.2.1

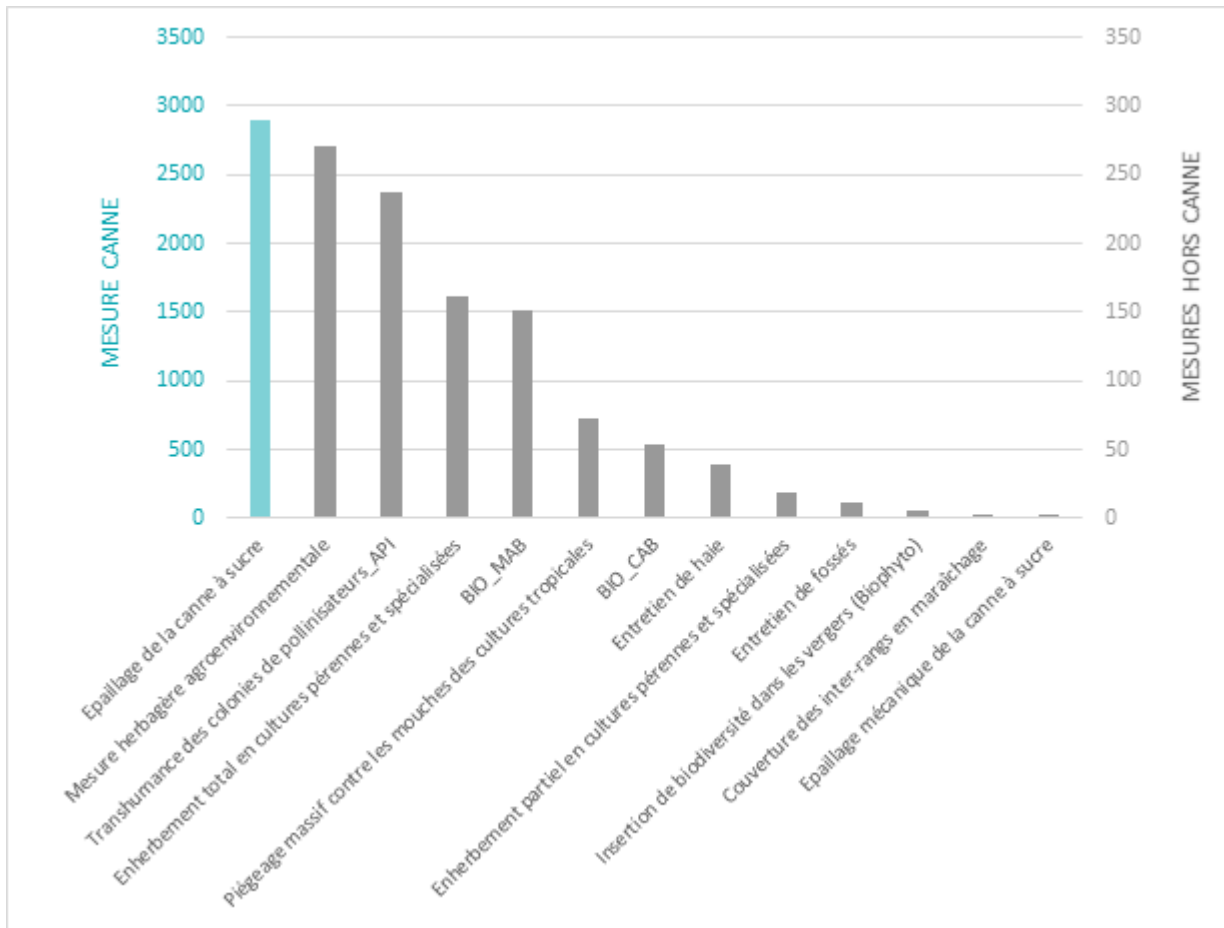


Figure 12 : Nombre de contrats signés au titre du Bio et des MAEC

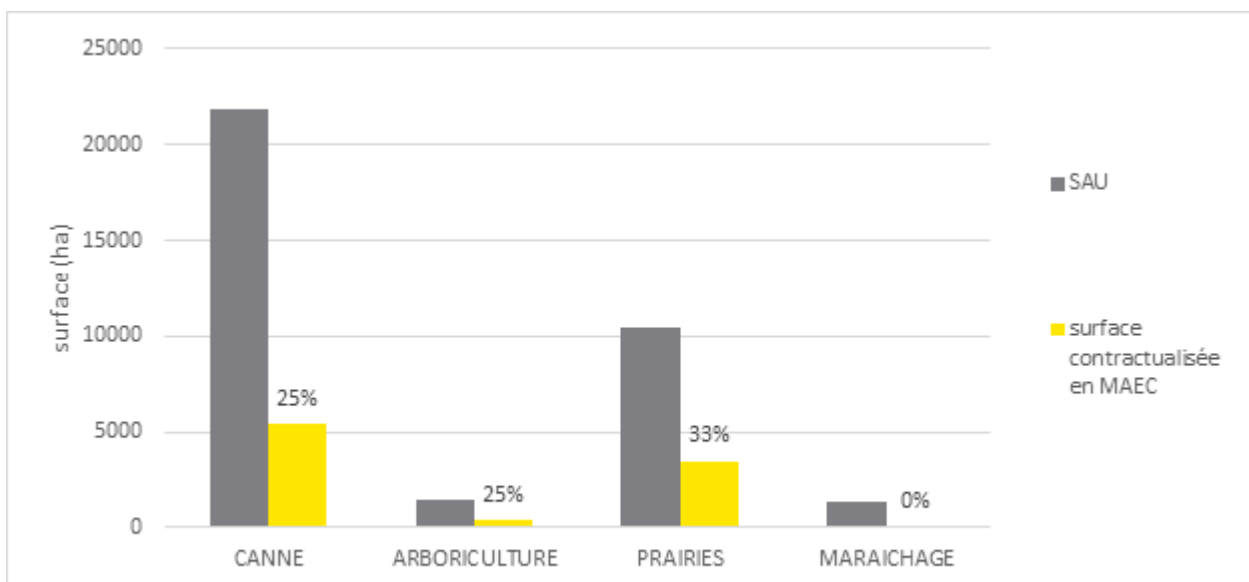


Figure 13 : taux de contractualisation en MAEC selon les types de culture (base RPG 2016 et données ODR)

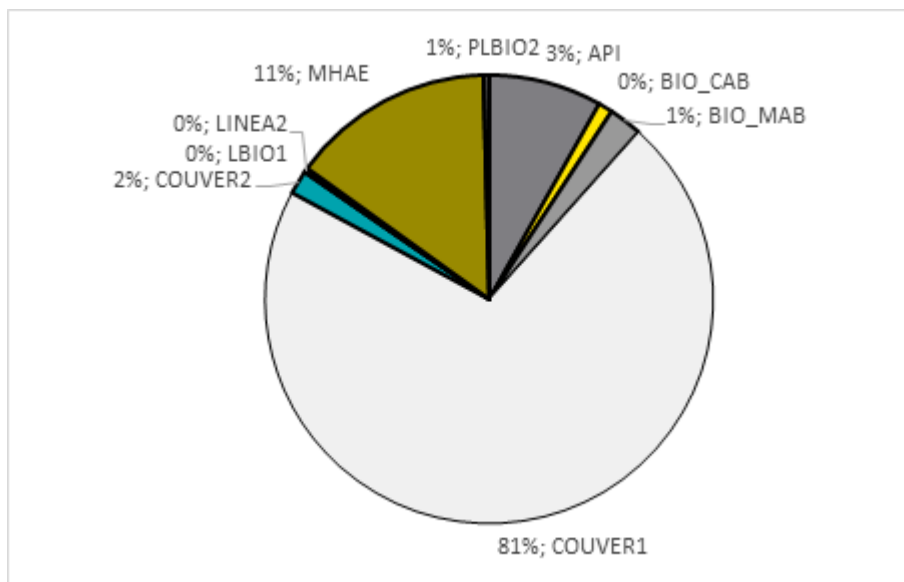


Figure 14 : répartition des montants payés par MAEC à enjeu biodiversité

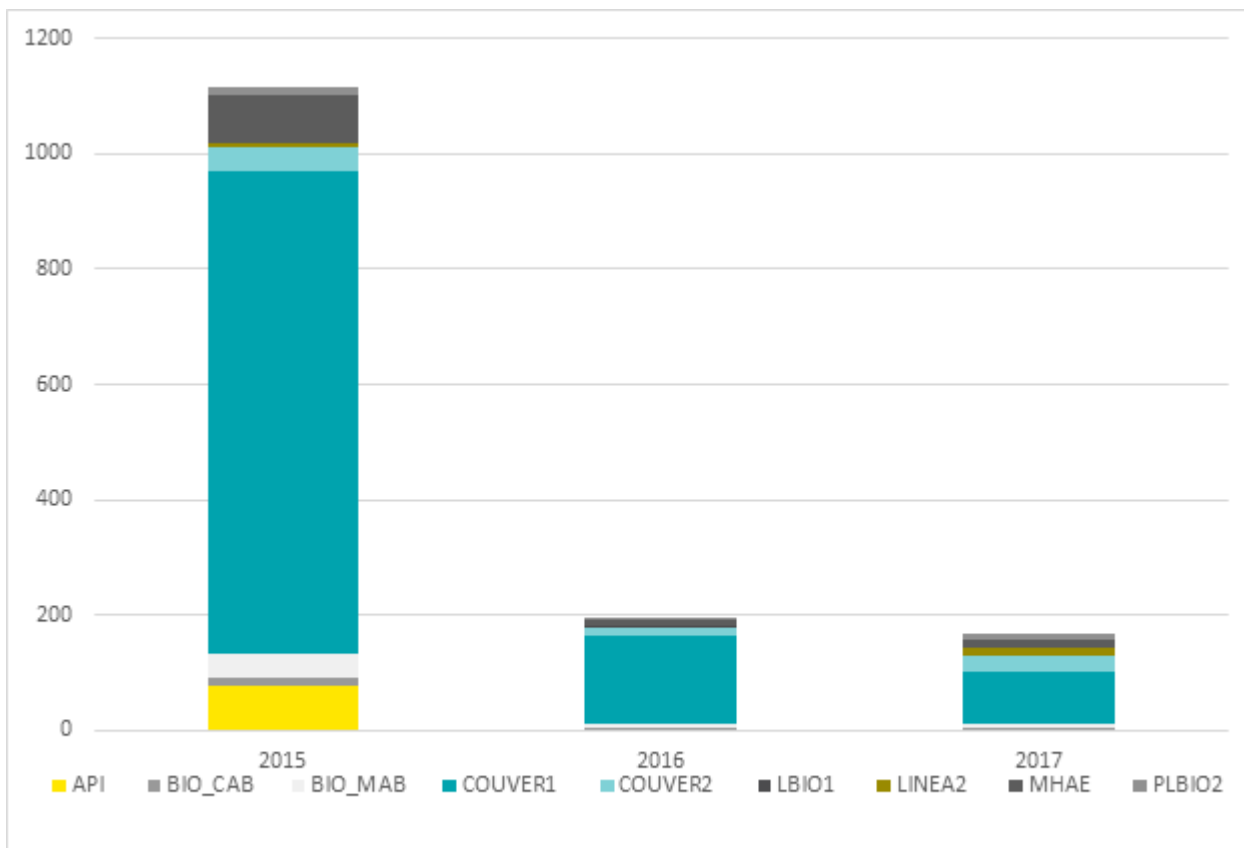


Figure 15 : nombre de contrats nouvellement passés en 2015, 2016 et 2017

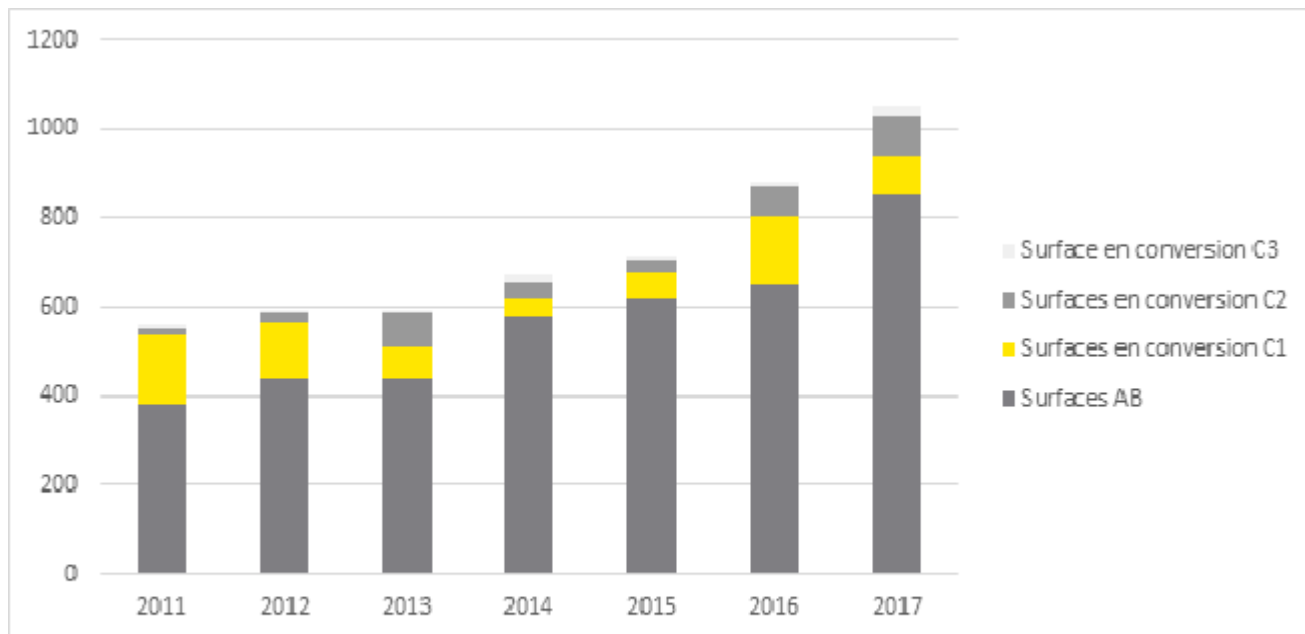


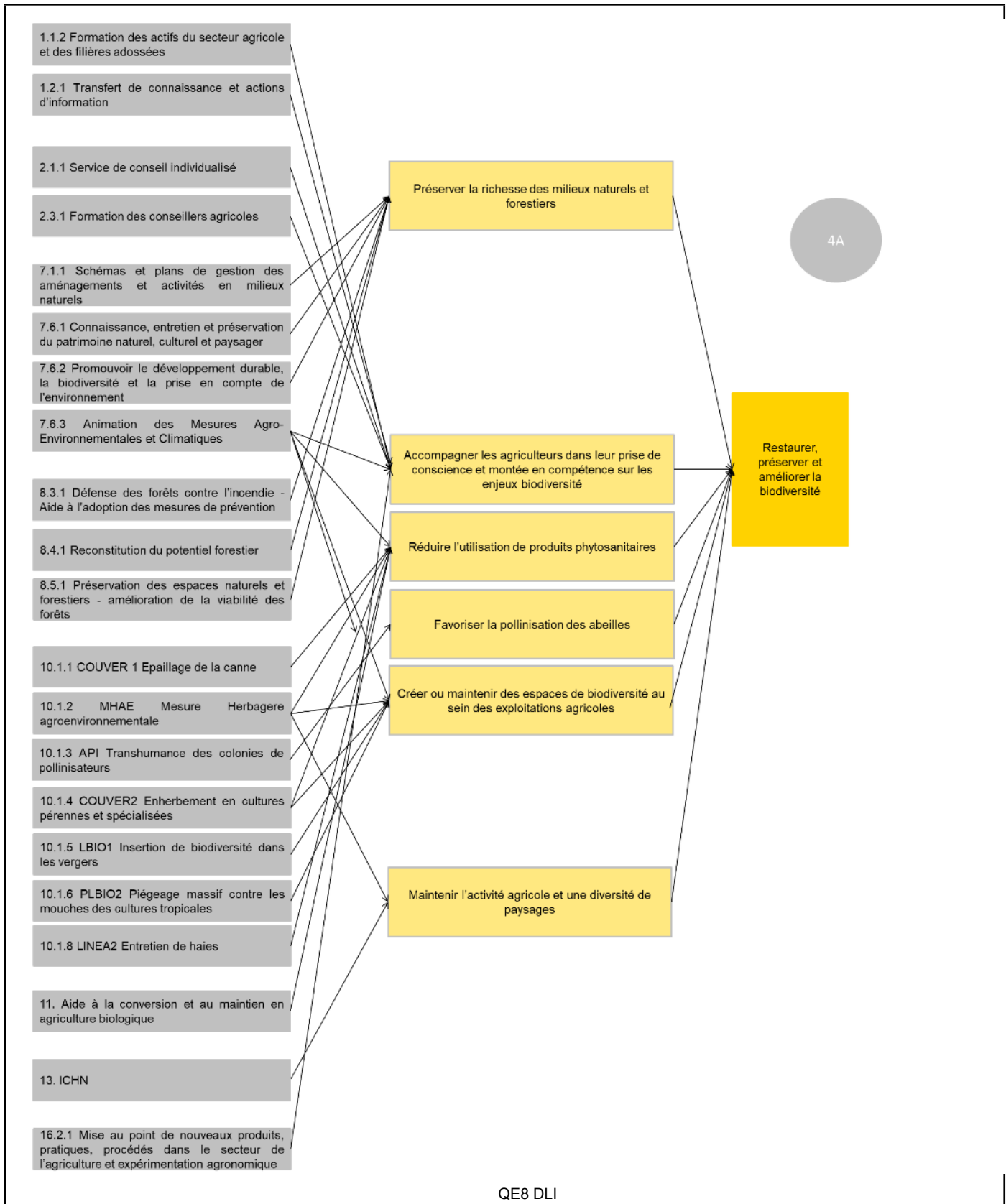
Figure 16 : Évolution des surfaces en agriculture biologique à La Réunion depuis 2011 (source Agence Bio sur les surfaces agricoles utiles)

TO	Intitulé	Maquette Dépense publique	Programmatio n Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
1.1.2	Formation des actifs	560 000	0	0%	0	0%
1.2.1	Transfert de connaissance	3 362 207	3 642 415	108%	2 263 871	67%
2.1.1	Conseil individualisé	924 255	203 284	22%	0	0%
2.3.1	Formation des conseillers	88 627	0	0%	0	0%
7.1.1	Plans de gestion EN	1 333 333	250 000	19%	0	0%
7.6.1	Promouvoir l'environnement	2 666 667	707 751	27%	0	0%
7.6.2	Connaissance et entretien des EN	2 000 000	342 406	17%	46 199	2%
7.6.3	Animation MAEC	800 000	751 190	94%	29 957	4%
8.3.1	DFCI	5 000 000	2 036 280	41%	0	0%
8.4.1	Reconstitution forestière	3 000 000	642 949	21%	0	0%
8.5.1	Amélioration de la viabilité des forêts	11 000 000	1 290 304	12%	0	0%
10.1	MAEC	23 200 000 	25 323 654 	109%	10 286 451 	44%
10.1.1	COUVER 1	13 230 000	18 251 532	138%	8 462 940	64%
10.1.2	MHAE	4 184 400	3 964 532	95%	1 141 124	27%
10.1.3	API	3 060 000	1 733 830	57%	346 766	11%
10.1.4	COUVER 2	1 266 000	903 505	71%	255 145	20%
10.1.5	LBIO 1	264 000	19 316	7%	3 784	1%
10.1.6	PLBIO 2	530 400	236 293	45%	61 345	12%
10.1.7	COUVER 3	396 000	5 250	1%	690	0%
10.1.8	LINEA 2	108 000	175 932	163%	13 156	12%
10.1.9	LINEA 3	18 600	33 464	180%	1 501	8%
11.1.1	CAB	1 760 000	43 485	2%	255 168	14%
11.1.2	MAB	3 146 667	664 515	21%	102 551	3%
13.1	ICHN	45 333 333	NP		27 379 915	60%
16.2.1	Nouveaux produits	20 440 292	17 242 941	84%	8 506 552	42%

Tableau 1 QE 4A- Bilan d'avancement à fin 2018 DP 4A, 4B et 4C

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2019 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé)	Source
	Typologie des mesures à effet sur la biodiversité	Indicateur qualitatif			
	Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des passages (MAEC, ICHN et BIO)	20%	87%		ODR
	Surfaces agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des passages (MAEC, ICHN et BIO)	NA	37249	NP	ODR (suppression doubles comptes)
	Surfaces agricoles sous contrat Agriculture Biologique soutenant la biodiversité et/ou la préservation des passages	480	131	178	ODR
	Surfaces agricoles sous contrat MAEC soutenant la biodiversité et/ou la préservation des passages	8872	9237	9397	ODR
	(APL, LEBIO_01, LINEA-02, COUVER_01, COUVER_02, MHAE, PLBIO_02)				
	Surfaces agricoles sous contrat ICHN soutenant la biodiversité et/ou la préservation des passages	30 000	30028	NP	ODR (moyenne sur les 4 années de programmation)
Les mesures à effets sur la biodiversité ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeu (zones humides, zones de préservation des espèces remarquables et protégées, zones de lutte contre les espèces envahissantes)	Pourcentage de forêts ou d'autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et les passages	2,88	0	0,60%	ONF et Osisis (102 000 ha forêt)
	Surfaces de forêts ou d'autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et les passages (TO 8.3.1, 8.4.1 et 8.5.1)	2940	0	615	ONF et Osisis
	Surfaces forestières traitées par des travaux de conservation	NA	0	437	ONF et Osisis
	Surfaces forestières traitées par des travaux de reconstitution (TO 8.5.1)	NA	0	142	
	Surfaces forestières ayant bénéficié d'une amélioration des systèmes de prévention, prévention et lutte contre les incendies (TO 8.3.1)	NA	0	36	ONF et Osisis
	Surfaces bénéficiant d'un système de gestion et de planification soutenues par le PDR (TO 7.1.1 et 7.6.2)	NA	0	37731	Osisis bénéficiaires et
	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeu ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les passages	Non pertinent (zones à enjeu non définies)			
	Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien	NA	5237	5216	Osisis et Isis
	Surface physique bénéficiant d'un soutien	NA	33156	73224	Osisis, Isis et bénéficiaires
	Dépenses publiques MAEC	23 200 000	10 286 453	25 323 654	ODR
Dépenses publiques BIO	4 906 666	146 037	919 682	ODR	
Dépenses publiques ICHN	45 332 332	47 914 851	27 379 915	ODR	
Les interventions du PDR ont contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à la biodiversité	Part des bénéficiaires ayant modifié ou conservé leurs pratiques vers des pratiques favorables à la biodiversité suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)	Non disponible			
	Nombre d'actions d'information, de formation et d'innovation soutenues dédiées à l'apogeuement ou spécifiquement à la gestion de la biodiversité et des passages	NP	13	20	Osisis

Tableau 2 QE 4A- Résultats et impacts des opérations



QE8 DLI

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- ▶ Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- ▶ Les données extraites de ISIS et OSIRIS par l'ASP ;
- ▶ Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD, DAAF, Chambre d'agriculture, ONF, Réserve naturelle nationale de l'Etang de Saint Paul, DEAL, APPER, Conservatoire du Littoral, Parc national
- ▶ Les données de suivi de l'ONF
- ▶ Les données de l'ODR

Notons que les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- ▶ Le suivi des DP4A, 4B et 4C est réalisé de manière agrégée au sein de la priorité 4. Les effets propres de chaque TO sont difficilement ainsi reliables de manière spécifique au DP 4A.
- ▶ Aucune appréciation des MAEC de la part des bénéficiaires n'a pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données de contact des bénéficiaires au moment de l'évaluation.
- ▶ La question des résultats et des impacts du PDR sur la biodiversité est difficile à appréhender en matière de technique évaluative du fait :
 - de la temporalité des effets : le temps de retour pour mesurer ou évaluer qualitativement l'évolution de la biodiversité est long et les effets observés actuellement sont souvent davantage imputables aux effets des PDR passés que du présent.
 - de la diversité des mesures liées au DP 4A qui poursuivent des finalités variées et souvent de manière croisée, notamment avec les mesures de la P4, et ne peuvent donc être abordées sous la forme de causalités uniques et directes ;
 - des facteurs externes : les indicateurs d'impact du programme mesurent un effet brut, c'est-à-dire agrégeant l'effet propre du programme et celui de facteurs exogènes qu'il est difficile d'extraire, le PDR participant à un ensemble d'actions concourant au maintien de la biodiversité ;
 - de l'absence d'indicateurs actualisés pour caractériser l'état de la biodiversité et des habitats et son évolution depuis le début du PDR ;
 - de l'absence de données cartographiques ;
 - des retards de paiements importants sur certaines mesures qui rendent difficile l'identification par les bénéficiaires des projets payés à fin 2018 et la production des indicateurs associés.

Démarche méthodologique

7.a9) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.a9.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Les ressources en eau de la Réunion sont abondantes mais inégalement réparties avec un déficit important à l'ouest et au sud. En 2010, les prélèvements en eau à destination des activités humaines s'élèvent à 222 millions de mètres cubes dont 65% pour la consommation d'eau potable et 28% pour l'irrigation des surfaces agricoles et 5% pour l'industrie. Depuis les années 1970 d'importants travaux ont été développés pour réduire la disparité d'accès à l'eau des territoires. Le développement de l'irrigation est aussi un enjeu

pour la gestion de l'eau.

Les eaux de surface et souterraines de La Réunion sont globalement de bonne qualité. Cependant, des pollutions diffuses ou ponctuelles sont parfois constatées, notamment sur les nappes, en lien avec l'usage des produits phytosanitaires. En 2013, 81,5% des masses d'eau souterraines et 62,5% des cours d'eau sont caractérisés par un état écologique bon ou moyen. L'ensemble des 22 cours d'eau et 64% des eaux souterraines ont une concentration en nitrates inférieure à 10 mg/l. Aucune zone vulnérable au sens de la Directive nitrates n'est identifiée dans l'île. Les pollutions diffuses ou ponctuelles ne remettent pas en cause l'état physico-chimique des eaux mais leur augmentation nécessite une protection renforcée en particulier des bassins considérés comme vulnérables (5 aires d'alimentation des captages prioritaires ont ainsi été identifiées sur des critères de mauvaise qualité de l'eau - nitrates et pesticides, de détérioration ou du caractère stratégique de la ressource).

Diagramme logique d'impact

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de ISIS et OSIRIS par l'ASP ;

- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD, DAAF, Chambre d'agriculture, ONF, Réserve naturelle nationale de l'Etang de Saint Paul, Office de l'EAU, DEAL, APPER, Conservatoire du Littoral, Parc national
- Les données de l'ODR

Notons que les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- Le suivi des DP4A, 4B et 4C est réalisé de manière agrégée au sein de la priorité 4. Les effets propres de chaque TO sont difficilement ainsi reliables de manière spécifique au DP 4A.
- Aucune appréciation des MAEC de la part des bénéficiaires n'a pu être recueillie.
- La question des résultats et des impacts du PDR sur la biodiversité est difficile à appréhender en matière de technique évaluative du fait :
 - de la temporalité des effets : le temps de retour pour mesurer ou évaluer qualitativement l'évolution de la biodiversité est long et les effets observés actuellement sont souvent davantage imputables aux effets des PDR passés que du présent ;
 - de la diversité des mesures liées au DP 4A qui poursuivent des finalités variées et souvent de manière croisée, notamment avec les mesures de la P4, et ne peuvent donc être abordées sous la forme de causalités uniques et directes ;
 - des facteurs externes : les indicateurs d'impact du programme mesurent un effet brut, c'est-à-dire agrégeant l'effet propre du programme et celui de facteurs exogènes qu'il est difficile d'extraire, le PDR participant à un ensemble d'actions concourant au maintien de la biodiversité ;
 - de l'absence d'indicateurs actualisés pour caractériser l'état de la biodiversité et des

- habitats et son évolution depuis le début du PDR ;
- de l'absence de données cartographiques ;
 - des retards de paiements importants sur certaines mesures qui rendent difficile l'identification par les bénéficiaires des projets payés à fin 2018 et la production des indicateurs associés.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Nous renvoyons ici au bilan d'avancement présenté pour le DP 4A, conjoint aux DP 4A, 4B et 4C.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé)	Source
Les mesures à effets sur la biodiversité ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux	Typologie des mesures à effet sur l'eau	Indicateur qualitatif			
	Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau	18%	22%	22%	Osiris et Isis
	Surfaces agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (MAEC + Bio)	7822	9530 ha	9530 ha	ODR
	Surfaces agricoles sous contrats MAEC visant à améliorer la gestion de l'eau (LINEA_02, LINEA_03 COUVER_03, COUVER_01, COUVER_02, MHAÉ, PLBIO_02)	NA	9406 ha	9406 ha	ODR
	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la qualité de l'eau	NA	Non pertinent (zones à enjeu non définies)	NA	ODR, PDR
	Typologie des mesures à effet sur la qualité de l'eau	NA	NA	NA	Entretiens experts et PDR
	Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien (MAEC + Bio)	NA	1409	NA	ODR
	Surface physique bénéficiant d'un soutien	NA	9530 ha	9530 ha	ODR
Les interventions du PDR ont	Part des bénéficiaires ayant modifié ou conservé leurs pratiques vers des pratiques	Non disponible			

contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à la qualité de l'eau	favorables à la qualité de l'eau à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)				
	Nombre d'actions d'information, de formation et d'innovations soutenues dédiées à l'agroenvironnement ou à la gestion de la qualité de l'eau	Non disponible			
La biodiversité sur les surfaces contractualisées a été restaurée, préservée et améliorée	Perception des parties prenantes sur l'état de la biodiversité à La Réunion	Indicateur qualitatif			
	Qualité de l'eau - bilan nutritif des terres agricoles	NA	52 kg/ha sur azote -3 kg/ha sur phosphore	NA	Données Eurostat France 2016
	Évolution de la qualité de l'eau (Nitrates/phytosanitaires) dans les zones à forte contractualisation	NA	Non disponible (zones à forte contractualisation non identifiées)	Non disponible (zones à forte contractualisation non identifiées)	

Les mesures contribuent à empêcher la dégradation de la qualité de l'eau à travers la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques.

Sept mesures contribuent au domaine prioritaire 4B. A ce jour, deux sous-mesures sont sollicitées (l'enherbement et l'épailage). Elles se concentrent en particulier sur la canne, qui occupe plus de la moitié de la sole agricole, avec des effets sur la préservation de la qualité de l'eau et par la réduction des quantités de pesticides utilisés.

Les autres mesures, nouvellement proposées, sont pour l'instant peu sollicitées et nécessitent un accompagnement et une animation renforcée.

Figure 17 : répartition des montants payés au titre des mesures surfaciques contribuant au domaine prioritaire 4B

En particulier les deux mesures qui contribuent directement à l'amélioration de la qualité de l'eau par la mesure des écoulements que sont les mesures LINEA 02 et 03 (entretien de haie et de fossé) n'ont été contractualisées que par 11 exploitants (8 sur l'entretien de haies et 3 sur l'entretien de fossés). Ces mesures touchent pourtant potentiellement l'ensemble des surfaces agricoles.

Les autres mesures (couverture des inter-rangs en maraichage, Epailage de la canne, Enherbement en cultures pérennes et spécialisées, Maintien des surfaces en herbe, Piégeage massif contre les mouches de cultures tropicales) permettent aussi d'améliorer la qualité de l'eau mais de manière secondaire via :

- La mise en place d'un couvert qui permet de réduire l'utilisation d'herbicides, l'érosion de sols et les transferts de polluants.
- La mise en place de méthodes alternatives de lutte contre les ravageurs pour limiter l'utilisation des insecticides, méthode jugée comme étant la plus efficace pour réduire les pesticides. Le contexte tropical de la Corse nécessite en effet une lutte importante contre les prédateurs, ce qui se traduit par des indices de fréquence de traitement élevés qui peuvent être réduits de manière importante par la mise en place de ce type de mesures.

Comme indiqué dans la réponse à la question évaluative précédente, le PDR a toutefois permis d'engager un nombre important de parcelles en agriculture biologique même si les surfaces concernées restent limitées sur le territoire.

Enfin, le soutien du PDR a permis de financer sur deux années des formations certifiées par Vivea et délivrées par la Chambre d'agriculture et la FDSEA sur deux thématiques : la formation aux modes de production innovants (pratiques de production et itinéraires techniques performants limitant la consommation d'intrants et d'énergie), formation certifiée MAEC, et la formation Certiphyto, d'une durée de deux jours, obligatoire pour les exploitants agricoles (réglementation en vigueur, prévention des risques pour la santé et l'environnement de l'usage de produits phytosanitaires). La formation aux modes de production innovants s'est déployée sur les filières canne, fruits & légumes et élevage. En 2017, les deux formations ont accueilli 376 stagiaires (297 pour les productions innovantes, dont 243 sur les MAEC et 18 sur des formations à l'agroécologie, et 79 en certiphyto, pour un objectif total de 357) sur 5554 heures. Les producteurs de canne sont surreprésentés (69% des stagiaires alors qu'ils représentent 44% des cotisants à Vivea) alors que les producteurs de fruits & légumes sont peu présents. En 2016, 399 stagiaires avaient été formés sur les deux formations certiphyto (163) et modes de production innovants (236), pour un objectif de 450 stagiaires. Au total, ce sont donc 775 stagiaires (l'objectif initialement programmé étant de 812) qui ont été formés grâce au soutien du PDR dans le cadre de formations financées par Vivea depuis le début de la programmation, sur une population de 7500 exploitants, soit plus de 10%. Cependant, ce total ne représente que 22% de la valeur cible, et 29% du nombre de stagiaires formés au cours de la programmation 2007-2013.

De nombreux projets financés par le PDR dans le cadre des RITA contribuent directement aux objectifs de restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture, et témoignent de l'orientation globale favorable au développement de l'agro écologie du soutien à l'innovation en matière agricole assuré par le FEADER. Ces projets visent majoritairement la lutte biologique et devraient induire de manière indirecte, une réduction de l'utilisation de pesticides, favorable à la qualité de l'eau. Il est toutefois trop tôt pour en mesurer l'impact.

- Le projet « Agroécologie en cultures sous-abris et notamment maraîchage » vise ainsi à renforcer la lutte biologique par la diversification des agents de lutte produits localement ainsi que la pollinisation entomophile.
- Concernant la culture de la canne à sucre, l'action « Agroécologie et protection intégrée en canne à sucre » vise à fournir un appui méthodologique au réseau local d'épidémiologie du foreur des tiges et du ver blanc (FDGDON) et à développer un mode de gestion agroécologique de ces ravageurs.
 - L'expérimentation de plantation d'orianthus autour des parcelles, une plante vivace de type roseau, pour interrompre le cycle de reproduction des ravageurs a été validée : la technique a été transférée et adoptée par le conseil technique de la Chambre d'agriculture, et est

diffusée auprès des exploitants, qui seraient déjà plus de 600 à l'utiliser (soit environ 20% des planteurs).

- Une étude des effets sur la biodiversité et le développement durable de la lutte biologique engagée depuis les années 90 contre le ver blanc de la canne grâce au champignon Betel est également réalisée.
- Dans le cadre du projet « Production et protection agroécologique des cultures horticoles de plein champ », il s'agit de développer des activités de biocontrôle, de développer de nouveaux procédés et les connaissances en matière de biodiversité fonctionnelle de la faune, et d'autre part de former des partenaires dans le domaine de la production agroécologique pour faciliter le transfert vers les producteurs.
- Le projet « Production et valorisation de la biomasse » vise à évaluer la performance des systèmes de culture et à en concevoir de nouveaux, innovants et acceptables par les exploitants, pour la canne à sucre et les prairies, dans le cadre d'une démarche globale agroécologique reposant sur les processus biologiques, le recyclage des produits résiduels et l'évaluation environnementale, économique et sociale des systèmes et des filières.
 - Ce projet se traduit notamment par l'expérimentation de plantes de services multifonctionnelles permettant une gestion des enherbements alternative aux herbicides et contribuant à la lutte contre les ravageurs sur les parcelles cultivées en canne à sucre et sur celles cultivées en maraîchage ou arboriculture.

La qualité de l'eau ne s'est pas dégradée à La Réunion

Du fait de l'inertie des eaux souterraines (le taux de renouvellement des eaux moyen est de 30 ans), les impacts des mesures mises en œuvre dans le cadre du PDR sont difficilement évaluables à ce stade sur ces milieux.

Toutefois les Chroniques de l'Eau de la Réunion, dressées par l'Office de l'Eau, en charge de la surveillance de la qualité des eaux, nous permet de dresser de premiers constats sur l'évolution de la situation.

- En ce qui concerne l'état biologique des cours d'eau, les Chroniques de l'eau de La Réunion (06 février 2019) indiquent que « Le nombre de stations en bon et très bon état diminue en 2017, pour atteindre le plus faible score depuis 2012. La dégradation de l'état biologique des rivières en 2017 est principalement due à celle du compartiment biologique poissons, comme pour les années précédentes. ». Les Chroniques de l'eau de La Réunion (19 mars 2019) indiquent par ailleurs que, en 2019,
 - l'état écologique des masses d'eau côtières est jugé « très bon » à « bon » sur 8 masses d'eau. Les 4 masses d'eau restantes sont jugées en état « moyen » du fait des déséquilibres constatés sur leurs écosystèmes.
 - La vitalité corallienne (part de recouvrement en corail vivant de substrat colonisable) est en moyenne de 30,8% pour les 4 masses d'eau de type récifal ; les taux de recouvrement moyen en corail vivant étaient de l'ordre de 51% dans les années 200.
- En ce qui concerne l'état chimique, toutes les masses d'eau côtières de La Réunion sont en bon état vis-à-vis des paramètres analysés (micropolluants, hydrocarbures, etc.).
 - Les Chroniques de l'eau Réunion (13 octobre 2017) indiquent que la qualité des rivières et

des aquifères reste satisfaisante. Toutefois, les tendances à la dégradation déjà identifiées sur certains forages ou aquifères perdurent ainsi que les contaminations persistantes à certains types de polluants, notamment les pesticides dont certains ne sont plus autorisés depuis plusieurs années. L'office de l'Eau indique en complément que, même si le taux de mise en évidence de molécules issues de produits phytosanitaires reste inférieur à 1%, de nouvelles molécules, qui ont fait leur apparition depuis le début de la programmation, sont retrouvées dans les nappes souterraines.

Figure 18 : distribution des stations de surveillance des cours d'eau par classe de qualité pour les nitrates

Figure 19 : distribution des stations de surveillance des masses d'eau souterraine par classe de qualité pour les nitrates

Conclusions

Le PDR a principalement contribué à ce domaine prioritaire à travers les paiements pour les mesures surfaciques et leur animation qui représentent 61% des dépenses du DP4B. Ces paiements ont davantage permis le maintien de pratiques existantes que le développement de pratiques nouvelles, excepté pour l'aide à la conversion en agriculture biologique et les MAEC LINEA (entretiens de haies et de fossés). Ces dernières n'ont été mises en œuvre que par 11 exploitants ce qui doit être amélioré.

Les mesures les plus contractualisées sont ciblées sur deux types de cultures, les prairies et la canne. L'autre grand volet de contribution du PDR à ce domaine prioritaire concerne la mesure 16.7 dont la moitié des dépenses ont été fléchées sous la priorité 4. Cette sous-mesure représente 25% des montants payés de la priorité 4. Elle permet surtout l'amélioration de la qualité de l'eau de manière indirecte par la réduction de l'utilisation de pesticides liée à l'utilisation de la lutte biologique contre les ravageurs. Bien qu'un projet ait été transféré avec succès auprès de 20% des planteurs de canne, il est trop tôt pour en évaluer l'impact, tant sur la réduction de l'utilisation des pesticides que sur la qualité de l'eau.

Les formations Certiphyto et modes de production innovants ont par ailleurs permis de former plus de 10% des exploitants, principalement canniers. L'impact sur les changements de pratiques de ces formations n'est cependant toutefois pas évaluable.

Les mesures d'investissement ainsi que les mesures visant la forêt ne sont pas valorisées sous ce domaine prioritaire. Toutefois ces mesures contribuent de manière indirecte à l'amélioration de la qualité de l'eau : par la mise en place de matériel performant limitant les consommations de produits phytosanitaires et pas le maintien d'une couverture forestière dense et de qualité.

Au final, le PDR a contribué à éviter une dégradation importante des masses d'eau, par la mise en œuvre généralisée des MAEC, les investissements et la formation. Cependant, des problématiques demeurent. L'agriculture et le développement rural ne sont pas les seuls facteurs contribuant à la qualité de l'eau, les enjeux liés à l'urbanisation sont également à prendre en compte.

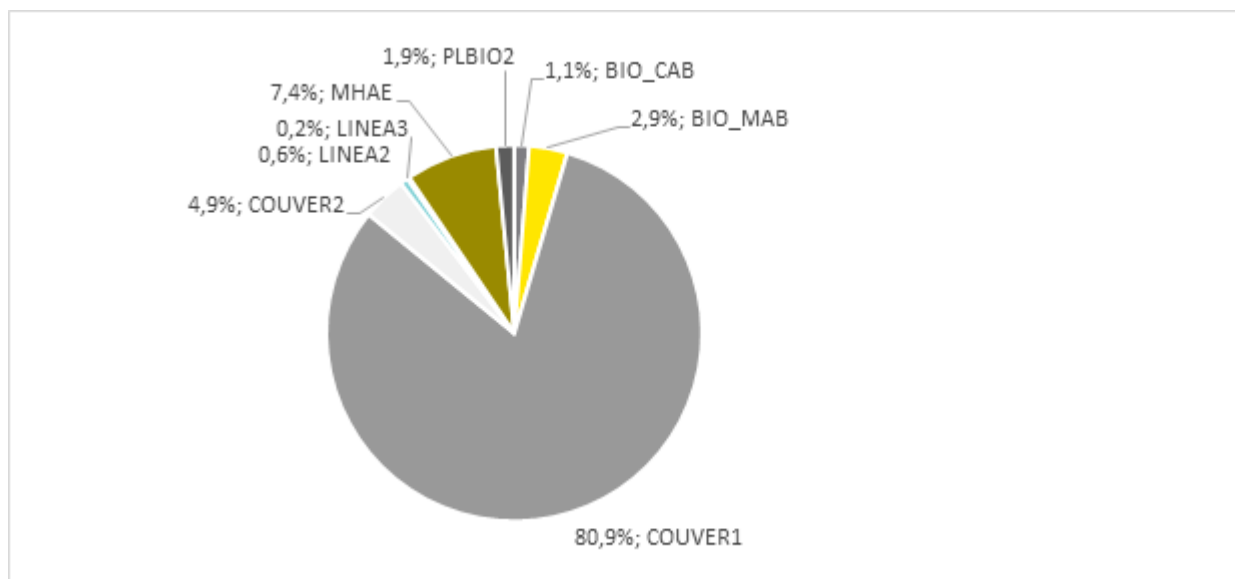


Figure 17 : répartition des montants payés au titre des mesures surfaciques contribuant au domaine prioritaire 4B

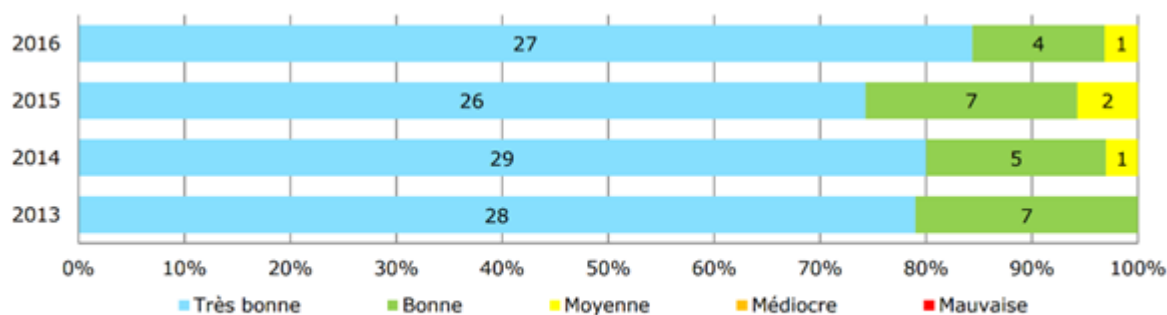


Figure 18 : distribution des stations de surveillance des cours d'eau par classe de qualité pour les nitrates

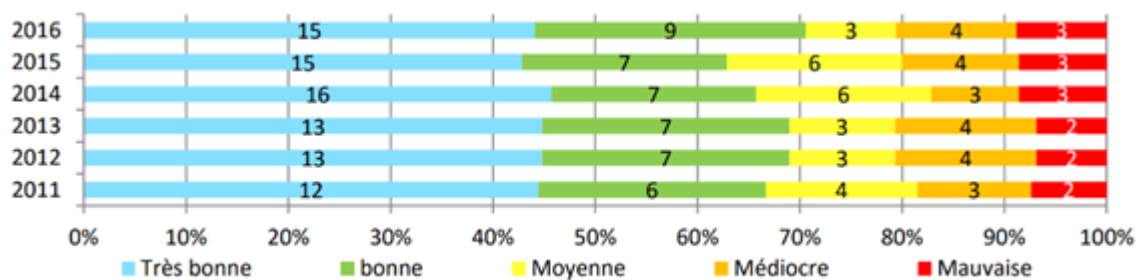
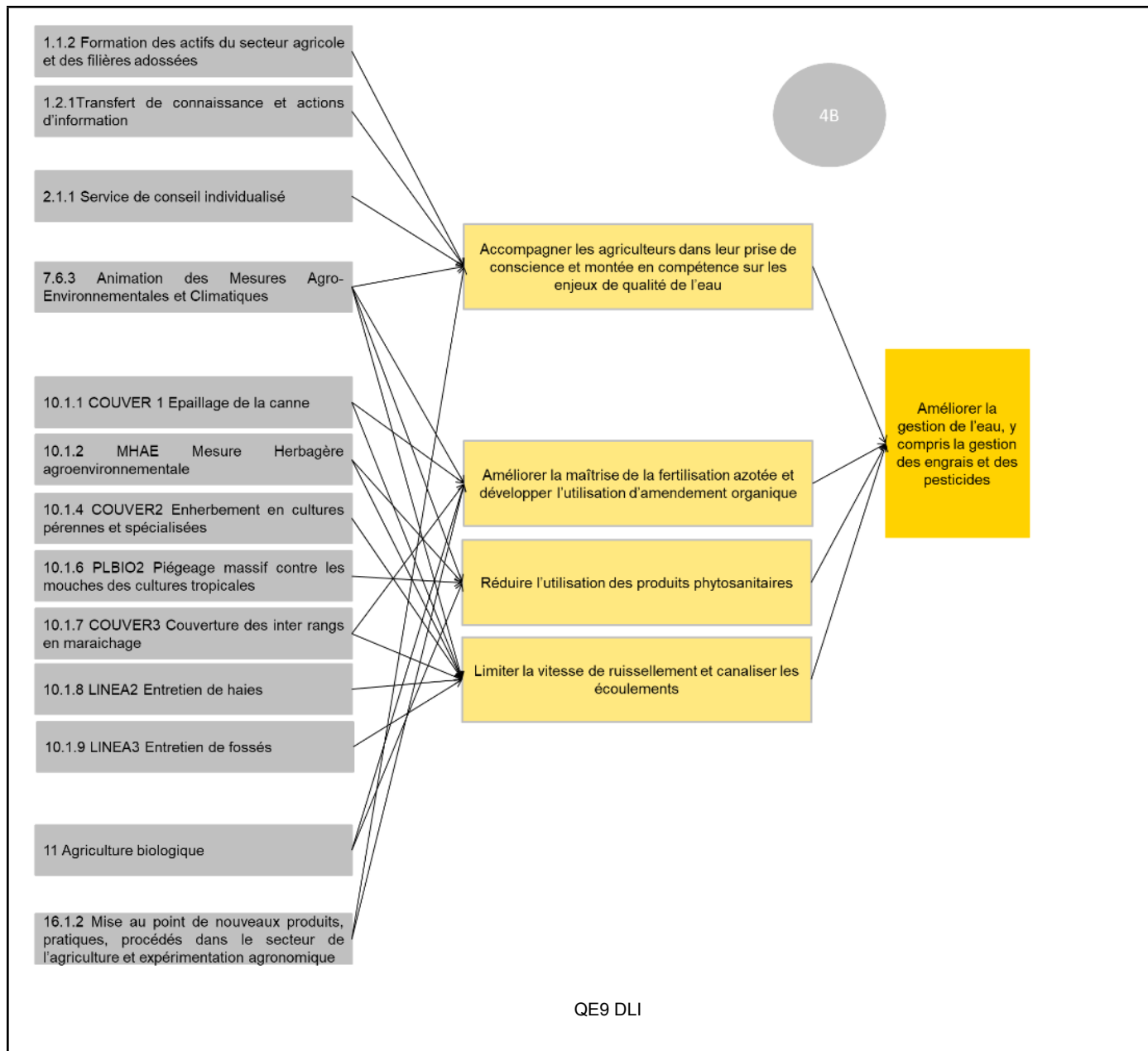


Figure 19 : distribution des stations de surveillance des masses d'eau souterraine par classe de qualité pour les nitrates



7.a10) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

7.a10.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Les sols de la Réunion sont des sols jeunes et de texture fine, dans un contexte de pentes élevées (25% de la surface de l'île a des pentes supérieures à 15%) et de fortes précipitations pendant la saison des pluies (couramment de l'ordre de 20 à 30 mm/h, pour atteindre 50 mm/h, voir 100 mm/h). Ainsi l'érosion est très importante à La Réunion et atteint 30 t/ha/an (IC N°42) ce qui entraîne une baisse de la fertilité des sols, le ravinement des parcelles et des apports terrigènes importants dans les eaux littorales[1]. Les conséquences du changement climatique rendent l'île de plus en plus sensible à l'augmentation des phénomènes de glissement de terrain, d'érosion, d'inondations, etc. La fertilité des sols doit ainsi être renforcée grâce aux

matières organiques issues de l'agriculture, des déchets verts, de l'agro-industrie et des stations d'épuration.

[1] PDR de La Réunion 2014-2020

Diagramme logique d'impact

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de ISIS et OSIRIS par l'ASP ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CD, DAAF, Chambre d'agriculture, ONF, Réserve naturelle nationale de l'Etang de Saint Paul, Office de l'EAU, DEAL, APPER, Conservatoire du Littoral, Parc national, CIRAD, BRGM
- Les données de l'ODR

Notons que les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

Le suivi des DP4A, 4B et 4C est réalisé de manière agrégée au sein de la priorité 4. Les effets propres de chaque TO sont difficilement ainsi reliables de manière spécifique au DP 4A.

- Aucune appréciation des MAEC de la part des bénéficiaires n'a pu être conduite en raison de l'absence de données de contact des exploitants au moment de l'évaluation.
- La question des résultats et des impacts du PDR sur la qualité des sols est difficile à appréhender en matière de technique évaluative du fait :
 - que la qualité des sols est une notion difficile à caractériser ;
 - que la fertilité des sols (qualité agronomique des sols) est liée à la fois aux pratiques et aux propriétés naturelles des sols ;
 - de la temporalité des effets : le temps de retour pour mesurer ou évaluer qualitativement l'évolution de la qualité des sols est long et les effets observés actuellement sont souvent davantage imputables aux effets des PDR passés que du présent ;
 - de la diversité des mesures liées au DP 4C qui poursuivent des finalités variées et souvent de manière croisée, notamment avec les mesures de la P4, et ne peuvent donc être abordées sous la forme de causalités uniques et directes ;
 - des facteurs externes : les indicateurs d'impact du programme mesurent un effet brut, c'est-à-dire agrégeant l'effet propre du programme et celui de facteurs exogènes qu'il est difficile d'extraire, le PDR participant à un ensemble d'actions concourant au maintien de la qualité des sols ;
 - de l'absence de données cartographiques ;

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Nous renvoyons ici au bilan d'avancement présenté pour le DP 4A, conjoint aux DP 4A, 4B et 4C.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31/12/18 (paiement)	Valeur au 31/12/18 (programmé)	Source
Les mesures à effets sur la gestion des sols ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (Aléa érosif, GIS Sol)	Typologie des mesures à effet sur l'eau	Indicateur qualitatif			
	Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols (érosion)	18%	22%	22%	Osiris et Isis
	Surfaces agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols (MAEC + Bio)	7622	9266	9466	ODR
	Surfaces agricoles sous contrats MAEC visant à améliorer la gestion des sols (LINEA-02, LINEA_03, COUVER_03, COUVER_01, COUVER_02, MHAÉ)	NA	9135	9287	ODR
	Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien	NA	1375	1375	ODR, PDR
	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols	NA	Non pertinent (zones à enjeu non définies)	Non pertinent (zones à enjeu non définies)	ODR
Les interventions du PDR ont contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à l'amélioration de la gestion des sols	Part des bénéficiaires ayant modifié ou conservé leurs pratiques vers des pratiques favorables aux sols suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s) - fertilisation organique et maintien d'une couverture végétale	Non disponible			
	Nombre d'actions d'information, de formation et d'innovation soutenues dédiées à l'agroenvironnement ou spécifiquement à la gestion de la qualité des sols	Non disponible			

	Perception des parties prenantes sur l'évolution observée des valeurs	Indicateur qualitatif			
La gestion des sols sur les surfaces contractualisées s'est améliorée	taux de matière organique dans les sols	NA	39	NA	données non actualisées, valeur du PDR, donnée 2013, Source estimations CIRAD. Calculs effectués à partir de 3 types de sols: sols canniers, sols prairiaux, autres sols
	Érosion des sols par l'eau	NA	32600	NA	données non actualisées, valeur du PDR, donnée 2013, source DDAF : l'indicateur proxy proposé est la surface agricole caractérisée par une pente supérieure à 7,5%

Les mesures visant l'amélioration de la qualité des sols ne sont pas ciblées sur les territoires à enjeux.

L'Ile de La Réunion possède un niveau de fertilité des sols élevé en moyenne, mais qui cache de fortes disparités liées au climat et aux types de sols rencontrés. Des zones d'action prioritaires ont été définies pour permettre d'adapter au mieux les opérations à mener dans le cadre du PDR et, le cas échéant, de sélectionner les dossiers de demande en fonction de la proximité des espaces agricoles aux zones identifiées comme particulièrement sensibles à l'érosion (pentes supérieures à 7,5 %, secteurs soumis à une pluviométrie importante...).

Le BRGM avait produit en 2002 une cartographie de l'aléa érosion des sols à La Réunion, mais qui n'a réellement pu être exploitée pour ce PDR. Si la structure du modèle est efficiente, l'ancienneté et l'imprécision relatives voire l'absence de certaines données intervenant dans la chaîne des processus morphogéniques, et le manque de calibration terrain, limitent l'interprétation très précise de la cartographie réalisée.

Figure 20 : extraits de la cartographie de l'aléa "érosion de sols" à la Réunion, BRGM, 2002

Un travail est par ailleurs en cours, conduit par la DAAF et la Chambre d'Agriculture, pour définir les qualités des différents sols de La Réunion et préserver le foncier qui dispose de plus de valeur. Les données issues de ce travail ne sont pas encore disponibles.

La mise en œuvre du ciblage initialement souhaité par le PDR n'est, in fine, pas effective, l'ensemble du territoire étant ouvert à la contractualisation des MAEC.

Les mesures proposées sont pertinentes mais n'adressent pas tous les enjeux

L'érosion est un processus complexe de détachement, de transfert et de dépôt de matière, lié à de nombreux facteurs naturels et anthropiques interagissant entre eux. Plusieurs activités humaines ont une influence sur l'évolution des sols en particulier par le défrichement, l'exploitation des sols et sous-sols, la mise en culture et surtout l'urbanisation. Les mesures liées à l'agriculture visant à couvrir les sols sont donc pertinentes mais non suffisantes pour limiter le phénomène érosif. Les mesures proposées par le PDR sont aussi pertinentes pour augmenter le taux de matière organique des sols et pérenniser les taux de production.

L'épillage, mesure la plus contractualisée, permet notamment un premier amendement organique et une couverture des sols qui limite l'érosion. L'impact sur le stock de matière organique est toutefois limité par le fait que les pailles sont souvent enlevées après la récolte. Le soutien aux systèmes prairiaux permet aussi une meilleure gestion des apports organiques. Les deux mesures les plus contractualisées (MHAE et COUVER 1 qui concentrent 96% des paiements sont donc pertinentes pour la gestion des sols. Elles couvrent par ailleurs une part non négligeable de l'ensemble des surfaces agricoles (25% des surfaces en canne et en prairies soit près de 9300 ha). Toutefois, elles sont ciblées sur des types de cultures qui, par leur conduite et par la structuration des systèmes racinaires, ont peu d'effets négatifs sur l'érosion et la perte de matière organique : la canne et les prairies.

Les MAEC LINEA, qui visent l'ensemble des cultures par l'entretien de haies et de fossés, avec un objectif de diminuer la vitesse de ruissellement des eaux et d'améliorer leur infiltration n'ont été contractualisées que par 11 exploitants.

La MAEC COUVER02 dédiée à l'enherbement en arboriculture a quant à elle permis de couvrir de 265 ha soit 25% des surfaces arboricoles. 95% des contractualisations a toutefois porté sur un enherbement partiel et non total.

Figure 21 : répartition des montants payés au titre des mesures surfaciques contribuant au domaine prioritaire 4C

Certains besoins restent toutefois non couverts par les MAEC :

- la substitution des apports minéraux par des apports organiques ;
- le développement de cultures favorisant la rétention des sols (patates douces par exemple) et la résilience aux événements climatiques importants ;
- le travail sur les couverts végétaux vivants ;
- les pratiques de fertilisation en maraichage : le maraichage est intensif en termes de travail du sol ce qui favorise la minéralisation des matières organiques. La fertilisation et la manière de gérer les intrants jouent donc un rôle important sur le stock de matière organique et la fertilité des sols ;
- la diversification des cultures sur un territoire.

Le soutien du PDR au développement de filières organiques et à l'innovation devrait néanmoins permettre

de développer ces pratiques pour la prochaine programmation.

Enfin, de manière globale sur l'ensemble des mesures du PDR, les mesures de transfert et de formation ne ciblent pas les enjeux liés aux sols et un besoin reste non adressé : celui de la progression dans la connaissance de la qualité des sols. Bien que les caractéristiques physico-chimiques des sols réunionnais soient bien connues, leurs caractéristiques biologiques ont été peu étudiées jusqu'à maintenant.

Les effets des mesures du DP 4C sur la qualité des sols ne sont pas évaluables à ce stade.

Aucune mesure ne permet actuellement de caractériser l'évolution de la qualité des sols de La Réunion.

Conclusions

Le soutien du PDR au maintien de pratiques favorables à la gestion des sols a en théorie permis de lutter contre une érosion importante et la perte de matière organique, notamment via :

- le soutien à l'épillage de canne, culture qui en elle-même est déjà bénéfique pour lutter contre l'érosion du fait de son système racinaire ;
- le maintien des prairies ;
- le développement de l'enherbement en arboriculture.

Ces mesures, qui représentent la contribution la plus importante du PDR au DP 4C (61% des dépenses) ont permis de toucher entre 20 et 25% des surfaces concernées pour chaque type de culture. Les mesures viennent toutefois, dans la grande majorité des cas conforter des pratiques existantes et très peu en développer de nouvelles.

Il est enfin difficile de mesurer l'efficacité du PDR sur l'amélioration de la qualité des sols. La problématique de la préservation des sols est complexe à La Réunion, ce qui rend difficile la mise en œuvre des outils de suivi.

Priorité 4 – Recommandations

1. Poursuivre et renforcer les dispositifs qui ont un impact réel sur les exploitations agricoles et sur l'environnement.

2. Gérer de manière adaptée la transition des dispositifs MAEC entre les 2 périodes de programmation et veiller à ce que les nouveaux engagements soient pris sur le prochain programme compte tenu des tensions financières sur le programme actuel.

3. Poursuivre les efforts d'animation engagés sur les territoires pour augmenter l'efficacité des mesures (MAEC en particulier) et préparer la prochaine programmation

– Définir des zones à enjeux prioritaires sur l'ensemble des trois domaines prioritaires de manière concertée avec les services de l'Etat compétents

– Renforcer le ciblage des efforts sur ces zones en fonction des enjeux et des contraintes existantes et les

rationnaliser, en partenariat avec les acteurs locaux

- Créer des dynamiques de territoire, communiquer pour favoriser la contractualisation
- Mettre en place un dispositif de suivi des impacts des mesures mises en œuvre.

4. Dynamiser les mesures jugées pertinentes mais peu mises en œuvre

- Accompagner le développement des filières biologiques
- Travailler de manière partenariale avec les acteurs du territoire pour mieux cibler les aides proposées sous les mesures 7 et 8, faciliter l'appropriation des mesures et faire émerger des projets pertinents dont l'instruction sera facilitée.

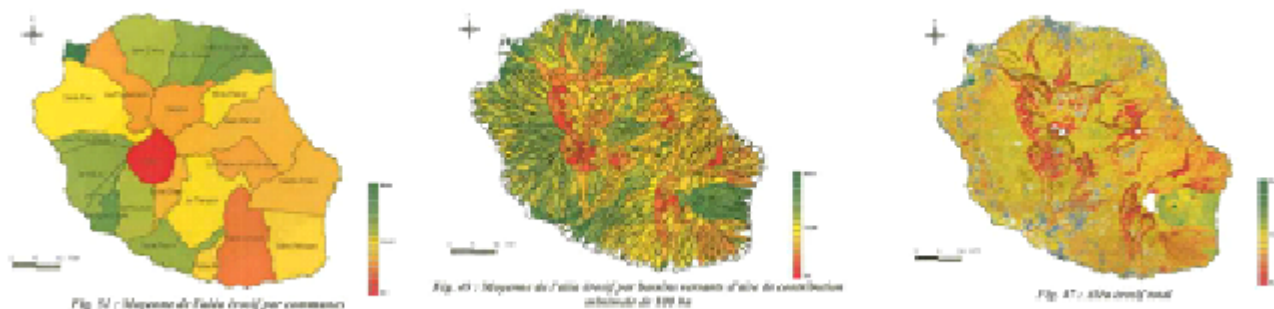


Figure 20 : extraits de la cartographie de l'aléa "érosion de sols" à la Réunion, BRGM, 2002

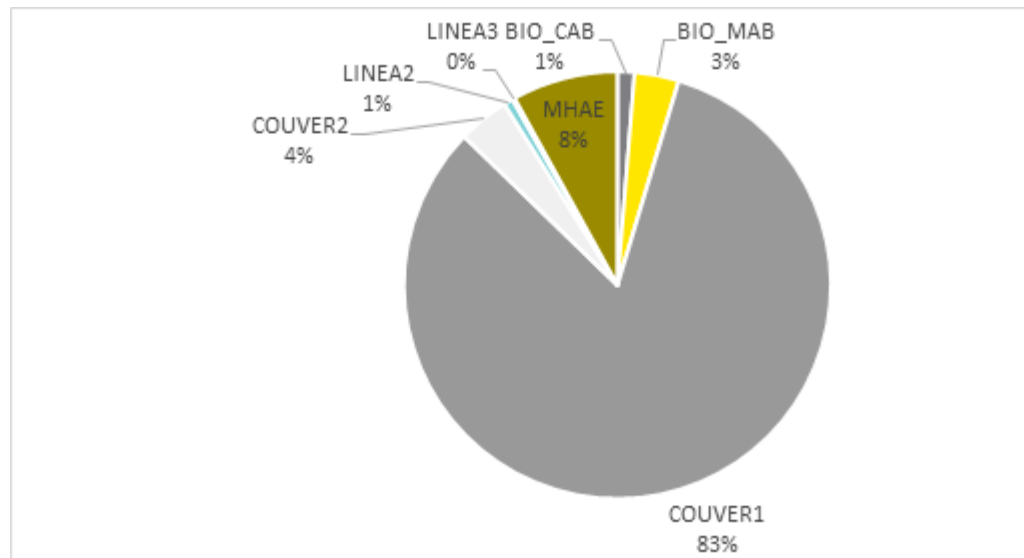
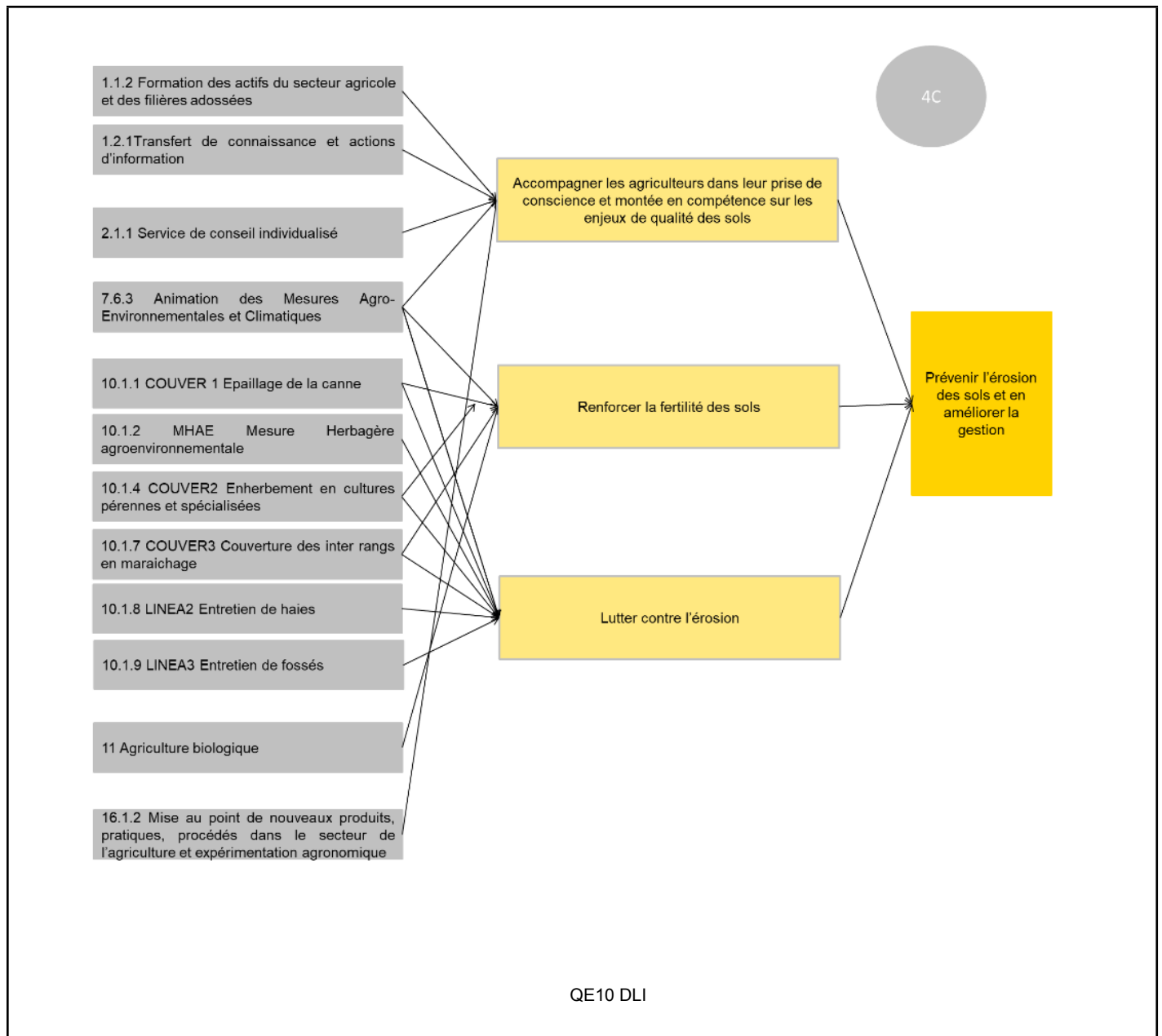


Figure 21 : répartition des montants payés au titre des mesures surfaciques contribuant au domaine prioritaire 4C



7.a11) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

7.a11.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Les ressources en eau de La Réunion sont caractérisées par leur inégale répartition géographique et saisonnière. La réalisation d'infrastructures hydro-agricoles structurantes depuis les années 1970 permet de sécuriser l'approvisionnement en eau des usagers agricoles, notamment en rééquilibrant la disponibilité en eau entre l'est et l'ouest via le transfert des ressources mais également en développant l'interconnexion des périmètres irrigués de l'île. Actuellement seulement 20% de la SAU et certaines zones ne sont couvertes par aucun équipement hydro-agricole. Les dispositifs de retenues collinaires permettent aussi de sécuriser l'approvisionnement en eau des zones soumises à de longues périodes de déficit hydrique.

Diagramme logique d'impact

Les objectifs du PDR sont de sécuriser l'irrigation des zones non couvertes par des équipements hydroagricoles en particulier dans les Hauts et d'améliorer l'efficacité de l'irrigation dans les zones irriguées. Ainsi la mesure 4 vise à optimiser, sécuriser et développer les périmètres irrigués, l'équipement en réservoirs d'eau et en retenues collectives dans les zones les plus vulnérables à la sécheresse ainsi que l'équipement des exploitations en matériel d'irrigation efficace. Ces investissements s'accompagneront de mesures de conseil (mesure 2). Les actions d'information (mesure 1) contribuent de manière secondaire à ce domaine prioritaire.

84 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 5A. Cette enveloppe est répartie entre deux mesures différentes:

- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 0,2 M€, moins de 1%
- M04 – Investissements physiques (TO 4.1.4, 4.1.6, 4.3.2 et 4.3.5) : 83,5 M€, 99%

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique :

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- les extractions du logiciel Osiris au 31/12/2018 ;
- les informations tirées d'entretiens avec les bénéficiaires et services instructeurs conduits au mois d'avril ;
- les informations du tableau de suivi de l'Agile.

Les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- des données de suivi non disponibles pour la mesure 2.3.1 les dossiers n'ayant pas été payés ;
- des données de suivi partielles sur les TO de la mesure 4, en particulier sur les surfaces concernées par les travaux.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Intitulé	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
2.1.1	Service de conseil	144 379 €	177 040 €	123%	0 €	0%

	individualité					
2.3.1	Formation des conseillers agricoles	13 845 €	0 €	0%	0 €	0%
4.1.4	Soutien aux retenues collinaires et réservoirs d'eau	2 213 333 €	567 112 €	26%	29 761 €	1%
4.1.6	Maitrise de l'irrigation en exploitation	1 600 000 €	536 397 €	34%	155 605 €	10%
4.3.2	Optimisation, sécurisation et renforcement des périmètres irrigués	69 000 000 €	24 235 150 €	35%	9 743 082 €	14%
4.3.5	Amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts	10 666 667 €	10 489 760 €	98%	56 810 €	1%
TOTAL		83 638 224 €	36 005 459 €	43%	9 985 257 €	12%

À fin 2018, plusieurs remarques peuvent être formulées concernant l'avancement de la programmation :

- Des paiements sont portés à plus de 97% par le TO 4.3.2 qui est aussi le plus doté en termes de maquette. Les paiements restent toutefois de manière générale très limités, notamment sur le TO 2.1.1 qui n'a fait l'objet d'aucun paiement (les premiers paiements seront réalisés en 2019) ;
- Une dynamisation globale de l'ensemble des TO exceptés pour le 2.3.1 sur lequel aucun dossier n'est programmé (programmation qui a démarré en 2019) et pour le 4.1.4 sur lequel les dossiers programmés ne permettent de dépasser 26% de programmation malgré des besoins recensés plus conséquents ;
- Un TO en surprogrammation (2.1.1) qui devrait pouvoir bénéficier d'un report de maquette de certains TO de la même mesure.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	indicateur	Valeur cible du PDR	Valeur dossiers programmés	Valeur dossiers soldés	Source
L'utilisation de l'eau en agriculture a été plus efficace	Pourcentage de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace	19%	Moins de 5%	Moins de 1 %	Osiris données 4.1.6 : SAU irriguée 8750 ha
	Terres irriguées passant	1700 ha	Moins de 400	Moins	Osiris

	à un système d'irrigation plus efficace		ha	de 150 ha	données 4.1.6
	Dépense publique soutenant les systèmes d'irrigation efficaces	85 638 240 €	36 331 380 €	9 985 257 €	Osiris données 4.1.4, 4.1.6 et 4.3.2 et 4.3.5
	Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien	280	53	33	Osiris données 4.1.4, 4.1.6 et 4.3.2 4.3.5
	Utilisation plus efficace de l'eau dans l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR	Donnée qualitative issue des entretiens auprès des SI et bénéficiaires			
	Typologie des mesures à effet sur la gestion de l'eau				
	Perception des parties prenantes sur l'utilisation efficace de l'eau et sur l'évolution observée des valeurs (contribution du PDR et identification des facteurs externes)				
	Captages d'eau dans l'agriculture en millions de m3	NA	NA	200	Osiris, SI et entretiens bénéficiaires 4.1.4 et, 4.3.5
Le maillage des réseaux d'eau s'est renforcé	SAU couverte par des équipements hydro-agricoles nouveaux ou réhabilités grâce au PDR	NA	450	250	Osiris et SI 4.3.2 et 4.3.5
La sécurité de l'approvisionnement en eau a été renforcée	Capacités de stockage en eau créées ou réhabilitées grâce au PDR	NA	356 300	100	Osiris et SI 4.1.4, 4.3.2 et 4.3.5

La sécurisation de l'approvisionnement en eau a été renforcée

Le SDAGE 2016-2020 a fait de la mobilisation équilibrée de l'eau et de la sécurisation de l'approvisionnement ses deuxième et troisième priorités, via :

- l'optimisation de la gestion des eaux souterraines et la création de réserves,

- l'optimisation des réseaux existants et le développement des périmètres irrigués,
- l'utilisation de ressources multiples et la valorisation des eaux traitées.

Seuls les deux premiers axes, ont été mobilisés par le PDR.

Développement des périmètres irrigués et optimisation des réseaux

La mesure 4.3.2 a permis au Département, qui détient la compétence de gestion de l'eau et d'aménagement hydraulique structurant, de mener deux grandes opérations visant à renforcer les périmètres irrigués sur deux zones situées dans les Hauts pour un total de 250 ha :

- La réalisation d'une unité de traitement des eaux superficielles ;
- L'extension d'un périmètre hydroagricole.

La réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge, bien que non soldée au 31/12/2018 a par ailleurs débuté avec la construction de la retenue, d'une capacité de 350 000 m³ qui vise à alimenter 26 km de réseaux et 600 ha de terres agricoles. Les études liées à cette mesure ont été financées par la mesure 4.3.5.

Ces opérations sont jugées nécessaires au regard de trois grands enjeux :

- Séparer les réseaux d'eau brute des réseaux d'eau potable (encore parfois utilisés par les agriculteurs), pour limiter les efforts de potabilisation et permettre aux agriculteurs d'utiliser une eau propre ;
- Développer les périmètres irrigués pour sécuriser la production des exploitants existants et permettre à de nouveaux exploitants de s'y installer, les zones d'élevage étant particulièrement concernées ;
- Interconnecter les périmètres entre eux pour mutualiser les ressources.

Elles ont donc un caractère structurant indéniable pour les territoires et l'agriculture.

Utilisation de ressources multiples et création de réserves

Ce sont au total plus de 1200m³ de réservoirs ou retenues qui ont été réalisés et réhabilités, et plus de 350.000 m³ qui sont programmés, principalement par la retenue de Piton rouge, les volumes concernés par les retenues collinaires et réservoirs des petits exploitants sont sans commune mesure avec ceux des grandes retenues.

Le PDR a permis de soutenir 3 exploitants pour la mise en place de réservoirs d'eau via la mesure 4.1.4 : 17 demandes ont été reçues par le service instructeur depuis le début de la programmation dont une demande de création de retenue collinaire. Les seuls dossiers ayant pu aboutir au 31/12/2018 concernent la création de petits réservoirs (2 dossiers de réservoirs de 100m³) ainsi que la réhabilitation d'une retenue de 1000m³.

Bien que l'enjeu de ces petites retenues et réservoirs se situe sur la préservation de l'élevage dans les secteurs qui ne bénéficient pas encore de système d'irrigation, les surfaces concernées par ces mesures sont pour l'heure uniquement des surfaces hors élevage, ce qui témoigne de l'intérêt de cette mesure pour

soutenir la diversification des exploitations sur les territoires.

Figure 22 - Type et superficie des cultures impactées par la mesure 4.1.4 (en ha)

Le Sud et l'Ouest sont principalement concernés car ces zones sont les moins arrosées de l'île (Saint-Paul, Saint-Leu et Le Tampon), toutefois, des problématiques commencent aussi à émerger dans d'autres zones de l'île. L'aide du PDR n'a donc pas été ciblée sur des zones particulières.

La programmation actuelle a permis de pallier le manque d'entretien des ouvrages constatés sur les précédentes programmations via :

- le financement de la réhabilitation d'anciens ouvrages ;
- l'obligation pour les agriculteurs d'être maîtres d'ouvrage et non plus seulement utilisateurs d'ouvrages mis à disposition par la Région ;
- une obligation d'entretenir les ouvrages dans le cahier des charges.

La mesure est donc pertinente en l'état actuel car elle permet de financer de petits ouvrages nécessaires et pérennes, non ouvertes à la défiscalisation et non finançables par ailleurs. Toutefois, au vu du faible nombre de dossiers payés et programmés, son efficacité reste limitée. Le potentiel de nouvelles structures, seul, est estimé à une cinquantaine (devis établis par des prestataires sur des structures en 1000 et 5000m³). Le coût des investissements et la technicité nécessaire pour monter des dossiers de retenues individuelles restent des freins pour les agriculteurs.

Afin de pallier les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour constituer leurs dossiers de demande d'aide (avances à fournir sur des montants lourds jusqu'à 200 000 euros en création de structure, justificatifs à fournir en particulier sur la maîtrise foncière), malgré la simplification des critères de sélection, le Département s'oriente vers la mise en place d'un dispositif sur fonds départemental avec des avances faites par le département pour prendre le relais. La SEM Saphir, acteur unique du Département pour la gestion des périmètres hydroagricoles de l'île de La Réunion, pourrait intervenir en assistant à maîtrise d'ouvrage pour les agriculteurs. Cela permettrait par la même occasion de réduire le temps passé par les services instructeurs à accompagner les exploitants, qui limite actuellement fortement l'efficacité de cette mesure mais aussi le temps disponible pour instruire d'autres mesures.

Une partie des dispositifs pourrait aussi partir sur LEADER, dispositif vers lequel sont déjà orientés les groupements d'agriculteurs qui peuvent ainsi obtenir un financement à 100% et pour lesquels nous n'avons pu estimer les réalisations.

Enfin, la commune du Tampon a proposé d'être porteur de projet de cette mesure pour les agriculteurs sur son territoire. Suite au schéma directeur, certaines zones avaient été identifiées comme n'étant pas adaptées au système d'irrigation et les agriculteurs incités à mettre en place des retenues individuelles. La création de grandes retenues visant à approvisionner les systèmes d'irrigation et les petites retenues individuelles sont en effet des dispositifs complémentaires sur ce territoire.

L'impact du PDR sur une utilisation plus efficace de l'eau est réel et est à poursuivre

Il a toutefois permis de soutenir 26 exploitants dans la maîtrise de l'irrigation via la mesure 4.1.6. Cette mesure soutient à la fois les investissements dans des équipements de distribution ou d'irrigation à la parcelle, dans les technologies d'aide à l'irrigation et les solutions informatiques de gestion de l'irrigation. Les surfaces concernées par ces investissements visant les économies d'eau sont estimées par le montant des aides : le montant minimal de l'aide à l'hectare étant de 1000 euro, ce sont au maximum 116 ha qui ont été concernés par ces mesures. De manière plus réaliste, on peut estimer que moins de 1% des surfaces sont concernées.

Le PDR a aussi permis de financer une étude sur l'optimisation de la gestion de l'irrigation sur la commune de la Possession, sur le modèle de ce qu'a pu mettre en place la commune voisine de Le Tampon. Cette étude n'a pas abouti à l'heure actuelle.

Au-delà de ces mesures qui visent directement l'utilisation efficace de l'eau, les mesures 4.1.4 et 4.3.2 et 4.3.5 y participent aussi indirectement :

- La mesure 4.1.4 a permis la réhabilitation d'une retenue, et la construction de deux réservoirs. Ce qui contribue à une meilleure gestion de l'eau.
- Les mesures 4.3.2 et 4.3.5, participent à l'extension des périmètres hydroagricoles, et permettent une gestion efficace de l'eau sur les territoires irrigués.
- Deux dossiers ont enfin été programmés sous le TO 2.1.1. Ces projets de conseil visent la gestion de l'eau et sont portés par Agri Services 974 et le GDSR (Groupement de défense sanitaire de la Réunion). 700 exploitants sont potentiellement concernés, cependant leur mise en œuvre récente ne permet pas de mesurer leur impact à ce stade.

Conclusions

Les mesures soutenues par le PDR semblent correspondre aux besoins identifiés par les acteurs sur le territoire et jouent un véritable rôle de levier pour la structuration de l'agriculture. Elles permettent de financer à la fois les études et la réalisation de travaux jugés nécessaires suite à la réalisation de ces études. La mise en place des réseaux d'irrigation du tamponnais et l'extension du réseau d'irrigation du Bras de Cilaos sur les secteurs Bellevue et Maison Rouge permettront ainsi de couvrir 450 hectares de SAU supplémentaires soit une augmentation de plus de 5% de la SAU irriguée.

Le Plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques (PDEAH) constitue le document d'orientation et de planification des infrastructures hydrauliques structurantes du Département de La Réunion. Il intervient dans le cadre des réflexions et actions menées par le Département en faveur de sa politique de gestion globale et partagée des ressources en eau à l'échelle du territoire.

Les mesures liées à l'utilisation plus efficace de l'eau sont enfin peu sollicitées bien que jugées nécessaires au vu des enjeux climatiques. Les mesures liées aux grands travaux d'irrigation et de développement de l'alimentation en eau des territoires sont efficaces et bien dotées, toutefois, les mesures de moindre ampleur, destinées aux agriculteurs fonctionnent moins bien du fait des contraintes réglementaires notamment (Loi sur l'eau) et de la technicité nécessaire au montage de leur projet.

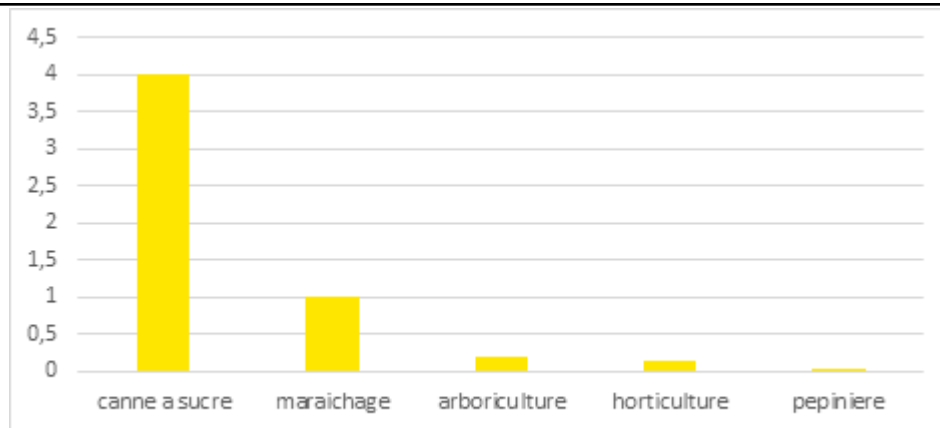
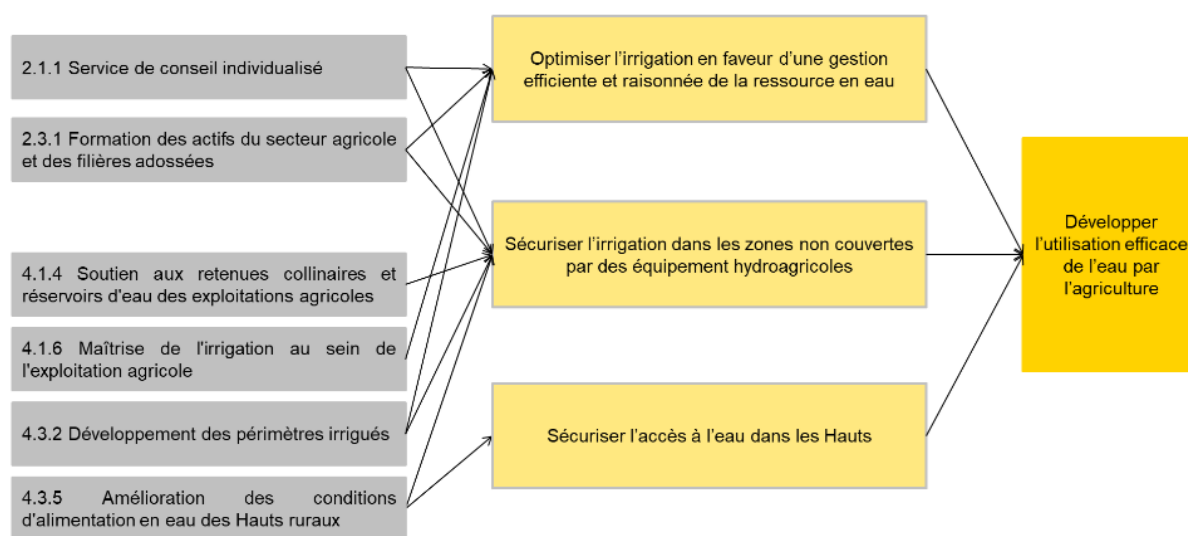


Figure 22 - Type et superficie des cultures impactées par la mesure 4.1.4 (en ha)



QE11 DLI

7.a12) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

7.a12.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

La Réunion présente des potentialités importantes pour le développement des énergies renouvelables. Cependant très peu d'exploitants ont recours à ces énergies principalement en raison du coût des installations. Le PDR a pour objectif de financer le développement de plans de performance énergétique pour intégrer le développement des énergies renouvelables dans une approche globale d'amélioration des performances énergétiques des exploitations via la modernisation des exploitations.

Diagramme logique d'impact

5,3 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 5B. Cette enveloppe est concentrée sur une mesure : M04 – Investissements physiques (TO 4.1.1)

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique :

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- les extractions du logiciel Osiris au 31/12/2018 ;
- les informations tirées d'un entretien avec le service instructeur ;
- les résultats d'une enquête adressée à l'ensemble des bénéficiaires au cours du mois d'avril 2019 ;
- les informations du tableau de suivi de l'Agile.

Les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- les données de suivi Osiris ne permettent d'analyser que les réductions de consommation d'énergie potentielles ;
- le taux de réponse à l'enquête est trop partiel pour pouvoir en généraliser les résultats ;
- une partie des bénéficiaires potentiels s'oriente vers la mesure 4.1.2, les lignes de partage qui prend également en charge ce type d'intervention.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Intitulé	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
4.1.1	Plan de performance énergétique	5 333 333 €	901 711 €	17%	492 845 €	9%

Note : Les indicateurs du cadre de performance prennent en compte les projets ayant fait l'objet d'un premier au 11/03/2019, soit 31 opérations au total. 26 dossiers ont fait l'objet d'un paiement au 31/12/2018.

Le bilan d'avancement de ce domaine prioritaire fait état d'une faible programmation sur le seul TO concerné. La dynamique est freinée par le fait qu'une partie des travaux qui pourraient être réalisés sous ce

TO le sont sous le TO 4.1.2

Référentiel d'évaluation

Critère de jugement	indicateur	Valeur cible du PDR	Valeur dossiers programmés	Valeur dossiers soldés	Source
L'utilisation de l'énergie en agriculture et dans la transformation alimentaire a été plus efficace	Développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture dans les projets soutenus le PDR	Donnée qualitative issue des entretiens auprès des SI et bénéficiaires			
	Total des investissements dans l'efficacité énergétique	7 111 111 €	1 116 338 €	189 968 €	SI et Osiris
	Nombre d'opérations d'investissement dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique	150	37	4	SI et Osiris
	Typologie des actions soutenues et de leurs effets (faible / fort) en termes d'efficacité énergétique	Donnée qualitative issue des entretiens auprès des SI et bénéficiaires			
	Perception des parties prenantes sur l'utilisation efficace de l'énergie				
Perception des parties prenantes sur l'évolution observée des valeurs (contribution du PDR et identification des facteurs externes)					

Résultats et impacts des opérations

La mesure a permis de financer en tout ou partie 26 projets d'amélioration de l'efficacité énergétique chez les exploitants. Les économies annuelles prévues par ces projets de 2787 giga joules soit 0,03% de la consommation énergétique des secteurs de l'agriculture, du tertiaire et de l'industrie de l'Ile de La Réunion hors transport (*source bilan énergétique de la réunion 2018, OER*).

L'impact du PDR sur l'utilisation plus efficace de l'énergie peut donc être considéré comme très limité.

Ces mesures restent toutefois pertinentes pour les bénéficiaires, pertinence qui se justifie par la mise en place

d'un diagnostic énergétique obligatoire, très utile par 50% des répondants à notre enquête [1] et qui ont permis d'atteindre des économies d'énergie de plus de 25% sur la totalité des exploitations enquêtées, avec pour certains des économies allant jusqu'à 4000 euro par an.

Les travaux sont toutefois peu innovants, concentrés sur l'isolation ou la mise en place de systèmes de ventilation ou d'éclairage performants. Seuls cinq projets (20%) intègrent un volet lié à l'utilisation d'énergie renouvelable, via des panneaux solaires principalement. Les projets de valorisation de biomasse à l'échelle individuelle sont encore peu développés.

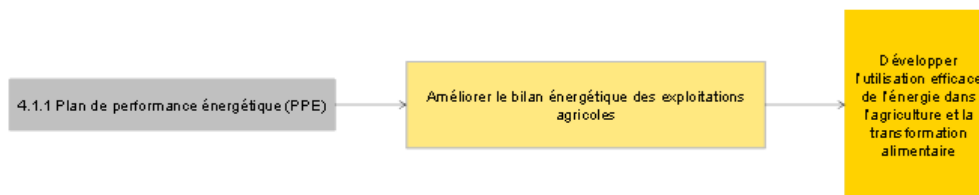
Enfin, une partie des projets est portée sous la mesure 4.1.2 (création ou modernisation des unités de production animale) qui vise à soutenir la modernisation des exploitations et renforcer leur diversification, via notamment l'amélioration du bilan énergétique des exploitations. Le taux d'aide de cette mesure a été porté à 80% (contre 75% pour la mesure 4.1.1). Le nombre de projets passés sous cette mesure est cependant difficile à évaluer, mais plusieurs cas ont été signalés au cours de l'évaluation. Au-delà de la perte de temps et d'efficacité générée par ce doublonnage des aides, il est soulevé une inefficacité en terme environnemental

Conclusions

La mesure souffre d'une compétition avec la mesure 4.1.2 qui freine son efficacité. Il serait pertinent de redéfinir des règles de partage claires pour éviter les effets d'opportunités et impacts négatifs générés par cette compétition.

Cette mesure est toutefois pertinente dans le but de réduire les consommations énergétiques des exploitations et d'améliorer leur viabilité économique. Elle pourrait cependant permettre de financer davantage de projets innovants si les critères d'éligibilité étaient renforcés et si elle était associée à des mesures de développement de filière, en particulier concernant la biomasse.

[1] 6 répondants sur 26 projets financés



QE12 DLI

7.a13) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

7.a13.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Avec près de 10% de la production électrique de l'île provenant de la bagasse, coproduit obtenu après l'extraction du sucre, La Réunion est particulièrement avancée en matière de valorisation énergétique de sa biomasse. Cependant l'île est très dépendante aux importations d'intrants, en particulier d'azote minéral et particulièrement sensible au recyclage des déchets : l'éloignement métropolitain, la rareté des équipements, la faiblesse des industries locales comme des recettes fiscales et même le climat, qui réduit les possibilités de stockage de certains matériaux, compliquent la gestion des déchets et augmente leur coût. La valorisation des matières résiduelles organiques est un moyen efficace de répondre à ces enjeux dans une optique d'économie circulaire, tout en permettant d'économiser les ressources.

Diagramme logique d'impact

Le PDR a pour objectif de valoriser les déchets et sous-produits de l'élevage et de l'agro-industrie via la mise en place de projets collectifs de traitement des déchets, des effluents et des sous-produits en vue de leur valorisation agronomique.

5,6 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 5C. Cette enveloppe est concentrée sur une mesure : M16 – Coopération (TO 16.5.1)

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique :

La présente analyse a été conduite en exploitant les extractions du logiciel Osiris au 31/12/2018 et les entretiens avec le Conseil Départemental.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

Mesure	Intitulé	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements dépense publique	Taux de paiement
16.5.1	Investissements de valorisation de la	5 640 000€	0 €	0 %	0 €	0%

Le bilan d'avancement de ce domaine prioritaire fait état d'une programmation nulle sur le seul TO concerné.

Référentiel d'évaluation

Critère de jugement	indicateur	Valeur cible du PDR	Valeur dossiers programmés	Valeur dossiers soldés	Source
L'offre en énergie produite à partir de sous-produits, déchets, résidus et autres matières a progressé	Total des investissements dans la production d'énergie renouvelable	7 520 000 €	0 €	0 €	Osiris
	Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable	NA	0	0	Osiris
L'utilisation d'énergie produite à partir de sous-produits, déchets, résidus et autres matières a progressé.	Énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien	NA	0	0	Osiris

Résultats et impacts des opérations

Aucun projet de valorisation de biomasse n'a encore émergé. Aucun impact spécifique à cette mesure ne peut donc être mentionné.

Le TO 16.5.1 qui est le seul à avoir été fléché sous ce domaine prioritaire est un nouveau TO au sein du PDR. Ses ambitions avaient donc été limitées en termes de maquette, ce qui freine le soutien aux projets d'ampleur. Le frein est pour une autre part psychologique, beaucoup de territoires n'étant pas prêts à accepter des installations de valorisation de biomasse à cause des nuisances présumées qu'elles pourraient générer, ce qui limite le foncier accessible aux projets.

L'autre contrainte relevée sur ce dispositif, est liée au fait que les dossiers ne sont éligibles que s'il s'agit de démarches partenariales et d'investissements collectifs. Plusieurs porteurs de projets se sont manifestés, mais

n'ont pas poursuivi leur démarche dans le cadre du PDR car ils souhaitaient mettre en place des investissements individuels.

D'autres mesures ont cependant des effets secondaires sur l'objectif de ce domaine prioritaire. C'est en particulier le cas du soutien à la culture de la canne à sucre dont la transformation en sucre produit de la bagasse utilisée pour produire de l'électricité.

Conséquemment, l'utilisation d'énergie produite à partir de sous-produits, déchets et résidus de matière organique n'a pas progressé. Par ailleurs il n'y a à ce jour pas de projet prêt du fait des contraintes de mise en œuvre : règle sur les installations classées protection de l'environnement (ICPE), et autorisations diverses.

A noter qu'un dossier d'étude a été programmé début 2019 concernant le recyclage agronomique des vinasses de la distillerie de Savanna

Conclusion

Aucun projet n'a été soutenu par le PDR sous ce domaine prioritaire, ce qui n'a pas permis de valoriser les sous-produits, déchets et réduits de matières. L'Autorité de gestion étudiée en 2019 l'éventualité de la fermeture du dispositif, non adapté à la demande du terrain.

Priorité 5 – Recommandations

1. Poursuivre le soutien aux investissements structurants en veillant à préserver l'équilibre des ressources.

2. Renforcer le soutien aux exploitants qui jouent un rôle crucial dans la maîtrise des ressources

– Soutenir les modes de culture économes en eau et le raisonnement de la consommation d'eau à la parcelle, en priorité sur les masses d'eau en déséquilibre quantitatif

– Accompagner de manière similaire les grands et petits réservoirs pour favoriser leur mise en œuvre conjointe sur les territoires dans le cadre de schémas directeurs

– Lever les freins liés à la contractualisation pour les agriculteurs via différents dispositifs (avance de fonds, maîtrise d'ouvrage déléguée, communes porteuses de projet, orientation vers LEADER ...)

– Valoriser les projets d'énergie renouvelables portés par les exploitants par une bonification des taux d'aide sous la mesure 4.1.1 pour la rendre plus attractive que la mesure 4.1.2.

3. Diminuer la maquette actuelle sur le TO 16.5.1 compte tenu de l'avancement des projets.

4. Dynamiser le soutien à la filière biomasse

– Communiquer auprès des différentes parties prenantes sur les mesures à destination de la filière biomasse et leur intérêt pour le territoire

– Préciser les interactions et lignes de partage sur les projets structurants pour le territoire avec les acteurs

concernés.

16.5.1 Investissements d'intérêts collectifs pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques (MRO)

Valoriser agronomiquement des sous-produits et déchets de l'agriculture

Faciliter la fourniture, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus à des fins de bioéconomie

QE13 DLI

7.a14) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a15) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a16) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

7.a16.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Les Hauts de la Réunion souffrent d'un déséquilibre économique et social significatif en comparaison avec le reste de l'île. Le taux de chômage y est par exemple supérieur à la moyenne réunionnaise, déjà élevée. Les Hauts couvrent 4/5 du territoire de La Réunion et représentent plus de 20% de la population de La Réunion. Les Hauts de la Réunion, sont communément définis par la délimitation du périmètre du Parc National (aire d'adhésion et Cœur de Parc).

Carte 1 : délimitation du territoire des Hauts : parc national et son aire d'adhésion

Ainsi, le territoire des Hauts concentre des zones naturelles importantes. Les forêts y occupent une place

importante, comme le montre la carte ci-dessous, et sont aussi soumises à des enjeux forts (enclavement, accès difficile pour la mobilisation du bois, espèces exotiques envahissantes, incendies, etc.).

Carte 2 : localisation des espaces forestiers de l'Ile de la Réunion

Ce territoire présente donc des spécificités importantes et concentre un patrimoine culturel à valoriser et préserver. L'authenticité et le patrimoine naturel des Hauts sont ainsi des atouts pour le développement économique (en particulier le tourisme) mais sont aussi sources de contraintes. La faible représentation des Hauts dans les instances de gouvernance est un argument de plus à un accompagnement spécifique des Hauts dans leur gouvernance. La zone des Hauts a longtemps été en retrait vis-à-vis des Bas, mais au regard de sa dynamique et de son identité, une gouvernance dédiée a été déployée pour porter une politique publique permettant d'optimiser la mise en œuvre de moyens techniques, humains et financiers dans les Hauts, portée par le Secrétariat Général des Hauts.

Diagramme logique d'impact

Ce domaine prioritaire vise à soutenir le développement de filières créatrices d'emploi dans les Hauts. Au vu de l'importance de la forêt sur ce territoire, un objectif particulier a été défini pour améliorer la viabilité économique de la filière bois : développement de la filière bois via la modernisation des entreprises sylvicoles, réalisation d'investissements collectifs favorisant l'exploitation forestière et amélioration de la valeur économique des espaces forestiers par le soutien à la replantation à des fins d'exploitation. En parallèle le PDR prévoit de renforcer les activités économiques des secteurs porteurs pour les Hauts tels que les petits hébergements touristiques et la restauration touristique. Ces mesures s'appuieront sur des actions de formation et d'information à destination des acteurs du monde rural ainsi que sur une animation territoriale renforcée.

30 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 6A. Cette enveloppe est répartie entre cinq mesures:

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.1.1) : 3,2 M€, 10% de la maquette du DP6A
- M04 – Investissements physiques (TO 4.3.1) : 0,5 M€, 8%
- M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (TO 6.4.1 et 6.4.2) : 11,6 M€, 49%
- M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (TO 8.6.1 et 8.6.2) : 6,4 M€, 21%
- M16 – Coopération (TO 16.7.1): 6 M€, 20%

Le diagramme logique d'impact ci-dessous précise les liens entre les actions prévues dans le PDR et les objectifs du domaine prioritaire.

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- le Programme de développement Rural de la Réunion ;
 - les données du tableau de bord fourni par l'AGILE ;
 - les données de paiement extraites du logiciel Osiris ;
 - les informations tirées des entretiens auprès des bénéficiaires (AD2R et ONF principalement) et services instructeurs (Conseil Régional, SGH, DAAF).
- Les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :
- les programmes de travaux d'amélioration des potentiels forestiers s'étalent sur plus d'un an (entre 15 et 18 mois) en fonction des conditions climatologiques donnant lieu à des résultats et impacts difficilement perceptibles à date ;
 - les surfaces concernées par ces mêmes travaux peuvent être comptabilisées deux fois si plusieurs opérations sont conduites sur les mêmes surfaces.

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018

TO	Intitulé	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.1	Accroître les compétences des acteurs en milieu rural	3 200 000 €	1 231 009 €	38%	528 241 €	17%
4.3.1	Soutien à la desserte forestière	2 500 000 €	1 215 966 €	49%	488 113 €	20%
6.4.1	OPARCAS	6 000 000 €	145 550 €	2%	0 €	0%
6.4.2	Qualification des petits hébergements touristiques	3 600 000 €	704 980 €	20%	0 €	0%
8.6.1	Amélioration de la viabilité économique des forêts	5 666 667 €	854 167 €	15%	0 €	0%
8.6.2	Aide aux entreprises sylvicoles	1 033 333 €	224 301 €	32%	0 €	0%
16.7.1	Animation territoriale des Hauts	6 000 000 €	2 861 063 €	48%	1 271 114 €	21%
TOTAL		28 000 000 €	7 237 038 €	26%	2 287 468 €	8%

Les réalisations du PDR sous ce domaine prioritaire peuvent être réparties en deux catégories :

- Les opérations de soutien à la filière bois (TO 431, 861 et 862);
- Les opérations visant à renforcer les activités économiques des secteurs porteurs pour les Hauts par l'animation et le développement des hébergements et de la restauration touristique (111, 641, 642, 1671).

Seules les mesures 111, 431 et 1671 ont pu faire l'objet d'un paiement au 31 décembre 2018. Les opérations financées concernent des programmes d'action suivants :

- L'association de développement rural Réunion (AD2R) :
 - Un programme d'actions sous le TO 1.1.1 - Accroître les compétences des acteurs en milieu rural - destiné à réaliser des formations des acteurs du territoire. Depuis le début de la programmation, ce sont 360 jours de formation qui ont été dispensés avec un total de 623 participants dont 60% de femmes et 19% de moins de 30 ans. Ces formations visent à accompagner les acteurs ruraux autour de la création/consolidation d'activités en milieu rural, les perfectionner sur des thématiques spécifiques en fonction des besoins du territoire, faire découvrir des activités aux jeunes et développer des modes alternatifs de création visant la coopération.
 - Un programme d'actions sous le TO 16.7.1 - Animation territoriale et Gouvernance des Hauts – destiné à accompagner les acteurs des Hauts dans la réalisation de leurs projets en particulier en les assistant dans la sollicitation des aides publiques. Le détail des actions conduites n'est pas disponible à date.

- L'Office national des Forêts (ONF), gestionnaire des forêts départemento-domaniales de La Réunion pour trois projets d'amélioration de pistes de débardage financés sous le TO 4.3.1 - Soutien à la mobilisation du bois.

La dynamique de paiement sur les mesures forestières mises en œuvre par l'ONF ne reflète toutefois pas la dynamique des travaux engagés, de nombreux travaux complémentaires sont en cours et concernent :

- Une partie des travaux d'amélioration de pistes de débardage ;
- Les programmes annuels de travaux de valorisation économique en forêts sous le TO 8.6.1 actuellement programmés. Cela représente à fin 2018 environ 14ha de surfaces reboisées (3 à 4 ha par an).

L'absence d'une partie des paiements sur les mesures forestières mises en œuvre par l'ONF sont liées à des difficultés dans la stabilisation des méthodologies de calcul de coûts : l'ONF étant le seul opérateur en capacité à effectuer les travaux (du fait qu'il a délégué au Département pour gérer les forêts départemento-domaniales), la démonstration du caractère raisonnable des coûts et la mise en place de barèmes spécifiques a pris du temps. Le travail mené par l'ONF et les services instructeurs sur le début de programmation devrait toutefois porter ses fruits et permettre une instruction rapide des dossiers sur la suite de la programmation ce qui permettra de consommer la totalité de l'enveloppe.

L'ONF et l'AD2R sont des structures bénéficiaires historiques du FEADER ce qui leur a permis de mettre en place rapidement les différentes opérations avant même la stabilisation des fiches mesures, dans la continuité de ce qui était fait sur la précédente programmation.

Le TO 8.6.2 - Aide aux entreprises sylvicoles – n'a pour l'instant bénéficié à aucune entreprise sylvicole. Un seul dossier est programmé à ce jour sur ce T.O.

Les fiches actions de la mesure 6.4 ont quant à elles été opérationnelles dès le début de la programmation. Toutefois, aucun dossier n'a encore été payé. Plusieurs raisons sont évoquées :

- Une difficile définition des lignes de partage avec les actions financées par les GAL (basée sur le montant des projets) qui génèrent une concurrence entre les deux dispositifs ;
- Des dossiers déposés non programmés en raison des critères de sélection jugés inadaptés au tissu économique : les petites structures ciblées par ce dispositif peuvent difficilement obtenir le minimum de 11/20 du fait de critères liés à l'innovation ou au développement durable et les projets de rénovation sans montée en gamme sont exclus car une diversification d'activité est demandée.

La simplification en cours de la fiche mesure et la mise en place d'une animation spécifique portée par la Région devrait toutefois permettre d'engager des projets d'ici à la fin de la programmation.

- 7 dossiers sont programmés sous la mesure 6.4.2 - Hébergements touristiques et restauration privés dans les Hauts – qui visent la création de huit chambres d'hôtes, de treize gîtes, d'une ferme auberge, l'aménagement de trois autres gîtes et la montée en gamme d'un gîte labélisé.
- 3 dossiers sont aussi programmés sous la mesure 6.4.1 - Soutien et structuration du développement économique des Hauts sur des activités diverses : Diversification d'un bar et d'un point chaud à Dos d'Ane La Possession, Construction de 6 Kaz à Fabrik et d'une boutique artisanale, création d'une imprimerie numérique.

Bien que réduite de 6 à 4,5 millions d'euros, la maquette semble toutefois suffisante au vu du potentiel de dépenses.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	indicateur	Valeur cible du PDR	Valeur dossiers programmés	Valeur dossiers soldés	Source
De petites entreprises ont été créées.	% de petites entreprises créées avec le soutien du PDR	NP	NP	0	Osiris et SI, croisement INSEE
	Typologie des créations de petites entreprises en milieu rural	Indicateur qualitatif			Osiris, SI et bénéficiaires
	Créations d'entreprises et d'établissements dans les zones rurales	NP	7	0	Osiris et SI
De petites entreprises ont	% de petites entreprises dans le secteur non agricole créées avec le soutien du	NP	NP	0%	Osiris et SI, croisement INSEE

diversifié leur activité	PDRR				
	Nombre d'exploitations diversifiées avec le soutien du PDR	NP	0	0	Osiris et SI
	Nombre d'entreprises diversifiées avec le soutien du PDR	NP	10	0	Osiris et SI
Des emplois ont été créés	Emplois créés dans des projets bénéficiant d'un soutien	200	3	0	Osiris et SI
	Taux d'emploi rural	NP	NP	45,9%	Eurostat (donnée 2018 sur l'ensemble de la Réunion)
La filière bois locale s'est développée pour redynamiser l'emploi et l'artisanat local	Surfaces forestières dont l'accès a été amélioré	NP	Non disponible	Non disponible	ONF
	Volume de bois nouvellement mobilisable à horizon 2050 en milliers de m3	NP	112,1	255,3	ONF
	Surfaces forestières dont la production a été augmentée	NP	873 ha	0	ONF
	Nombre d'entreprises soutenues pour accroître leur productivité	304	1	0	Osiris et SI
	Augmentation de la production sylvicole grâce aux projets soutenus	NP	NP	0	SI et bénéficiaires

Le PDR n'a pas eu d'impact direct sur le nombre d'entreprises créées et les effets indirects sont difficiles à évaluer.

L'AD2R bénéficie d'un réseau d'animateurs au plus proche des acteurs des Hauts. C'est le seul acteur à avoir répondu à l'appel à projet lancé par l'autorité de gestion pour la conduite de formations adaptées aux besoins des territoires. Le FEADER ne permettant que de couvrir les frais et non de rémunérer l'action de formation comme une prestation, les acteurs de la formation ne se sont pas positionnés sur le TO 1.1.1. L'AD2R est aussi à fin 2018 le seul acteur à mettre en œuvre une animation territoriale dans les hauts sous la mesure 16.7.1.

La comptabilisation du nombre d'entreprises créées grâce aux mesures d'animation et de formation repose donc sur la mesure des impacts des actions que l'AD2R met en œuvre qui ne sont pas encore disponibles à ce stade.

L'implication de nouveaux acteurs (parc national, communautés de communes) dans la mesure 16.7.1, permise par la restriction des AAP à certaines zones de l'île et non plus à l'ensemble du territoire, pourra peut-être permettre d'apporter une réponse plus argumentée lors des prochaines évaluations.

Les mesures d'animation et de formation ne sont toutefois pas les seules visant la création et la diversification de petites entreprises sur les territoires. En revanche, les autres TO qui y contribuent directement (6.4.1, 6.4.2 et 8.61) n'ont pas encore porté leurs fruits.

La stratégie portée par la Région au travers des mesures 641 et 642 est celle d'une amélioration et d'une diversification de l'offre touristique, conformément au schéma de développement touristique adopté en 2004. Le schéma réécrit en 2018 a réaffirmé le besoin de soutenir les produits touristiques dans les Hauts, et de s'inscrire dans les nouvelles tendances de consommation touristique expérientielle avec le développement d'hébergements insolites. Les mesures ont été retravaillées en ce sens, avec des plafonds rehaussés, et sont jugées pertinentes dans un objectif touristique.

Cet objectif de montée en qualité des produits n'ayant pas permis à fin 2018 le soutien à la création d'activité, aucun impact n'est à ce stade observé sur le territoire. Toutefois, cet objectif commence à être partagé par les GAL et une dynamique semble se créer. Elle devrait se renforcer par la mise en place d'une animation spécifique. Des projets ont ainsi émergé, comme des cabanes dans les arbres ou des hébergements sous bulles, dont la pérennité semble assurée par la tendance touristique actuelle. Ces hébergements devraient par la suite permettre aux territoires sur lesquels ils se situent de se développer et de générer des créations d'emploi.

Le PDR n'a pas eu d'impact direct sur le nombre d'entreprises diversifiées mais une révision des critères d'éligibilité et un effort d'animation dédié aux mesures liées au tourisme devrait y contribuer.

La réponse apportée à ce critère de jugement est sensiblement la même que pour le critère précédent concernant le rôle de l'AD2R.

On peut toutefois noter que le fait que la Région ait fait le choix, dans cette programmation, de financer l'hébergement touristique (TO 6.4.1) au-delà de la zone des Hauts, en élargissant à l'ensemble du périmètre rural (totalité de La Réunion hors zones urbaines) devrait permettre de soutenir davantage d'agriculteurs en diversification d'activité : les zones, délimitées sur la base du Schéma d'aménagement régional intègrent en effet l'ensemble des zones à vocation agricole et les coupures d'urbanisation. Cette avancée est toutefois contrebalancée par le fait que le CDPNAF interdit certains projets pour prévenir le mitage.

En conséquence des points précédents, le PDR n'a pas permis de soutenir de manière directe la création d'emplois à ce stade.

La création et la diversification d'activités étant directement liées à la création d'emploi, le constat est similaire à celui posé sur les critères de jugement précédents : les données disponibles ne permettent pas de mesurer la contribution des mesures 1.1.1 et 16.7.1. à la création d'emplois et les autres mesures n'ayant pas

été mises en œuvre, la création d'emploi peut être considérée comme nulle à ce stade.

La réponse à ce critère de jugement est toutefois l'occasion de souligner que ces mesures, bien qu'elles n'aient encore bénéficié à aucun porteur, contribuent à la création d'emploi : la diversification s'accompagne en effet en règle générale d'une création d'emploi pour le porteur et parfois pour son (sa) conjoint(e) et pour des métiers périphériques (personnel d'accueil, etc.). L'impact sur l'emploi reste toutefois dans des dimensions relativement restreintes en comparaison de la grande hôtellerie.

La suite de la programmation devrait permettre de dégager des impacts plus marquants sur l'emploi. Même si le manque de trésorerie reste un obstacle, les principaux freins au développement de projets sont en effets en passe d'être levés.

- les stratégies bancaires commencent à intégrer le tourisme et les banques semblent plus enclines à financer le développement de projets touristiques ;
- pour prendre le relais, la région a mis en place un outil financier qui permet aux petites structures de pouvoir accéder à un prêt bancaire à un taux intéressant, cumulable avec les subventions.

Les difficultés liées aux mesures de soutien aux entreprises sylvicoles bois n'ont pas permis de développer la filière.

La forêt réunionnaise couvre 137 000 ha. Une grosse partie n'étant pas exploitée, car située en cœur de parc dans des zones difficiles d'accès, seuls 4 600 ha sont considérés comme des surfaces productives. Bien que marginale en termes de surface occupée, l'exploitation de ces surfaces permet d'alimenter la scierie et la filière artisanale en bois d'ébénisterie (Tamarin) et en bois d'aménagement de bâtiments et de construction

Les mesures de soutien visent avant tout à sécuriser les volumes d'approvisionnement de la scierie en permettant une mobilisation plus importante du bois. La mesure visant l'amélioration de la desserte forestière a permis d'ouvrir l'accès à de nouvelles surfaces productives, qui devraient permettre la mobilisation de 1330 000 m³ de bois à horizon 2030 et 25 530 à horizon 2050 (cet indicateur est jugé plus pertinent que celui de surfaces forestières desservies, étant donné que les volumes mobilisés in fine dépendent du type d'exploitation retenu).

À cela s'ajoutent 15 ha de forêts reboisés qui contribuent au réservoir productif. Cet effort de reboisement est cependant limité par les moyens financiers de l'ONF et des cofinanceurs.

La dynamisation de la filière bois ne passe toutefois pas que par l'ouverture de nouvelles surfaces exploitables. Ce sont les opérateurs privés qui exploitent la forêt et aucun d'entre eux n'a été bénéficiaire de FEADER à fin 2018. Deux raisons sont mentionnées :

- l'impossibilité d'être subventionné pour du matériel d'occasion de seconde main ce qui pose problème au vu des volumes d'exploitation ;
- des difficultés sur des financements par crédit-bail, le propriétaire du matériel devant la société de crédit-bail et non l'exploitant forestier.

Bien que l'impact de cette mesure sur le développement de la filière puisse être actuellement considéré comme nul, la mesure est toutefois jugée pertinente. L'ONF estime en effet que les investissements prévus par les entreprises et qui ne sont actuellement pas encore financés devraient permettre une augmentation de

production de 30%, ainsi qu'une amélioration de la santé financière des entreprises concernées.

Une activité forestière, source de dynamisation de la filière n'est enfin pas couverte par le PDR : il s'agit du bois énergie. Le développement de cette filière permettrait de valoriser une partie de la biomasse qui constitue actuellement un déchet. Aucun cadre stratégique régional n'est toutefois disponible sur ce sujet pour permettre d'encadrer les mesures à proposer.

Conclusions

Les interventions du PDR semblent pertinentes pour soutenir la diversification, la création et le développement de petites entreprises, notamment au sein des filières bois et tourisme.

Cette première partie de programmation a permis de soutenir partiellement les acteurs historiques via le financement de programmes d'actions pluriannuels qui visent à permettre aux entreprises de se développer, que ce soit par la formation, l'animation des territoires ou la mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant facilitation de l'exploitation forestière. Toutefois, les effets de ces efforts en matière d'animation et de formation ne font pas l'objet d'un suivi de la part des opérateurs.

Les principaux bénéficiaires ciblés par les mesures du PDR : petites entreprises d'hébergement, restauration et foresterie, n'ont quant à eux bénéficié d'aucune aide à ce jour.

Le PDR n'a donc pas eu l'effet escompté jusqu'à présent : la filière bois peine toujours à se développer malgré l'augmentation des surfaces exploitables, les opérateurs privés ne les exploitant pas à leur plus haut potentiel et les petites entreprises touristiques ne se sont pas développées.

Parc national de La Réunion

Saint-Denis

Légende

Parc national

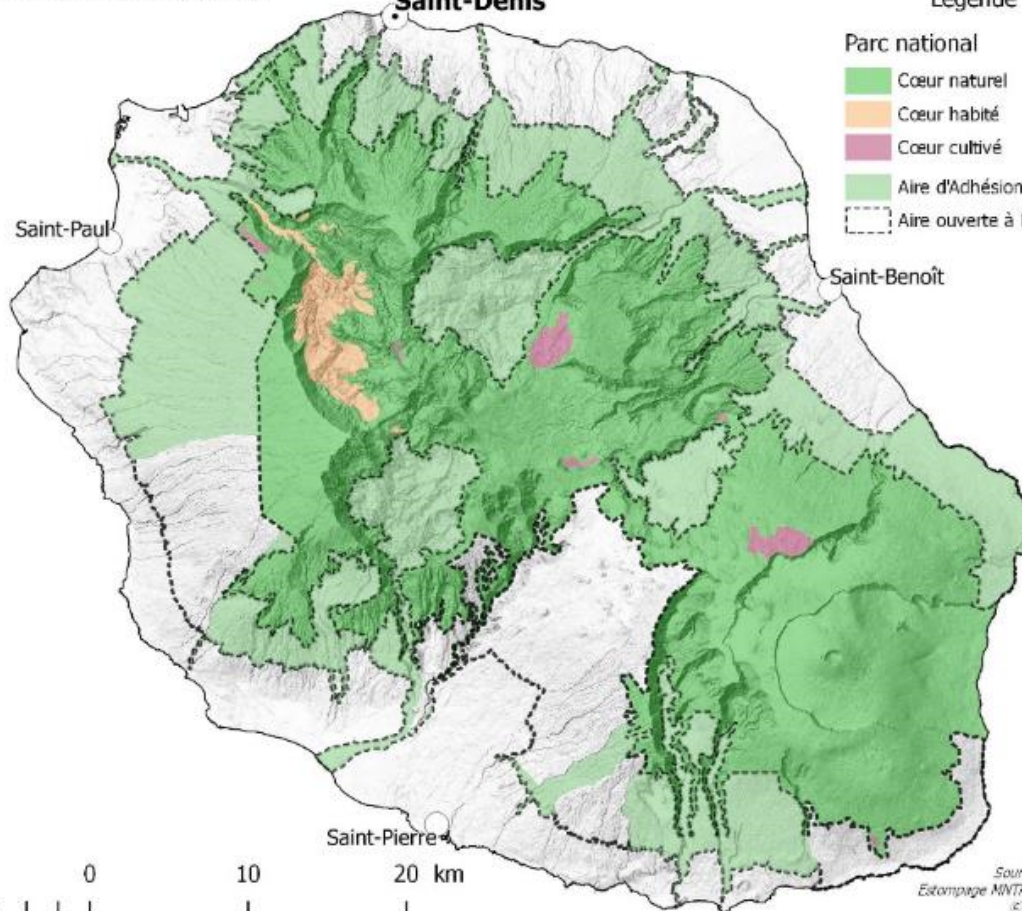
Cœur naturel

Cœur habité

Cœur cultivé

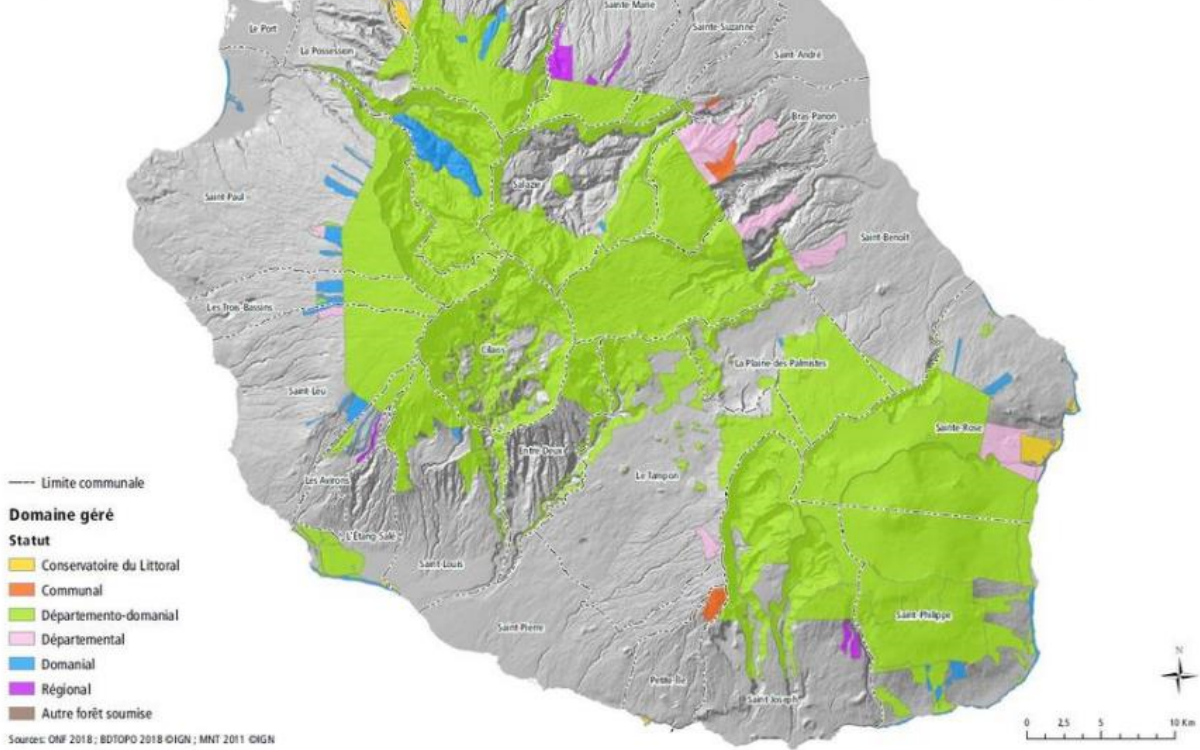
Aire d'Adhésion

Aire ouverte à l'Adhésion

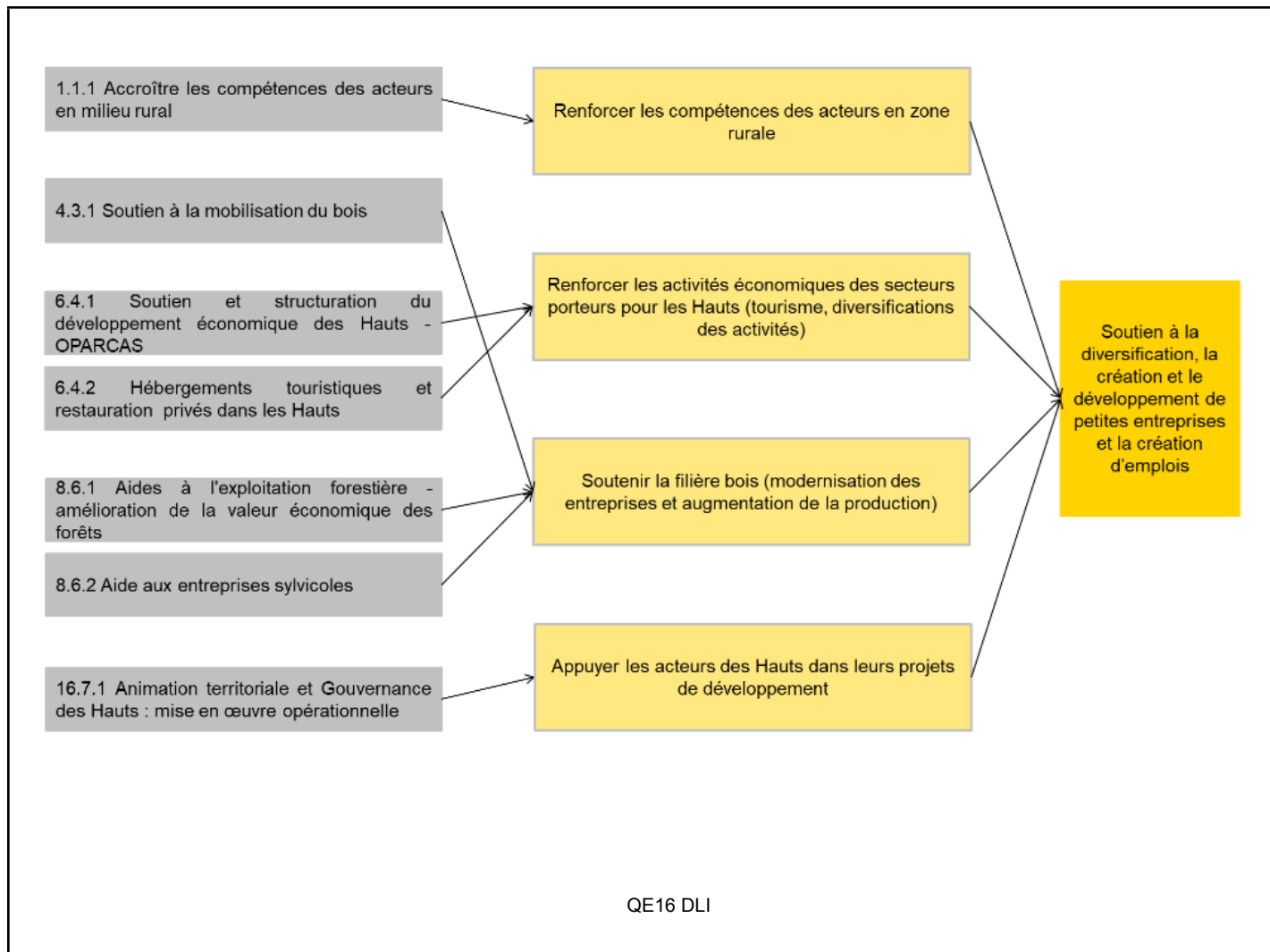


Carte 1-délimitation du territoire des Hauts - parc national et son aire d'adhésion

Domaine relevant du régime forestier



Carte 2- localisation des espaces forestiers de l'île de la Réunion



7.a17) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

7.a17.a) Réponse à la question d'évaluation

Diagramme logique d'impact

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique :

Voir pièce-jointe

Réponse à la question évaluative

Bilan d'avancement à fin 2018 (Tableau en pièce-jointe)

Les mesures 7 et 19 pâtissent encore du retard au démarrage de la programmation et de la mise en place tardive des outils d'instruction. Bien que les taux de paiement soient faibles, les données de programmation sont toutefois encourageantes excepté sur les TO 19.3.1 et 7.5.1 sur lesquels aucun dossier n'est encore programmé.

Les TO de la mesure 7 visent plus spécifiquement la mise en valeur touristique de l'Ile.

- Les dossiers des TO 75.4. et 755 étant longs à maturer, ce sont principalement des études qui ont été engagées sous ce TO à l'heure actuelle. Peu de travaux ont en effet été engagés jusqu'à présent. Cela explique aussi le taux de programmation encore faible de ces TO, qui devrait être rattrapé avec la mise en place des premiers travaux. 6 demandes de paiement ont été déposées au 31/12/2018 pour des dossiers en cours de réalisation. 3 demandes de solde pour des dossiers réalisés ont aussi été déposées mais non encore payés au 31/12/2018. Ces dossiers sont portés par la CIVIS (communauté intercommunale des villes solidaires) :
 - Etude de valorisation « schéma piéton » à Cilaos
 - Etude d'opportunité et de faisabilité relative aux loisirs innovants
 - Etude relative à la valorisation et au développement touristique des territoires des Hauts de Saint-Pierre et de Petite-Ile
- 2 projets ont été réalisés sous le TO 764 mais non encore payés :
 - La déconstruction et reconstruction de la maison Archambaud au Tampon, réalisée par Le Département
 - L'aménagement extérieur de la Maison Morange, réalisé par la commune de Salazie
- Un dossier a été soldé sous le TO 7.5.2 et un autre réalisé mais non payé au 31/12/2018. Il s'agit de travaux d'aménagement portés par la Région. La réhabilitation de la route du Volcan dont les travaux étaient initialement prévus pour cette programmation, avec un budget de 5 millions d'euros sera finalement reportée sur la prochaine programmation. La maquette de cette mesure devrait toutefois être consommée dans son ensemble, de nombreuses opérations étant envisagées. Les études étant déjà réalisées, le principal frein à la consommation de la maquette concerne surtout les délais nécessaires à la production des DCE puis à la réalisation des travaux sur ce type de projet qui sont de gros projets.

Détail du bilan d'avancement à fin 2018 des TO de la mesure 19 (Tableau en pièce-jointe)

Le bilan d'avancement des TO de la mesure 19 est présenté par GAL.

Les 4 GAL ayant déposé une candidature suite à l'appel à projet lancé par l'autorité de gestion en aout 2015 ont été sélectionnés. Ils sont portés à l'échelle des 4 « micro-régions » de La Réunion : le Sud, l'Ouest, le Nord et l'Est. La Commission permanente du département a désigné officiellement les lauréats de l'appel à projet le 07 Juillet 2016 (après avis du comité local de suivi). Ils couvrent 100% du territoire des Hauts. L'ensemble des conventions ayant été signé à mi 2018, le T.O 19.1.1 dédié au soutien préparatoire a ainsi pu être soldé :

- GAL Sud « Grand Sud Terres de volcans » porté par le SMEP Grand Sud (regroupant deux intercos du Sud) avec 8 800 000 € de FEADER – convention signée au 2ème trimestre 2017
- GAL Ouest « Les Hauts de l'Ouest, terres d'accueil » porté par TCO avec 5 500 000 € de FEADER – convention signée au 1er trimestre 2017

- GAL Nord « Hauts Nord » porté par l'AD2R avec 2 500 000 € de FEADER – convention signée au 2ème trimestre 2018
- GAL Est « FOR Est » porté par l'AD2R avec 4 000 000 € de FEADER – convention signée au 4ème trimestre 2017

La mesure 19.3.1 concernant la coopération n'a quant à elle pas encore été programmée. Les équipes d'animation des GAL se sont en effet concentrées sur le lancement d'une dynamique de territoire avec

l'engagement des premiers dossiers. Le SGH qui coordonne l'animation des 4 GAL a cependant demandé à ce que chaque GAL ait identifié un projet de coopération en 2019. Plusieurs contacts sont déjà enclenchés, le premier entre le GAL Nord et un GAL de Mayotte, le second entre le GAL Sud et une structure en Corse. Cette structure n'est toutefois pas désignée officiellement lauréate et il y a donc un risque que ce contact n'aboutisse sur aucun projet de coopération.

La mise en place des GAL a permis d'enclencher la programmation et le paiement des dossiers du TO 19.4.1 qui concernent le fonctionnement des GAL. 10 conventions ont été signées à fin 2018 pour le fonctionnement des GAL : 3 en 2016, 3 en 2017 et 4 en 2018, soit la totalité des GAL en convention de fonctionnement en 2018. La part dédiée à ce TO est de 25% des budgets des GAL, conformément au règlement de développement rural.

Concernant la mesure 19.2.1, l'état d'avancement est encore très hétérogène selon les GAL. Les GAL Nord et Est ont proposé un coportage public-privé (interco + AD2R) n'ayant pas été validé par les services instructeurs. Le temps nécessaire au choix de la structure porteuse a retardé la signature de la convention ainsi que la formation des équipes et de fait la programmation et le paiement des dossiers de la mesure 19.2.1.

Résultats et impacts des opérations

Un développement des services de bases et infrastructures principalement focalisé sur la mise en tourisme des territoires et d'avantage concentré sur la réalisation d'études que sur la réalisation de travaux à ce stade.

Seuls les TO de la mesure 7 ont donné lieu à la réalisation d'études ou de travaux axés sur le développement de services et infrastructures. Ces TO ciblent le développement de l'offre et des infrastructures touristiques qui, par effet domino, soutiennent plus largement le développement de services dans les zones qui en bénéficient. Les routes forestières permettent ainsi l'accès des touristes à des sites d'intérêt majeur. Il s'agit cependant davantage de sécuriser ou réhabiliter les linéaires existants (en particulier en cas d'effondrements engendrés par le passage de cyclones) que d'en créer de nouveaux.

Ainsi, **le PDR a permis la réalisation et le paiement de travaux d'aménagement** portés par la Région :

- route forestière qui relie Bebour à la petite Plaine ;
- parking de Grand Etang à la Plaine des palmistes.

La Région a fait le choix de ne pas faire financer les études sur les mesures qu'elle sollicite étant donné les faibles volumes financiers que cela représente en comparaison des montants des travaux (100.000 euros d'études sur les 6 millions de travaux réalisés). Par ailleurs, la maquette et les montants plafonds par projet de cette mesure paraissent inadaptés au regard des travaux à réaliser, les contraintes techniques en sites

naturels étant importantes.

En complément de ces dynamiques, sur les TO 7.5.4 et 7.5.5, 18 opérations ont été programmées dont deux concernent des travaux d'aménagement et seize concernant des études ou le financement de la chefferie de projet de portes de Parc. Sur le TO 7.6.4, 2 projets sont également en cours.

L'impact du PDR sur l'accès aux services et aux infrastructures locales est donc pour l'instant limité à 2 opérations. Les travaux, bien que prévus par les acteurs rencontrés (CIVIS notamment, qui a déjà notifié les travaux liés au schéma piéton), ne sont pas encore programmés. Le retard pris à l'implémentation des différentes mesures, est un facteur qui explique qu'un faible nombre de projets aient été financés.

Deux secteurs identifiés comme prioritaires pour le développement des services et infrastructures : Les Portes de Parc où la dynamique est enclenchée et Mafate où les dynamiques commencent à émerger.

Deux zones ont été identifiées comme prioritaires pour le développement de services et infrastructures et font donc l'objet d'une attention particulière. Il s'agit :

- **du cirque de Mafate**, qui fait l'objet d'une fiche spécifique du GAL Ouest sur la mesure 19.2.1. Plusieurs projets ont été programmés, cependant **aucune action n'a permis le développement d'infrastructures et de services de bases** et la fiche action du GAL Ouest est loin d'être consommée (à peine quelques milliers d'euros d'engagés). Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :
 - les projets structurants mettent du temps à se monter au regard de l'autofinancement et de l'animation conséquente nécessaires ;
 - la priorité de ce territoire réside dans la desserte en eau. Or le transfert de compétence en cours freine l'enclenchement de la phase travaux.
- **des portes de Parc**, sur lesquelles la mesure 7.5.4 est ciblée. La moitié des projets soutenus sous la mesure 7 concerne les Portes de Parc. Intégrées à l'Aire d'adhésion du Parc elles ont été définies comme des zones à enjeux en termes de développement touristique et un accueil spécifique y est envisagé. Elles font l'objet d'une politique récente inscrite dans la charte du Parc avec pour objectif de faire découvrir le Parc depuis le littoral et de faire rayonner l'attractivité du Parc au sein des territoires dans lesquelles ces portes sont situées. Sur cette mesure **2 projets ont fait l'objet d'un financement** :
 - La Plaine des palmistes dans le cadre de la création d'une boucle de pique-nique et de l'aménagement de grand Etang qui a permis de développer la fréquentation de la zone.
 - Cilaos dans le cadre de l'étude de valorisation d'un schéma Piéton. Toutefois cette action n'a pas encore donné lieu à la réalisation de travaux.

En complément, parmi les 13 Portes de Parc, la moitié sont couvertes par des projets programmés sous la mesure 7 (Cilaos, Salazie, Le Tevelave, Sainte Rose, la Plaine des palmistes, le Brulé, Dos d'Ane).

La mise en place d'un itinéraire Grand Sud qui relie l'ensemble des portes de parc du territoire du GAL : Cilaos, Tevelave, les Makes, Entre-deux, Bourg Murat, Grand Coude, Saint Philippe fait par ailleurs l'objet d'un projet engagé.

Figure 23 - Localisation des Portes de Parc

Le reste des actions mises en œuvre sous ce domaine prioritaire concerne le territoire des Hauts :

- les stratégies Leader couvrent l'ensemble du territoire avec une répartition des financements liée à la population couverte par les GAL. Les projets soutenus sous la mesure 19 se concentrent actuellement sur les GAL Ouest et Sud, et sur la zone des bas si on intègre le soutien à l'animation qui permet de financer des ETP dans des structures dont le siège est situé hors des Hauts.
- La mesure 7.5.5 vise l'ensemble du territoire mais est actuellement dirigée à 70% vers l'Ouest. La CIVIS absorbe ainsi une part non négligeable de la maquette sans que la stratégie d'aménagement qu'elle porte ne soit retranscrite au sein d'un projet de territoire (écriture en cours) ni partagée avec les territoires voisins et les instances régionales.

Plusieurs acteurs soulignent toutefois que les actions de développement rural mériteraient d'être élargies pour intégrer les zones rurales des Bas, actuellement inéligibles à Leader.

Une population rurale qui participe aux actions locales principalement sur des projets culturels et des petits porteurs de projets difficiles à toucher.

Les projets soutenus par LEADER semblent avoir bénéficié autant aux associations qu'aux particuliers en nombre, mais davantage aux associations (principalement culturelles) en volume financier, comme le montre la répartition ci-dessous pour le GAL Sud.

Figure 24 : Répartition du nombre de projets financés selon le type de porteurs de projets sur le Gal Sud

Figure 25 : Répartition des montants alloués selon le type de porteurs de projets sur le GAL Sud

Nota : dans les graphiques ci-dessus, les agriculteurs sont représentés à la fois sous le statut « particulier » et sous le statut EARL.

L'impact de LEADER sur la population rurale étant, de manière générale, difficile à estimer, nous avons concentré cette estimation sur les projets culturels qui bénéficient de manière directe à une large population. **Sur les GAL Sud et Ouest ce sont au total 14 200 habitants qui ont bénéficié directement des projets associatifs financés par Leader via la participation à des représentations culturelles.** Par ailleurs le soutien aux manifestations culturelles dans les territoires ruraux profite à la population rurale en créant une fréquentation accrue génératrice d'une économie ponctuelle supplémentaire et par la même occasion la valorisation du territoire, de sa culture, de son offre touristique, etc.

Hormis pour les projets culturels, les projets collectifs sont encore minoritaires selon les animateurs des GAL. Cela s'explique par deux principaux facteurs:

- les projets collectifs sont plus longs à maturer ;
- les animateurs des GAL manquent de temps pour faire émerger des projets sur les territoires : ce sont donc les territoires les plus dynamiques sur lesquels les projets collectifs devraient émerger le plus rapidement dans les années à venir.

Des actions spécifiques ont toutefois été mises en place pour favoriser l'émergence de projets collectifs portés par les acteurs des hauts : la bonification des taux et plafonds d'aide pour les projets collectifs, la mobilisation d'un relai de terrain local pour chaque événement culturel (GAL Ouest).

Sur le Gal Sud, trois grands projets collectifs ont été engagés à fin 2018 :

- la création d'une marque territoriale identitaire,
- la création d'un itinéraire de liaison des Hauts du Sud,
- la mise en place d'un atelier de transformation collective.

Sur le GAL Ouest, 100% des projets collectifs sont des projets culturels. Parmi les événements financés, 33 % sont à l'initiative de troupes de théâtre issues des Hauts, sur 6 projets :

- 2 sont à l'initiative d'associations des Hauts ;
- 3 sont à l'initiative d'associations des Bas, avec un partenariat local dans les Hauts ;
- 1 est à l'initiative d'un acteur public.

De manière générale, même s'il existe une réelle dynamique sur certains territoires, grâce notamment à l'animation, Leader peine à financer les petits porteurs de projets. Le frein principal étant celui de l'avance de frais ; le fonds de garantie mis en place début 2018 financé par le Département et la Région pour fournir les avances et garanties bancaires aux porteurs de projets devait permettre de lever en partie cette difficulté, des soucis techniques ont toutefois bloqué les paiements et rendent le dispositif peu efficace.

Le territoire rural et la population couverte par les GAL a augmenté

Pour la programmation actuelle, suite aux recommandations de la Commission européenne il avait été souhaité que plusieurs GAL se mettent en place sur le territoire afin de porter des réflexions plus fines à l'échelle de territoires réunionnais. La concertation mise en place avant le lancement de l'appel à projet a permis de faire émerger 4 GAL. Ces 4 GAL sont tous opérationnels au 31 décembre 2018 et couvrent désormais la totalité de la population rurale.

Des rôles dont les contours sont jugés insuffisamment bien définis, et une coordination à améliorer

Les comités de programmation de ces GAL semblent bien fonctionner mais l'ancrage territorial souhaité par la mise en place de ces 4 structures distinctes peut être amélioré.: les comités techniques locaux qui existaient précédemment ont en effet été supprimés. Les comités de programmation mis en place à l'échelle des GAL doivent mieux s'imprégner du contexte territorial.

Les synergies entre les 4 GAL est en cours de formalisation compte tenu de la mise en place récente de cette nouvelle organisation.

Le Secrétariat Général des Hauts en charge de l'animation du Réseau Rural à la Réunion est par ailleurs

une structure nouvelle ce qui explique que la mise en œuvre est progressive.

Les projets financés via LEADER sont principalement ciblés sur l'agriculture et la culture et ne bénéficient pour l'heure qu'aux territoires Ouest et Sud

Le développement local des zones rurales s'articule autour de 5 priorités, déclinées dans les fiches actions des GAL. Le GAL Sud a choisi de donner la priorité à l'emploi et l'insertion ainsi qu'au développement économique avec 6 fiches actions déclinées sur ces thématiques. Les GAL Nord et Est ont choisi d'orienter davantage leur stratégie de développement sur l'agriculture et le patrimoine. Le GAL Ouest a plutôt choisi d'orienter sa stratégie autour du tourisme et du développement du cirque de Mafate, qui dispose d'une fiche spécifique au vu de ses particularités : difficultés d'accès et besoins en infrastructures de base.

Pour l'heure **les projets financés par la mesure sont exclusivement situés sur les GAL Ouest et Sud**. Ainsi la population des territoires Nord et Est n'a pu bénéficier des actions soutenues par le PDR à fin 2018. L'impact du retard sur l'ensemble de la population des Hauts est toutefois limité puisque ces GAL sont aussi les moins peuplés (près des trois-quarts de la population se situent sur les GAL Sud et Ouest).

Figure 26 - Nombre de fiches actions par GAL et par thématique

A ce stade (projets engagés), les thématiques qui mobilisent le plus de projets sont l'agriculture et la culture, ce qui confirme la dynamique enclenchée avec les premiers projets payés.

Figure 28 - Nombre de projets soutenus par GAL et par thématique

Pour le GAL Ouest, les thématiques agricultures et culture représentent 79% des projets financés. Le détail des différents projets est le suivant :

- Sur le volet agricole : **6 projets financés**, concernent l'achat de matériel (4 projets dont 3 en lien avec la transformation et 1 avec l'amélioration de l'accès à l'eau) et la diversification (2 projets concernant la mise en place de nouvelles cultures : verger, chou chou et ruches). Un nombre important de dossier programmés porte également sur ces sujets. **Ce soutien a favorisé le maintien des exploitations agricoles familiales et consolidé les perspectives de transmission de ces exploitations dans un contexte global de déprise agricole.**
- Sur le volet culturel : **5 manifestations culturelles ont été financées** donnant lieux à **29 représentations**. Les thématiques balayées sont plurielles : danse, environnement, marionnettes, etc. **Les fonds garantissent un soutien vital pour des troupes qui interviennent en zones rurales qui sans apport financier ne pourraient maintenir leurs activités**. Par ailleurs une radio locale de Mafate a été soutenue permettant d'augmenter sa couverture et d'**accroître l'accès des programmes diffusés à la population du cirque**.
- Sur le volet tourisme : **1 projet de location de vélos électriques a été financé**, produit touristique qui n'existait pas jusqu'à présent
- Sur le volet développements économique : **1 projet de création d'un commerce de vente d'huiles essentielles a été financé**. Ce projet témoigne de l'importance de Leader dans le soutien au développement de filières. La filière PAPAM (plantes aromatiques à parfum médicinales) est en effet soutenue par les acteurs agricoles, mais elle doit trouver des débouchés pour se développer. Le soutien de Leader à la mise en place de débouchés pour des filières innovantes pour l'île est

donc fondamental.

Pour le GAL Sud, la répartition des projets soutenus par thématique n'est pas disponible, toutefois nous pouvons donner quelques éléments sur les dynamiques en place (projets engagés et/ou financés) :

- Sur le volet culturel : 3 associations, dont le centre d'art contemporain, ont pu être financées pour mener des actions culturelles
- Sur le volet agricole : 26 projets engagés sur une superficie de 15ha, associés à la création de 11 entreprises.
- Sur le volet insertion : 1 diplôme universitaire local est en cours de création. Ce projet, non encore financé, suite à des retards dus au montage des partenariats, devrait permettre de répondre à une partie des enjeux de formation identifiés sur le territoire. L'objectif de ce projet est de permettre la formation des animateurs de territoire et d'augmenter l'effet de Leader grâce à la montée en compétence des structures d'animation.

Les différences d'avancement des différentes fiches actions du programme peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- Certains acteurs sont mieux sensibilisés à l'existence des fonds européens, notamment les agriculteurs à travers l'appui technique dont ils disposent via la chambre d'agriculture. Toutefois sur le volet agricole, les fiches ayant pour objectif de régler les questions d'indivision liées au foncier sont peu mobilisées. L'identification du foncier et des héritiers comme la mise en place des temps d'échanges permettant de lever les verrous à la remise en culture sont très chronophages et les moyens d'animation disponibles ne semblent pas suffisants pour couvrir ces besoins.
- Sur le volet culturel, une stratégie d'opportunisme s'est mise en place car elle est financée historiquement par Leader. Les troupes font ainsi le choix d'émarger à tel ou tel GAL en fonction des opportunités de financement, et parfois sur plusieurs GAL à la fois.
- Sur le volet tourisme, la politique d'hébergement est financée au travers du DP 6A. Des enjeux spécifiques en milieu, justifiant que le programme LEADER intègre ce volet, ont été soulevés par certains territoires LEADER qui ont fait le choix de l'intégrer à leurs stratégies, toutefois la majorité des fiches actions ne finance que des produits touristiques hors hébergement.
- Le manque de temps pour l'animation ne permet pas aux GAL d'aller chercher des projets sur les thématiques où les acteurs ont une moins bonne connaissance du programme.

Ainsi, le programme LEADER n'a pas permis, pour l'instant, de toucher l'ensemble des thématiques ciblées initialement, bien que certains GAL aient fait le choix de rédiger leur stratégie, non pas sur la base des enjeux identifiés mais sur la base des dynamiques et projets existants et à soutenir.

Les territoires et thématiques « en dormance » sont donc à risque sur la fin de la programmation et les modifications de maquette, bien que permettant de répondre aux besoins des acteurs, ne vont pas dans le sens d'une réallocation des budgets sur les thématiques les plus en souffrance : les Gal Sud et Ouest les plus avancés ont ainsi émis des demandes de modification de maquette au profit des fiches actions culture et agriculture.

Figure 29 - Répartition des montants engagés par thématique

Le cadre d'intervention contraint qui limite les opportunités à la mise en place de nouvelles pratiques et de projets innovants au sein des territoires ruraux

Les projets innovants peinent à se développer sur le territoire. Le cadre d'intervention est en effet jugé trop strict par les acteurs rencontrés pour leur donner la liberté de soutenir des actions innovantes :

- Le co-portage de deux des GAL par un acteur public et un acteur privé n'a pas été rendu possible, la gouvernance étant pourtant un des sujets sur lequel l'innovation dans les territoires ruraux pourrait être appuyée
- La mise en place de taux différenciés en fonction du caractère innovant des projets n'a pas été retenue.
- La complexité du montage des dossiers freine certains porteurs.

Les actions de communication (conférences, site internet) sont encore mises en œuvre de façon très hétérogène selon les GAL, ce qui ne permet pas d'attirer l'ensemble des porteurs de projet potentiels.

On note toutefois le soutien de Leader au développement d'une exploitation de champignons, seule exploitation sur l'île, et qui s'est créée au cours de la programmation précédente.

Priorité 6 – Recommandations

Voir pièce-jointe

TO	Maquette Dépense publique	Programmatio n Dépense publique	Taux de programmatio n	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
7.5.1	6 666 667 €	0 €	0%	0 €	0%
7.5.2	9 000 000 €	2 634 085 €	33%	906 546 €	11%
7.5.4	13 600 000 €	2 410 126 €	18%	0 €	0%
7.5.5	5 333 333 €	842 817 €	16%	0 €	0%
7.6.4	3 200 000 €	782 000 €	24%	0 €	0%
19.1.1	60 000 €	40 000 €	67%	39 693 €	66%
19.2.1	22 666 667 €	6 311 415 €	28%	193 986 €	1%
19.3.1	340 000 €	0 €	0%	0 €	0%
19.4.1	4 666 667 €	2 347 745 €	50%	340 403 €	13%
TOTAL	65 533 333 €	15 368 189 €	24%	1 480 628 €	2%

Tableau 1 QE 6B - Bilan d'avancement à fin 2018

TO	Nom du TO	Nombre de dossiers programmés	Programmation UE	Paiement UE
19.1.1	Soutien préparatoire	4	30 000 €	29 770 €
	GAL Nord	1	7 500	7 500
	GAL Sud	1	7 500	7 500
	GAL Est	1	7 500	7 270
	GAL Ouest	1	7 500	7 500
19.2.1	Mise en œuvre des stratégies de développement local	210	4 733 562 €	145 490 €
	GAL Nord	4	76 533 €	0 €
	GAL Sud	97	2 501 179 €	58 588 €
	GAL Est	17	727 130 €	0 €
	GAL Ouest	92	1 428 720 €	86 502 €
19.3.1	Coopération LEADER	0	0 €	0 €
19.4.1	Animation LEADER	10	1 760 809 €	218 750 €
	GAL Nord	1	84 438 €	0 €
	GAL Sud	3	356 618 €	170 250 €
	GAL Est	3	176 038 €	48 500 €
	GAL Ouest	3	69 139 €	0 €
	TOTAL	224	6 524 371 €	394 010 €

Tableau 2 QE 6B - Détail du bilan d'avancement à fin 2018 des TO de la mesure 19

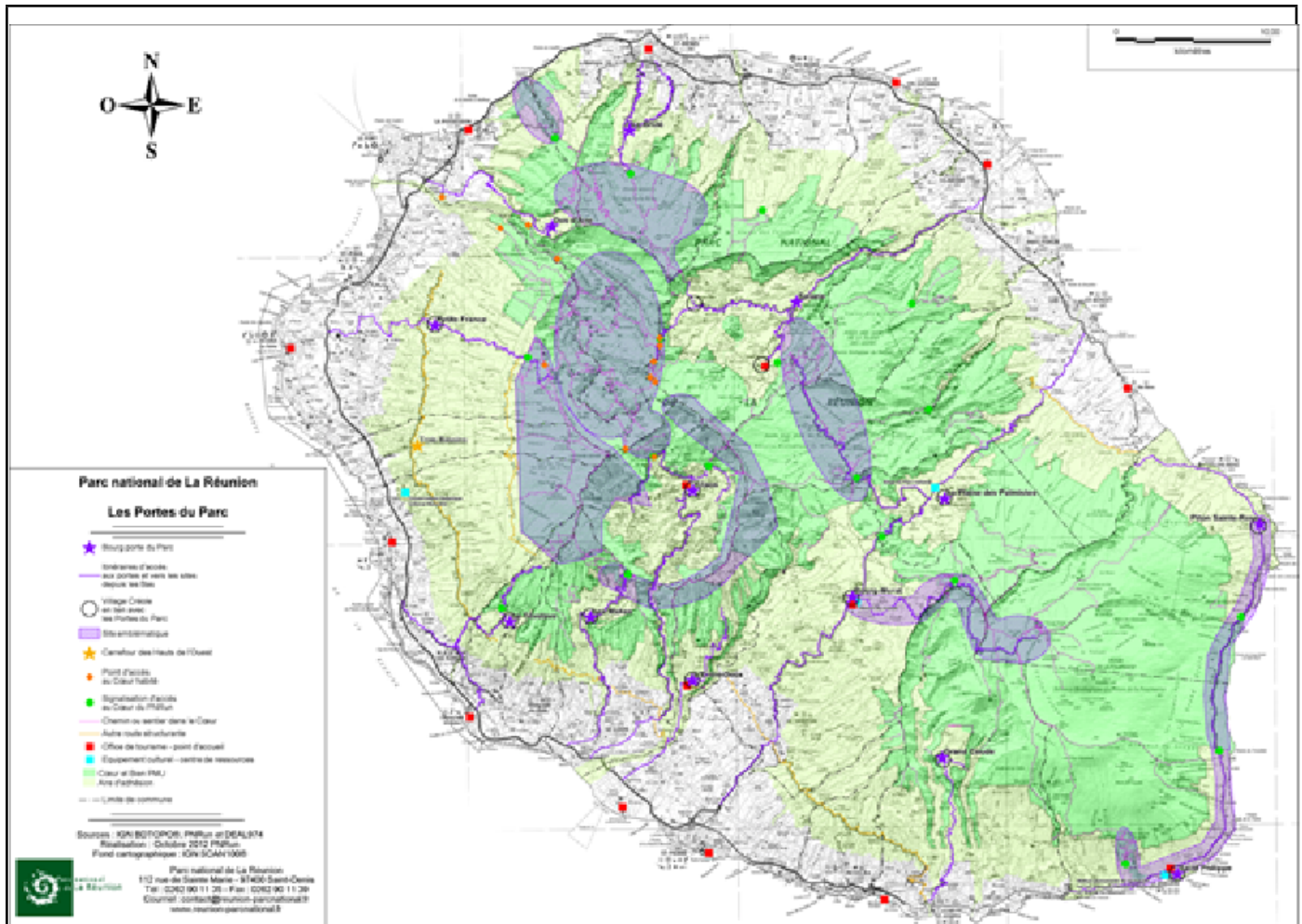


Figure 23 - Localisation des Portes de Parc

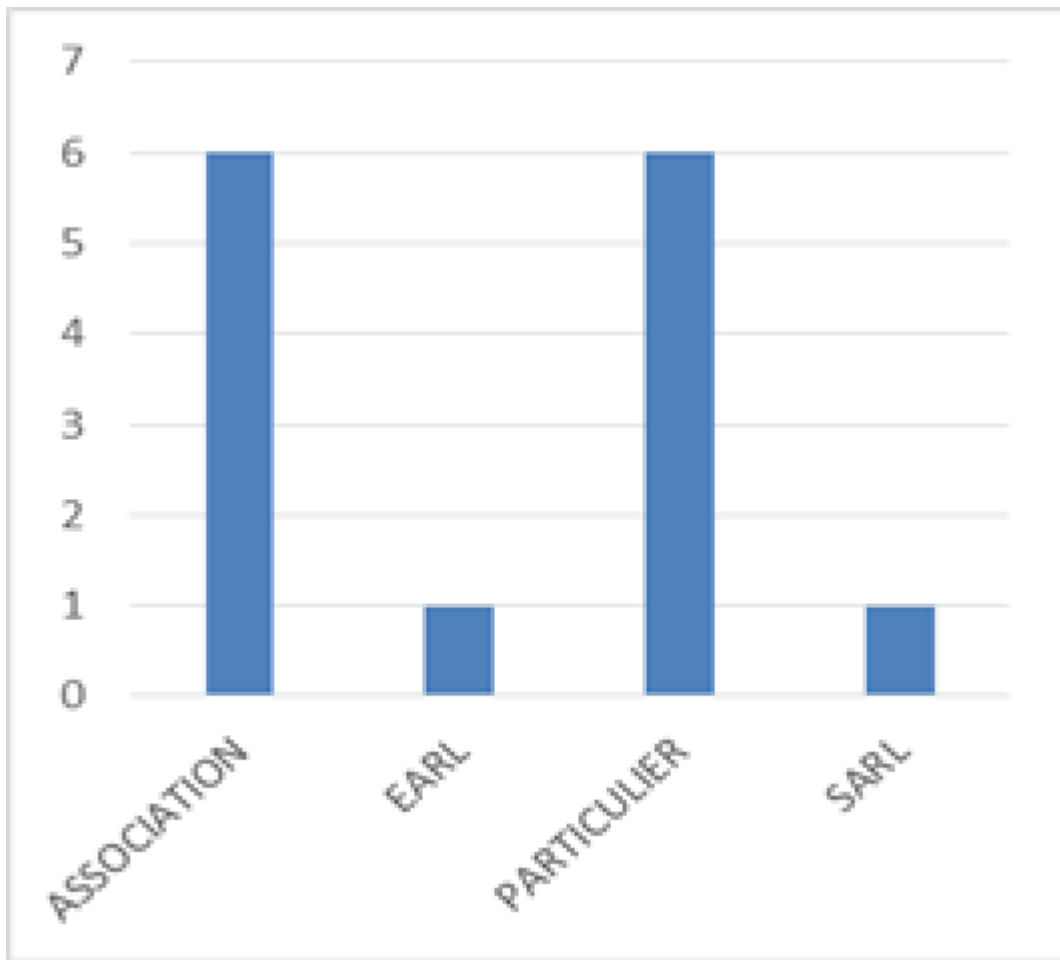


Figure 24 : Répartition du nombre de projets financés selon le type de porteurs de projets sur le Gal Sud

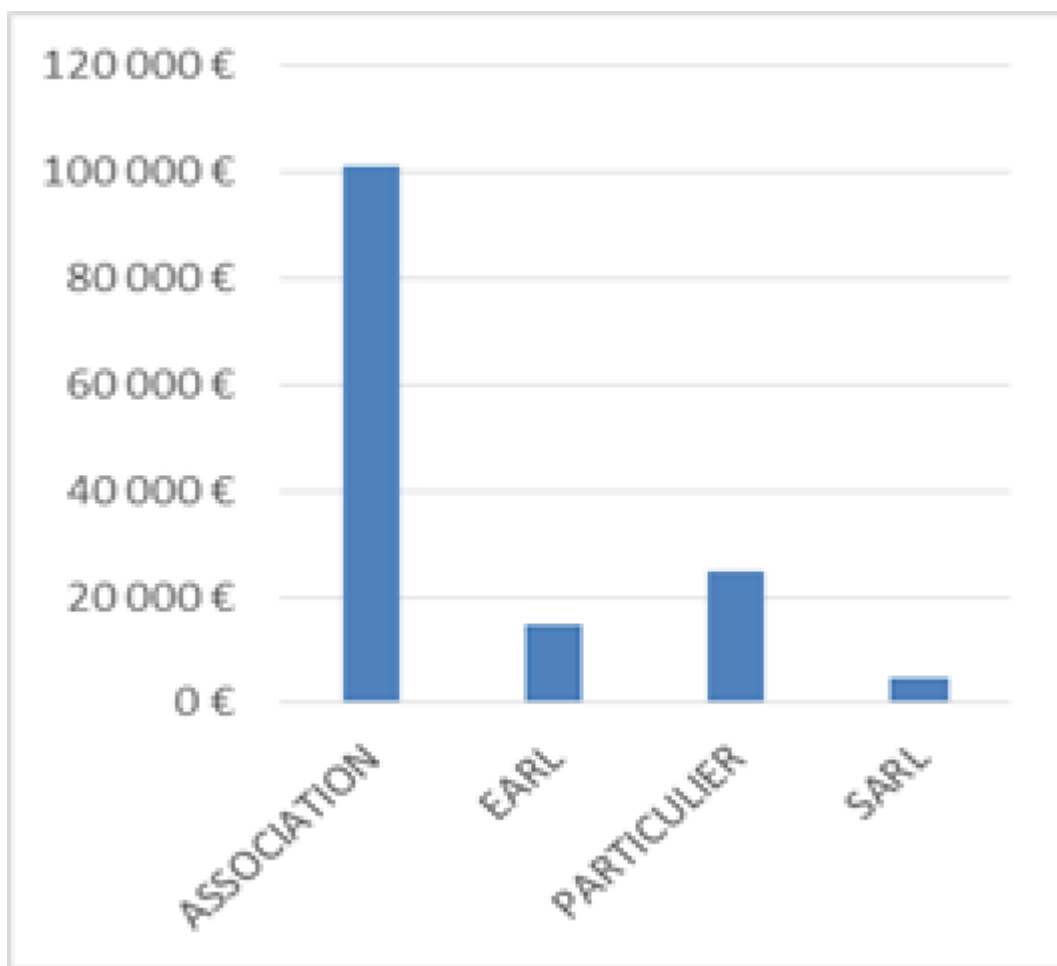


Figure 25 : Répartition des montants alloués selon le type de porteurs de projets sur le GAL Sud

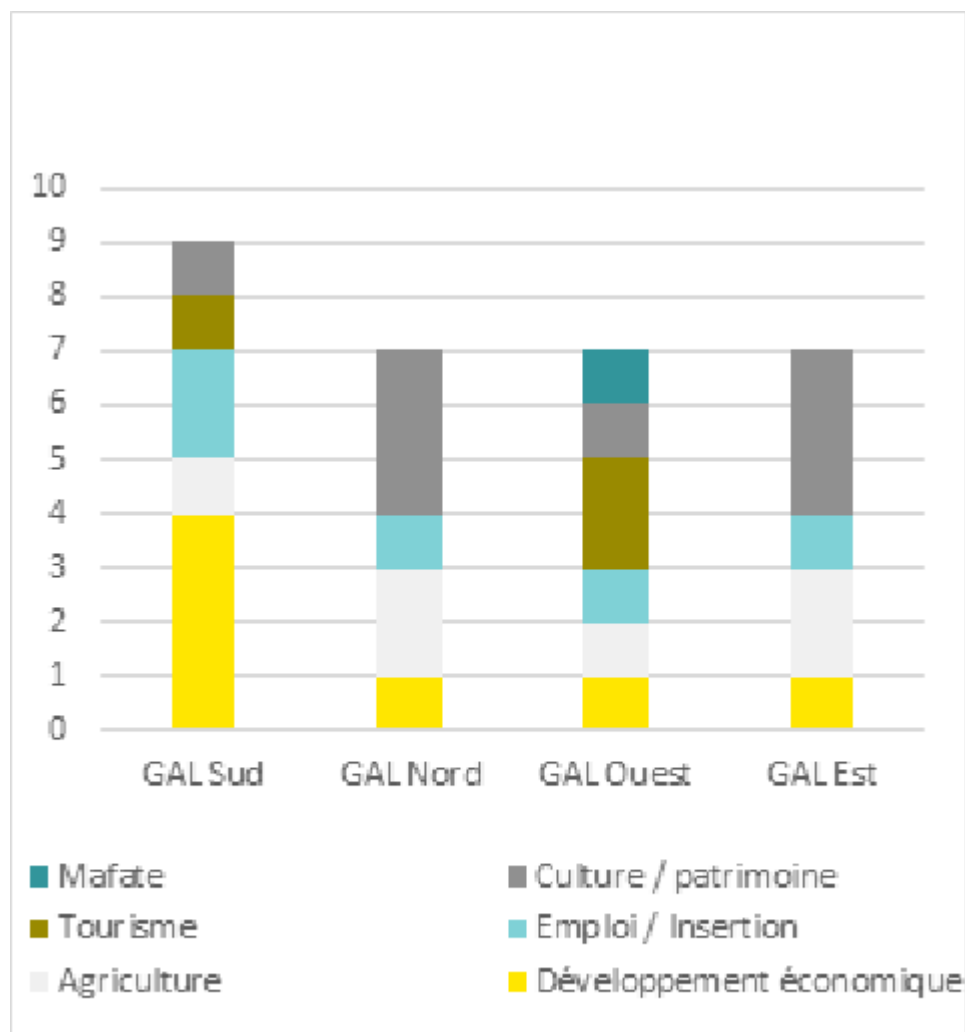


Figure 26 - Nombre de fiches actions par GAL et par thématique

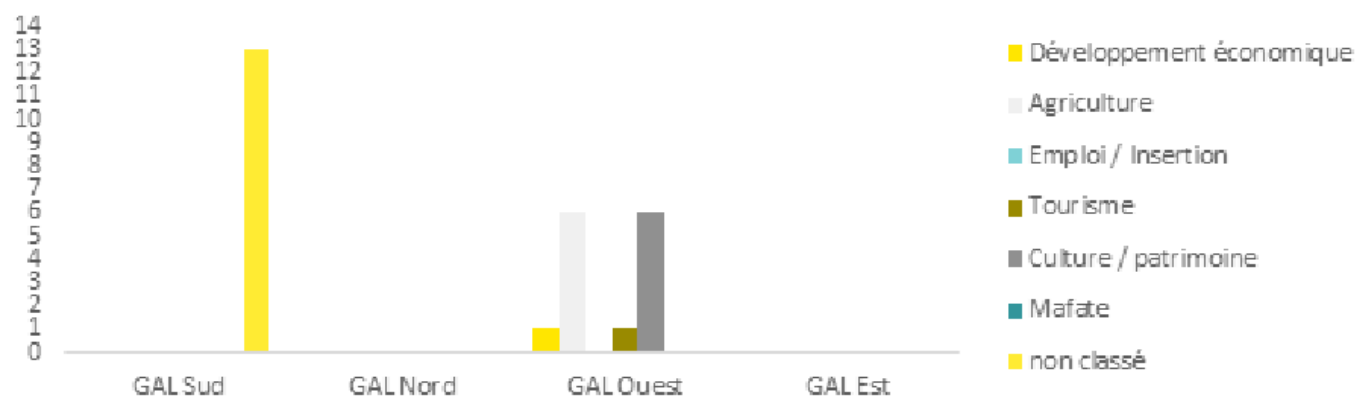


Figure 28 - Nombre de projets soutenus par GAL et par thématique

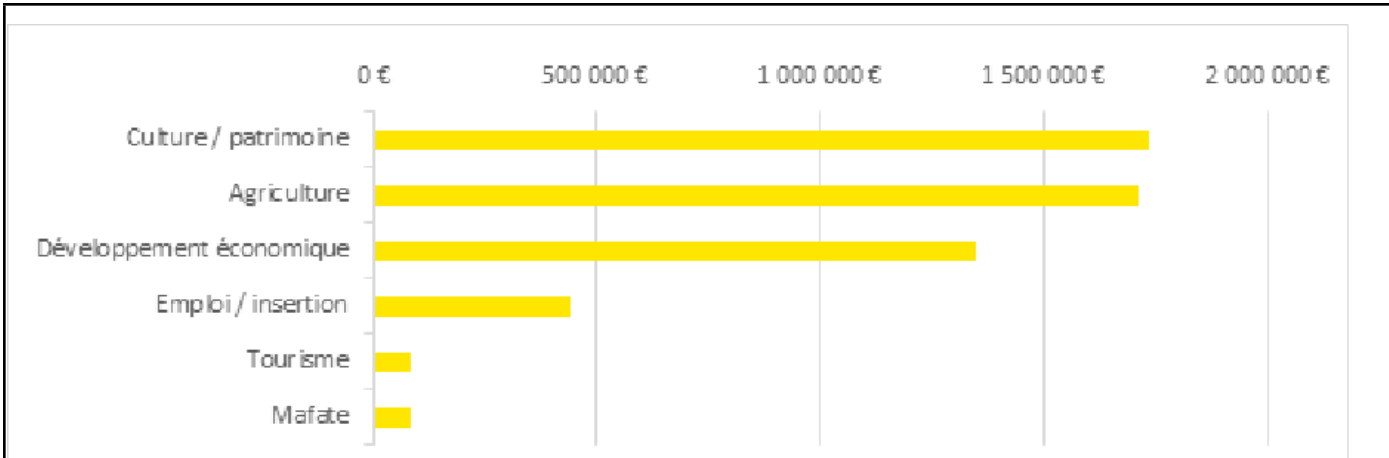
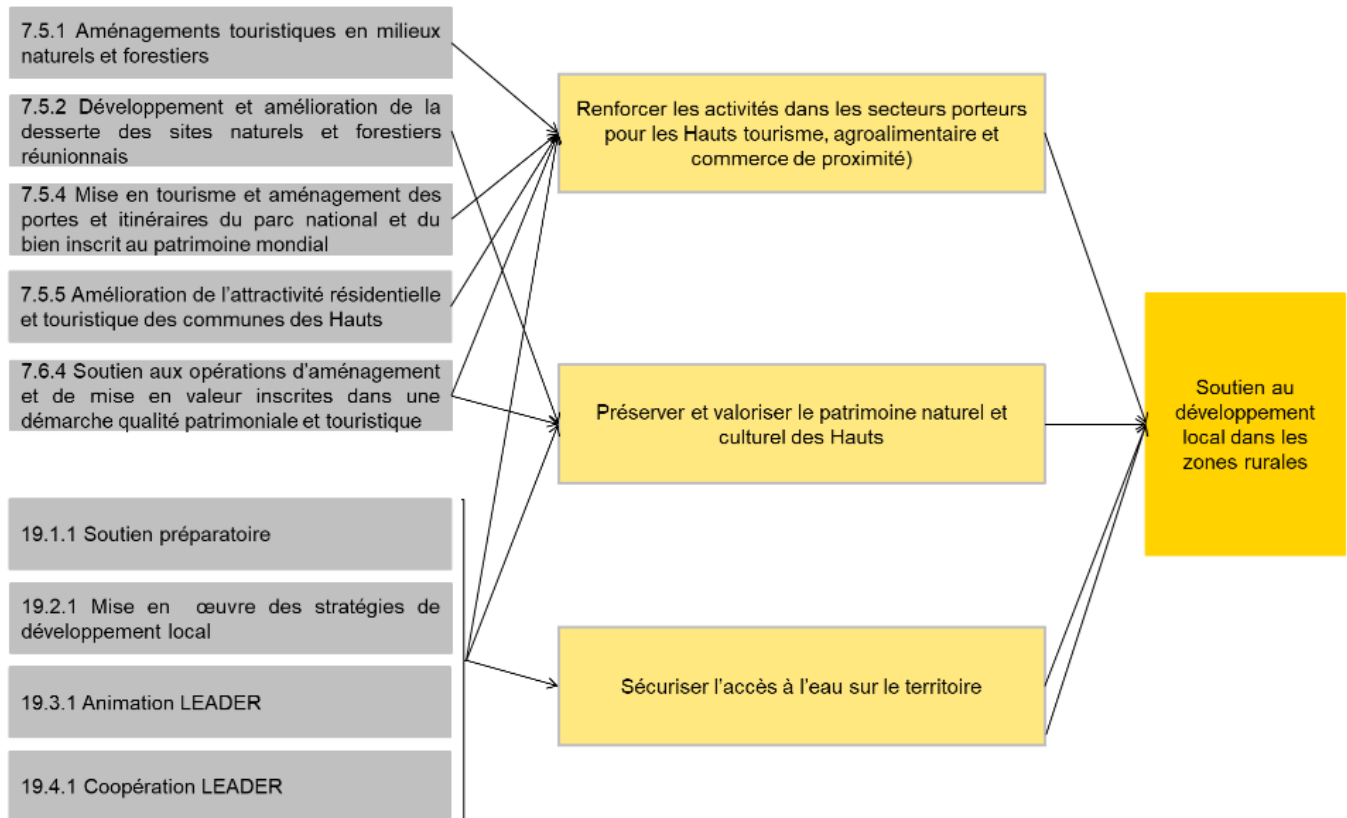


Figure 29 - Répartition des montants engagés par thématique



QE17 DLI

Démarche méthodologique :

La présente analyse a été conduite en exploitant :

- les données du tableau d'avancement au 31/12/2018 fourni par le SGH ;
- les informations tirées des enquêtes téléphoniques conduites avec les 4 GAL au cours du mois d'avril 2019 ;
- les informations tirées d'un atelier de travail avec 3 des GAL et le SGH au cours du mois d'avril ;
- les données issues d'un tableau de suivi communiqué à l'ensemble des GAL afin de compléter le référentiel d'évaluation.

Les analyses proposées ci-après doivent être approchées avec les limites suivantes :

- l'hétérogénéité des dates de signatures des conventions entre les différents GAL ne permet pas d'avoir un regard critique sur les dynamiques entre les différents territoires ;
- l'absence d'outil de suivi homogène des 4 GAL sur le territoire Réunion. C'est sur la base d'un tableau proposé dans ce cadre de cette évaluation que nous avons réalisé nos analyses.

Démarche méthodologique

Priorité 6 – Recommandations

1. Lever les freins liés à la contractualisation sur le dispositif LEADER via différents dispositifs financiers à expertiser (avance de fonds).

2. Disposer d'un référent unique en matière de développement rural pour assurer une meilleure lisibilité des dispositifs et une meilleure orientation/information des acteurs.

3. Redimensionner les maquettes à la baisse au regard des retards de programmation et l'échéance du programme à l'exception du maintien des 5% sur LEADER.

4. Anticiper les appels à projet LEADER sur la prochaine période de programmation et disposer d'outils de gestion adaptés dès le démarrage.

Priorité 6 – Recommandations

7.a18) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a19) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

7.a19.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Décliné en 63 types d'opérations regroupés sous 12 mesures contribuant chacune à une ou plusieurs de ses six priorités, le PDR Réunion 2014-2020 poursuit des objectifs en matière de formation des agriculteurs, de compétitivité du secteur agricole, de renouvellement des générations d'exploitants, de protection de l'environnement et de développement de l'agroécologie, de coopération en matière de RDI et de développement économique des zones rurales. La diversité des dispositifs mobilisés pour atteindre ces objectifs, eux-mêmes complémentaires, nécessite non seulement d'éviter la cohabitation de mesures

potentiellement contre-productives les unes vis-à-vis des autres, mais également l'exploitation des synergies pouvant exister entre les différentes mesures afin de maximiser l'impact du PDR et de permettre aux divers dispositifs d'exprimer leur plein potentiel.

Les mesures 1 et 2 ayant pour objectif le transfert de connaissances, les actions d'information et les services de conseil sont transversales et contribuent à de nombreux domaines prioritaires en fonction des thématiques portées par les projets (DP 1A, 1C, 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 4C, 5A, 6A) ;

Sur le même principe, la mesure 16 contribue elle aussi à de nombreux domaines prioritaires en fonction des thématiques des projets (DP 1A, 1B, 2A, 3A, 3B, 4A, 4B, 4C, 5C, 6A) ;

La mesure 6 soutenant les installations, le démarrage de petites exploitations et les petites entreprises dans les zones rurales contribue aux DP 2A, 2B et 6A ;

Les mesures 10 (MAEC), 11 (Agriculture Biologique), 13 (ICHN) contribuent de manière transversale à l'ensemble des domaines prioritaires de la priorité 4 ;

La mesure 4 (investissements) contribue aux domaines prioritaires 2A, 3A, 5A et 6A ;

La mesure 19 (LEADER) contribue au DP6B.

Démarche méthodologique

La réponse à la question se fonde essentiellement sur une analyse qualitative mobilisant les éléments suivants :

- la matrice des contributions des mesures par DP,
- les réponses aux autres questions évaluatives.

Réponse à la question évaluative

Figure 1 QE 19

Les mesures soutenues par le PDR sont complémentaires, avec pour pivot les mesures d'accompagnement des agriculteurs de La Réunion

Le PDR présente dans son architecture et dans ses modalités de mise en œuvre des synergies susceptibles de renforcer son efficacité. Ainsi, le fait que certains porteurs de projets soient impliqués dans la mise en œuvre de mesures contribuant à différents domaines prioritaires permet d'assurer une forme de cohérence entre les différentes actions et de mutualiser les actions qui peuvent l'être.

C'est par exemple le cas de la Chambre d'agriculture qui assure un accompagnement des jeunes agriculteurs à l'installation et s'occupe de l'observatoire de la transmission, du CTICS qui assure le suivi des exploitations de cannes à sucre mais aussi l'accompagnement technique et administratif des planteurs, ou des instituts techniques et des coopératives participant aux projets des RITA et bénéficiant également des mesures de soutien au transfert de connaissance.

De plus, l'implication de l'ensemble des acteurs du secteur agricole dans les RITA et leur coordination par le

CIRAD assurent de plus une cohérence d'ensemble entre les projets mis en œuvre et doivent faciliter le transfert des innovations de la recherche vers les agriculteurs.

S'agissant du secteur forestier, l'ONF étant le seul acteur en charge de la gestion et l'exploitation forestière à La Réunion, cette gouvernance simplifiée favorise les synergies entre les opérations forestières soutenues par le programme.

Concernant la cohérence interne du PDR dans la déclinaison de ses différentes mesures autour de ses priorités, les mesures 1 et 2 de conseil et de transfert de connaissances sont élaborées de manière à constituer d'importantes synergies avec respectivement les mesures 4 de soutien à l'investissement, 6 de soutien à l'installation et au démarrage d'exploitation, 16 de coopération et de mise en réseau de la recherche et des professionnels de l'agriculture ainsi que les priorités 4 et 5 relatives à la préservation des écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie et à l'utilisation efficace des ressources et la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Les actions mesures 1 et 2 sont en effet destinées à constituer le support privilégié :

- de transmission aux agriculteurs des bonnes pratiques développées dans le cadre des projets de recherche et d'innovation réalisés en coopération ;
- de formation aux pratiques permettant le respect des engagements pris dans le cadre de la souscription à des MAEC et d'accompagnement à la conversion en agriculture biologique ;
- d'accompagnement des agriculteurs dans l'élaboration de leurs dossiers de demande de subvention au titre des mesures d'aide à l'investissement et d'aide à l'installation ;
- de formation à l'utilisation et à la gestion de moyens financés dans le cadre des mesures de soutien à l'investissement (dispositifs d'irrigation, de production ou d'économie d'énergie)

Les TO 16.1.1 (groupes opérationnels des PEI) et 16.2.1 (financement des RITA au titre de projets de coopération pour l'expérimentation en agronomie) doivent présenter une forme de complémentarité. Les projets soutenus dans le cadre des PEI doivent permettre de faire émerger des besoins spécifiques à certains territoires ou groupes d'acteurs, ainsi que l'engagement de travaux d'expérimentation en réponse à des besoins émergents en cours de programmation, sur des sujets n'étant pas couverts par le champ de travail des RITA, défini en début de programmation. Il s'agit de développer des réseaux en mesure de répondre à des besoins de nature et surtout d'échelle différente de la manière la plus adaptée possible.

Les divers dispositifs de soutien à l'investissement au titre de la mesure 4 visent également à permettre l'exploitation de synergies entre investissements financés. Ainsi le dispositif de soutien à la mécanisation et à l'équipement des exploitations (TO 4.1.3) s'inscrit-il en complémentarité avec la plupart des autres dispositifs. Plus spécifiquement, concernant la canne à sucre, les TO 4.1.3, 4.1.8 (soutien à la plantation de canne), 4.1.6 (maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole) et 4.1.9 (travaux d'aménagement foncier) doivent en théorie aboutir à une amélioration maximisée des rendements par la replantation et l'irrigation des parcelles, et par la réalisation de travaux d'aménagement foncier permettant la mécanisation de la récolte au moyen de coupeuses tronçonneuses. L'AGEA constitue un outil pouvant matérialiser les synergies entre les différentes mesures de soutien à l'investissement, et également avec le soutien à l'installation ou au démarrage d'exploitation dans le cadre de la mesure 6, en inscrivant ces investissements dans une stratégie d'exploitation pluriannuelle.

Les réalisations financières réelles du PDR ont révélé des mesures complémentaires favorisant l'atteinte des objectifs du PDR, mais dont les synergies ne sont pas toujours exploitées à leur plein

potentiel

Le fait que les acteurs participant aux RITA et bénéficiant donc d'un soutien au titre de la mesure 16.2.1 soient également bénéficiaires de la mesure 1.2.1 de transfert de connaissances envers les agriculteurs permet d'assurer l'effectivité et d'accroître l'échelle du transfert des innovations réalisées vers les agriculteurs, ce dont peuvent témoigner les résultats de certains projets menés dans le cadre des RITA (lutte biologique en canne, lutte contre les menaces sanitaires en élevage). La mesure 1.1.2 de formation a été déployée en partie en synergie avec la mesure 16 en permettant la formation de quelques dizaines d'agriculteurs à des pratiques expérimentées dans le cadre des RITA. Cependant cette synergie pourrait être renforcée, à condition que les formations proposées sur ces sujets parviennent à mobiliser davantage le public des agriculteurs.

De manière générale, les actions de transfert de connaissances, de formation et de conseil mises en œuvre au titre des mesures 1 et 2 exploitent les synergies identifiées avec les mesures de soutien à l'investissement et à l'installation (4 et 6).

Les thématiques environnementales sont également fortement prises en compte dans les actions de formation (formations certifiées MAEC, formation Certiphyto), de conseil (conseil en agroécologie, en conversion à l'agriculture biologique) et de transfert de connaissances (transfert des résultats des expérimentations menées dans le cadre des RITA).

L'accompagnement technique renforcé des agriculteurs, nécessité incontestable sur le territoire de La Réunion, a donc des impacts concrets sur les exploitations, concernant divers objectifs du PDR : la maîtrise des itinéraires techniques, la mise en culture, le développement de l'agroécologie.

Cependant, la coordination et la cohérence entre les différents acteurs semble pouvoir être améliorée : la répartition des responsabilités entre les différentes structures ne semble pas toujours claire pour les acteurs eux-mêmes et peut aboutir à des déficits d'accompagnement dans certains domaines ou pour certains publics. L'enjeu semble particulièrement prégnant pour les filières dans lesquelles les agriculteurs indépendants sont plus nombreux, fruits et légumes et canne, dont les taux d'encadrement sont bien plus bas que ceux de la filière élevage.

Si les acteurs consultés n'ont pas identifié d'effets contre-productifs entre les mesures du PDR, certains aspects doivent faire l'objet d'une attention particulière, et certaines synergies n'ont pas pu être exploitées au maximum de leur potentiel :

- La mise en œuvre tardive compte tenu de l'incompatibilité réglementaire des mesures de conseil (mesure 2), initiées au second semestre 2018, doit être rattrapée pour assurer le maintien des compétences dans les structures en charge de l'accompagnement des agriculteurs dans la réalisation de leurs projets, la pérennité de l'accompagnement des agriculteurs et permettre un encadrement assurant la cohérence et la pertinence des investissements réalisés par les agriculteurs ;
- La diffusion et le transfert de ces innovations à un public élargi au-delà des acteurs contribuant aux travaux d'expérimentation et des exploitants affiliés aux organismes partenaires des différentes RITA semble constituer un axe d'amélioration pour accroître l'impact des travaux des RITA et du soutien du PDR sur le territoire ;
- La répartition des rôles entre acteurs du transfert de connaissances pourrait être précisée afin

d'assurer une meilleure couverture des besoins des exploitants agricoles (cf. supra) ;

- Les potentielles synergies entre TO 16.1.1 (PEI) et 16.2.1 (RITA) restent à concrétiser et à mesurer lorsque les groupes opérationnels des PEI se seront complètement déployés : la capacité à mobiliser des acteurs déjà engagés dans les RITA sur d'autres projets pour répondre en parallèle aux besoins exprimés par les agriculteurs dans un autre cadre constituera un facteur clé du succès des RITA ;
- Les exploitations cannières bénéficient notamment des TO 4.1.3, dédié à la mécanisation, et 4.1.9, dédié aux travaux d'aménagement foncier. Le manque de main d'œuvre pour couper la canne a fait naître un fort besoin de mécanisation et en conséquence de travaux d'aménagement foncier pour permettre cette mécanisation. Suite à l'augmentation des taux de subventions et au dé plafonnement de la mesure 4.1.3, cette mesure a été fortement mobilisée par les canniers pour investir dans des tracteurs ainsi que des coupeuses de canne. En revanche, l'arrêt de la subrogation sur la mesure 4.1.9 a conduit à une forte diminution de la sollicitation de cette aide par rapport à la programmation précédente.

	OP1A	OP1B	OP1C	OP2A	OP2B	OP2A	OP2B	OP4A	OP4B	OP4C	OP5A	OP5B	OP5C	OP5D	OP5E	OP6A	OP6B	OP6C
OP1A																		
OP1B																		
OP1C																		
OP2A																		
OP2B																		
OP2A																		
OP2B																		
OP2A																		
OP2B																		
OP4A																		
OP4B																		
OP4C																		
OP5A																		
OP5B																		
OP5C																		
OP5D																		
OP5E																		
OP6A																		
OP6B																		
OP6C																		

Figure 1 QE 19

7.a20) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.a20.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

L'assistance technique permet de soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit (article 59 du règlement CE n° 1303/2013). Les opérations d'assistance technique peuvent être menées au profit de l'autorité de gestion et de ses délégataires (notamment les services instructeurs).

Le programme prévoit de dédier l'AT principalement :

- aux ressources humaines exclusivement dédiées à la gestion du programme
- à la prise en charge des frais de missions des agents de l'Etat, de la Région et du Département pour des missions exclusivement liées à la gestion et au suivi du programme permettant notamment la

participation au réseau rural national, à la réalisation d'expertises, d'études et d'évaluations spécifiques au FEADER.

Le montant FEADER du programme de développement rural affecté à l'assistance technique s'élève à 8,4 millions d'euros.

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites d'OSIRIS par l'ASP ;
- Les entretiens réalisés auprès de l'autorité de gestion (CD), de l'AGILE, des services instructeurs et partenaires du programme, ainsi que les bénéficiaires.

Réponse à la question évaluative

Bilan de l'utilisation des crédits dédiés à l'assistance technique : une montée en puissance de l'utilisation de l'AT pour répondre à l'importance des besoins en matière d'instruction des projets et demandes de paiement

Les crédits alloués à l'assistance technique ont été consommés pour financer les postes des agents en charge de la gestion et l'instruction des crédits FEADER au sein de l'autorité de gestion et des services instructeurs délégués.

Une partie des crédits ont également été alloués à des missions ponctuelles (financement de l'étude sur le renseignement de la section 7 du RAMO 2017 – évaluation du PDR par exemple).

A fin 2018, ce sont 2,8M€ de crédits assistance technique qui ont été programmés (cofinancés à 75% sur le FEADER) majoritairement pour le financement des ETP dédiés à la gestion et à l'instruction des dossiers du PDR, soit 25% de l'enveloppe. 0,8M€ ont été soldés à fin 2018.

Le tableau ci-dessous présente les bénéficiaires finaux de ces crédits et le nombre d'ETP engagés annuellement dans la gestion des dossiers FEADER.

Bénéficiaire final	Crédits programmés (2015-2018)*	Nb d'ETP financés (2015-2018) **	Commentaires
Département de la Réunion	1 212 400	52	Les ETP concernés relèvent de l'autorité de gestion (29) et du service instructeur (DAEE - 23).
DAAF	822 495	16,5	7 intérimaires sont venus renforcer l'équipe en 2018.
AGILE	449 925	9	

SGH	208 530	11	
Région	152 917	3	
TOTAL	2 846 267	91,5	

* Source : tableau de suivi AGILE. Les crédits 2018 n'ont pas été programmés que pour la DAAF pouvant occasionner un décalage entre les crédits programmés et les ETP mobilisés annuellement.

** Source : Décompte transmis par l'AGILE à EY. Il s'agit du nombre d'ETP annuels total financé depuis le début de la programmation (2015-2018)

Figure 30 – Nombre d'ETP financés annuellement sur l'assistance technique du FEADER depuis le début de la programmation.

Source: Décompte transmis par l'AGILE

La montée en puissance progressive des effectifs affectés à l'AT doit être mise au regard des retards dans le lancement du TO liés :

- A l'adoption tardive du PDR en juin 2015 par la Commission européenne ;
- Au transfert de l'autorité de gestion de l'Etat au Conseil départemental, effectif en juin 2014.
- A la mise en œuvre effective retardée en raison du temps pour la conception, la mise en place des procédures de gestion et l'instrumentation des outils du système de gestion ;

Jusqu'en 2017, l'essentiel des ETP financés sur le PDR 2014-2020 relevait du Département de la Réunion, autorité de gestion du programme et service instructeur des TO 1.2.1, mesure 2, 4.1.4, 4.1.9, 5.2.1, 6.3.1, 7.1.1, sous-mesure 7.6 et 16.5.1. Cela correspond à la mise en place du programme, la formation des SI et le paramétrage des outils OSIRIS. Ce lancement a été laborieux pour plusieurs raisons, notamment sur la définition des fiches actions, des documents de mise en œuvre des TO (DDMO) permettant le paramétrage des outils dans OSIRIS, donnant lieu à des besoins en recrutement pour renforcer les équipes de l'AG afin d'accélérer l'instrumentation du programme. A fin 2016, seuls 10 TO étaient opérationnels dans OSIRIS. A fin 2018, la plupart des TO sont actifs dans OSIRIS, avec la livraison de 6 outils en 2018, 2 outils en cours de livraison, et 5 outils en cours de modification. 7 outils se rapportant à 3 TO sont encore à programmer à fin 2018 (1.1.2, 19.3, 20.2.1), dont les actions n'ont pas encore démarré.

L'utilisation d'OSIRIS pour instruire un dossier s'avère plus chronophage que lors des précédentes programmations donnant lieu à des besoins plus importants pour traiter les stocks dossiers (instruction initiale et instruction des demandes de paiement).

Face à cette difficulté, plusieurs réponses ont été apportées :

- La mise en place de barèmes de coûts simplifiés pour faciliter le traitement de certaines opérations (4.1.8 Aide à la replantation cannière, 4.1.5 sur les prairies permanentes et mesures forestières). Cela a permis de doubler le nombre de dossiers tout en divisant par 2 le temps d'instruction ;
- Le renforcement des équipes dédiées à l'instruction des dossiers (au département et à la DAAF).

En complément, l'installation d'un comité de pilotage du FEADER qui se réunit 2 à 3 fois par an pour travailler en concertation avec les services instructeurs permet de lever tous les obstacles à l'instrumentation, la programmation et la gestion du PDR.

A partir de 2018, la DAAF devient le plus gros utilisateur de l'assistance technique en cohérence avec la part de la maquette instruite par la DAAF (72% et 39 TO) : elle a renforcé son équipe avec 7 intérimaires pour améliorer la prise en charge de l'instruction des dossiers et des demandes de paiement, notamment sur les TO investissements et les TO forestières.

Figure 31 - Répartition de la maquette instruite par service instructeur.

Depuis le lancement de la programmation, les effectifs affectés à la gestion et l'instruction du PDR ont triplé pour répondre aux difficultés rencontrées de début de programmation sur le traitement des dossiers. Après un lancement difficile du programme, l'année 2018 installe la programmation des crédits FEADER dans un rythme de croisière.

L'assistance technique mise au service de la montée en compétence des partenaires du programme

Une partie de l'assistance technique est affectée à l'appui aux services instructeurs et assurent la formation et l'information du personnel.

La cellule d'appui aux services instructeurs placée au sein de l'autorité de gestion vient en aide aux SI dans la formation du personnel et la résolution de difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers. Plusieurs actions de formation ont été menées en 2018 pour accompagner la montée en compétences des partenaires et relais du FEADER (services instructeurs en particulier) sur le PDR, dans un contexte de rotation importante des effectifs affectés au FEADER. Ainsi 6 modules de formation ont eu lieu entre avril et juillet 2018 sur les thématiques listées dans le tableau ci-dessous, en complément des 9 réalisés auparavant, soit 15 sessions de formation depuis le début de la programmation.

12-13 avril	Les fonds européens et leur environnement institutionnel
16-17 avril	Instruction et contrôle du FEADER
19-20 avril	Marché public
22-23 mai	Les principales politiques publiques européennes et leurs financements
04-05 juin	Cartographie des risques et audits des fonds européens
06-07 juillet	Aides d'Etat LEADER

Par ailleurs, d'autres actions de communication ont été menées en direction des partenaires du monde rural et agricole, afin de leur assurer une formation continue et de l'information sur les thématiques du FEADER. Plusieurs outils sont mis à la disposition des bénéficiaires, des relais, des partenaires et du grand public pour les informer sur le FEADER :

- Le site internet www.reunioneurope.org qui recense l'ensemble des documents relatifs au PDR : programme validé par la Commission, cadres d'intervention, RAMO annuels, études et évaluations, rapports des comités de suivi, de la documentation sur la future programmation, etc. Le site internet est régulièrement mis à jour. A titre d'exemple, en 2018, 126 931 visiteurs avaient été recensés, 31 documents déposés et 2 vidéos mises en ligne.
- Des informations dans la presse et les médias ;
- La participation à des conférences regroupant les professionnels du secteur agricole (5 depuis le début de la programmation),
- Ces actions sont relayées dans la presse locale.

Le soutien du PDR sur les actions de communication permet de renforcer les capacités des bénéficiaires pour accéder aux aides du PDR, même s'il reste dépendant des techniciens pour le montage administratif des dossiers

S'agissant des porteurs de projet, ils sont également ciblés par le site internet reunioneurope.fr et le portail Internet du Département pour accéder aux ressources disponibles sur le FEADER. Des outils d'aide et d'information à destination des porteurs de projets ont été édités (guide pratique des aides agricoles et rurales et référentiel FEADER) en 2017 et mis à jour depuis.

Des animations spécifiques sont également menées en direction du public agricole : ainsi le FEADER soutient des événements grands publics (Salons, foires, comme la foire agricole annuelle de Bras Panon) donnant l'occasion de présenter les guides existants et d'informer sur le PDR.

En 2018, 3 actions de communication ont ciblé spécifiquement le monde agricole (sur la simplification des taux d'aide et une réunion d'information sur la 2.1.1, regroupant à chaque fois près d'une centaine de participants). Ces actions sont relayées dans la presse locale.

S'agissant du montage des dossiers, les bénéficiaires finaux s'appuient encore largement sur les capacités administratives des techniciens agricoles qui les appuient dans leurs démarches, parfois complexes, sans qu'il y ait une véritable autonomisation des bénéficiaires sur ces dossiers.

Au-delà du secteur agricole, le grand public est informé des actions du PDR

Tout un pan du plan de communication (axe N°2 : Médiatiser) porte spécifiquement sur l'information du grand public, par la mise en place de relations presse, et une grande transparence dans l'utilisation des crédits du FEADER (publication des supports et relevés de décision des comité nationaux de suivi plurifonds).

Deux conférences de presse avaient été organisées au lancement du programme en 2015. Depuis, des communiqués de presse viennent régulièrement alimenter les journalistes locaux (8 depuis le début de la programmation)

Des partenariats avec les médias permettent d'informer largement les bénéficiaires sur les appels à projets d'une part (publication de 13 publiereportages en 2018 sur des appels à projets). Des encarts presse et insertion dans la presse écrite ont également pu toucher le grand public, notamment sur des mesures de simplification. Par ailleurs, les événements soutenus par le PDR dans le cadre de l'axe 3 (animer) trouvent parfois un écho dans la presse.

Enfin plusieurs interventions dans les écoles (Exposition, échange, débat), notamment au collège ou au

lycée agricole permettent de sensibiliser les plus jeunes au soutien du FEADER à La Réunion.

Si de nombreuses actions de communication sont menées en direction des partenaires et relais, des bénéficiaires et du grand public, aucune mesure des résultats ou des impacts n'est disponible dans les éléments transmis par aux évaluateurs. Le nombre de participants ou le public touché par les publications est rarement mentionnée. Par ailleurs, le plan de communication ne prévoit aucune action sur les réseaux sociaux, susceptibles d'atteindre rapidement un public large, parfois différent du public lecteur de la presse écrite (public plus jeune notamment).

Si le suivi s'est fortement amélioré depuis le début de la programmation, les méthodes d'évaluation restent limitées par les difficultés d'atteindre les bénéficiaires finaux et une faible culture évaluative

L'arrivée début 2017 d'une chargée de mission en charge du suivi et du pilotage au sein de l'AGILE a permis de mettre en place un système de suivi en temps réel pour l'autorité de gestion, tant au niveau de la programmation que des paiements, en complément des informations disponibles dans OSIRIS, parfois incomplètes.

En partenariat avec le cabinet EY et dans le cadre de l'élaboration du RAMO en 2017, un gros travail a été effectué pour outiller l'AGILE afin de réaliser un suivi en temps réel des opérations programmées et des impacts attendus pour chacune, consolidé dans des tableaux de bord répondant aux exigences du RAMO.

Figure 32 - Extrait du tableau de suivi de l'AGILE pour le suivi des dossiers programmés FEADER

S'agissant des actions d'évaluation, peu d'efforts ont été menés jusqu'à présent pour conduire des évaluations des impacts du soutien du PDR. L'exercice 2017 réalisé dans le cadre du RAMO a mis en lumière la faible disponibilité ou le manque de fiabilité des données saisies dans OSIRIS pour mesurer l'impact du programme sur le territoire, notamment sur les indicateurs socio-économiques (création d'emplois, augmentation de richesse, etc.). Le tableau de bord de l'AG vient en partie pallier ces insuffisances.

Les méthodes d'évaluation déployées par l'INRA (ODR) au niveau national ne sont pas applicables à La Réunion compte tenu de la taille insuffisante de l'échantillon d'exploitations recensées dans le RICA à La Réunion : les analyses en double différence préconisées à l'échelle européenne ne sont pas applicables (échantillon trop petit).

Les évaluateurs se sont donc appuyés sur des enquêtes auprès de différents publics et des entretiens sur le terrain avec les bénéficiaires, partenaires et gestionnaires du programme pour collecter les données.

Les rapports d'activité des structures bénéficiaires sont très inégaux dans les contenus présentés, et rares sont ceux qui présentent des éléments qui dépassent les seules réalisations pour aller jusqu'à la mesure des impacts.

Plusieurs points d'amélioration sont à citer :

- L'ensemble des données renseignées dans OSIRIS semblent difficiles à extraire, et sont en incohérence

avec le suivi manuel effectué par l'AG, alors qu'elles constituent une ressource inestimable pour le suivi et l'évaluation des programmes.

- Si une enquête auprès des bénéficiaires semble essentielle pour recueillir la parole des porteurs sur les bénéfices perçus des soutiens, la récupération des données de contact devraient être plus anticipées pour les futurs travaux évaluatifs.

- Les rapports d'activité des bénéficiaires récapitulant les indicateurs à renseigner par les organisations bénéficiaires (1.2.1 et 16.2.1 en particulier) doivent être harmonisés pour renforcer leur utilité dans le pilotage du programme.

Des échanges d'information sur les pratiques d'évaluation organisés au niveau national.

Un groupe de travail Suivi et Evaluation du FEADER a été mis en place à l'échelle nationale par Régions de France. Il associe un chargé de mission dans chaque autorité de gestion des PDR. L'AGILE est ainsi informé des travaux réalisés à l'échelon national sur les méthodologies de suivi et l'évaluation du PDR développées pour l'ensemble des régions, les travaux statistiques et de recoupement des données ISIS/OSIRIS, MSA et INSEE réalisés par l'ODR pour alimenter les indicateurs du PDR ou les travaux du Helpdesk développés à l'échelon européen. En revanche, aucune action de formation sur les méthodes évaluatives n'a été menée au niveau local.

Les difficultés rencontrées en début de programmation sur la mise en œuvre du programme sont désormais largement résorbées

Un travail efficace de l'AG pour fluidifier la gestion du FEADER

Après les difficultés rencontrées au lancement de la programmation, la mise en œuvre du programme est désormais fluide et atteint un rythme de croisière. Celles-ci ont été résorbées grâce à un effort soutenu de l'AG pour former les instructeurs, trouver des solutions avec les SI pour réduire les délais de traitement des dossiers, rendre les outils opérationnels, etc.

Figure 33 - Evolution de la programmation annuelle et des paiements annuels

Source: Tableau de suivi de l'AGILE

Des efforts de simplification des mesures limitant les contraintes pour les bénéficiaires et les SI, et des révisions de taux de soutien

La montée en puissance de la programmation a notamment été rendue possible par une simplification sur plusieurs TO pour rendre les mesures plus attractives et d'en faciliter la gestion pour les bénéficiaires comme pour les SI. Ainsi plusieurs TO ont bénéficié de la mise en place de barème de coûts forfaitaires (4.1.8, 4.1.5 et mesures forestières) permettant de doubler le nombre de dossiers et diviser par 2 le temps d'instruction.

Par ailleurs, certaines mesures peu attractives ont été revues pour dynamiser la souscription, à l’instar de l’augmentation du taux de cofinancement de 40% à 65% pour la mécanisation des exploitations agricoles, et déplaçonnement de l’aide.

Enfin, dans un souci de simplification administrative pour les bénéficiaires, certains cofinanceurs sont passés en paiement associé à l’instar des aides agricoles et forestières cofinancées par l’Etat (BOP149): ainsi toutes les aides du Département sont passés en paiement associé à fin 2017, permettant de limiter la charge administrative pour le bénéficiaire (une seule convention) ainsi que la lisibilité (un seul paiement). D’autres cofinanceurs envisagent également de passer en paiement associé.

En dépit des efforts menés par l’AG pour simplifier les démarches, la gestion des dossiers FEADER reste lourde pour les raisons suivantes :

- Le renseignement de l’outil OSIRIS reste chronophage avec de multiples onglets et points de contrôle à l’instruction des dossiers et des demandes de paiement ;
- Des dossiers papier persistent en complément des dossiers dématérialisés donnant lieu à une double instruction (mesures investissement).

Il convient de réfléchir aux moyens de renforcer la simplification amorcée sur cette programmation.

Des efforts de réduction de la charge administrative pour les bénéficiaires à poursuivre

Le niveau de formation des exploitants agricoles à La Réunion est nettement inférieur aux niveaux observés en métropole, donnant lieu à une capacité limitée à prendre en charge un dossier administratif de demande d’aide sans l’appui des techniciens agricoles. La suppression de la subrogation avec la programmation 2014-2020 n’est pas sans poser de difficultés pour les exploitants pour accéder aux aides.

Pour autant les dossiers d’aide semblent s’être complexifiés avec une multiplicité de pièces à fournir et l’absence de dialogue automatisé avec l’administration pour récupérer certaines informations sur le principe de « dites le nous une fois » (attestation de paiement des charges sociales par exemple).

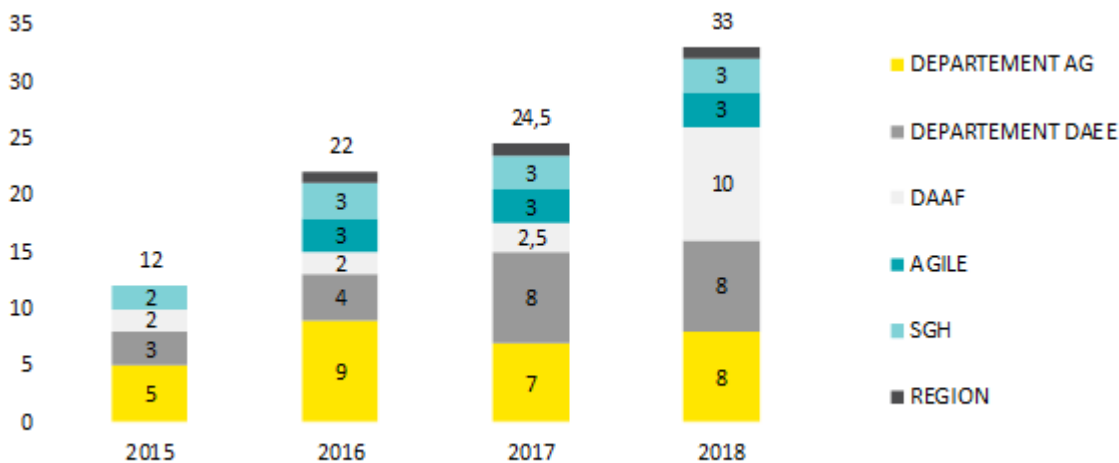


Figure 30 – Nombre d’ETP financés annuellement sur l’assistance technique du FEADER depuis le début de la programmation

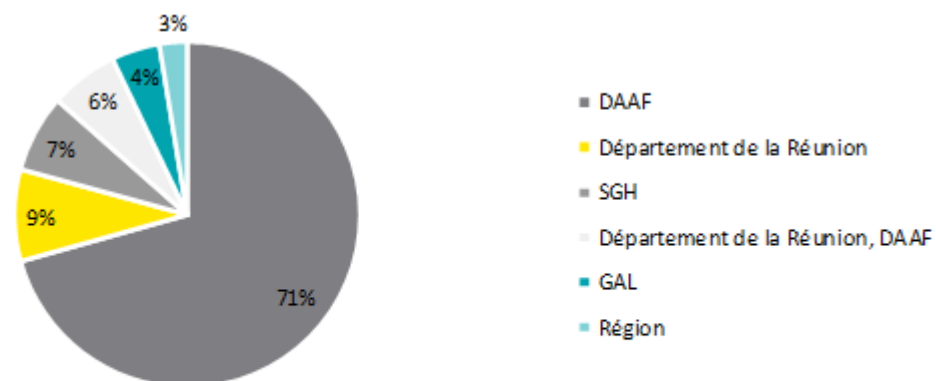


Figure 31 - Répartition de la maquette instruite par service instructeur

Indicateurs cible 2014-2020

Nom de l'indicateur cible	Valeur cible 2023	Valeur dossiers programmés	Valeur dossiers soldés
RI114 : Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation	23,62%	21,64%	6,89%
Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation	1800,00	1649,00	525,00

Indicateurs contextuel

Nom de l'indicateur contextuel	Valeur de base de l'année de base
17 : Exploitations agricoles (fermes) - nombre total	7 620,00

Indicateurs de réalisation

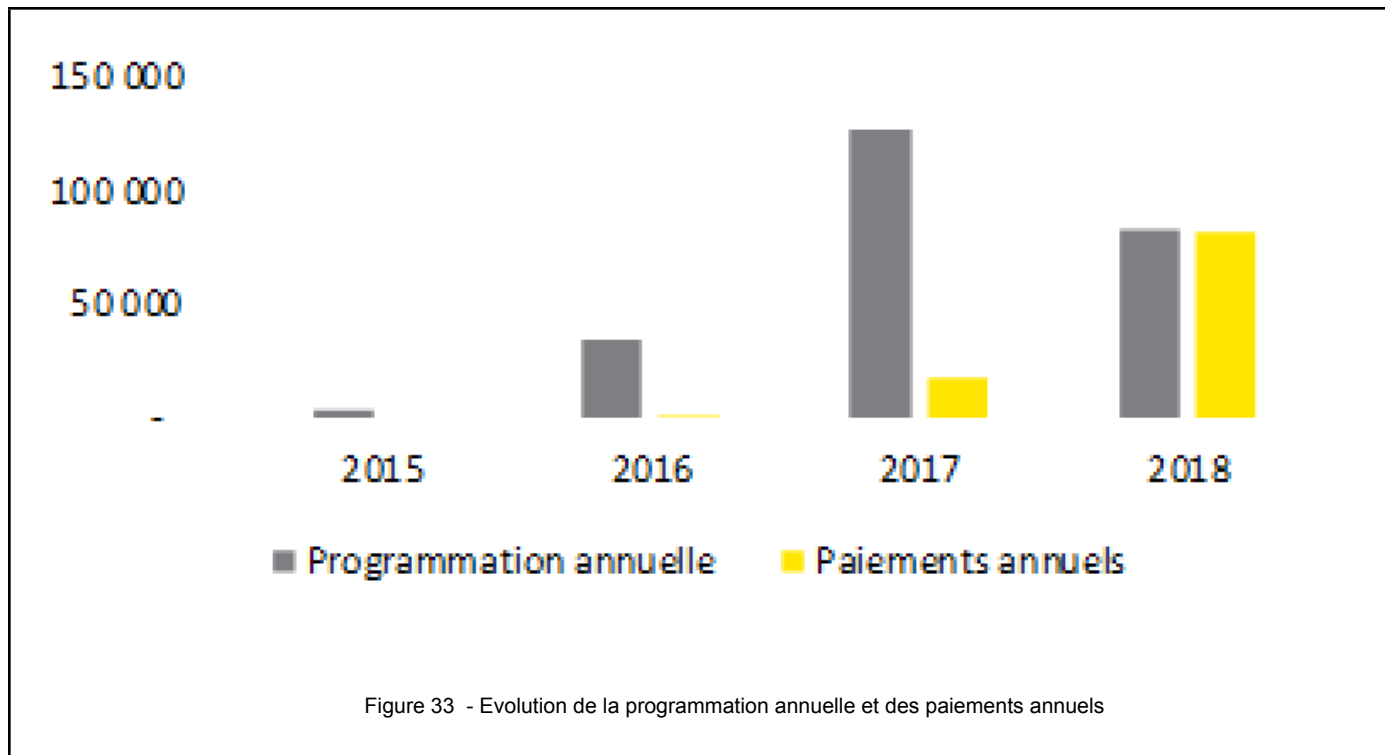
M01 - Transfert de connaissance et actions d'informations

IO concerné(s)	Nom de l'indicateur	Cible 2023	Valeur dossiers programmés	Taux de programmation	Valeur dossiers soldés	Taux de paiement
1.1.2	O12 - Nombre de participants aux forma	1800	455	25%	0	0%
1.1.2	O1 - Total des dépenses publiques (formations, acquisitions de compétences)	840 000,00 €	283 940,00 €	34%	0,00 €	0%
1.1.2, 1.2.1	O1 - Total des dépenses publiques (formations, échanges d'exploitations, démonstration)	17 491 916,57 €	12 163 255,98 €	70%	8 746 177,57 €	50%

M01 - Services de conseil services d'aide à la gestion agricole et services de conseil relatif aux exploitations

...	Glossaire	Pop	Liste dossiers CLS	Cadre de perf	1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A, B, C	5A	5B	5C
-----	-----------	-----	--------------------	---------------	----	----	----	----	----	----	----	----------	----	----	----

Figure 32 - Extrait du tableau de suivi de l'AGILE pour le suivi des dossiers programmés FEADER



7.a21) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.a21.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

L'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013 stipule que chaque État membre établit un réseau rural national qui regroupe les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural. En France, le Réseau rural national est mis en œuvre dans le cadre du programme spécifique du Réseau rural national (PSRRN). La mise en réseau par le réseau rural national vise à :

- a) accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural;
- b) améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural;
- c) informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement;
- d) favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

En soutien aux Réseaux ruraux régionaux, il est chargé de mutualiser les activités adaptées aux besoins des territoires, d'assurer l'articulation et la coordination des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations. Enfin, il assure les relations avec le Réseau européen de développement rural (REDR) aux côtés des autres États membres.

Le RRF est copiloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le Commissariat

Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France (RdF). **Les questions relatives au réseau rural français sont traitées spécifiquement dans les travaux d'évaluation menés à l'échelle du Programme spécifique du Réseau rural national (PSRRN.)**

La section ci-dessous présente la contribution du réseau rural réunionnais déployé dans le cadre du PDR Réunion. Le TO 20.2.1 (Aide à la mise en place et au fonctionnement du Réseau Rural National) contribue au financement du Réseau Rural Régional sur le territoire.

Démarche méthodologique

La réponse à la question se fonde essentiellement sur une analyse qualitative mobilisant les éléments suivants :

- les rapports d'activité du réseau rural régional ;
- les entretiens avec les acteurs du développement rural et du PDR.

Réponse à la question évaluative

Un réseau mis en place dès 2016, avec une activité en direction des acteurs locaux peu développée à ce jour.

Le réseau rural de La Réunion fait partie du réseau rural français qui est constitué d'un réseau rural national, autour duquel s'articulent les 27 réseaux ruraux régionaux.

Le Département de La Réunion, autorité de gestion du FEADER pour 2014-2020 s'est engagé très rapidement dans la constitution d'un réseau, dont les bases étaient posées depuis la précédente programmation. Une assemblée constitutive, composée des membres de l'ancienne programmation et élargie en tenant compte des nouvelles prorogatives de certaines institutions, s'est tenue le 25 octobre 2016 pour concrétiser cette démarche. Le réseau est actuellement composé d'une centaine de membres issus de 42 organismes.

Figure 1 QE21 : nombre et type de membres constituant le réseau rural

Par délégation du Conseil Départemental de La Réunion, le SGH assure le déploiement du Réseau Rural Régional en lien étroit avec le RRN avec un budget de fonctionnement annuel de 60 à 100.000 euros.

La gestion du RRR par le SGH permet de maximiser les synergies entre les mesures en faveur du développement rural, notamment LEADER, et le RRR, grâce à une gouvernance partagée.

Le RR pour 2014-2020 s'est engagé à travailler de manière resserrée avec les acteurs du territoire et en particulier les GAL, relais d'information et viviers de projets. Il concentre son intervention autour de 6 thèmes de travail que sont :

- Petite agriculture familiale
- Agro-écologie
- Economie Sociale et solidaire
- Lien rural-urbain

- Economie circulaire
- Gouvernance alimentaire locale

À ceux-ci viennent s'ajouter la coopération et le tourisme de manière transversale.

Le tableau ci-dessous retrace les activités du RRR depuis le début de la programmation.

Année	Actions réalisées
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée constitutive le 25/10/2016.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • 2ème Assemblée Générale annuelle – 12 septembre 2017 sur les thèmes de l'innovation, l'identification d'opportunités et la mise en réseau local nationale et internationale. • Participation aux rencontres du réseau national et insertion dans le comité de pilotage relatif aux mesures LEADER. • Participation au programme Mission collective pour le Développement Rural (MCDR) AgroécoDom à Mayotte et à La Réunion, et à l'Université Rurale de l'Océan Indien (St Joseph -Décembre 2017). • Participation au comité de sélection des Groupes Opérationnels (GO PEI) suite à l'appel à projets DRAAF.
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de supports de communication et de gouvernance, • Participation aux travaux du réseau rural national, • Organisation d'un séminaire du RRR portant sur la problématique Patrimoine et <p>Culture qui a réuni au conservatoire botanique de Mascarin à St Leu une soixantaine de personnes et permis d'échanger sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les résidences artistiques de territoire ○ le patrimoine immatériel ○ la valorisation du patrimoine comme levier de développement ○ la création et l'éducation à la culture <p>Cette journée a permis aux différents acteurs de se rencontrer et prendre contact et de faire émerger des projets (visible au niveau des dépôts de dossiers sur le programme LEADER notamment mais également sur d'autres mesures comme les mesures dédiées à la valorisation des portes de Parc)</p>
À venir	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail est en cours sur l'agroforesterie appliquée aux pratiques observées à la Réunion en lien notamment avec le Parc National et l'ONF. Ce travail vise à recenser les pratiques actuelles et identifier les conditions de son développement, y compris en ce qui concerne les perspectives de financement.

Le SGH s'est emparé du sujet et est actif au sein du réseau national. Les actions menées sur le territoire

régional ont démarré et seront à amplifier.

Conclusions

- Le réseau rural national fait l'objet d'un programme spécifique géré par le Ministère de l'agriculture. La réponse à cette question a été traitée dans le cadre de la section 7 du RAMO 2018 relatif à ce programme de réseau rural national. L'évaluation conclue à un effet positif à très fort du réseau rural sur les objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013, à l'exception de la contribution du RRN à l'accroissement de la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural où les actions menées par le RRN sur cette thématique mobilisent peu les acteurs nationaux, avec des taux de participation faibles aux événements.

S'agissant du réseau rural régional à La Réunion, qui fait partie intégrante du réseau national, les actions menées à La Réunion ont démarré tardivement (fin 2016 suite à la mise en place de l'assemblée constitutive) et se sont limitées à la participation aux travaux nationaux, la mise en place du réseau régional (identification des membres), la désignation d'un chargé de mission sur cette thématique et la préparation des travaux. Un premier séminaire a été mené en 2018 sur la thématique Patrimoine et Culture concourant à l'identification de projets finançables par le LEADER, soulignant une contribution positive du RRR au 3ème objectif cité par le règlement (UE) n° 1305/2013 (information du grand public et des bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement) et de manière indirecte aux deux premiers (accroissement de la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural et amélioration de la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural). Le poste de chargé de mission en charge de l'animation du RRR est vacant depuis le 2ème semestre 2018 empêchant toute nouvelle contribution du RRR aux objectifs précités, malgré la mise en place d'un réseau fort d'une centaine de membres issus de 42 organismes inexploité à ce jour.

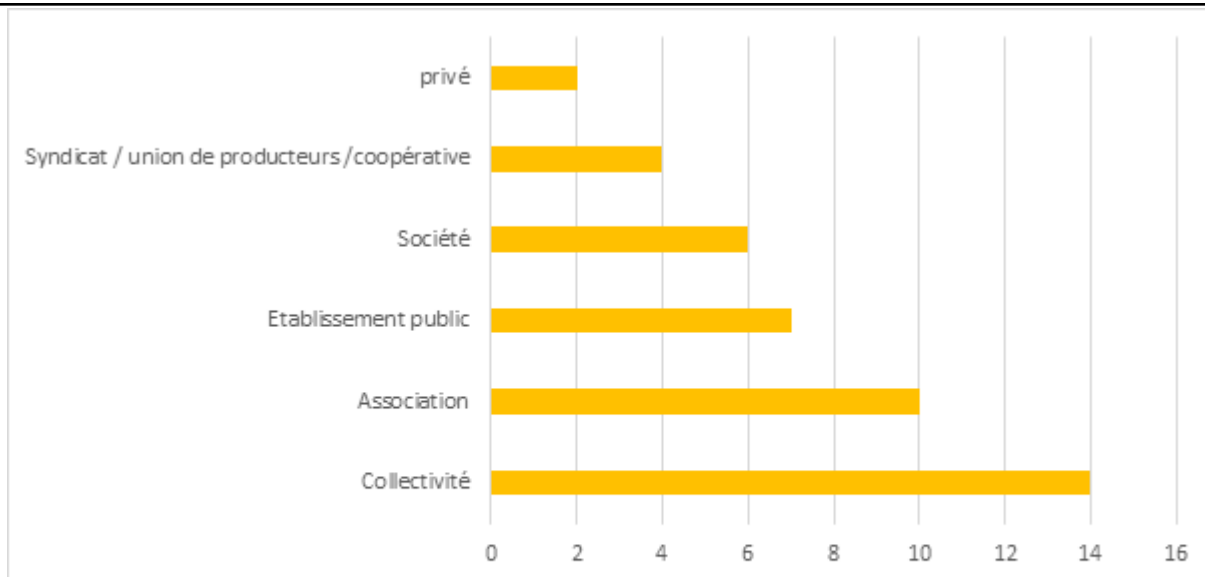


Figure 1 QE21 : nombre et type de membres constituant le réseau rural

7.a22) CEQ22-EM - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 %?

7.a22.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

Le taux d'emploi des 15-64 ans à La Réunion s'élevait à 46% fin 2018, soit 2% de moins qu'en 2016 (mais 3 points au-dessus de la valeur de 43,1% en 2012) ; le chômage, établi à 24% de la population active (elle-même en baisse), était supérieur de 2% au taux de chômage de 2016[1]. Le contexte de l'emploi et du marché du travail est donc en phase de dégradation sur le territoire, après plusieurs années consécutives d'amélioration (le taux de chômage s'élevait à 26,8% en 2014). La même dynamique est à l'œuvre si l'on considère le taux d'emploi des 20-64 ans, qui se fixe à 51,5% d'après Eurostat. Le manque d'emplois et de revenus d'activité constitue l'un des facteurs qui contribue au niveau élevé du taux de pauvreté à la Réunion.

Les Hauts de la Réunion, qui couvrent 4/5 du territoire et représentent plus de 20% de la population, souffrent d'un déséquilibre économique et social significatif en comparaison avec le reste de l'île. Le taux de chômage y est par exemple supérieur à la moyenne réunionnaise, déjà élevée. En 2015, dans les petites communes rurales, 38% seulement de la population en âge de travailler occupait un emploi.

15 232 actifs permanents étaient recensés comme travaillant dans les exploitations agricoles réunionnaises en 2016, contre 15 757 en 2010 (-3,3%). Le secteur agricole représente donc une part limitée de l'emploi à La Réunion : ces actifs représentaient 2,7% de la population active. Il faut cependant ajouter à ce chiffre les emplois dans l'industrie agroalimentaire (sucrière notamment) qui dépendent de l'agriculture locale, ainsi que les nombreuses structures (coopératives, interprofessions, instituts techniques...) intervenant en

appui aux agriculteurs.

L'un des domaines prioritaires du PDR, axé sur le développement économique des zones rurales, vise explicitement à soutenir le développement de filières créatrices d'emploi dans les Hauts. Au vu de l'importance de la forêt sur ce territoire, un objectif particulier a été défini pour améliorer la viabilité économique de la filière bois : développement de la filière bois via la modernisation des entreprises sylvicoles, réalisation d'investissements collectifs favorisant l'exploitation forestière et amélioration de la valeur économique des espaces forestiers par le soutien à la replantation à des fins d'exploitation. En parallèle le PDR prévoit de renforcer les activités économiques des secteurs porteurs pour les Hauts tels que les petits hébergements touristiques et la restauration touristique. Ces mesures s'appuient sur des actions de formation et d'information à destination des acteurs du monde rural ainsi que sur une animation territoriale renforcée. 30 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre ce domaine prioritaire (6A). Cette enveloppe est répartie entre cinq mesures : transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.1.1), investissements physiques (TO 4.3.1), développement des exploitations agricoles et des entreprises (TO 6.4.1 et 6.4.2), investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (TO 8.6.1 et 8.6.2), coopération (TO 16.7.1).

Le développement local des zones rurales par le biais des GAL s'articule au travers de diverses priorités. Le GAL Sud a choisi de donner la priorité à l'emploi et l'insertion ainsi qu'au développement économique avec 6 fiches actions déclinées sur ces thématiques. Les GAL Nord et Est ont choisi d'orienter davantage leur stratégie de développement sur l'agriculture et le patrimoine. Le GAL Ouest a plutôt choisi d'orienter sa stratégie autour du tourisme et du développement du cirque de Mafate.

D'autre part, par le soutien à des projets de coopération partenariale entre la recherche et l'innovation et le secteur agricole (TO 16.1.1 et TO 16.2.1), qui se traduit notamment par le financement d'ETP travaillant sur les projets de recherche ou à l'animation des réseaux formés, et à travers le financement de postes de techniciens et de conseillers en charge du transfert de connaissances (TO 1.2.1) et du conseil individuel aux agriculteurs (TO 2.1.1), le PDR contribue directement à la création d'emplois en finançant des postes dans la recherche, l'innovation, l'accompagnement technique et administratif des exploitants agricoles.

Enfin, l'aide financière aux revenus des agriculteurs ou à la compétitivité des exploitations agricoles et le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs par le PDR visent à tout le moins à maintenir l'emploi agricole sur le territoire de La Réunion, bien que cet impact sur l'emploi en général à La Réunion reste nécessairement limité, le secteur agricole représentant moins de 5% des emplois sur le territoire.

[1] Source : INSEE

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse des réponses aux questions 1A, 2A, 2B, 6A et 6B, domaines prioritaires susceptibles de contribuer à l'accroissement du taux d'emploi de la population réunionnaise de 20 à 64 ans ;
- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;

Il est cependant à noter qu'en l'absence de données spécifiques aux actifs du secteur primaire ou à la population des zones rurales, il n'est pas possible dans le cadre de la présente évaluation de quantifier la contribution du PDR à l'accroissement du taux d'emploi dans les zones rurales de la Réunion. L'analyse

de cette contribution repose donc essentiellement sur celle du nombre de postes financés et d'exploitations soutenues dans le cadre du PDR.

Réponse à la question évaluative

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Le PDR a contribué à augmenter le taux d'emploi de la population de 20 à 64 ans à la Réunion	Evolution du taux d'emploi des 20 à 64 ans à la Réunion	-	2012 : 49,6%	2018 : 51,5%	Eurostat
	Taux d'emploi des 20 à 64 ans dans les territoires ciblés par le PDR	-	-	-	Données indisponibles
	Evolution du nombre d'emplois dans le secteur primaire à l'échelle régionale.	-	2016 : 15 232 actifs	2010 : 15 757 actifs	DAAF

Le tableau ci-dessus montre une faible augmentation des indicateurs. Le PDR contribue partiellement à cet objectif, la question de l'emploi étant nettement plus complexe à examiner (territoire restreint, taux de natalité important)

Les questions évaluatives précédentes ayant fait l'objet d'une réponse détaillée, seuls les grands axes qui se dégagent des réponses précédentes sont rappelés ici et des compléments d'information peuvent être trouvés dans les réponses apportées aux questions évaluatives des priorités 1 et 6A.

Le financement d'ETP dans les domaines de la RDI, des projets de coopération, du transfert de connaissance et du conseil aux agriculteurs constitue une contribution concrète du PDR à la création d'emplois sur le territoire.

Les interventions du PDR semblent pertinentes pour soutenir la diversification, la création et le développement de petites entreprises, notamment au sein des filières bois et tourisme.

Cette première partie de programmation a permis de soutenir partiellement les acteurs historiques via le financement de programmes d'actions pluriannuels qui visent à permettre aux entreprises de se développer, que ce soit par la formation, l'animation des territoires ou la mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant facilitation de l'exploitation forestière.

7.a23) CEQ23-RE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie Europe 2020 visant à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation?

7.a23.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

La communication de la Commission européenne de 2010 « PAC à l'horizon 2020 » précise les modalités de contribution de la PAC à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, qui se décline notamment à travers l'objectif d'accroissement des dépenses dans la recherche, le développement et l'innovation (RDI) dans l'Union européenne pour atteindre 3% du PIB. La PAC doit ainsi contribuer par ce biais à une croissance intelligente et durable :

- en renforçant la compétitivité du secteur agricole par la connaissance et l'innovation technologique et par la conception de nouveaux produits de qualité et à plus forte valeur ajoutée ;
- en développant les technologies en faveur de la transition écologique ;
- en investissant dans la formation ;
- en encourageant la valorisation des résultats de la recherche.

Le rôle des fonds européens dans l'atteinte de l'objectif de 3% du PIB est d'autant plus crucial dans les territoires d'outre-mer que 92% des dépenses en RDI dans les DOM étaient financées par des fonds publics en 2014, alors que cette part ne représentait que 35% au niveau national, et que la part du PIB dédiée dans les DOM à la RDI ne s'élevait alors qu'à 0,7%[1]. A la Réunion, les dépenses en matière de RDI ne représentaient que 0,58% du PIB.

10% du PO FEDER 2014-2020, soit 192 M€, ont été programmés pour le financement de la RDI. Le FEDER constitue ainsi le véhicule privilégié de soutien global à la RDI sur le territoire de la Réunion (financement d'infrastructures, de bourses et de programmes de recherche). Une partie de ces fonds sont dédiés à des projets de recherche dans le domaine de la croissance verte, en agronomie et valorisation des milieux naturels. Les projets en matière de recherche fondamentale (biodiversité et la santé végétale, la conception de systèmes agro-alimentaires et l'étude de l'impact des activités agricoles en milieu tropical, portés entre autres par le CIRAD) sont donc financés par le FEDER à hauteur de 15 M€ à La Réunion. Le FEADER finance les projets du CIRAD en recherche appliquée destinés au transfert de l'innovation vers les professionnels du secteur agricole dans le cadre des RITA.

[1] Panorama de la Réunion, Synthèse économique et sociale, Octobre 2017, INSEE

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse des réponses aux questions 1A, 1B, domaines prioritaires contribuant à l'accroissement des dépenses en faveur de la recherche et de l'innovation dans le PIB de la Réunion.
- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS.

Réponse à la question évaluative

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Le PDR a contribué à l'augmentation de la part du PIB consacrée à la recherche, au développement et à l'innovation dans le secteur agricole régional ?	Dépenses publiques en part du PIB consacrées à la recherche, au développement et à l'innovation dans le secteur agricole régional	-	0,09%	0,16%	Tableau de suivi, données INSEE
Le PDR a contribué à l'augmentation du nombre de dépôts de brevets par des entreprises du secteur agro-alimentaire régional	Nombre de brevets déposés par des entreprises du secteur agro-alimentaire régional résultant de projets d'innovation soutenus par le PDR	-	?	?	Données en attente de la part de la DAAF
Les interventions du PDR ont contribué au développement de pratiques agricoles innovantes	Nombre d'opération mises en œuvre dans le cadre des PEI	-	-	0	Entretiens et documents projets
	Nombre d'opérations de coopération hors PEI pour le développement de nouveaux procédés financés grâce au soutien du PDR	-	0	0	

Les dépenses publiques du PDR en matière de RDI représentent une contribution non négligeable à la poursuite de l'objectif d'une croissance intelligente et durable sur le territoire de la Réunion.

Le PIB de La Réunion s'élevait à 18,53 Md€ en 2017. Avec plus de 29 M€ programmés et plus de 17 M€ payés au 31 décembre 2018 sur le TO 16.2.1 soutenant la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans les secteurs de l'agriculture et de l'expérimentation agronomique, le soutien programmé (payé) du PDR à la RDI depuis le début de la programmation représente 0,16% (0,09%) du PIB annuel de La Réunion. Lissé sur deux ans et demi (les RITA ont été lancés le 1er juillet 2015), le soutien annuel du PDR représente 0,064% du PIB de la Réunion.

Sur la base d'une dépense en matière de RDI de 0,58% du PIB en 2013, le soutien du PDR à la RDI représenterait donc 11% des dépenses annuelles à la RDI sur le territoire de La Réunion. Si ce soutien s'avère insuffisant à permettre l'atteinte de l'objectif de dépenses de 3% du PIB investis dans la RDI, il

témoigne de l'importance de la contribution du PDR à l'effort global en matière de RDI à La Réunion.

Le soutien du FEADER a ainsi contribué à l'accroissement de la masse salariale consacrée aux fonctions RDI à La Réunion, qui a cru de 9% entre 2014 et 2017 (données ACOSS). Il participe notamment au soutien, à hauteur de 17 M€ programmés au titre de la mesure 16, au financement d'une part de la masse salariale du CIRAD, acteur important de la recherche sur le territoire, structurant pour l'économie et contribuant au rayonnement international de l'île. Il est cependant également à noter qu'une part non négligeable des sommes consacrées au soutien de la RDI par le PDR (environ 40%) vise à mobiliser des acteurs du secteur privé dans les projets de recherche, ce qui est susceptible de produire un effet de levier en matière de dépenses de RDI et ainsi contribuer à accroître la part de dépenses du secteur privé en la matière.

Le soutien du PDR permet ainsi, par la mobilisation des différents acteurs de la recherche et du monde agricole, d'améliorer grâce à l'innovation les performances économiques et environnementales du secteur agricole réunionnais.

Les huit projets soutenus par le PDR et réalisés dans le cadre des RITA couvrent plusieurs champs d'action contribuant au développement de l'agroécologie, à accroître les performances économiques du secteur agricole et à accroître sa résilience face aux risques sanitaires. Dans le cadre de ces projets, 14 actions de coopération visent au développement de nouveaux procédés en matière agricole : nouveaux moyens de lutte biologique, développement d'itinéraires techniques et de nouvelles pratiques culturales, outils de planification des récoltes, développement et sélection variétale). La mise en œuvre de ces projets, élaborés en concertation avec les acteurs des différentes filières sur la base de l'expression de leurs besoins, a permis la réalisation d'innovations bénéficiant concrètement aux exploitants agricoles dans chacune des filières canne, élevage et horticulture, qui n'auraient pas pu être financées sans l'aide du PDR. Des avancées majeures de la recherche sont ainsi permises par le financement du PDR au titre du TO 16.2.1.

7.a24) CEQ24-CL - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 %, et à augmenter de 20 % l'efficacité énergétique?

7.a24.a) Réponse à la question d'évaluation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse des réponses aux questions 3A, 5A, 5B, domaines prioritaires susceptibles de contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Le SRCAE
- Le PDRR 2014-2020

- Les données extraites de OSIRIS ;

Il est cependant à noter qu'en l'absence de données spécifiques aux émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture, il n'est pas possible dans le cadre de la présente évaluation de quantifier la contribution du PDR à l'atténuation du changement climatique. Les domaines prioritaires 5C et 5D ne faisant l'objet d'aucune mesure spécifique, aucun indicateur dédié de réalisation ou de résultat, n'est par ailleurs disponible sur ces domaines prioritaires. Les contributions indirectes proposées sous les DP de la priorité 5 sont par ailleurs lacunaires et ne permettent pas de mettre en évidence l'ensemble des potentialités du PDR pour l'atteinte des objectifs climatiques : les MAEC ne sont par exemple pas ciblées sous le DP 5E pour la séquestration de carbone. Enfin, aucun projet Leader ne cible la transition énergétique ce qui limite l'effet du PDR aux seuls secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de la foresterie.

Réponse à la question évaluative

La réponse aux questions évaluatives de la priorité 5 et du DP 3A a d'ores et déjà permis d'adresser un certain nombre de constats concernant la contribution du PDR à :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'agriculture et l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux changements climatiques via la gestion des risques

La réponse à la question évaluative remet donc en lumière et en perspective des objectifs UE les principales conclusions de la réponse à ces questions.

Le PDR n'adresse pas l'ensemble des enjeux permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière de climat

La Réunion s'est engagée à tendre vers une autonomie électrique puis à une autonomie énergétique. Cet engagement repose sur une évolution conjointe de l'ensemble des schémas régionaux : biomasse, éolien, plan « zéro déchet », raccordement des énergies renouvelables, infrastructures et transports et schéma d'aménagement régional.

Les RUP étaient dispensées de l'obligation de concentration thématique sur la question du changement climatique, toutefois un certain nombre de mesures contribuent de manière directe et indirecte à l'atténuation des effets du changement climatique bien qu'elles n'aient pas été fléchées sur les domaines prioritaires concernés. On peut citer les mesures d'économie

Plus généralement le développement de l'utilisation de la matière organique produite sur l'Ile: résidus de culture (paille notamment), produits et déchets de bois, matières organiques issues de l'agriculture, des déchets verts, de l'agro-industrie et des stations d'épuration représentent un gisement potentiel supplémentaire de production d'énergie renouvelable non développé (La Réunion dispose d'un gisement d'environ 837 000 tonnes de matières organiques (Source :Mission de Valorisation Agricole des Déchets)). Des soutiens plus prononcés au développement de filières biomasse pourraient par ailleurs permettre de développer cette filière.

Le secteur agricole n'est toutefois pas le secteur le plus impactant en termes d'émissions de GES du fait de

sa faible mécanisation. Il contribue à hauteur de 8% aux émissions régionales, principalement du fait des fermentations entériques et de l'utilisation des engrais minéraux.

Les espaces forestiers constituent un puits et un stock de carbone important pour le territoire. La forêt couvre en effet la plus grande part de l'Ile (53%) se situe en 5ème position des départements les plus boisés de France. Le développement de la filière bois et la gestion durable des forêts constitue donc un levier majeur à la fois en termes d'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables et de stockage de carbone.

Les actions financées par le PDR sont toutefois favorables à la réduction des émissions de GES et à l'atténuation des effets du changement climatique, sans qu'il soit possible d'en chiffrer les effets de manière précise

Les actions financées par le PDR ont permis de limiter les émissions de GES du secteur agricole en soutenant :

- Le stockage de carbone dans les sols (via les mesures épauillage, MHAÉ et ICHN notamment), qui permettent de couvrir les sols, même si les pratiques ont un impact limité sur le stockage : le type de sol influe en effet de manière beaucoup plus importante sur le stockage de CO₂ que les pratiques.
- La limitation des intrants
- La pérennité de la filière canne (via les mesures épauillage et ICHN notamment), dont la culture est bénéfique pour le climat. La canne est en effet une des rares plantes en C4. Les plantes en C4 représentent aujourd'hui environ 5 % de la biomasse végétale et 3 % des espèces de plantes connues au monde, parmi lesquelles le sorgho, la canne à sucre, le mil ou le maïs⁷. En dépit de leur relative rareté, elles sont cependant responsables d'environ 30 % de la fixation du carbone des plantes.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations et le développement des énergies renouvelables, même si cette action a un impact très limité.
- La sécurisation de l'accès à l'eau et le développement des systèmes d'irrigation
- Les équipements en aspersion et goutte à goutte pour limiter les consommations d'eau
- Les opérations d'investissement visant la modernisation des bâtiments et la gestion des effluents (tonnes à lisier par exemple)
- L'augmentation de l'exploitabilité et l'entretien des forêts

L'ensemble des données relatives à ces opérations sont disponibles dans les réponses aux QE des DP afférents.

Le bilan régional en matière de climat reste limité

A l'heure actuelle La Réunion est toutefois loin d'atteindre les objectifs de la stratégie UE avec une consommation d'énergie finale qui repose à plus de 85% sur les énergies fossiles. La Réunion, tout comme les autres zones insulaires non connectées doit assurer un équilibre permanent entre la production d'énergie et sa consommation. L'électricité consommée doit être produite localement en totalité et elle reste encore fortement carbonée, à base de pétrole et de charbon, énergies non fluctuantes.

Figure 34 : production électrique total par type d'énergie en 2017

Les ENR ont ainsi du mal à pénétrer la production électrique de la Réunion et stagnent entre 30 et 35% selon les années.

Figure 35 : Évolution du taux de pénétration des ENR dans la production électrique de la Réunion entre 2009 et 2019, source OER

Conclusions

Bien que l'atténuation du changement climatique et de réduction des GES ne constituent pas les objectifs premiers du PDR Réunion de nombreuses mesures contribuent individuellement à la réduction des émissions de GES, au développement des énergies renouvelables, à l'adaptation ou encore au stockage de carbone dans les sols.

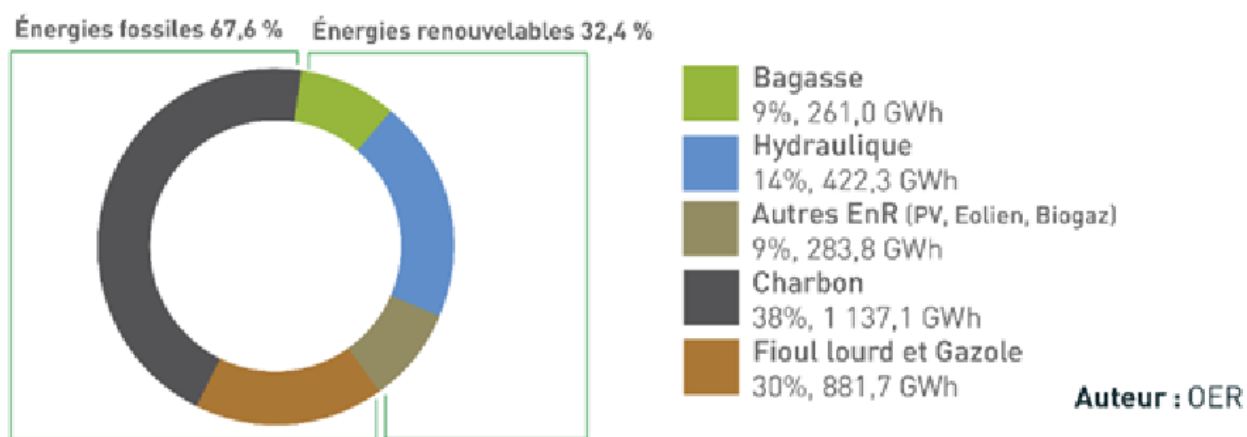


Figure 34 : production électrique total par type d'énergie en 2017

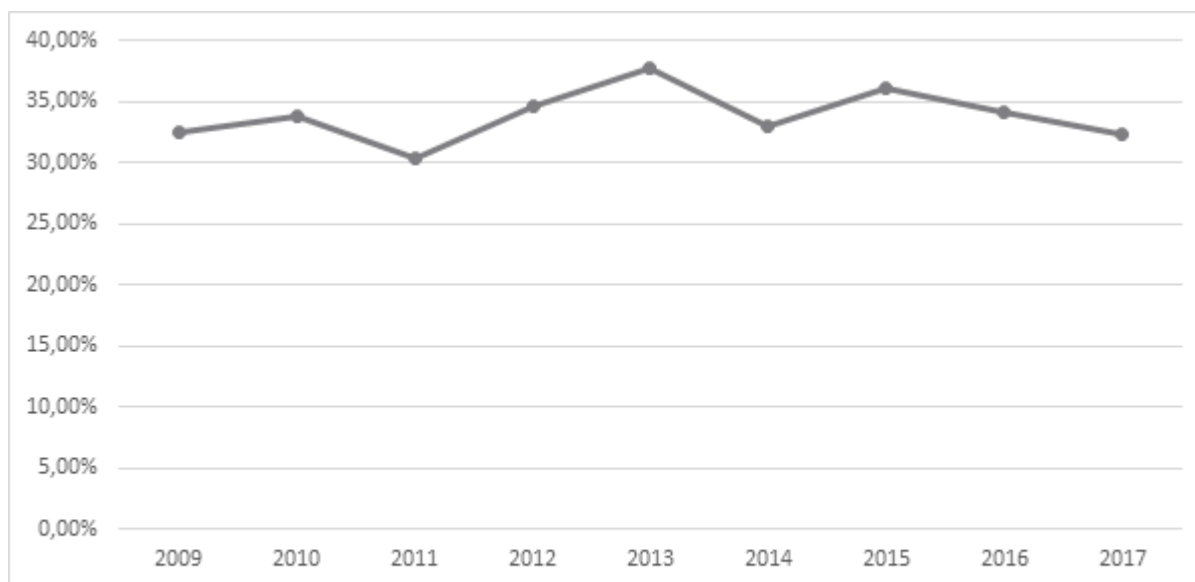


Figure 35 : Évolution du taux de pénétration des ENR dans la production électrique de la Réunion entre 2009 et 2019, source OER

7.a25) CEQ25-PO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire le nombre des européens vivant au-dessous du seuil national de pauvreté?

7.a25.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

En 2015, 40% de la population de La Réunion vivait sous le seuil métropolitain de pauvreté[1] (contre 14% en métropole). Les petites communes rurales offrant peu d'opportunités d'emploi (notamment celles les plus isolées dans les Hauts) sont les plus touchées, avec plus de 50% de leurs habitants vivant en-dessous de ce seuil[2].

Le manque d'emplois et de revenus d'activités contribue fortement à la précarité qui touche une part importante de la population : en 2015, un Réunionnais sur deux en âge de travailler occupe un emploi. Seulement 38% de la population en âge de travailler dans les petites communes rurales de la Réunion occupe un emploi. Y compris parmi les ménages dont les revenus d'activité constituent la première ressource, 25% se trouvent sous le seuil de pauvreté (11% en métropole).

Le PDR Réunion doit ainsi contribuer ainsi à l'objectif de l'UE de réduction du nombre d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté d'une part à travers les mesures en faveur du développement économique des Hauts au titre de la priorité 6, à travers le développement d'exploitations agricoles et d'entreprises (TO 6.4.1 et 6.4.2) et le soutien au développement local dans le cadre du programme LEADER (mesure 19), d'autre part par le biais de l'accroissement des revenus des agriculteurs que doit permettre l'ICHN (mesure 13) et le soutien à l'investissement (mesure 4), à l'installation (TO 6.1.1), au démarrage de petites exploitations agricoles (TO 6.3.1) ou au changement de pratiques (mesures 11) ainsi que, de manière indirecte, au transfert de connaissances et au conseil (mesures 1 et 2).

[1] Soit 60% du niveau de vie médian en métropole, soit 1015 euros par mois et par unité de consommation.

[2] Panorama de la Réunion, Synthèse économique et sociale, Octobre 2017, INSEE

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse des réponses aux questions 2A, 2B, 3A, 6A et 6B domaines prioritaires susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales à La Réunion ;
- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les données de l'INSEE relatives à la pauvreté sur le territoire de La Réunion ;
- Les données de la DAAF (memento agricole) relatives au revenu des exploitants agricoles.

Il est cependant à noter qu'en l'absence de données postérieures à 2015 concernant la pauvreté à La Réunion et en l'absence de données spécifiques aux actifs du secteur primaire, il n'est pas possible dans le cadre de la présente évaluation de quantifier la contribution du PDR à la réduction de la pauvreté sur le territoire.

Réponse à la question évaluative

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Le PDR a contribué à la réduction du nombre de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté à la Réunion	Evolution du pourcentage de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté sur le territoire de la Réunion	-	-	-	Données indisponibles
	Evolution du pourcentage de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté au sein de la population active du secteur primaire	-	-	-	Données indisponibles
	Evolution du pourcentage de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté	-	-	-	Données indisponibles

	dans les territoires visés par le PDR				
	Evolution du revenu médian de la population active du secteur primaire à l'échelle régionale.	-	-	-	Données indisponibles

Le PDR contribue à la lutte contre la pauvreté sur le territoire de la Réunion par le biais de son soutien financier aux exploitants agricoles : les diverses aides versées aux agriculteurs, en concourant à l'amélioration de la compétitivité du secteur, contribuent à l'amélioration des revenus des agriculteurs et donc à la lutte contre la pauvreté en milieu agricole

Le PDR contribue de manière importante, par le versement d'aides financières aux agriculteurs, à l'accroissement des revenus dans le secteur agricole. Ainsi, au titre des mesures 4, 6 et 13, plus de 43 M€ ont été versés directement aux exploitants agricoles au 31 décembre 2018 au titre du PDRR 2014-2020. Ces sommes contribuent à l'amélioration du revenu d'entreprise agricole des agriculteurs réunionnais, par le biais d'un soutien au revenu permettant de limiter la perte de compétitivité dans les territoires à handicaps naturels (M13), ou d'une aide à l'investissement visant la réduction des coûts de production ou l'accroissement de la valeur ajoutée des productions (M4 et 6).

716 exploitations distinctes, soit près de 10% du total des exploitations de la Réunion, ont bénéficié d'un soutien à l'investissement depuis le début de la programmation au titre des mesures 4 et 6, dont 665 au titre de la mesure 4.

L'ICHN bénéficie à 3696 exploitants à hauteur de 6 844 979 € par an en moyenne, soit 1852 € par exploitant et par an. Le soutien moyen au revenu de l'ICHN représente ainsi plus de 10% du revenu d'entreprise agricole par UTA, et bénéficie à 49% des agriculteurs. Le PDR contribue ainsi à élever davantage le revenu des agriculteurs au-dessus du seuil de pauvreté et réduit ainsi le risque de pauvreté pour les populations concernées.

On observe ainsi, sur la base des statistiques de la DAAF, une hausse régulière du revenu d'entreprise agricole du début de la programmation à 2018 :

Figure 36 Evolution du revenu d'entreprise agricole (RCAI/UTA) à La Réunion, en euros

Source : Mementos agricoles, DAAF, analyse EY

En raison de la structure des exploitations agricoles réunionnaises, pour l'essentiel familiales et ne mobilisant guère plus d'un ETP par exploitation, l'évolution du revenu par UTA entre 2011 et 2017 (+26,4%) est à considérer au regard du seuil de pauvreté par unité de consommation, qui s'élève à 12 180 € annuels.

Le fait que l'emploi agricole se maintienne sur le territoire (11 721 ETP en 2016[1] contre 11 728 en 2010[2]), notamment grâce à un soutien public important à l'agriculture et donc du PDR, contribue également à la lutte contre la pauvreté, tant la difficulté à trouver un emploi accroît le risque de pauvreté

sur le territoire de la Réunion (cf. supra).

Cependant, les mesures supposées contribuer directement à la priorité de lutte contre la pauvreté du PDRR n'ont pas atteint un stade de réalisations suffisant pour qu'elles contribuent à la réduction du nombre de Réunionnais vivant sous le seuil national de pauvreté.

L'avancement des diverses mesures pouvant contribuer au développement des zones rurales de La Réunion, entre autres par la lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre du programme LEADER, n'a pas atteint un degré de réalisation suffisant (en particulier concernant les projets à vocation économique et sociale) pour identifier un effet concret sur la pauvreté dans les territoires des Hauts. Les projets de développement économique dans ces zones, en matière de tourisme notamment, susceptibles de créer des emplois dans des communes rurales touchées par un fort taux de pauvreté et un faible taux d'emploi (TO 6.4.1 et 6.4.2), sont en phase de démarrage.

La contribution du PDR à la lutte contre la pauvreté repose donc à l'heure actuelle davantage sur le soutien économique au secteur agricole plutôt que sur la stratégie de développement rural.

[1] Enquête Structures 2016

[2] Recensement agricole 2010

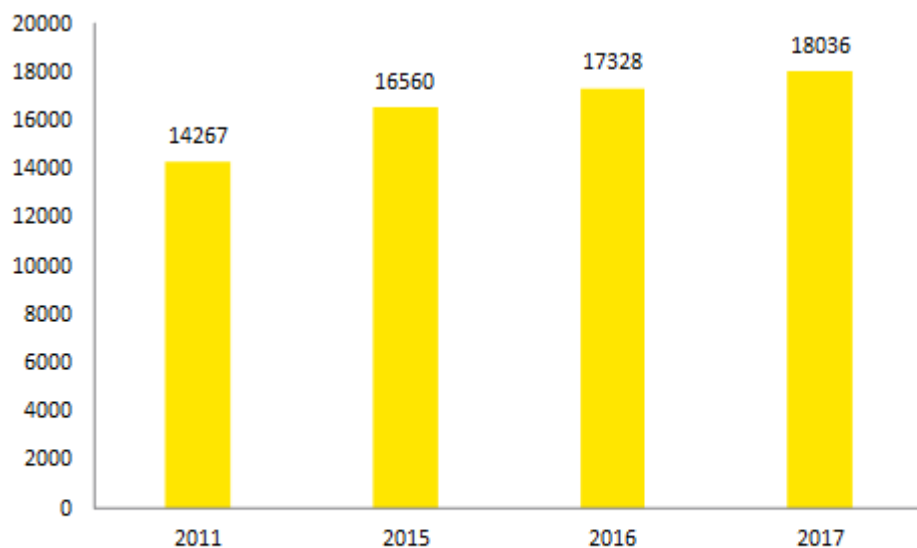


Figure 36 Evolution du revenu d'entreprise agricole (RCAI/UTA) à La Réunion, en euros

7.a26) CEQ26-BI - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et de les rétablir?

7.a26.a) Réponse à la question d'évaluation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse de la réponse à la question 4A, domaine prioritaire susceptibles de contribuer directement à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité
- La stratégie européenne pour la biodiversité
- La stratégie régionale biodiversité
- Le PDRR 2014-2020
- Les données extraites de OSIRIS ;

Il est cependant à noter que l'enrayement de la perte de biodiversité ne peut se mesurer que sur le temps long et que les indicateurs actuellement disponibles ne permettent pas d'aller au-delà du constat des réalisations soutenues.

Réponse à la question évaluative

Deux grandes actions phares étaient visées par le PDR:

- La lutte contre les espèces invasives,

Les actions dans le domaine de la lutte contre les invasions biologiques à La Réunion sont nombreuses et ce depuis le début des années 1980. Réalisées toutefois par relativement peu de structures (ONF, GCEIP, FDGDON, etc.), elles sont très souvent localisées à certains espaces (espaces gérés par l'ONF ou les gestionnaires d'ENS). Certains organismes ont toutefois une activité à l'échelle de l'île (FDGDON, ARS), mais essentiellement sur des espèces posant des problèmes économiques ou sanitaires (rat, bulbul orphée, moustique, ravageurs des cultures).

Le PDR a permis de soutenir les actions de lutte conduites par l'ONF, ciblées sur les zones jugées prioritaires ainsi que la poursuite des recherches menées par les acteurs agricoles, FDGDON en particulier, et la lutte biologique contre certains ravageurs des cultures via les MAEC.

- La préservation des habitats et espèces menacées

Sur cet axe, le PDR a à nouveau soutenu les actions conduites par l'ONF, ainsi que celles conduites par le conservatoire du littoral sur la préservation d'espaces de Savanne et d'espèces endémiques de bois blanc. La mesure PRM n'a pas encore été mise en œuvre, toutefois, le PDR a permis de soutenir la mise en place d'une animation dédiée à cette mesure pour une mise en œuvre opérationnelle dès la prochaine programmation.

Le PDR a par ailleurs permis, grâce aux MAEC et à la mesure ICHN, de soutenir les diverses formes

d'agriculture réunionnaise et de maintenir les pratiques favorables à la biodiversité. L'agriculture biologique a par ailleurs été soutenue de manière complémentaire via les aides à la création et au maintien en agriculture biologique. Ce mode d'exploitation combine par principe une grande variété de cultures, une complexité de paysages et une réduction des perturbations sur l'environnement, et joue un rôle de réservoir de biodiversité. Cependant, certaines pratiques peuvent avoir des effets négatifs : des insecticides naturels comme les pyréthrinés peuvent occasionner des dégâts sur les insectes pollinisateurs ou les auxiliaires de culture. Enfin, une animation renforcée pour favoriser la contractualisation de MAEC sur le territoire de la Réserve naturelle de l'Etang de Saint Paul a été mise en place.

L'ensemble des éléments quantitatifs liés à ces projets est disponible dans la réponse à la question évaluative du DP 4A.

7.a27) CEQ27-CO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC consistant à stimuler la compétitivité de l'agriculture?

7.a27.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

L'agriculture réunionnaise est portée par environ 7 000 exploitations. Les petites exploitations au sens économique (production brute standard inférieure à 25 000 €) diminuent au profit des exploitations moyennes et grandes (production brute standard supérieure à 50 000 €). Celles-ci représentent désormais la moitié des exploitations de La Réunion et génèrent plus de 85% de la production brute standard. Dans le même temps, l'exploitation agricole réunionnaise moyenne a gagné 16% de surface en 10 ans. Avec 6,0 ha/exploitation, la surface moyenne reste toutefois faible.

De nombreux enjeux ont été identifiés lors de la rédaction du PDR. Ces enjeux se situent à la fois au niveau des exploitations :

- Les bâtiments d'élevage nécessitent d'importantes rénovations (performances énergétiques, ...) avec des coûts de construction plus élevés qu'en France hexagonale.
- La mécanisation est limitée, notamment dans les exploitations cannières (tracteur, coupeuse canne, pulvérisateur).
- Le taux de raccordement à l'eau et l'équipement individuel sont encore insuffisants (seulement 20% de la SAU est irriguée), entraînant une nécessaire poursuite des aménagements structurants.
- La vulnérabilité de certains équipements et aménagements hydrauliques (prises d'eau en rivière, etc.) nécessite des travaux de sécurisation.
- Les conditions d'accès aux lieux de production agricole et d'élevage restent peu sécurisées.
- L'enclavement de certains secteurs et les difficultés de mécanisation entraînent déprise agricole et friches.
- De nombreuses propriétés foncières sont morcelées ou de dimension réduite rendant leur mise en valeur particulièrement délicate.

Des enjeux importants ont également été identifiés au niveau des filières :

- Une augmentation de la production de fourrage (surface et productivité) et une meilleure gestion et planification des fourrages est nécessaire au développement des filières de ruminants.

50% des exploitations cannières sont de petite taille économique. La SAU moyenne de ces exploitations est proche de 6 ha ce qui pèse sur la compétitivité de la filière fragile face à la concurrence internationale.

- Les espaces dédiés à la diversification végétale sont encore insuffisants au regard des objectifs de développement.
- Le taux de couverture du marché global par les produits locaux est d'un peu plus de 50% ce qui implique un fort potentiel de développement des productions réunionnaises pour couvrir ces besoins (en particulier pour les produits transformés).

Diagramme logique d'impact

Le diagramme logique d'impact présenté ci-dessous identifie les principaux liens entre les mesures du PDR et les impacts sur la compétitivité de l'agriculture.

Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

Démarche méthodologique

La réponse à la question évaluative est basée sur la synthèse des réponses aux domaines prioritaires ayant un impact sur la compétitivité des exploitations agricoles (1A, 1B, 2A, 2B, 5A).

Réponse à la question évaluative

Critère de jugement	Indicateur	Vale
La compétitivité du secteur agricole régional s'est améliorée	Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA	-
	Revenu d'entreprise agricole*[1]	
	Perception des représentants des agriculteurs et des parties prenantes à l'agriculture réunionnaise	

Contrairement aux PDR métropolitains fortement axés sur la transition écologique et le développement économique des zones rurales, le PDR de La Réunion est encore majoritairement tourné vers le développement de la compétitivité de l'agriculture du fait d retard existant. La réponse à la question évaluative s'attachera ainsi à analyser la contribution du PDR à la compétitivité des exploitations agricoles dans un premier temps et à la compétitivité au niveau macro, à l'échelle des filières, dans un second temps.

Des mesures qui permettent d'améliorer directement la compétitivité des exploitations

Le PDR soutient directement la modernisation des exploitations agricoles (657 exploitations soutenues, 1 141 opérations programmées) dont les résultats attendus sont l'augmentation des volumes de production, l'amélioration des rendements et la productivité des exploitations, permettant de mieux répondre à la demande des consommateurs et d'assurer des débouchés pour les productions, de diminuer le recours aux intrants et donc les dépenses liées ou encore de diversifier les sources de revenus des exploitants agricoles. Les résultats et impacts des différents groupes de mesure sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Besoins	Mesures associées	Maquette PDR	Montant réalisé	Réalisations (sur la base des paiements), résultats et impacts
Moderniser les exploitations agricoles	4.1.2, 4.1.3, 4.1.9	32,6,1 M€	2,2 M€	<ul style="list-style-type: none"> Le TO 4.1.2 soutenu 6 exploitations. Il permet à la fois de gagner en productivité, d'augmenter les volumes de production, ainsi que de développer des produits répondant mieux aux demandes des consommateurs (bien-être animal, sécurité alimentaire...). La mécanisation a été financée dans 59 exploitations (achat de matériel agricole). Elle permet un gain de productivité dans plusieurs exploitations et permet de répondre au manque de main d'œuvre dans la filière canne. Un point d'attention a cependant été soulevé sur la baisse du taux de sucre des cannes coupées manuellement qui entraîne une diminution du prix de vente de la canne. Les travaux d'amélioration foncière ont concerné 5 exploitations et permettent aux exploitations bénéficiaires de mécaniser les travaux agricoles. De nombreux autres investissements sont programmés.
Mobiliser et développer la ressource en eau	4.1.4, 4.1.6, 4.3.2, 4.3.5	83,4 M€	10,7 M€	<ul style="list-style-type: none"> 1200m³ de réservoirs ou retenues qui ont été réalisés et réhabilités au niveau des exploitations et 850 ha de gain de périmètre irrigué grâce à des structures collectives 26 exploitants soutenus dans des investissements pour le développement de systèmes d'irrigation La mise en place de l'irrigation permet d'améliorer les rendements pour les exploitations soutenues.
Diversifier les productions agricoles	4.1.5, 4.1.7	12,3 M€	1,5 M€	<ul style="list-style-type: none"> 18 serres agricoles financées et plantation de cultures pérennes dans 2 exploitations Ces investissements permettent la diversification des exploitations agricoles, gage de diversification des sources de revenus pour les exploitants assurant une plus grande résilience et pérennité des exploitations. Les serres agricoles permettent de plus de limiter les risques climatiques et sanitaires et ainsi de donner un avantage compétitif aux exploitations soutenues en cas de perte de la production dans les exploitations en plein champ.

				<ul style="list-style-type: none"> • Le TO 4.1.5 a de plus permis de financer 12 exploitations pour le développement d'une production de fourrage plus performante. Cela permet aux exploitations d'améliorer la productivité des prairies ainsi que de réduire les coûts d'achat d'intrants. • De nombreux autres investissements sont programmés
Consolider la production de canne à sucre	4.1.8	18,3 M€	2,7 M€	<ul style="list-style-type: none"> • 575 exploitations distinctes ont reçu un paiement à fin 2018 (17% des exploitations cannières) • Taux de replantation d'environ 3% de la SAU Canne, aide jugée indispensable à la réalisation de la replantation. • Bien que les objectifs de taux de replantation et de vitesse de replantation soient loin d'être atteints, cette aide permet aux exploitations en bénéficiant un gain de rendement important (+30% environ) dès l'année suivant la replantation et de maintenir les niveaux de production à l'échelle régionale en dépit des baisses de surface.
Soutenir spécifiquement les petites exploitations agricoles	6.3.1	4 M€	0 €	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun paiement n'a été effectué sur cette mesure à fin 2018 et seulement 2 dossiers sont programmés • Il s'agit d'une aide directe aux petites exploitations qui pourraient permettre de limiter le déficit de compétitivité de ces exploitations
Promouvoir l'innovation et la diffusion des connaissances	1.2.1, 16.2.1	61,6 M€	37,1 M€	<ul style="list-style-type: none"> • Un soutien fort au développement de l'innovation via les RITA • De nombreuses organisations soutenues pour assurer la diffusion des résultats et le transfert de connaissance et démontrer les gains de productivité permis par les innovations • Des innovations et des pratiques culturelles qui s'améliorent mais évoluent lentement • Une rationalisation des rôles entre acteurs et une meilleure articulation entre techniciens agricoles et instituts de recherche qui permettrait de maximiser les impacts sur la compétitivité des exploitations
Former et conseiller les actifs agricoles	1.1.2, 2.1.1	6,38 M€	0 €	<ul style="list-style-type: none"> • 812 agriculteurs ont participé aux formations depuis le début de la programmation (10% des exploitants réunionnais) • La mesure de conseil individualisée a été lancée en 2018 • Ces actions permettent aux agriculteurs de monter en compétence notamment sur les itinéraires techniques innovants permettant de réduire le recours aux intrants et les coûts de production et ainsi de faire des choix éclairés pour améliorer la compétitivité de leurs exploitations

Ainsi le PDR contribue directement à l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles. En effet, la valeur de la production agricole a augmenté entre 2010 et 2017 (+13%) alors que les consommations intermédiaires et le nombre d'ETP sont restés globalement stables et que la SAU a diminué. Des points d'amélioration ont cependant été soulevés dans les réponses aux questions évaluatives par domaine prioritaire (surinvestissement dans certaines exploitations, baisse du prix de vente de la canne après mécanisation...).

La compétitivité des filières réunionnaises progresse au cours des dernières années

D'après les données de la DAAF, la valeur de la production agricole augmente globalement à La Réunion (+8% entre 2012 et 2017), il en est de même pour le revenu net d'entreprise agricole (+35%).

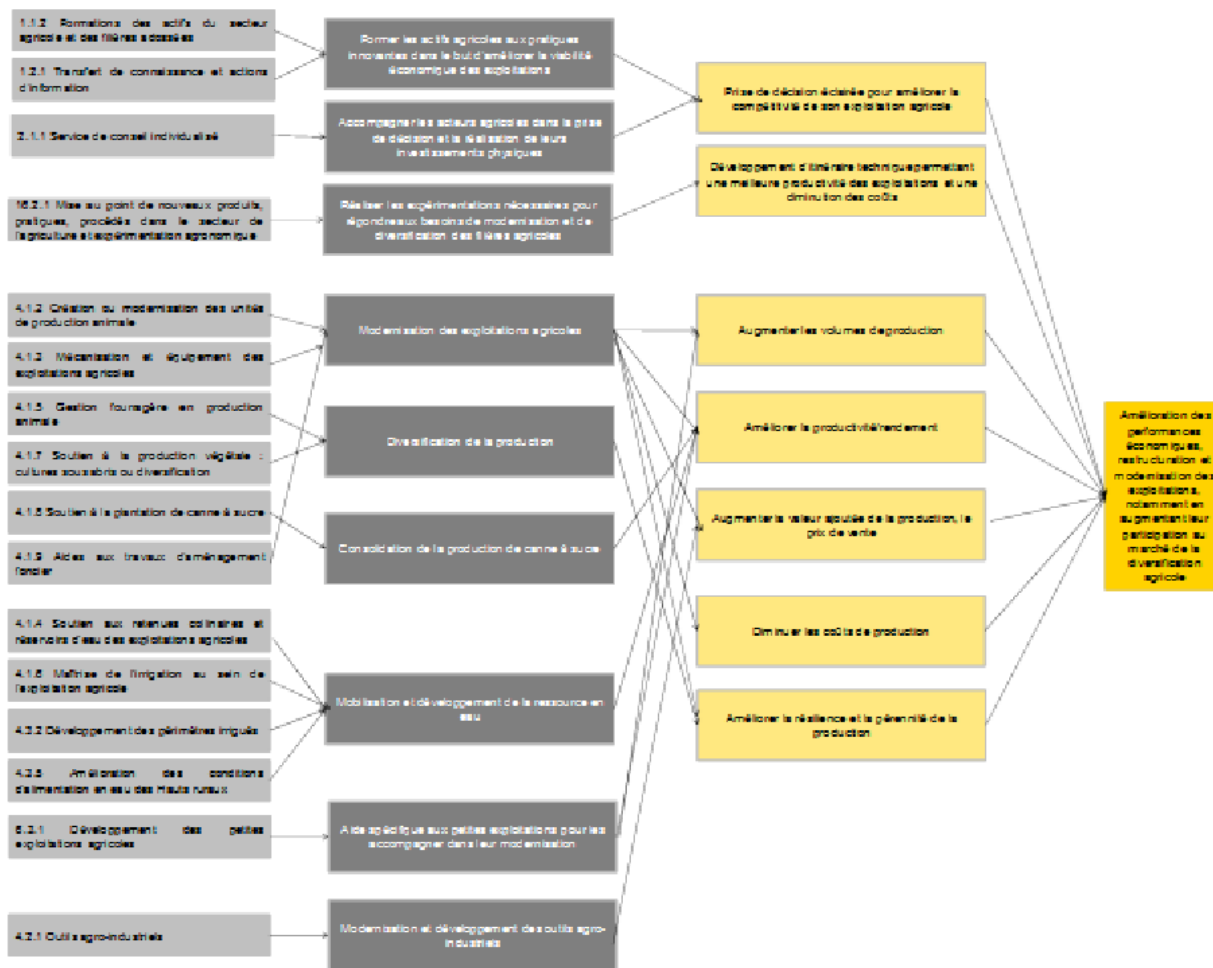
Le soutien du PDR aux industries agroalimentaires permet de plus de renforcer la compétitivité des filières réunionnaises. Ainsi, la modernisation des deux usines sucrières permet à la filière de maintenir sa compétitivité face à la concurrence internationale renforcée suite à la fin des quotas sucriers. Ces aides sont indispensables à TEREOS pour réaliser ces investissements. Concernant les autres filières, les investissements réalisés permettent d'assurer un débouché pour l'ensemble de la production par le marché et produire des produits transformés à haute valeur ajoutée permettant d'éviter la concurrence avec les produits à bas prix disponibles sur le marché réunionnais (produits de dégagement notamment). Des efforts restent cependant à faire car le niveau de couverture de la consommation locale par des produits locaux a tendance à stagner au fil des années (77% du marché en produit frais et 53% du marché global). Des opportunités importantes existent pour les filières (production de lait, transformation des fruits et légumes) qui doivent être encouragées.

Enfin, le développement des labels de qualité est encore balbutiant à La Réunion. Il semble cependant que le développement de ces labels tant sur le marché local que pour les productions destinées à l'export permettraient de mieux valoriser les produits et d'améliorer la compétitivité des exploitations.

Conclusions

Le PDR de La Réunion contribue fortement à l'amélioration de la compétitivité des exploitations et des filières réunionnaises. En effet, un large part des financements sont destinés aux investissements dans les exploitations et dans les outils agro-industriels ce qui permet d'augmenter les volumes de production, d'améliorer la productivité des exploitations, de réduire les coûts de production et d'assurer des débouchés à haute valeur ajoutée pour les produits. Certaines actions ont notamment des effets structurants sur les filières tels que la replantation cannière qui permet de maintenir les volumes de production de canne et donc contribue au maintien de la filière sur l'île, les investissements dans les bâtiments d'élevage qui permettent également d'augmenter la production et de moderniser les bâtiments ou encore le soutien aux industries agro-alimentaires qui présente un potentiel de développement important.

[1] Il s'agit du revenu agricole net (2017) divisé par le nombre d'ETP agricoles à La Réunion (Mémento sur la statistique agricole 2018).



QE27 DLI

7.a28) CEQ28-SU - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui consiste à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat?

7.a28.a) Réponse à la question d'évaluation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse des réponses aux questions 4A, 4B, 4C, 5A, 5B, 5C, domaines prioritaires susceptibles de contribuer à la gestion des ressources naturelles et à l'action pour le climat ainsi qu'aux questions transverses 24 et 26 ;
- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;

- Les données extraites de OSIRIS ;
- Le PDRR 2014-2020

Réponse à la question évaluative

Cette question couvre deux thématiques traitées de manière détaillée dans les questions précédentes : celle du climat et des ressources naturelles (eau, sol, biodiversité). Les questions évaluatives précédentes ayant fait l'objet d'une réponse détaillée, seuls les grands axes qui se dégagent des réponses précédentes sont rappelés ici et des compléments d'information peuvent être trouvés dans les réponses apportées aux questions évaluatives des priorités 4 et 5 ainsi qu'aux questions évaluatives QE 24 et QE 26.

Le PDR a contribué à l'objectif de la PAC visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat, en intervenant à la fois de manière transversale sur l'ensemble du PDR (mesures contribuant indirectement à une amélioration de l'environnement par la mise en place de critères d'éligibilité), et à la fois en ciblant un certain nombre de mesures dédiées à l'environnement au sein des priorités 4 et 5.

Ce sont ainsi 55% des montants accordés dans le cadre du PDR qui l'ont été en direction de projets soutenant la préservation des ressources naturelles (P4 pour 44% et P5 pour 11%).

La répartition budgétaire est donc favorable à la protection des ressources naturelles et à l'action pour le climat. Les impacts de ces actions sont toutefois difficilement mesurables car la plupart ne seront visibles quand dans plusieurs années et que les suivis nécessaires à la mesure des impacts ne pas mis en place.

7.a29) CEQ29-DE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui vise à réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, y compris la création et le maintien de l'emploi?

7.a29.a) Réponse à la question d'évaluation

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- La synthèse des réponses à l'ensemble des questions relatives aux domaines prioritaires ;
- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les données d'avancement des GAL
- Des représentations cartographiques des montants de dépenses par commune

Il est cependant à noter qu'en l'absence de données de localisation sur les mesures surfaciques, l'analyse se base essentiellement sur les mesures non surfaciques.

Réponse à la question évaluative

Les dépenses du FEADER sont encore inégalement réparties sur le territoire.

Figure 37 - Nombre et montants des dossiers FEADER payés totaux par communes

La localisation des mesures surfaciques n'étant pas disponible, notre analyse se base sur les mesures du PDR hors mesures surfaciques.

La répartition des dossiers et des montants FEADER payés n'est pas homogène sur le territoire régional.

Deux communes se détachent ainsi : Saint Pierre, en nombre de dossiers ainsi qu'en montants payés, et Saint-Paul en montants payés. À elles seules, ces deux communes concentrent plus de 30 millions d'euros de FEADER, soit plus de 60% des montants payés.

Cela s'explique par le fait que la plupart des structures bénéficiaires des aides sont basées sur ces communes mais interviennent sur l'ensemble du territoire. Aussi, si on retire les mesures d'animation, de formation, de transfert, pour lesquelles les projets sont rattachés aux porteurs et non aux bénéficiaires finaux, et si on regarde les mesures 4, 6, 7 et 19.2 pour lesquelles la localisation du lieu de mise en œuvre du projet coïncide davantage avec la localisation du porteur de projet, les résultats sont quelque peu différents.

En nombre de projets, la commune de Saint-Pierre se détache toujours, avec 180 dossiers payés, mais de manière moins prononcée puisque plusieurs communes tournent autour d'une centaine de dossiers payés.

Figure 38 - Nombre de dossiers FEADER payés hors animation et transfert, par communes

Figure 39 - montants et répartition par thématiques des dossiers FEADER payés hors animation et transfert par communes

En montants payés, Saint-Pierre reste en tête (6,5 millions d'euros), mais de manière encore moins prononcée puisque Saint-Louis se trouve juste derrière (5,2 millions d'euros).

On constate que les communes qui concentrent le plus de fonds sont aussi celles dont la répartition entre thématiques est favorable aux investissements importants (forêt, IAA et équipements hydroagricoles : sous-mesures 4.2 et 4.3)

L'hétérogénéité de la répartition s'explique principalement, par une répartition des montants des investissements importants concentrée sur Saint Pierre et Saint Louis.

Figure 40: nombre et montants des dossiers FEADER payés concernant les investissements dans les infrastructures, le secteur forestier et les IAA

Une grande part des montants payés dans chaque commune s'explique par les montants dédiés aux grandes infrastructures filières forêts et IAA. Les mesures 4.2 et 4.3 affichent en effet des montants payés importants, localisés sur certaines zones du territoire : Saint Louis et Saint-Pierre où se concentrent les

principales unités agroalimentaires de l'île. Saint Louis et Saint Pierre ont par ailleurs bénéficié de travaux importants réalisés sous maîtrise d'ouvrage du département au titre de la mesure 4.3 sur l'hydraulique qui a permis la réalisation d'une unité de traitement des eaux superficielles et l'extension d'un périmètre hydro-agricole. Les mesures forestières pèsent assez peu par rapport à ces mesures fortement dotées et ne permettent pas de rééquilibrer les montants dépensés sur le territoire. Le nombre de dossiers payés étant par ailleurs faible, les disparités se creusent rapidement dès lors que des projets importants sont réalisés.

L'état d'avancement des GAL est déterminant dans les dynamiques de développement local des territoires

Le PDR concentre son action en matière de développement local et de tourisme sur le territoire des Hauts : ainsi, le principal dossier concerne l'aménagement d'une route forestière touristique sur la plaine des Palmistes, commune située dans les Hauts.

Hormis ce cas particulier, on note toutefois une répartition qui témoigne de l'avancée des GAL. Bien que les 4 GAL soient opérationnels et couvrent l'ensemble du territoire de La Réunion, ce qui permet en théorie un réel équilibre territorial, d'autant que les montants alloués le sont en fonction la population couverte par les GAL, seuls deux sont réellement pleinement opérationnels à fin 2018 : les GAL Sud et Ouest. Les communes des GAL Nord et Ouest ont ainsi très peu bénéficié des fonds FEADER sur ce début de programmation. Les communes dont la majeure partie du territoire est située dans les Hauts (Salazie, Cilaos, La Mare, Le tampon), ne sont par ailleurs, en moyenne, pas les plus dotées.

Les mesures à destination des exploitants agricoles, bien que représentant une part mineure des montants payés à fin 2018, sont les mesures qui semblent bénéficier de manière la plus égalitaire aux territoires

Les sous-mesures 4.1 (investissements), 6.1 (DJA) et 6.3 (aide au démarrage des petites exploitations) sont celles qui présentent la répartition la plus homogène sur le territoire. La mesure 6.3 n'ayant pas encore été payée, ne sont analysés dans cette partie que les dossiers des mesures 4.1 et 6.1.

Les communes les plus bénéficiaires en termes de montant et en termes de nombre de dossiers sont les communes de Saint Benoit, Saint Pierre, Le Tampon et Saint Paul.

Figure 41 - Nombre et montants des dossiers FEADER payés pour le développement local et le tourisme par communes

Figure 42 - Nombre et montants des dossiers FEADER payés sur les mesures agricoles, par communes

Cette carte est à mettre en relation avec deux autres cartes : celle de la densité d'exploitations par communes et celle de la perte de SAU par communes.

Sans surprise, les communes qui ont été les plus bénéficiaires de FEADER et les communes qui

concentrent le plus d'exploitants : communes du Sud-Ouest et du Nord-Est de l'île. En revanche, on constate que les communes qui font face aux plus grosses pertes de SAU (Salazie, La Mare, La Possession et Saint Denis), sont aussi celles qui bénéficient le moins des aides du FEADER, Cilaos en particulier où aucun agriculteur n'a perçu d'aide.

Figure 43 : nombre d'exploitations par communes en 2010, source recensement agricole 2010

Figure 44 : évolution de la SAU par communes entre 1988 et 2010, source recensement agricole 2010

Le nombre de jeunes agriculteurs qui ont pu s'installer avec le soutien du PDR (bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs) s'élève à 89 personnes[1] depuis le début de la programmation, pour des installations plus fréquentes sur les filières de diversification par rapport à la répartition actuelle des exploitations agricoles. Si près de 30% des installations concernent encore des canniers (en tête des installations), les trois quarts d'entre eux s'installent avec des ateliers de diversification (maraîchage, bananes, PAPAM). Les jeunes agriculteurs qui s'installent en fruits et légumes représentent 28% des installations, proportion équivalente aux installations en polyculture élevage et élevage.

Par un soutien large aux exploitants agricoles, le PDR a permis de maintenir et créer des emplois sur l'ensemble du territoire.

Les postes créés ou maintenus grâce au soutien du PDR concernent majoritairement l'agriculture : via l'ICHN, le PDR permet en effet de maintenir un nombre considérable d'exploitants sur le territoire, l'ensemble de l'île étant éligible à cette aide. Dans une moindre mesure, les MAEC et le BIO participent aussi au maintien des exploitants, ces aides étant souvent considérées comme une source de revenus complémentaire non négligeable. Enfin, les aides à l'investissement permettent aussi de renforcer la compétitivité des exploitants et de renforcer leur solidité financière. Ce sont au total 3882 exploitants qui ont ainsi pu bénéficier de l'ensemble de ces aides, soit plus de la moitié des exploitations du territoire réunionnais.

Le nombre d'emplois créés ou maintenus via LEADER et via les autres mesures du PDR n'est pas évaluable en l'état des données disponibles. Toutefois, le PDR a permis le financement de plus de 700 ETP sur l'ensemble de la programmation, essentiellement sur les mesures 1.2.1 et 16.2.1. Ces ETP sont concentrés principalement sur la Chambre d'agriculture (plus de 40% des ETP financés)

En complément 33 ETP ont été financés au sein de l'autorité de gestion et des services instructeurs

Figure 45 : répartition des ETP financés par le FEADER par type de mesure

Figure 46 : répartition des ETP financés par le FEADER par bénéficiaire

Conclusions

L'effet levier du PDR sur les équilibres territoriaux, est difficile à démontrer à ce stade de l'avancement

des projets.

L'apparente concentration des dotations au bénéfice des territoires urbains est à relativiser. Bien que les sièges des structures bénéficiaires soient localisés en milieu urbain, leurs actions concernent les zones agricoles et rurales.

En contribuant au maintien de l'emploi agricole, au développement économique des zones rurales le PDR a contribué à limiter l'exode rural et à rétablir les équilibres territoriaux.

L'animation mise en œuvre, spécifiquement sur les Portes de Parc et le territoire des Hauts, devrait enfin permettre de faire émerger davantage de projets dans les zones les moins développées d'ici à la fin de la programmation. Plusieurs projets ont d'ores et déjà été engagés à fin 2018 mais non encore payés, en particulier sur Mafate.

[1] Données DAAF



Figure 37 - Nombre et montants des dossiers FEADER payés totaux par communes

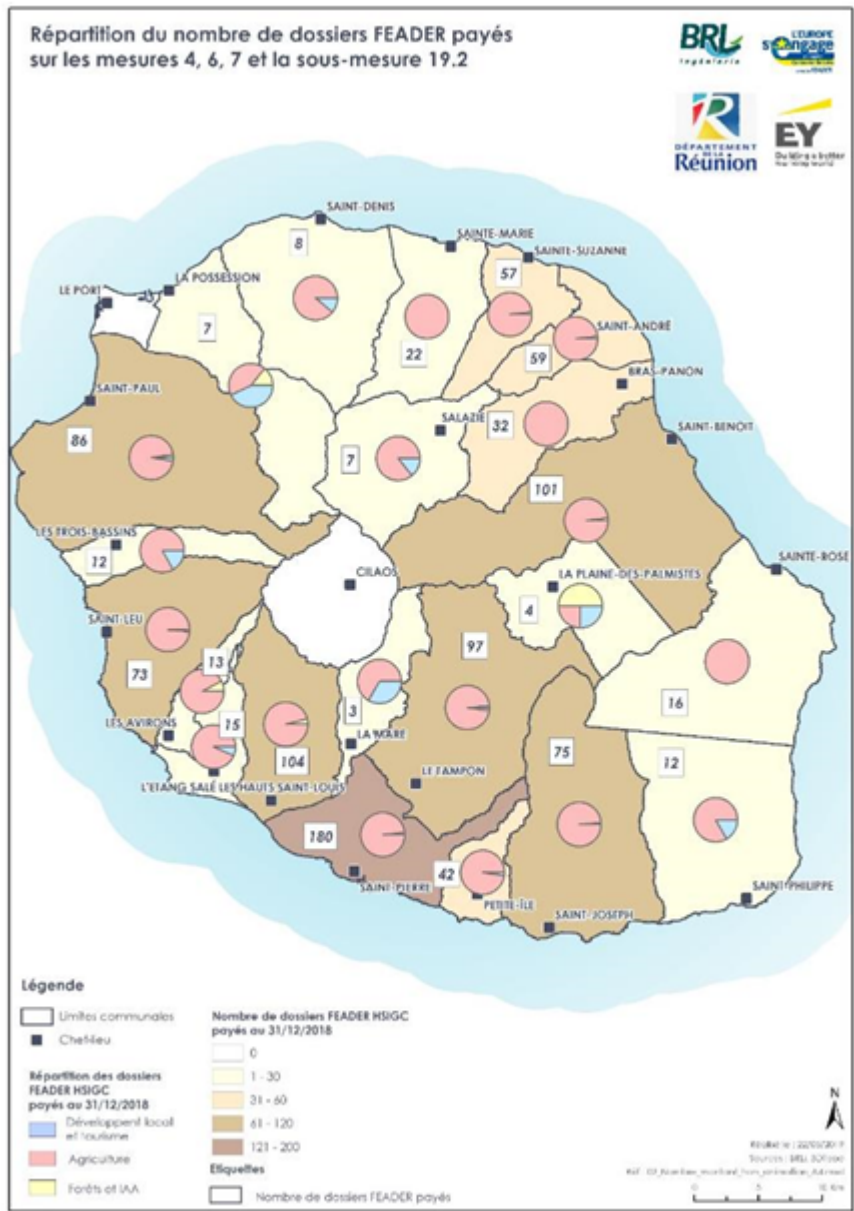


Figure 38 - Nombre de dossiers FEADER payés hors animation et transfert, par communes

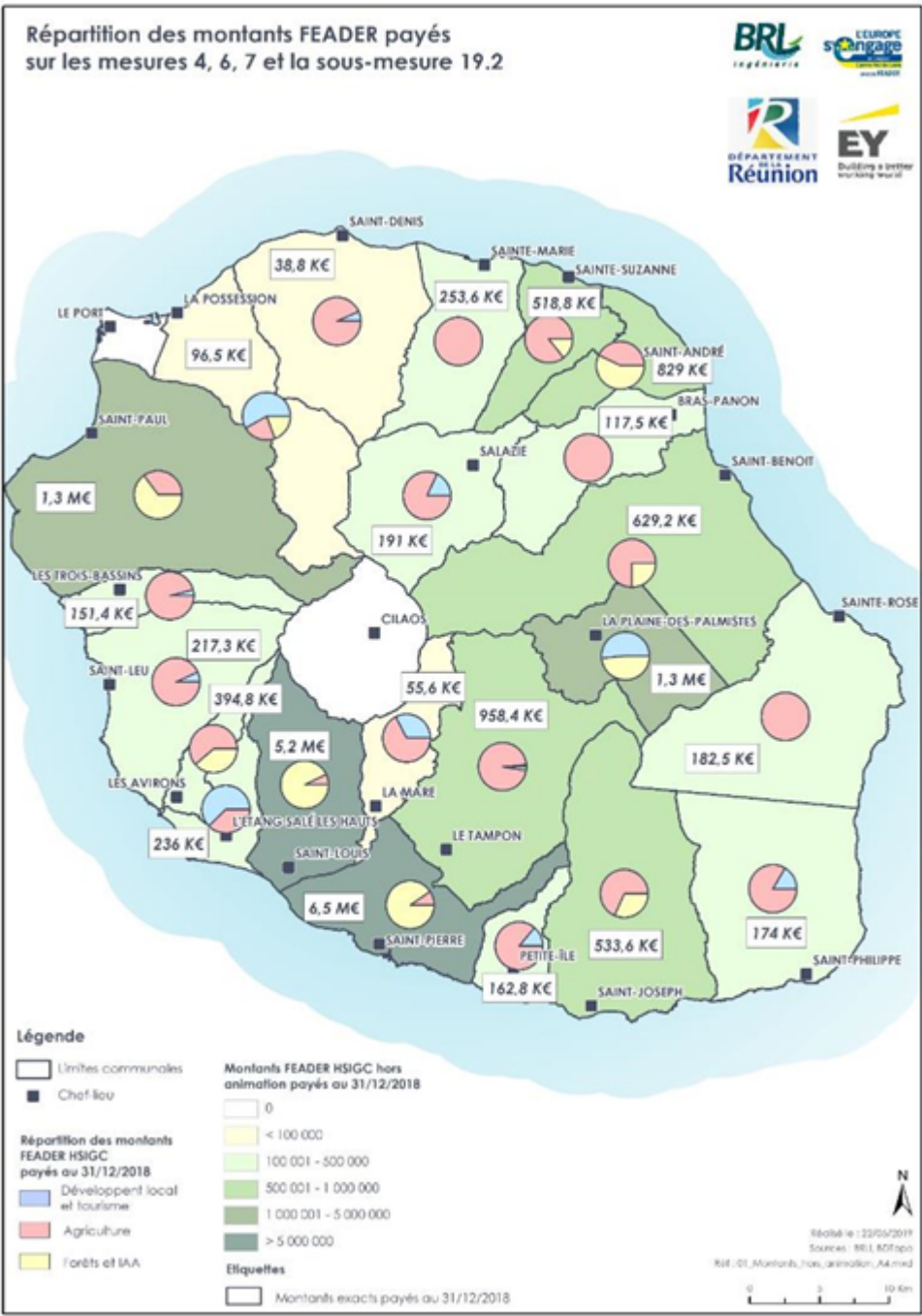


Figure 39 - montants et répartition par thématiques des dossiers FEADER payés hors animation et transfert par communes

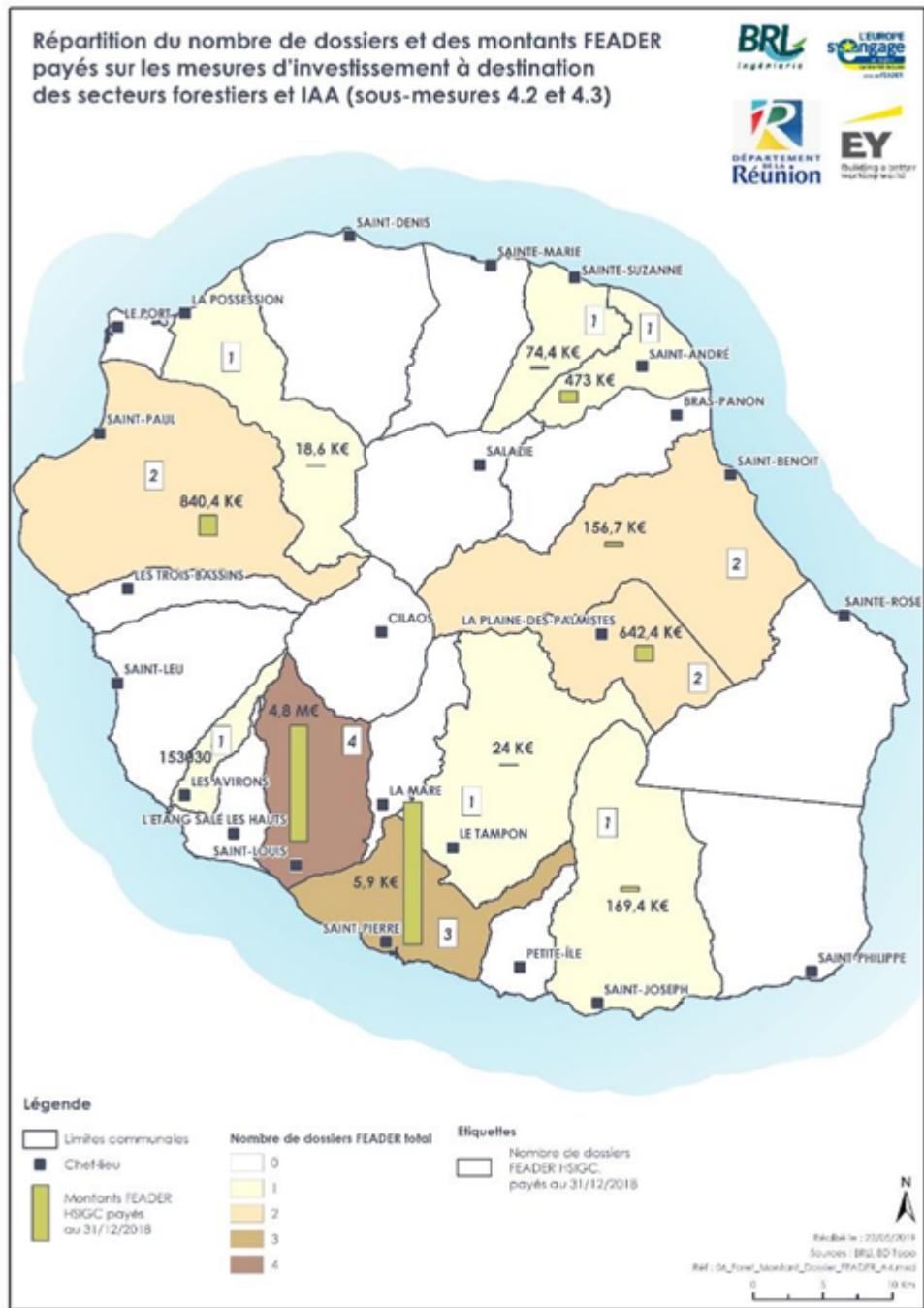


Figure 40: nombre et montants des dossiers FEADER payés concernant les investissements dans les infrastructures, le secteur forestier et les

Répartition du nombre de dossiers et des montants FEADER payés sur les mesures de développement local et touristique (sous-mesures 6.4, 7.5, 7.6 et 19.2)

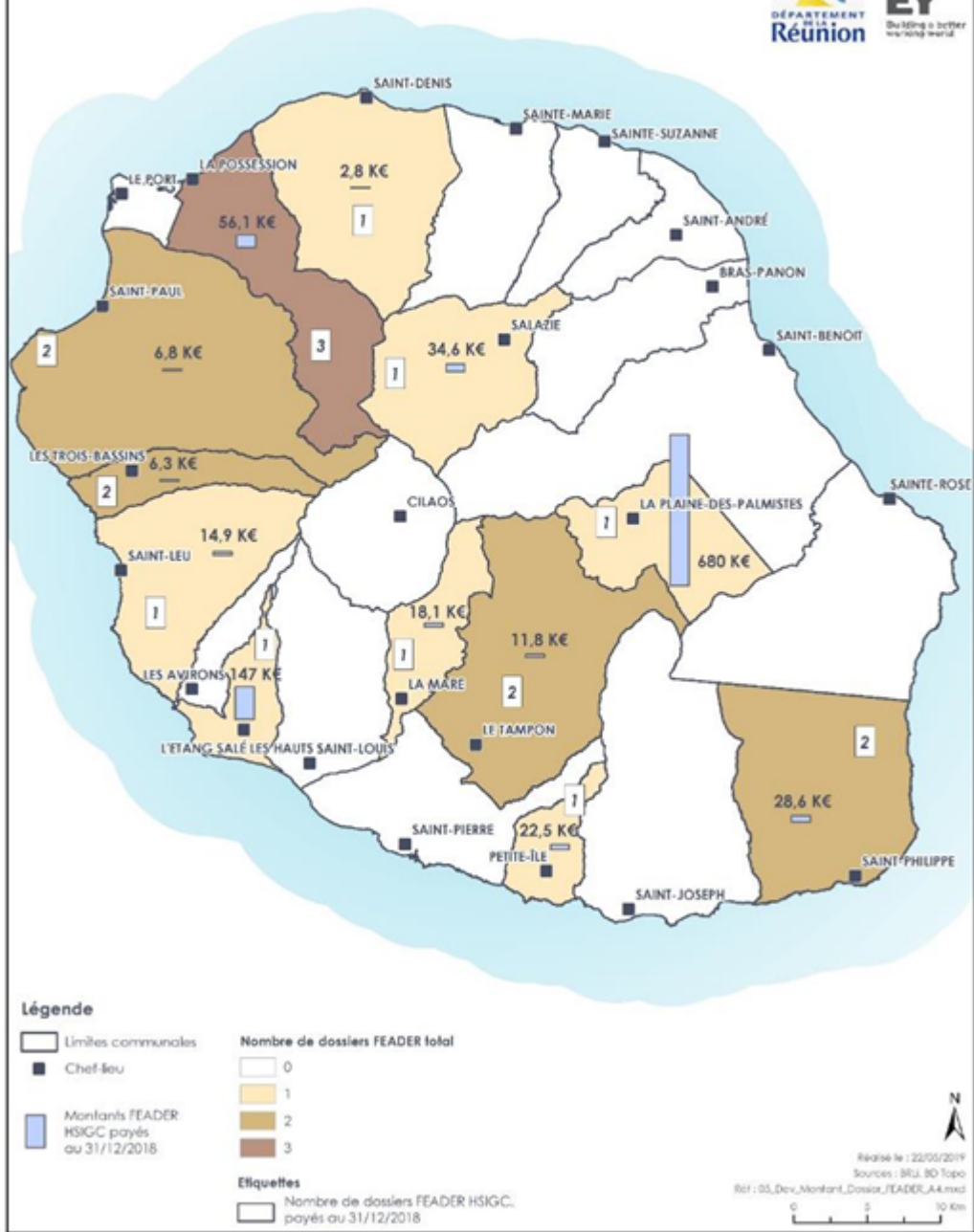


Figure 41 - Nombre et montants des dossiers FEADER payés pour le développement local et le tourisme par communes

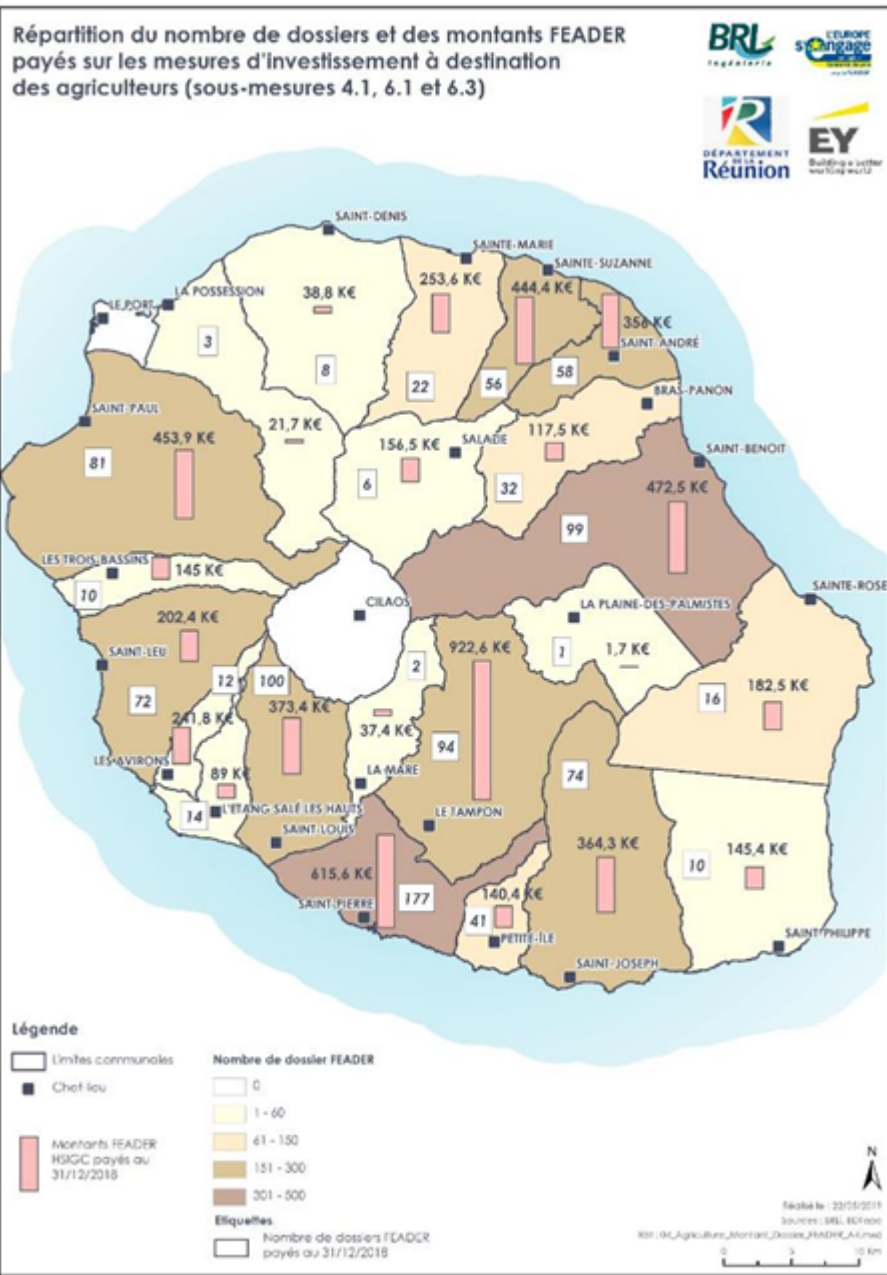


Figure 42 - Nombre et montants des dossiers FEADER payés sur les mesures agricoles, par communes

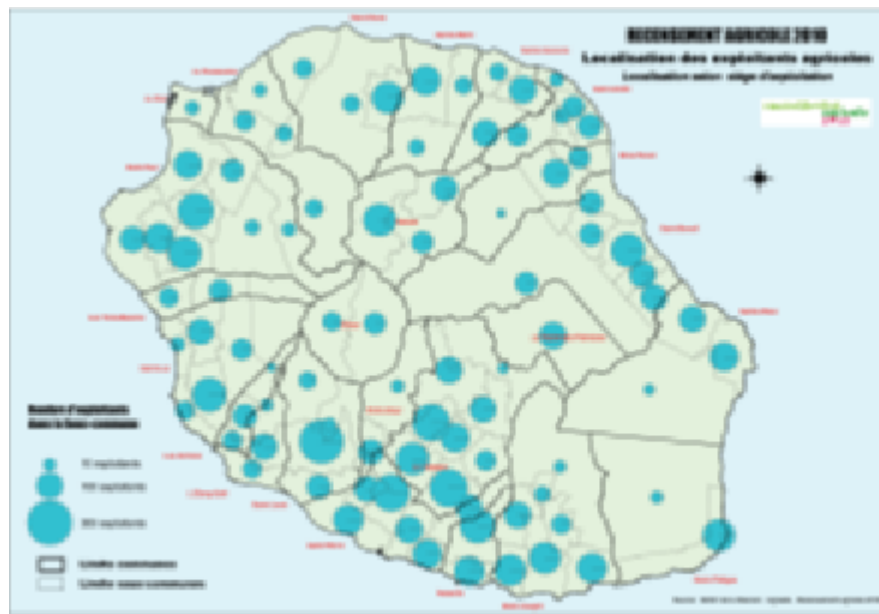


Figure 43 : nombre d'exploitations par communes en 2010, source recensement agricole 2010



Figure 44 : évolution de la SAU par communes entre 1988 et 2010, source recensement agricole 2010

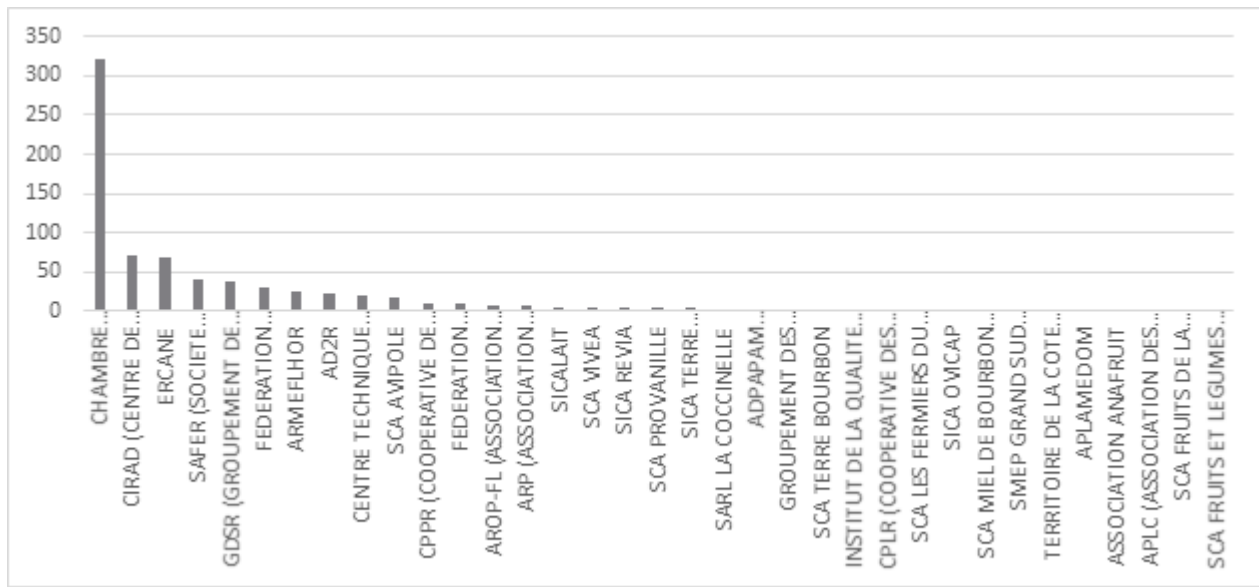


Figure 46 : répartition des ETP financés par le FEADER par bénéficiaire

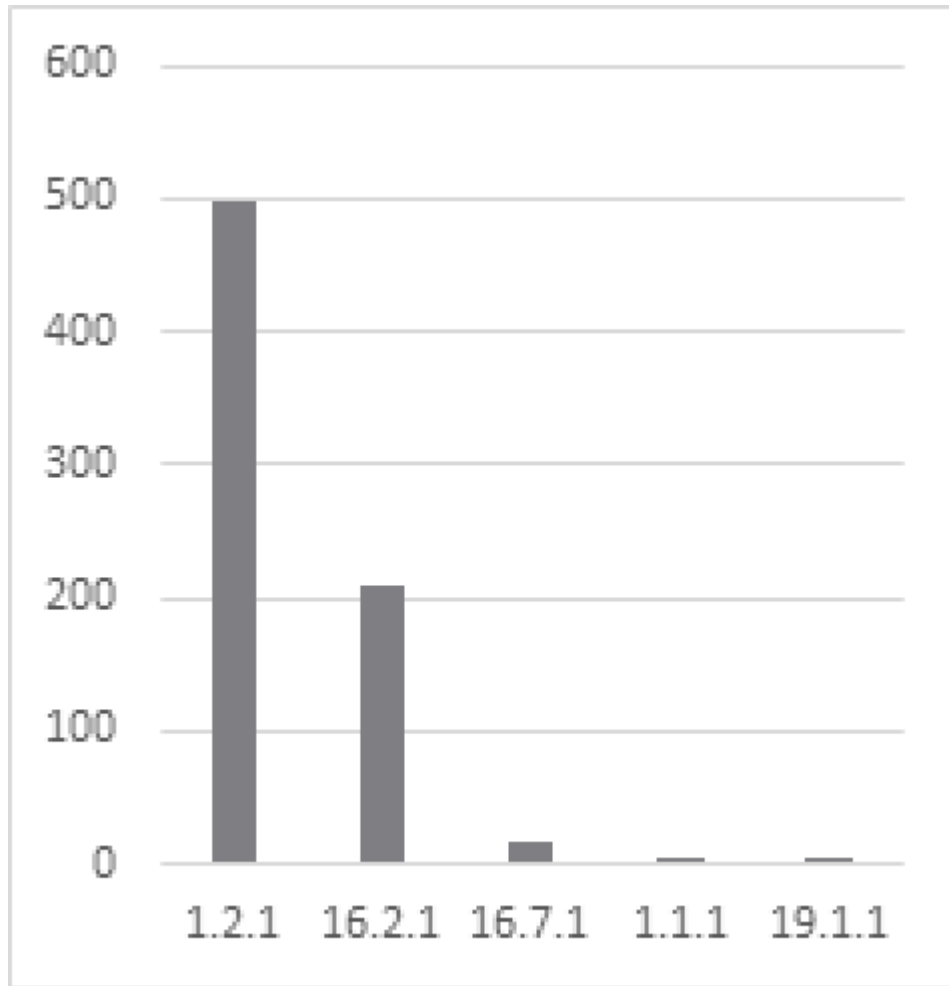


Figure 45 : répartition des ETP financés par le FEADER par type de mesure

7.a30) CEQ30-IN - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation?

7.a30.a) Réponse à la question d'évaluation

Contexte d'intervention

La promotion de l'innovation telle que portée par la PAC vise à soutenir la compétitivité de l'agriculture européenne, notamment pour améliorer les performances environnementales des exploitations, par le biais d'un renforcement du transfert des savoirs et une plus grande mise en adéquation des besoins des professionnels et des travaux de la recherche.

Ainsi le PDR soutient les expérimentations agronomiques en partenariat entre les différents acteurs du secteur agricole et de la recherche-développement via la mesure 16. L'adéquation des programmes de recherche avec les besoins des agriculteurs sera renforcée dans le cadre de cette mesure par la mise en place de réseaux plateformes et notamment des RITA (réseaux pour l'innovation et le transfert agricole) (TO 16.1.1 et 16.2.1).

Ces réseaux et groupes de coopération visent à renforcer et pérenniser les démarches partenariales entre les divers acteurs du secteur agricole et de la recherche afin de maximiser la diffusion et l'usage des innovations par les agriculteurs et ainsi la croissance d'activités agricoles compétitives et plus respectueuses de l'environnement.

Démarche méthodologique

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les données disponibles dans le tableau de suivi transmis par l'AGILE ;
- Les données extraites de OSIRIS ;
- Les entretiens réalisés auprès des acteurs suivants : CIRAD, ARMEFLHOR, FRCA, CTICS, GDS, CD, DAAF, Chambre d'agriculture, coopérative Vivea, SIA-TR, FDSEA, CGPER, GIEE Piton de l'Ermitage
- Rapport d'activité 2017 du CIRAD concernant les RITA

Il est à noter que le rapport d'activité 2018 du CIRAD répertoriant les résultats atteints au cours de l'exercice par les projets des RITA n'était pas encore réalisé lors de la rédaction de ce rapport, et que l'avancement des groupes opérationnels des PEI, lancés fin 2018, ne permet pas encore de mesurer leur contribution à la promotion de l'innovation sur le territoire de La Réunion.

Réponse à la question évaluative

29 millions d'euros ont été programmés à l'heure actuelle pour le financement des trois RITA.

Résultats et impacts des opérations

Critère de jugement	Indicateur	Valeur cible	Valeur au 31 décembre 2018 (paiement)	Valeur au 31 décembre 2018 (programmé) – si disponible	Source
Le PDR a contribué à promouvoir l'innovation dans le secteur agricole	% de dépenses au titre de projets innovants sur l'ensemble des projets soutenus par le programme de développement rural	-	11,19%	17,90%	Rapports d'activité du CIRAD
	Nombre d'opérations de coopération pour le développement de nouveaux procédés financés grâce au soutien du PDR	-	14	14	Tableau de suivi
	Nombre de brevets déposés par des entreprises du secteur agro-alimentaire régional résultant de projets d'innovation soutenus par le PDR	-	?	?	Rapports d'activité du CIRAD

Le soutien du PDR aux opérations de coopération pour la recherche et l'innovation à travers les réseaux pour l'innovation et le transfert en agriculture (RITA) permet d'améliorer les performances économiques et environnementales des secteurs agricole et agroalimentaire à La Réunion grâce à la promotion d'innovations répondant aux besoins des acteurs du secteur agricole.

Le soutien du PDR permet ainsi, par la mobilisation des différents acteurs de la recherche et du monde agricole, d'améliorer les performances économiques et environnementales ainsi que la résilience du secteur agricole réunionnais

Les huit projets soutenus par le PDR et réalisés dans le cadre des RITA couvrent plusieurs champs d'action contribuant au développement de l'agroécologie, à accroître les performances économiques du secteur agricole et à accroître sa résilience face aux risques sanitaires. Dans le cadre de ces projets, 14 actions de coopération visent au développement de nouveaux procédés en matière agricole : nouveaux moyens de lutte biologique, développement d'itinéraires techniques et de nouvelles pratiques culturales, outils de planification des récoltes, développement et sélection variétale).

Le contenu des différents RITA à La Réunion a été défini en association avec les professionnels et porté

par les principaux acteurs de chaque filière (élevage, horticulture, canne). Ils visent à répondre aux besoins et attentes de chaque filière grâce à des travaux d'expérimentation, de partage de connaissance et de transfert toujours réalisés en partenariat avec les professionnels de chaque filière. Un comité scientifique et technique (CST) annuel permet une présentation des résultats des différents RITA par le CIRAD devant l'ensemble des partenaires engagés, en vue de planifier l'activité de l'exercice suivant.

La mise en œuvre de ces projets, élaborés en concertation avec les acteurs des différentes filières sur la base de l'expression de leurs besoins, a permis la réalisation d'innovations bénéficiant concrètement aux exploitants agricoles dans chacune des filières canne, élevage et horticulture, qui n'auraient pas pu être financées sans l'aide du PDR. Des avancées majeures de la recherche sont ainsi permises par le financement du PDR au titre du TO 16.2.1. A ce titre, l'engagement du PDR en faveur du soutien à l'innovation se traduit par une part importante de dépenses dédiées au financement de projets innovants : 17,90% des sommes versées au titre du PDR au 31 décembre 2018 relevaient des TO 16.1.1 et 16.2.1. Le soutien du PDR permet également de conserver une capacité de réaction face aux nouvelles menaces (ravageurs, maladies), qui apparaissent chaque année et affectent les diverses productions de La Réunion.

La démarche des RITA repose sur la coopération des acteurs, au-delà de la réalisation des actions de recherche et d'expérimentation, pour la diffusion et le transfert des innovations vers les professionnels du secteur agricole et contribue à la montée en compétences des organismes partenaires.

Dans le cadre du TO 16.2.1, le PDR finance les salaires des ETP participant aux activités de recherche, innovation et transfert en matière agronomique engagées dans le cadre des RITA. L'objectif de ce mode de fonctionnement est d'assurer la correspondance entre les compétences des titulaires des postes financés et les projets à mener : les financements sont donc susceptibles de passer d'un poste à un autre au fil des actions menées dans le cadre de chaque projet pour permettre la mobilisation des profils aux compétences les plus adéquates à chaque étape, et ne sont pas attachés à un seul poste fixe pour la durée des projets.

Les expérimentations réalisées par le CIRAD et ses divers partenaires (instituts techniques, association de protection sanitaire, coopératives, agriculteurs) aboutissent à des productions techniques et pédagogiques destinées à favoriser leur diffusion auprès des différents acteurs concernés du secteur agricole (outils prêts à l'emploi, exposé des réalisations dans des supports de communication diffusés aux agriculteurs par le CIRAD ou ses partenaires, participation à des événements rassemblant les acteurs du secteur).

Grâce à la dynamique partenariale engagée dans le cadre des RITA avec le CIRAD, Ercane et l'Armefflor sont devenus des instituts techniques certifiés par l'ACTA (Association de coopération technique agricole) : le financement par le FEADER joue donc un rôle de catalyseur des démarches partenariales aboutissant à la montée en compétences des acteurs.

La diffusion des résultats des expérimentations développées dans le cadre des RITA aux exploitants est assurée par la formation des techniciens des coopératives, de la Chambre d'agriculture et des instituts techniques par le CIRAD. Les techniciens invitent également le CIRAD à participer aux réunions « de bout de champ » identifiées comme l'un des canaux les plus efficaces de transfert vers les agriculteurs, car reposant sur des démonstrations pratiques. Les formations telles que proposées jusqu'ici par la Chambre d'agriculture ont peiné à rassembler de nombreux participants (cf. DP1C).

La structure et le fonctionnement des RITA, qui visent à concilier concertation entre acteurs et efficacité de mise en œuvre, suscitent cependant quelques difficultés concernant l'étendue de la

diffusion et du transfert des connaissances acquises et la capacité à répondre à l'émergence de nouveaux besoins.

Les réseaux du RITA ont été affiliés aux instituts techniques ou aux fédérations de coopératives en réponse à une recherche d'efficacité, en s'appuyant sur des acteurs déjà bien structurés et susceptibles d'atteindre facilement un réseau conséquent d'agriculteurs adhérents ou affiliés (70 à 80% des éleveurs appartiennent ainsi à une OP). Cependant, cette gouvernance soulève la question de la diffusion des innovations des RITA au-delà du public des agriculteurs en filière structurée, sur un territoire où la majorité des exploitants (toutes filières confondues) n'appartiennent pas à une OP.

Les RITA semblent rencontrer certaines difficultés à élargir le réseau des exploitants impliqués ou bénéficiant des avancées. L'ensemble des acteurs (syndicats, organismes membres des réseaux RITA, chambre d'agriculture) déplorent un manque de coordination entre les RITA et la Chambre, et plus largement de coordination entre les mesures 1 et 2 de transfert de connaissances et de conseil et la mesure 16 soutenant les RITA. Les différentes difficultés évoquées (accès aux partenaires des RITA pour les acteurs n'appartenant pas au réseau, formation des techniciens de la Chambre sur les sujets portés par les RITA, offre de formations proposées hors réseau sur les innovations réalisées dans le cadre des RITA) font émerger la nécessité d'un dialogue entre acteurs du transfert pour accroître l'impact des RITA et des mesures d'accompagnement des agriculteurs en termes de développement agricole.

Du fait de la programmation de ses travaux et de sa gouvernance, la dynamique de recherche, d'expérimentation et d'innovation engagée par les partenaires des RITA ne permet pas toujours de répondre en temps voulu aux demandes pouvant émaner des professionnels du territoire, notamment lorsque celles-ci émergent en cours de programmation. Les acteurs mobilisés sur les projets des RITA (CIRAD, instituts techniques) sont également moins mobilisables pour répondre hors de ce cadre à ce type de demandes pouvant apparaître en cours de programmation. Les GIEE sont appelés à pouvoir solliciter certains acteurs en formalisant des demandes collectives.

Les groupes opérationnels du PEI, tout juste lancés, constituent un nouvel outil pouvant être complémentaire des RITA pour répondre aux demandes des acteurs du monde agricole à condition que les acteurs parviennent à s'en saisir.

Le PDR soutient au titre du TO 16.1.1 trois groupes opérationnels du PEI chacun portés par un ou deux Groupements d'intérêt économique environnemental (GIEE). L'insuffisante structuration des acteurs participant à ces GIEE ou susceptibles d'être concernés par la mesure n'a pas permis l'émergence d'un nombre plus important de projets. Lancés fin 2018, ces groupes opérationnels sont encore en phase de structuration et de formalisation de l'expression de leurs besoins et des modalités de réponse à ces derniers.

L'un des enjeux pour les groupes opérationnels du PEI va être de mobiliser les acteurs déjà impliqués dans les travaux de recherche et d'innovation des RITA (ARMEFLHOR, CIRAD) pour répondre aux demandes formalisées issue du recensement collectif des besoins. En effet, les PEI doivent permettre une souplesse plus grande que les RITA afin de répondre à des problématiques intervenues en cours de programmation.

A l'heure actuelle, un animateur a été recruté dans le cadre de chacun des différents GIEE, et l'impact principal de la mesure réside dans l'initiation d'un travail en commun entre les acteurs impliqués.

7.a31) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a32) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a33) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a34) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a35) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a36) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a37) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a38) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a39) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.a40) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question ne concerne pas le PDR de La Réunion.

7.b) Tableau des indicateurs de résultat

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5	Observations (max. 500 caractères)
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	23,62	11,43	Sans objet	0,00	11,43	
R2: Change in Agricultural output on supported farms/AWU (Annual Work Unit) (focus area 2A)* (GROSS VALUE)	Sans objet					En l'absence de base de données MSA pour le territoire de la Réunion et en raison de la taille limitée de l'échantillon RICA, il n'a pas été possible pour l'ODR de procéder au calcul de cet indicateur. Proposition d'indicateurs de substitution : les indicateurs de contexte et d'impact I.01/C26, C25 et C27 ont pu être calculés.
R2: Change in Agricultural output on supported farms/AWU (Annual Work Unit) (focus area 2A)* (NET VALUE)	Sans objet					En l'absence de base de données MSA pour le territoire de la Réunion et en raison de la taille limitée de l'échantillon RICA, il n'a pas été possible pour l'ODR de procéder au calcul de cet indicateur. Proposition d'indicateurs de substitution : les indicateurs de contexte et d'impact I.01/C26, C25 et C27 ont pu être calculés.
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2,36	0,81	Sans objet	0,00	0,81	
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2,88	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	20,46	0,21	Sans objet	0,00	0,21	
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de	18,27	22,26	Sans objet	0,00	22,26	

l'eau (domaine prioritaire 4B)						
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	17,80	22,21	Sans objet	0,00	22,21	
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	19,43	5,14	Sans objet	0,00	5,14	
R13: Increase in efficiency of water use in agriculture in RDP supported projects (focus area 5A)*	Sans objet					Donnée qualitative issue des entretiens auprès des SI et bénéficiaires
R14: Increase in efficiency of energy use in agriculture and food-processing in RDP supported projects (focus area 5B)*	Sans objet					Donnée qualitative issue des entretiens auprès des SI et bénéficiaires
R15: Renewable energy produced from supported projects (focus area 5C)*	Sans objet					Aucun projet soutenu à ce jour.
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00	
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R18: Reduced emissions of methane and nitrous oxide (focus area 5D)*	Sans objet					Le PDRR n'est pas concerné par le domaine prioritaire 5D.
R19: Reduced ammonia emissions (focus area 5D)*	Sans objet					Le PDRR n'est pas concerné par le domaine prioritaire 5D.
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R21 / T20: Jobs created in supported projects (focus area 6A)	200,00	0,00			0,00	Donnée fiable non disponible.
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	20,29	20,29	Sans objet		20,29	
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	20,29	4,70	Sans objet	0,05	4,75	

R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	400,00	1,00	Sans objet		1,00	
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	

7.c) Tableau des indicateurs supplémentaires et spécifiques au programme utilisés pour étayer les constatations de l'évaluation

No additional or programme-specific indicators defined

7.d) Tableau des indicateurs d'impact de la PAC

Nom de l'indicateur commun d'impact	Unité	Valeur mise à jour de l'indicateur	Contribution du PDR	Observations (max. 500 caractères)
1. Revenu d'entreprise agricole / Niveau de vie des agriculteurs	EUR/UTA	18 036,00		Valeur de 2017. Cf. Réponse CEQ 04
2. Revenu des facteurs agricoles / revenu total	EUR/UTA	23 667,00		Valeur de 2017. Cf. Réponse CEQ 04
3. Productivité totale des facteurs dans l'agriculture / productivité totale (indice)	Indice 2005 = 100	118,00		Le chiffre avancé mesure l'augmentation de la productivité entre 2007 et 2017. Cf. Réponse CEQ 04
7. Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture / total de l'agriculture (CH4, N2O et émissions/absorptions des sols)	1000 tonnes d'équivalent CO2			Données non disponible pour les outre-mer. Cf. Réponse CEQ 08
7. Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture / part des émissions totales de GES	% du total d'émissions nettes			Données non disponible pour les outre-mer. Cf. Réponse CEQ 08
7. Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture / ammonia emissions from agriculture	1000 t of NH3			Données non disponible pour les outre-mer. Cf. Réponse CEQ 08
8. Indice des populations d'oiseaux des champs / total (indice)	Indice 2000 = 100			Données non disponible pour les outre-mer. Cf. Réponse CEQ 08
9. Agriculture à haute valeur naturelle / total	% de la SAU totale	8,41		Surfaces MHAE : données transmises par l'ODR Cf. Réponse CEQ 08
10. Prélèvements d'eau dans l'agriculture / total	1000 m3	41 298,80		Donnée Commission européenne (2010) Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Excédent potentiel d'azote sur les terres agricoles	kg N/ha/année	52,00		Données Eurostat France 2016 Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Excédent potentiel de phosphore sur les terres agricoles	kg P/ha/année	-3,00		Données Eurostat France 2016 Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux superficielles: qualité élevée	% des sites faisant l'objet d'un suivi	97,00		Données 2016 Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux superficielles: qualité moyenne	% des sites faisant l'objet d'un suivi	3,00		Données 2016 Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux superficielles: qualité faible	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00		Données 2016 Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans	% des sites faisant l'objet d'un	70,50		Données 2016

l'eau douce - Eaux souterraines: qualité élevée	suivi			Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux souterraines: qualité moyenne	% des sites faisant l'objet d'un suivi	9,00		Données 2016 Cf. Réponse CEQ 09
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux souterraines: qualité faible	% des sites faisant l'objet d'un suivi	20,50		Données 2016 Cf. Réponse CEQ 09
12. Matière organique dans le sol des terres arables / Estimation totale du stock de carbone organique	Mégatonnes			Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 10
12. Matière organique dans le sol des terres arables / Teneur moyenne en carbone organique	g/kg			Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 10
13. Érosion des sols par l'eau / taux de perte de sols par érosion hydrique	Tonnes/ha/année			.Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 10
13. Érosion des sols par l'eau / surface agricole affectée	1000 ha			Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 10
13. Érosion des sols par l'eau / surface agricole affectée	% de la surface agricole			Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 10
14. Taux d'emploi / * zones rurales (peu peuplées) (15-64 ans)	%	45,90		Données Eurostat 2018 pour l'ensemble de la Réunion Cf. Réponse CEQ 16
14. Taux d'emploi / * rural (thinly populated) (20-64 years)	%			Cf. Réponse CEQ 16
15. Taux de pauvreté / total	% de la population totale			Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 25
15. Taux de pauvreté / * zones rurales (peu peuplées)	% de la population totale			Données non disponible pour la Réunion Cf. Réponse CEQ 25
16. PIB par habitant / * zones rurales	Indice PPA (UE - 27 = 100)	21 500,00		Donnée 2017 Donnée indisponible pour les zones rurales Cf. Réponse CEQ 04

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes passe par l'emploi des femmes, qui demeure un enjeu particulièrement important à La Réunion. En effet, selon l'Insee, en 2017 à La Réunion seules 43 % des femmes de 15 à 64 ans ont un emploi, contre 52 % des hommes. La parentalité précoce constitue souvent un obstacle à la prise d'un emploi, les moins diplômées étant de surcroît les plus éloignées du marché du travail. Ainsi, les jeunes femmes de 15 à 29 ans sont nettement moins en emploi (42 %) que les jeunes hommes (55 %).

Aucune mesure du PDRR ne s'adresse directement à cette problématique, cependant, les mesures d'investissements permettant la modernisation des exploitations, et visant à assurer leur pérennité par une performance économique accrue, bénéficient également aux femmes. En effet, 86 agricultrices ont reçu une subvention dans ce cadre, même si le nombre d'hommes ayant bénéficié de ces mêmes aides est bien plus élevé (723), proportionnellement à la représentation des chefs d'exploitation dans la profession. Néanmoins, il est à noter que les chiffres du dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs sont plus encourageants, puisque sur 62 bénéficiaires accompagnés 17 sont des agricultrices, soit 27%.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le développement durable est directement soutenu par de nombreux dispositifs du PDRR :

- Sur le Transfert de connaissance et les actions d'information, 2,2 millions d'euros ont été consacrés à des actions visant une meilleure gestion des sols et la promotion de pratiques plus durables pour l'environnement (notamment la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques). Quatre actions de conseil concernent spécifiquement l'agroécologie.
- La mesure consacrée à la Recherche et à l'expérimentation, quant à elle, soutient la lutte biologique et l'optimisation de la fertilisation. A travers, par exemple, la diffusion de variétés de cannes à sucres adaptées aux conditions climatiques et de production locale.
- Le dispositif consacré aux plans de performances énergétiques (PPE) permet de financer des investissements en vue d'optimiser les dépenses énergétiques au sein des exploitations, par la modernisation des équipements. 31 exploitations ont pu en bénéficier.
- 2 786 contrats ont été soutenus dans la cadre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), et 9 598 ha en moyenne en 2018.
- Une quarantaine de bénéficiaires, et en moyenne 130 hectares ont été soutenus dans la cadre de la mesure consacrée à l'Agriculture Biologique (maintien et conversion).
- Bien que les résultats ne soient pas encore quantifiables sur la mesure forestière, le PDRR a financé plusieurs programmes annuels consacrés à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les

espèces exotiques envahissantes. De plus, le développement du programme de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) porté par l'ONF a pour objectif la protection des forêts contre les incendies et la réparation des dommages causés par ceux-ci.

- Les études financées dans le cadre de l'élaboration de stratégies de développement des Hauts permettent de mettre en place, entre autres, des plans de gestion de la fréquentation des sites touristiques en vue d'une gestion plus durable de ceux-ci.

De manière indirecte, le soutien au développement de filières de production locale reste un enjeu important pour diminuer la dépendance du marché local vis-à-vis des produits importés de la métropole. Importation qui a un coût environnemental élevé.

- La filière élevage est bien structurée et organisée pour bénéficier des aides à l'investissement proposées. La mesure sur les bâtiments d'élevage a rencontré un réel succès. Le PDR permet de développer certaines productions et d'améliorer les conditions sanitaires, de travail et du bien-être animal.
- La filière diversification végétale satisfait globalement un approvisionnement en produits frais du marché local, malgré des phases successives de sous et surproduction. La dynamique de diversification enclenchée fait cependant naître des besoins renforcés d'accompagnement technique sur le territoire, afin de tirer un meilleur parti de l'aide proposée.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

Les acteurs professionnels du secteur agricole continuent d'être associés à la mise en œuvre du PDRR. Ils sont représentés au sein du Comité National de Suivi (CNS), notamment à travers la Chambre d'agriculture et le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional). Le CNS se réunit au moins une fois par an pour examiner l'avancement du programme ; le projet de RAMO lui est soumis chaque année, et il est consulté en tant que de besoin sur les décisions importantes relatives à la mise en œuvre du programme, telles que les modifications du PDR. Les membres de plein droit du CNS sont aussi parti prenante du Comité Régional d'Evaluation (CRE), qui est chargé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation, les projets de cahiers des charges des évaluations ainsi que leurs résultats.

De plus, depuis 2017 l'Autorité de gestion organise une fois par an une rencontre avec les organismes socio-professionnels, au cours de laquelle ces derniers peuvent exprimer leurs difficultés, leurs besoins et leurs propositions. C'est aussi l'occasion pour l'Autorité de gestion de présenter les grands chantiers du moment (projets de simplification, modifications du PDR, etc.)

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

1. Complémentarité avec les FESI :

La stratégie intégrée plurifonds, définie au niveau régional et de manière partenariale, a permis d'établir la complémentarité entre le PDRR et les autres programmes opérationnels pour la période 2014-2020 (FEDER, FSE et INTERREG V OI) en amont de leur élaboration. Cette complémentarité se concrétise par une articulation précise des interventions entre les différents fonds et la définition de lignes de complémentarité lors de l'élaboration des programmes, déclinées dans les cadres réglementaires applicables à chaque fond, dans une logique de clarté, de lisibilité et d'optimisation des interventions. Des lignes de partage ont également été définies entre le PDRR et le FEAMP.

La même démarche a été appliquée lors de l'élaboration des cadres d'intervention relatifs au programme LEADER en 2017. Des réunions de travail partenariales ont été organisées dans le but de garantir le respect des lignes de complémentarité définies.

Par la suite, la complémentarité a également été assurée grâce à la gestion partenariale locale des fonds européens, et notamment à travers :

- un portail unique d'information sur les programmes,
- les vérifications réalisées à l'instruction des opérations par les services,
- le rôle de la cellule partenariale AGILE dans le secrétariat des comités de programmation,
- et l'organisation régulière de comités de suivi pluri fonds.

2. Complémentarité avec le POSEI et l'Organisation Commune des Marchés uniques :

Le respect des complémentarités entre le FEADER et ces aides est garanti par les contrôles croisés réalisés par les services instructeurs de ces différents dispositifs.

- Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEI s'intéressent à la mise en marché des produits et au soutien des prix, alors que les aides apportées dans le cadre du programme FEADER interviennent plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits. Afin de s'assurer de la cohérence de l'utilisation des fonds publics dans les différents programmes et d'éviter les doubles financements ou les surcompensations, un contrôle est effectué par la DAAF (Direction de l'Alimentation, Agriculture et de la Forêt) au niveau local, et par les comités de pilotage et de suivi du POSEI au niveau national.
- Une organisation de producteurs n'est pas éligible au PDRR dans le cadre de l'aide à l'investissement (sous-mesure 4.1) et des MAEC si elles bénéficient de subventions équivalentes au titre de l'OCM. Pour un même bénéficiaire, les services instructeurs des aides de l'OCM (FranceAgriMer) et des aides du FEADER réalisent des contrôles croisés afin de détecter toute

double demande.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2018			7,56	36,98	20,45
		2014-2017			4,29	20,98	
		2014-2016			0,43	2,10	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2018			38,00	86,36	44,00
		2014-2017			22,00	50,00	
		2014-2016			2,00	4,55	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2018			560,00	16,00	3 500,00
		2014-2017			30,00	0,86	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2018	11,43	48,39	11,43	48,39	23,62
		2014-2017	16,02	67,82	1,52	6,43	
		2014-2016	0,13	0,55			
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	69 852 633,60	55,41	20 329 251,40	16,13	126 061 113,27
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	12 163 265,98	69,54	8 746 177,57	50,00	17 491 916,57
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	840 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2018			0,00	0,00	1 800,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 750 576,58	94,78	0,00	0,00	6 067 355,62
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2018			0,00	0,00	2 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	45 987 678,32	52,85	7 165 472,11	8,23	87 016 666,67
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			8 568 233,15	5,54	154 606 296,30
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			5 310 630,31	7,78	68 270 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			871,00	48,39	1 800,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			1 854 841,80	10,87	17 066 666,67
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	150 000,00	3,75	0,00	0,00	4 000 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2018			0,00	0,00	4 000 000,00
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			0,00	0,00	120,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 801 112,72	50,51	4 417 601,72	38,46	11 485 174,41

Domaine prioritaire 2B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2018	0,81	34,29	0,81	34,29	2,36
		2014-2017	1,35	57,15	0,42	17,78	
		2014-2016	0,43	18,20	0,13	5,50	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	6 542 783,74	50,80	4 618 826,25	35,86	12 879 020,92
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 235 475,67	79,15	2 904 925,31	71,07	4 087 607,72
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	18 660,60	1,52	0,00	0,00	1 231 413,20
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2018			0,00	0,00	400,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 288 647,47	43,50	1 713 900,94	22,67	7 560 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2018			2 415 281,46	31,95	7 560 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			1 713 900,94	22,67	7 560 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			62,00	34,44	180,00

Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2018					0,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Opérations)	2014-2018				10,00	20,00	50,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	21 722 792,23	38,16	10 630 525,31	18,68	56 920 611,84	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 317 933,39	79,95	2 200 545,35	75,90	2 899 092,57	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	72 871,88	14,45	0,00	0,00	504 264,13	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2018			0,00	0,00	200,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	15 298 971,84	32,47	5 571 215,32	11,82	47 120 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			14 289 767,09	18,06	79 120 000,00	
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			9,00	18,00	50,00	
M04.2								
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	4 033 015,12	63,04	2 858 764,64	44,69	6 397 255,14	

Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2018					0,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	7 579 135,49	54,57	5 177 271,35	37,28	13 888 982,58
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	4 147 089,90	85,23	3 286 099,03	67,53	4 865 843,30
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	400 827,68	27,34	0,00	0,00	1 465 860,74
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2018			0,00	0,00	500,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	160 000,00	6,00	0,00	0,00	2 666 666,67
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 871 217,91	58,71	1 891 172,32	38,67	4 890 611,87

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2018					2,88	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2018				22,21	124,75	17,80
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2018				22,26	121,83	18,27
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2018				0,21	1,03	20,46
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	86 250 897,95	69,21	48 239 015,58	38,71	124 615 380,72	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 642 415,30	92,87	2 263 870,83	57,72	3 922 206,51	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	560 000,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2018			0,00	0,00	1 200,00	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	203 284,08	20,07	0,00	0,00	1 012 882,30	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2018			0,00	0,00	300,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 051 346,79	30,17	76 155,40	1,12	6 800 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			0,00	0,00	10,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 969 532,67	20,89	0,00	0,00	19 000 000,00	
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	5 000 000,00	
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			0,00	0,00	3,00	
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	3 000 000,00	

M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	11 000 000,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			0,00	0,00	20,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			0,00	0,00	740,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	26 837 905,30	115,68	10 286 453,75	44,34	23 200 000,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			9 598,42	108,19	8 872,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 656 360,00	33,76	146 037,75	2,98	4 906 666,67
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			24,10	18,54	130,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			106,66	30,47	350,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	30 647 113,00	67,60	26 959 945,91	59,47	45 333 333,33
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			16 470,03	103,28	15 947,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			13 854,52	98,59	14 053,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	17 242 940,81	84,36	8 506 551,94	41,62	20 440 291,91

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2018			5,14	26,46	19,43
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	36 005 459,02	42,04	9 985 257,21	11,66	85 638 224,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	177 039,76	111,89	0,00	0,00	158 224,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2018			0,00	0,00	50,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	35 828 419,26	41,91	9 985 257,21	11,68	85 480 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			9 985 257,21	11,44	87 284 444,44
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			450,00	26,47	1 700,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			9,00	3,21	280,00
M04.3							

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2018	654 712,86	9,21	654 712,86	9,21	7 111 111,00
		2014-2017	965 842,43	13,58	24 750,08	0,35	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	901 711,45	16,91	492 844,88	9,24	5 333 333,33
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	901 711,45	16,91	492 844,88	9,24	5 333 333,33
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			654 712,86	9,21	7 111 111,00
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			31,00	20,67	150,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie (Euro)	2014-2018					7 520 000,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	5 640 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	5 640 000,00

Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2018					200,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	7 237 037,61	25,85	2 287 467,57	8,17	28 000 000,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 231 009,32	38,47	528 240,69	16,51	3 200 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			528 240,69	16,51	3 200 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2018			560,00	112,00	500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 215 965,50	48,64	488 112,96	19,52	2 500 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			1 189 493,48	47,58	2 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	850 530,91	8,86	0,00	0,00	9 600 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2018			0,00	0,00	17 507 692,31
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			0,00	0,00	304,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 078 468,44	16,10	0,00	0,00	6 700 000,00
M08	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018					15,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	6 700 000,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2018			0,00	0,00	8 822 222,22
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 861 063,44	47,68	1 271 113,92	21,19	6 000 000,00

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2018			1,00	0,25	400,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2018				4,70	23,16	20,29
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2018				20,29	100,00	20,29
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	15 368 188,58	23,45	1 480 628,48	2,26	65 533 333,34	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	6 669 028,35	17,64	906 546,08	2,40	37 800 000,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2018			115 062,00	67,68	170 000,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			10,00	25,00	40,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			0,00	0,00	25,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	8 699 160,23	31,37	574 082,40	2,07	27 733 333,34	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2018			170 000,00	100,00	170 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2018			4,00	100,00	4,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			39 693,09	88,21	45 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			193 986,03	0,86	22 666 666,67	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	355 000,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			340 403,28	7,29	4 666 666,67	

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP004	Annexe financière (systèmes)	17-09-2019		Ares(2019)6014698	3926214568	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP004_fr.pdf	27-09-2019	nazouzfa
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	24-06-2019		Ares(2019)6014698	1365802557	Annexe RAMO 2018 - Résumé à l'intention des citoyens	27-09-2019	nazouzfa



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

Annexe relative au suivi

France - Rural Development Programme (Regional) - Reunion

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2018 - 31/12/2018
Version	2018.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	19/06/2019
Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP004
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Réunion
Période de programmation	2014 - 2020
Version	5.2
Numéro de la décision	C(2018)4305
Date de la décision	12/07/2018
Autorité de gestion	Conseil Général de La Réunion
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

Table des matières

1. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	3
1.a) Tableau A: dépenses engagées par mesure et par domaine prioritaire – DONNÉES ANNUELLES	3
1.b) Tableau B: indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire	8
1.c) Tableau C: ventilation pour les réalisations et les mesures par type de zone, de sexe et/ou d'âge – DONNÉES CUMULÉES	54
1.d) Tableau D: progrès dans la réalisation des objectifs	72
1.e) Tableau E: suivi des mesures transitoires – DONNÉES ANNUELLES.....	76
1.f) Tableau F: réalisation des indicateurs du cadre de performance.....	78
1.g) Tableau G: indicateurs spécifiques à un programme.....	84
2. LÉGENDE	87

SECTION 11

1. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

1.a) Tableau A: dépenses engagées par mesure et par domaine prioritaire – DONNÉES ANNUELLES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	Total des dépenses publiques
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	4 247 446,55
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	194 807,72
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	-317 667,00
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3B	889 666,44
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P4		1 117 700,62
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	0,00
M01		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	401 261,60
M01		O1 - Total des dépenses publiques				6 533 215,93
M02		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	5 750 576,58
M02		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	18 660,60
M02		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	72 871,88
M02		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3B	400 827,68
M02		O1 - Total des dépenses publiques		P4		203 284,08
M02		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	177 039,76
M02		O1 - Total des dépenses publiques				6 623 260,58
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	25 317 738,71
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2A	25 317 738,71
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	7 920 031,07
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P3	3A	7 920 031,07
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P3	3A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	730 161,67
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5A	730 161,67
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	177 329,73
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5B	177 329,73
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5B	0,00

M04		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	420 000,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6A	420 000,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques				34 565 261,18
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			34 565 261,18
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3B	160 000,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P3	3B	160 000,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P3	3B	0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques				160 000,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			160 000,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	150 000,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2A	150 000,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	1 184 000,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2B	1 184 000,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2B	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	592 300,93
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6A	592 300,93
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques				1 926 300,93
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			1 926 300,93
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques		P4		1 208 968,78
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les	P4		1 208 968,78

			subventions			
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P4		0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	2 834 567,10
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6B	2 834 567,10
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6B	0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques				4 043 535,88
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			4 043 535,88
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P4		2 789 532,67
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P4		2 789 532,67
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P4		0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	524 218,44
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6A	524 218,44
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6A	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques				3 313 751,11
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			3 313 751,11
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques		P4		856 279,82
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques				856 279,82
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P4		642 948,88
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques				642 948,88
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P4		1 290 303,97
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses				1 290 303,97

		publiques				
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	524 218,44
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques				524 218,44
M10		O1 - Total des dépenses publiques		P4		17 482 067,30
M10		O1 - Total des dépenses publiques				17 482 067,30
M11		O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M11		O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M13		O1 - Total des dépenses publiques		P4		8 100 000,00
M13		O1 - Total des dépenses publiques				8 100 000,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	2 177 452,72
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2A	2 177 452,72
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	865 924,12
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P3	3A	865 924,12
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P3	3A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3B	660 979,87
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P3	3B	660 979,87
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P3	3B	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P4		4 251 259,85
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P4		4 251 259,85
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P4		0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	1 090 137,60
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6A	1 090 137,60
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques				9 045 754,16
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			9 045 754,16

M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M19		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	8 699 160,23
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6B	8 699 160,23
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6B	0,00
M19		O1 - Total des dépenses publiques				8 699 160,23
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			8 699 160,23
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M19		O20 - Nombre de projets Leader soutenus	par l'IF			
M19	M19.1	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	0,00
M19	M19.2	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	5 402 946,16
M19	M19.3	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	0,00
M19	M19.4	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	1 371 343,36
M20		O1 - Total des dépenses publiques				693 362,16

1.b) Tableau B: indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire

Tableau B1: réalisations accomplies (RAMO) – DONNÉES CUMULÉESM01 - Transfert de connaissances et actions d'information (article 14)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	8 746 177,57
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	2 904 925,31
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	2 200 545,35
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	3 286 099,03
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P4		2 263 870,83
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	0,00
M01		O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	528 240,69
M01		O1 - Total des dépenses publiques			19 929 858,78
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	0,00
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	0,00
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	0,00
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	0,00
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P4		0,00
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	0,00
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	528 240,69
M01	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques			528 240,69
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4		0,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6A	3,00
M01	M01.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			3,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P2	2A	0,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P2	2B	0,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P3	3A	0,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P3	3B	0,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P4		0,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P5	5A	0,00
M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés	P6	6A	256,86

M01	M01.1	O11 - Nombre de jours de formation dispensés			256,86
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P2	2A	0,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P2	2B	0,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P3	3A	0,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P3	3B	0,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P4		0,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5A	0,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6A	560,00
M01	M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations			560,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	48,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	11,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	17,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	27,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4		12,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6A	0,00
M01	M01.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			115,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4		0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6A	0,00
M01	M01.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			0,00

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (article 15)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	B1 : réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M02		O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	0,00
M02		O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	0,00
M02		O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	0,00
M02		O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	0,00
M02		O1 - Total des dépenses publiques	P4		0,00
M02		O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	0,00
M02		O1 - Total des dépenses publiques			0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4		0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
M02	M02.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	P2	2A	0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	P2	2B	0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	P3	3A	0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	P3	3B	0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	P4		0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	P5	5A	0,00
M02	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés			0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4		0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
M02	M02.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			0,00
M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00

M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4		0,00
M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
M02	M02.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés	P2	2A	0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés	P2	2B	0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés	P3	3A	0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés	P3	3B	0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés	P4		0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés	P5	5A	0,00
M02	M02.3	O14 - Nombre de conseillers formés			0,00

M04 - Investissements physiques (article 17)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	7 165 472,11
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P2	2A	7 165 472,11
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P2	2A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	5 571 215,32
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P3	3A	5 571 215,32
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P3	3A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	9 985 257,21
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P5	5A	9 985 257,21
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P5	5A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	492 844,88
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P5	5B	492 844,88
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P5	5B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	488 112,96
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P6	6A	488 112,96
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P6	6A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques				23 702 902,48
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			23 702 902,48
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00

M04		O2 - Total des investissements		P2	2A	8 568 233,15
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2A	8 568 233,15
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2A	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P3	3A	14 289 767,09
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P3	3A	14 289 767,09
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P3	3A	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P5	5A	9 985 257,21
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P5	5A	9 985 257,21
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P5	5A	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P5	5B	654 712,86
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P5	5B	654 712,86
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P5	5B	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P6	6A	1 189 493,48
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P6	6A	1 189 493,48
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P6	6A	0,00
M04		O2 - Total des investissements				34 687 463,79
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			34 687 463,79
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	874,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P2	2A	874,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P2	2A	0,00

M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	9,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P3	3A	9,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P3	3A	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5A	9,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P5	5A	9,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P5	5A	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	31,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P5	5B	31,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P5	5B	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	2,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P6	6A	2,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P6	6A	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				925,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions			925,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]			0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	871,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P2	2A	871,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P2	2A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P3	3A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P3	3A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P3	3A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5A	29,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P5	5A	29,00

M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P5	5A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5B	31,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P5	5B	31,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P5	5B	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P6	6A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P6	6A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				931,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			931,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M04		O5 - Superficie totale (ha)		P5	5A	450,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	5 310 630,31
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	185 365,57
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	492 844,88
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques				5 988 840,76
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	871,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	0,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5A	6,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	31,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				908,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	871,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P3	3A	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5A	29,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5B	31,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				931,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	5 571 215,32
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	0,00

M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques				5 571 215,32
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	9,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5A	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				9,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	1 854 841,80
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	9 799 891,64
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	488 112,96
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques				12 142 846,40
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	3,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5A	3,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	2,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				8,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5A	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5A	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00

M05 - Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (article 18)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M05		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3B	0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P3	3B	0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P3	3B	0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			0,00
M05		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M05		O2 - Total des investissements		P3	3B	0,00
M05		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P3	3B	0,00
M05		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P3	3B	0,00
M05		O2 - Total des investissements				0,00
M05		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			0,00
M05		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M05		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P3	3B	0,00
M05		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P3	3B	0,00
M05		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P3	3B	0,00
M05		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M05		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			0,00
M05		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M05	M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	exploitants agricoles	P3	3B	0,00
M05	M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de	autres (entités publiques)	P3	3B	0,00

		bénéficiaires soutenus				
M05	M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	exploitants agricoles			0,00
M05	M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	autres (entités publiques)			0,00
M05	M05.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	exploitants agricoles	P3	3B	0,00
M05	M05.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	autres (entités publiques)	P3	3B	0,00
M05	M05.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	exploitants agricoles			0,00
M05	M05.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	autres (entités publiques)			0,00

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P2	2A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P2	2A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	1 713 900,94
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P2	2B	1 713 900,94
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P2	2B	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P6	6A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P6	6A	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques				1 713 900,94
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			1 713 900,94
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M06		O2 - Total des investissements		P2	2A	0,00
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2A	0,00
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2A	0,00
M06		O2 - Total des investissements		P2	2B	2 415 281,46
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2B	2 415 281,46
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2B	
M06		O2 - Total des investissements		P6	6A	0,00
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P6	6A	0,00
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P6	6A	0,00

			compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			
M06		O2 - Total des investissements				2 415 281,46
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			2 415 281,46
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2A	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2A	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	62,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2B	62,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2B	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par les subventions	P6	6A	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P6	6A	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				62,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par les subventions			62,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P2	2A	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P2	2A	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	62,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P2	2B	62,00

M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P2	2B	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P6	6A	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P6	6A	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				62,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			62,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M06	M06.1	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M06	M06.1	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	1 713 900,94
M06	M06.1	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M06	M06.1	O1 - Total des dépenses publiques				1 713 900,94
M06	M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	0,00
M06	M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	62,00
M06	M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M06	M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				62,00
M06	M06.2	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M06	M06.2	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.2	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M06	M06.2	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	0,00
M06	M06.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M06	M06.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M06	M06.3	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M06	M06.3	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.3	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M06	M06.3	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	0,00
M06	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M06	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M06	M06.4	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M06	M06.4	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00

M06	M06.4	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M06	M06.4	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	0,00
M06	M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M06	M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M06	M06.5	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M06	M06.5	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.5	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M06	M06.5	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	0,00
M06	M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M06	M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (article 20)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M07		O1 - Total des dépenses publiques		P4		76 155,40
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P4		76 155,40
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P4		0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	906 546,08
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P6	6B	906 546,08
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P6	6B	0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques				982 701,48
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			982 701,48
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M07		O2 - Total des investissements		P4		76 155,40
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P4		76 155,40
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P4		0,00
M07		O2 - Total des investissements		P6	6B	906 546,08
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P6	6B	906 546,08
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P6	6B	0,00
M07		O2 - Total des investissements				982 701,48
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			982 701,48
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		2,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations	par des subventions	P4		2,00

		soutenues				
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P4		0,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	10,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P6	6B	10,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P6	6B	0,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				12,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions			12,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]			0,00
M07	M07.1; M07.6	O1 - Total des dépenses publiques		P4		76 155,40
M07	M07.1; M07.6	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	0,00
M07	M07.1; M07.6	O1 - Total des dépenses publiques				76 155,40
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de développement des villages	P4		0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle	P4		0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de développement des villages	P6	6B	0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle	P6	6B	0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de développement des villages			0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle			0,00
M07	M07.1; M07.2; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)		P4		8 000,00
M07	M07.1; M07.2; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)		P6	6B	115 062,00
M07	M07.1; M07.2; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)				123 062,00
M07	M07.2; M07.3; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O2 - Total des investissements		P4		76 155,40
M07	M07.2; M07.3; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O2 - Total des investissements		P6	6B	906 546,08

M07	M07.2; M07.3; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O2 - Total des investissements				982 701,48
M07	M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	0,00
M07	M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	autre que haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	autre que haut débit	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	haut débit	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	autre que haut débit			0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	haut débit			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à grande vitesse (accès/boucle locale; >= 30 Mbit/s)	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à très grande vitesse (accès/boucle locale; >= 100 Mbit/s)	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Services d'administration en ligne	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	TIC: autres types d'infrastructures TIC (infrastructure passive, centre informatique...)	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à grande vitesse (accès/boucle locale; >= 30 Mbit/s)	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à très grande vitesse (accès/boucle locale; >= 100 Mbit/s)	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Services d'administration en ligne	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	TIC: autres types d'infrastructures TIC (infrastructure passive, centre informatique...)	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à grande vitesse (accès/boucle locale; >= 30 Mbit/s)			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à très grande vitesse (accès/boucle locale; >= 100 Mbit/s)			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Services d'administration en ligne			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	TIC: autres types d'infrastructures TIC (infrastructure passive, centre informatique...)			0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	autre que haut débit	P4		0,00

		(informatiques ou autres)				
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	autre que haut débit	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	haut débit	P6	6B	0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	autre que haut débit			0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	haut débit			0,00
M07	M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	0,00
M07	M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	10,00
M07	M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				10,00
M07	M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		2,00
M07	M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	0,00
M07	M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				2,00
M07	M07.7	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.7	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	0,00
M07	M07.7	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6B	0,00
M07	M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00

M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P4		0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P4		0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P6	6A	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P6	6A	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M08		O2 - Total des investissements		P4		0,00
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P4		0,00
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P4		0,00
M08		O2 - Total des investissements		P6	6A	0,00
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P6	6A	0,00
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P6	6A	0,00
M08		O2 - Total des investissements				0,00
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			0,00
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00

M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P4		0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P4		0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P6	6A	0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P6	6A	0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions			0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]			0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P4		0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P4		0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P4		0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P6	6A	0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P6	6A	0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P6	6A	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement			0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P6	6A	0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement			0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P6	6A	0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement			0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P6	6A	0,00

M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement			0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P6	6A	0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement			0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P6	6A	0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement			0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P4		0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P6	6A	0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)		P4		0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)		P6	6A	0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)				0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements		P4		0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements		P6	6A	0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements				0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)		P4		0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)		P6	6A	0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)				0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6A	0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.6	O2 - Total des investissements		P4		0,00
M08	M08.6	O2 - Total des investissements		P6	6A	0,00
M08	M08.6	O2 - Total des investissements				0,00
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P6	6A	0,00
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00

M16 - Coopération (article 35)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P2	2A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P2	2A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P3	3A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P3	3A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P3	3B	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P3	3B	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P4		0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P4		0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P6	6A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P6	6A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI					0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF				0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P2	2A	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P2	2A	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des	PEI	par l'IF		P3	3A	0,00

		groupes du PEI						
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P3	3A	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P3	3B	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P3	3B	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P4		0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P4		0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P5	5C	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P5	5C	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P6	6A	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P6	6A	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au	PEI	par l'IF				0,00

		sein des groupes du PEI						
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)				0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	ONG			0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	conseillers			0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	autres (autres organismes publics...)			0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	instituts de recherche			0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	exploitants agricoles			0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	PME			0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de groupes du PEI soutenus				0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P2	2A	0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P3	3A	0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P3	3B	0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P4		0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P5	5C	0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues	hors PEI	par l'IF		P6	6A	0,00

		(autres que le PEI)						
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF				0,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	11,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	4,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	7,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		13,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	3,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					38,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P2	2A	4 417 601,72
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P2	2A	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P3	3A	2 858 764,64
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P3	3A	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P3	3B	1 891 172,32
M16	M16.2;	O1 - Total des dépenses	hors PEI	Dépenses publiques		P3	3B	0,00

	M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	publiques		totales du soutien fourni par l'IF				
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P4		8 506 551,94
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P4		0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P5	5C	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P6	6A	1 271 113,92
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P6	6A	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI					18 945 204,54
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF				

M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	11,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	4,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	7,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		13,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					35,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues	hors PEI			P6	6A	0,00

		(autres que le PEI)						
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI					0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00

M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	3,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					3,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3A	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P3	3B	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P4		0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P6	6A	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues	hors PEI					0,00

		(autres que le PEI)						
--	--	---------------------	--	--	--	--	--	--

Tableau B2.1: réalisations Leader accomplies (rapport annuel de mise en œuvre) – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Indicateur	Sous-mesure	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	Réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M19	O1 - Total des dépenses publiques		Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.1	kit de démarrage Leader	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.1	aide à l'élaboration d'une stratégie locale de développement	P6	6B	39 693,09
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5D) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5E) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6B) auquel contribue le projet)	P6	6B	193 986,03
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (DP supplémentaire) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00

			contribue le projet)			
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.3	aide à la coopération interterritoriale (projets)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.3	soutien technique préparatoire pour des projets de coopération	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.3	aide à la coopération transnationale (projets)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.4	aide aux frais de fonctionnement de la stratégie locale de développement	P6	6B	68 080,66
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.4	aide à l'animation de la stratégie locale de développement	P6	6B	272 322,62
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale			P6	6B	170 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés			P6	6B	4,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés		multi-fonds	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus		par l'IF	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5D) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5E) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6B) auquel contribue le projet)	P6	6B	14,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader	M19.2	(sur la base du DP prédominant (DP	P6	6B	0,00

	soutenus		supplémentaire) auquel contribue le projet)			
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O21 - Nombre de projets de coopération soutenus		par l'IF	P6	6B	0,00
M19	O21 - Nombre de projets de coopération soutenus		coopération transnationale	P6	6B	0,00
M19	O21 - Nombre de projets de coopération soutenus		coopération interterritoriale	P6	6B	0,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		ONG	P6	6B	0,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		GAL	P6	6B	4,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		autres	P6	6B	3,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		organismes publics	P6	6B	0,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		PME	P6	6B	6,00
M19	O23 - Nombre de groupes d'action locale (sans doubles comptes) engagés dans un projet de coopération		coopération transnationale	P6	6B	0,00
M19	O23 - Nombre de groupes d'action locale (sans doubles comptes) engagés dans un projet de coopération		coopération interterritoriale	P6	6B	0,00

Tableau B2.2: données Leader pour suivre les contributions au principal domaine prioritaire – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Priorité	Domaine prioritaire	Indicateur	Dimension 1	Valeur (données cumulées pour 2014-2018)
M19	P1	1A	O1 - Total des dépenses publiques		0,00
M19	P1	1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)		0,00
M19	P1	1C	O12 - Nombre de participants aux formations		0,00
M19	P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P3	3B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P3	3B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P3	3B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P4	4A	O5 - Superficie totale (ha)	Agriculture	0,00
M19	P4	4A	O5 - Superficie totale (ha)	Foresterie	0,00
M19	P4	4B	O5 - Superficie totale (ha)	Agriculture	0,00
M19	P4	4B	O5 - Superficie totale (ha)	Foresterie	0,00
M19	P4	4C	O5 - Superficie totale (ha)	Agriculture	0,00
M19	P4	4C	O5 - Superficie totale (ha)	Foresterie	0,00
M19	P5	5A	O5 - Superficie totale (ha)		0,00
M19	P5	5B	O2 - Total des investissements		0,00
M19	P5	5B	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M19	P5	5B	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M19	P5	5C	O2 - Total des investissements		0,00
M19	P5	5C	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues	0,00

				par l'IF	
M19	P5	5C	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M19	P5	5D	O5 - Superficie totale (ha)		0,00
M19	P5	5D	O8 - Nombre d'unités de gros bétail bénéficiant d'un soutien (UGB)		0,00
M19	P5	5E	O5 - Superficie totale (ha)		0,00
M19	P6	6A	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		1,00
M19	P6	6B	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	autres	39 364,00
M19	P6	6C	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	IT	0,00

Tableau B2.3: suivi de l'assistance technique – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Valeur du tableau B2.3
M20	M20.1	O1 - Total des dépenses publiques	autres coûts (études, formations...)	Total	0,00
M20	M20.1	O1 - Total des dépenses publiques	coûts administratifs (personnel, matériel...)	Total	493 681,44
M20	M20.2	O1 - Total des dépenses publiques	soutien total pour l'assistance technique		0,00
M20	M20.2	O1 - Total des dépenses publiques	soutien total pour l'assistance technique	dont aide à l'établissement et au fonctionnement du RRN	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes		0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)		0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques		0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'événements organisés par le RRN		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'événements organisés par le RRN	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de	0,00

				l'évaluation	
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'évènements organisés par le RRN	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'évènements organisés par le RRN	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'exemples de projets recueillis et diffusés par le RRN		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O26 - Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé			0,00
M20	M20.2	O26 - Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé	dont celles auxquelles le RRN a activement contribué		0,00

Tableau B3: suivi annuel des mesures par zone, multi-annuelles et par unité de gros bétail (rapport annuel de mise en œuvre) – DONNÉES ANNUELLES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Priorité	Domaine prioritaire	Réalisations accomplies (données ANNUELLES)
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P6	6A	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement				0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P6	6A	0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement				0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P6	6A	0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement				0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P6	6A	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement				0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P6	6A	0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement				0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P6	6A	0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement				0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques			P6	6A	0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		0,00
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P6	6A	0,00
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					0,00

M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)			P6	6A	0,00
M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)					0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)	P4		14 658,15
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)			14 658,15
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies	P4		1 141 124,27
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies			1 141 124,27
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)		P4		65 129,94
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)				65 129,94
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	autres		P4		346 766,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	autres				346 766,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides			0,00

M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation			0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation	P4		8 718 775,39
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation			8 718 775,39
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier			0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies	P4		2 949,32
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour			2 949,32

				manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies			
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)		P4		91,30
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)				91,30
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	autres		P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	autres				0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation	P4		6 557,80
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation			6 557,80
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures			0,00
M10	M10.1	O6 - Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha)					9 598,42
M10	M10.1	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien			P4		2 786,00
M10	M10.1	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien					2 786,00

M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques animales		P4		0,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques animales				0,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques végétales		P4		0,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques végétales				0,00
M10	M10.2	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien			P4		0,00
M10	M10.2	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien					0,00
M11		O1 - Total des dépenses publiques			P4		146 037,75
M11		O1 - Total des dépenses publiques					146 037,75
M11		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		40,00
M11		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					40,00
M11	M11.1	O5 - Superficie totale (ha)			P4		24,10
M11	M11.1	O5 - Superficie totale (ha)					24,10
M11	M11.2	O5 - Superficie totale (ha)			P4		106,66
M11	M11.2	O5 - Superficie totale (ha)					106,66
M13		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		4 199,00
M13		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					4 199,00
M13	M13.1	O1 - Total des dépenses publiques			P4		5 138 278,98
M13	M13.1	O1 - Total des dépenses publiques					5 138 278,98
M13	M13.1	O5 - Superficie totale (ha)			P4		16 470,03
M13	M13.1	O5 - Superficie totale (ha)					16 470,03
M13	M13.2	O1 - Total des dépenses publiques			P4		2 794 605,31
M13	M13.2	O1 - Total des dépenses publiques					2 794 605,31
M13	M13.2	O5 - Superficie totale (ha)			P4		13 854,52
M13	M13.2	O5 - Superficie totale (ha)					13 854,52
M13	M13.3	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M13	M13.3	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M13	M13.3	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M13	M13.3	O5 - Superficie totale (ha)					0,00

Tableau B4: total des dépenses publiques des opérations ayant une contribution supplémentaire à d'autres domaines prioritaires (rapport annuel de mise en œuvre) – DONNÉES CUMULÉES

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Total des dépenses publiques – données cumulées ANNÉE 2018 (total domaine prioritaire programmé)
O1 - Total des dépenses publiques	P1		38 875 063,32
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	20 329 251,40
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	4 618 826,25
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	10 630 525,31
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	5 177 271,35
O1 - Total des dépenses publiques	P4		48 239 015,58
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	9 985 257,21
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5B	492 844,88
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5D	
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5E	
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	2 287 467,57
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6B	1 480 628,48
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6C	

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Ventilation P4: Total des dépenses publiques – données cumulées ANNÉE 2018 (total des dépenses publiques de toutes les opérations P4 contribuant à chaque domaine prioritaire P4 individuel – double comptabilisation)
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4A	46 256 567,96
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4B	147 539,70
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4C	10 005 937,41

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Total des dépenses publiques – données cumulées ANNÉE 2018 (total des dépenses publiques de toutes les opérations ayant une contribution supplémentaire à d’autres domaines prioritaires – double comptabilisation)
O1 - Total des dépenses publiques	P1		38 875 063,32
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	20 329 251,40
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	4 618 826,25
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	10 630 525,31
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	5 177 271,35
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4A	46 256 567,96
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4B	147 539,70
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4C	10 005 937,41
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	9 985 257,21
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5B	492 844,88
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5D	
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5E	
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	2 287 467,57
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6B	1 480 628,48
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6C	

1.c) Tableau C: ventilation pour les réalisations et les mesures par type de zone, de sexe et/ou d'âge – DONNÉES CUMULÉES

Tableau C1.1: suivi des réalisations ventilées par type de zone – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		23 788 587,61
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	hors zone soumise à des contraintes naturelles		183 328,64
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	montagne	21 397 580,32
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	spécifiques	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	autres	2 207 678,65
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Total		1 917 866,98
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors zone soumise à des contraintes naturelles		37 651,37
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	montagne	1 715 415,61
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	spécifiques	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	autres	164 800,00

Tableau C1.2 – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Données cumulées pour 2014-année 2018
M10		O1 - Total des dépenses publiques		10 286 453,75
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	dont Natura 2000	0,00
M15		O1 - Total des dépenses publiques		
M15	M15.1	O1 - Total des dépenses publiques	dont Natura 2000	0,00

Tableau C1.3 – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Données cumulées pour 2014-année 2018
		O1 - Total des dépenses publiques		44 949 141,36
	M04.1; M06.1; M06.3; M10.1; M10.2; M12.1; M12.2; M12.3; M13.1; M13.2; M13.3; M14.1	O1 - Total des dépenses publiques	dont exploitations biologiques	10 560 447,50

Tableau C2.1: suivi des réalisations ventilées par âge et genre – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Priorité	Domaine prioritaire	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2A	871,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2A	85,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2A	555,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2A	65,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2A	150,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2A	16,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de	Total		P5		31,00

		bénéficiaires soutenus					
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P5		8,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P5		17,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P5		5,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P5		1,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2B	62,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2B	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2B	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2B	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2B	45,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2B	17,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4;	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P3		0,00

	M06.5						
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P6		0,00

Tableau C2.2: suivi des réalisations ventilées par type de secteur agricole – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores		140 408,20
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	140 408,20
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage		156 616,64
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	156 616,64
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)		17 343,52
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	17 343,52
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		10 034 398,13
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	10 034 398,13
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures		3 468 080,03
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	3 468 080,03
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes		178 708,96
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	178 708,96
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		5 571 215,28
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	5 571 215,28
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait		10 126,25
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales des opérations soutenues	10 126,25

				par les subventions	
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin		0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture		491 899,25
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	491 899,25
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores		2,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	2,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage		11,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	11,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)		3,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	3,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		859,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	859,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures		810,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	810,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations	Autres cultures		6,00

	M04.4	soutenues	permanentes		
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	6,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		9,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	9,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait		3,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	3,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin		0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture		15,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	15,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage		116 800,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	116 800,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)		241 100,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	241 100,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		1 383 400,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 383 400,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures		404 800,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	404 800,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes		180 700,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	180 700,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture		440 000,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Montant engagé pour les subventions	440 000,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage		4,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	4,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)		9,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	9,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		50,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		50,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	50,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures		15,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	15,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes		6,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	6,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations	0,00

				soutenues par l'IF	
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture		16,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	16,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00

Tableau C2.3: suivi des réalisations ventilées par taille – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha		627 398,78
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	627 398,78
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha		1 147 778,85
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 147 778,85
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		4 716 232,29
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	4 716 232,29
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha		936 818,04
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	936 818,04
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha		806 863,56
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	806 863,56
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha		1 197 373,06
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 197 373,06
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha		47,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	47,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha		30,00

M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	30,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		838,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	838,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha		209,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	209,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha		204,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	204,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha		348,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	348,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha		60 000,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	60 000,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		496 700,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	496 700,00
M06	M06.1; M06.2;	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques	0,00

	M06.3; M06.4			totales du soutien fourni par l'IF	
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha		52 000,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	52 000,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha		230 400,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	230 400,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha		154 300,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	154 300,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha		2,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	2,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		19,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	19,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha		2,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	2,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha		9,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les	9,00

				subventions	
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha		6,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	6,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00

Tableau C2.4: Suivi des opérations soutenues concernant l'intégration des ressortissants de pays tiers (art. 14 modifié du règlement 808/2014) - VALEUR CUMULÉE

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Données cumulées pour 2014- année 2018
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5D	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5E	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques			0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4	4A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4	4B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4	4C	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5C	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5D	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5E	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6C	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P2	2A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P2	2B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P3	3A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P3	3B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P4	4A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P4	4B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P4	4C	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5C	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5D	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5E	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6A	0,00

O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6C	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations			0,00

1.d) Tableau D: progrès dans la réalisation des objectifs

Opérations approuvées

Priorité	Domaine prioritaire	Indicateur	Mesure	Sous-mesure	Sur la base des opérations approuvées (données cumulées 2014-2018)
P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M04	M04.1	871,00
P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M04	M04.1	0,00
P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M06	M06.1	62,00
P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M03		0,00
P3	3A	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	M09		0,00
P3	3A	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	M16	M16.4	0,00
P5	5B	O2 - Total des investissements	M04		654 712,86
P5	5B	O2 - Total des investissements	M07		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M04		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M06		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M07		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M08	M08.6	0,00

Objectifs atteints

Priorité	Domaine prioritaire	Indicateur	Dimension 1	Sur la base de l'objectif atteint d'opérations achevées *
P1	1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)		7,56
P1	1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)		38,00
P1	1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)		560,00
P2	2A	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		871,00
P2	2A	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		11,43
P2	2B	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		0,81
P3	3A	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		0,00
P3	3B	R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		0,00
P4	4A	Forêts ou autres zones boisées (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		0,00
P4	4A	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		0,00
P4	4A	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		91,34
P4	4A	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		0,21
P4	4B	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		9 530,00
P4	4B	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		22,26

P4	4B	Terres forestières (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00
P4	4B	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00
P4	4C	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		9 507,40
P4	4C	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		22,21
P4	4C	Terres forestières (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00
P4	4C	R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00
P5	5A	R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		5,14
P5	5B	T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		654 712,86
P5	5C	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		
P5	5D	R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		
P5	5D	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00
P5	5D	R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00
P5	5E	Terres agricoles et forestières (ha) sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00
P5	5E	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00
P6	6A	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	hommes	0,00
P6	6A	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	femmes	0,00
P6	6B	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		20,29
P6	6B	Population nette bénéficiant de meilleurs		39 364,00

		services		
P6	6B	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		4,70
P6	6B	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	hommes	1,00
P6	6B	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	femmes	0,00
P6	6C	Population nette bénéficiant de meilleurs services		0,00
P6	6C	R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00

1.e) Tableau E: suivi des mesures transitoires – DONNÉES ANNUELLES

Mesure	Mesure (code) au titre du règlement (CE) n° 1698/2005 (DM = mesure interrompue)	Total des dépenses publiques (EUR)
M01	331, 111	0,00
M02	114, 115	0,00
M03	132, 133	0,00
M04	216, 121, 125, 123	0,00
M05	126	0,00
M06	112, 141, 311,312,313	288,66
M07	321, 322, 323	0,00
M08	221, 222, 223, 226, 227, 122, 123	0,00
M09	142	0,00
M10	214	0,00
M11	214	0,00
M12	213, 224	0,00
M13	211, 212	6 412 600,01
M14	215	0,00
M15	225	0,00
M16	124	0,00
M19	411, 412, 413, 421, 431	0,00
	DM 113	0,00
	DM 131	0,00
	DM 341	0,00

1.f) Tableau F: réalisation des indicateurs du cadre de performance

Tableau F1: indicateurs du cadre de performance

Applicable	Priorité	Indicateur	Indicateurs réalisés du cadre de performance (année {0})* (A)	Ajustements/compléments (B)	Total des dépenses publiques acquittées en 2019 et liées aux opérations de 2018 (A')	Ajustement/complément versé en 2019 et lié aux opérations de 2018 (B')	Taux de réalisation calculé (ANNÉE 2018)** (C)=[(A-B)+(A'-B')]/E	Valeur intermédiaire 2018 (issue du PDR) (D)	Valeur cible 2023 (issue du PDR) (E)
X	P2	Total des dépenses publiques P2 (EUR)	24 948 077,65				18.85%	20%	132 350 134,19
X	P2	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) + exploitations avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	933,00				47.12%	22%	1 980,00

X	P3	Total des dépenses publiques P3 (EUR)	15 807 79 6,66				28.39%	20%	55 689 594, 42
	P3	Nombre d'exploitations agricoles soutenues percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux/circuits d'approvisionnement courts ou des groupements de producteurs (domaine prioritaire 3A)	0,00				0%		0,00
	P3	Nombre d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	0,00				0%	20%	0,00
X	P4	Total des dépenses publiques P4 (EUR)	48 239 01 5,58				38.71%	30%	124 615 38 0,72
X	P4	Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité (ha) (domaine prioritaire 4A) +	9 729,18				104.03%	50%	9 352,00

		amélioration de la gestion de l'eau (ha) (domaine prioritaire 4B) + amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols (ha) (domaine prioritaire 4C)							
X	P5	Total des dépenses publiques P5 (EUR)	10 478 102,09		2 227 876,81		13.15%	15%	96 611 557,33
X	P5	Nombre d'opérations d'investissements dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) + dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	31,00				20.67%	30%	150,00
X	P5	Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (ha) (domaine	450,00				26.47%	15%	1 700,00

		prioritaire 5E) + terres agricoles sous contrats de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (ha) (domaine prioritaire 5D) + terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (ha) (domaine prioritaire 5A)							
X	P6	Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales (domaines prioritaires 6B et 6C)	10,00				15.38%	15%	65,00
X	P6	Total des dépenses publiques P6 (EUR)	3 768 096,05				4.03%	5%	93 533 333,34
X	P6	Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B)	170 000,00				100%	100%	170 000,00

Note: Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

Tableau F2: autres indicateurs du cadre de performance

Applicable	Priorité	Indicateur	Indicateurs réalisés du cadre de performance (année {0})* (A)	Ajustements/compléments (B)	Taux de réalisation calculé (ANNÉE 2018)** (C) = (A - B) / E	Valeur intermédiaire 2018 (issue du PDR) (D)	Valeur cible 2023 (issue du PDR) (E)
X	P3	Nr of operations supported for investment	9,00		18%	20%	50,00
X	P4	Terres agricoles sous contrats ICHN	26 775,52		89.25%	60%	30 000,00

Note: Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

1.g) Tableau G: indicateurs spécifiques à un programme

Tableau G1: tableau des objectifs spécifiques

RDP

Code	Nom de l'indicateur d'objectif	Domaine prioritaire	Unité	Valeur cible 2023	Valeur cible 2018	Observations
T25	Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles	3A	Opérations	50,00	10,00	
T26	Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie	5C	Euro	7 520 000,00		

AIR

Aucun indicateur cible spécifique défini

Tableau G2: tableau des réalisations spécifiques

RDP

Aucun indicateur de réalisation spécifique défini

AIR

Aucun indicateur de réalisation spécifique défini

2. LÉGENDE

Priorité/Domaine prioritaire

P1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
1A) Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
1B) Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement
1C) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
P2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts
2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole
2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations
P3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
3B) Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations
P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
4A) Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens
4B) Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides
4C) Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols
P5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie
5A) Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture
5B) Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture
5E) Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales
6A) Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois
6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales
6C) Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Mesure/Sous-mesure

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (article 14)
M1.1 – Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences
M1.2 - Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information
M1.3 – Aide aux échanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière, ainsi qu'aux visites d'exploitations agricoles ou forestières
M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (article 15)
M2.1 – Aide à l'obtention de services de conseil
M2.2 – Aide à la mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole ainsi que de services de conseil dans le secteur forestier
M2.3 – Aide à la formation de conseillers
M03 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (article 16)
M3.1 - Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité
M3.2 – Aide aux activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur
M04 - Investissements physiques (article 17)
M4.1 – Aide aux investissements dans les exploitations agricoles
M4.2 – Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles
M4.3 - Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie
M4.4 – Aide aux investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques
M05 - Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (article 18)
M5.1 – Aide aux investissements dans des actions préventives visant à réduire les conséquences de catastrophes naturelles probables, de phénomènes climatiques défavorables et d'événements catastrophiques probables
MAide aux investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production qui a été endommagé par des catastrophes naturelles, des phénomènes climatiques défavorables et des événements catastrophiques
M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)
M6.1 – Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs
M6.2 - Aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales
M6.3 - Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations
M6.4 – Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles
M6.5 – Paiements octroyés aux agriculteurs remplissant les conditions requises pour participer au régime des petits exploitants agricoles qui transfèrent à titre permanent leur exploitation à un autre agriculteur
M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (article 20)
M7.1 – Aide à l'établissement et à la mise à jour des plans de développement des communes et des villages dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones à haute valeur naturelle
M7.2 – Aide aux investissements dans la création, l'amélioration ou le développement de tout type d'infrastructure à petite échelle, notamment les investissements dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie
M7.3 – Aide aux infrastructures à haut débit, y compris leur mise en place, leur amélioration et leur développement, aux infrastructures passives à haut débit et à la fourniture de l'accès au haut débit et de solutions d'administration en ligne

M7.4 – Aide aux investissements dans la mise en place, l’amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées
M7.5 – Aide aux investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle
M7.6 – Aide aux études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi qu'aux actions de sensibilisation environnementale
M7.7 – Aide aux investissements en faveur de la délocalisation d'activités et de la reconversion des bâtiments ou d'autres installations situées au sein ou à proximité des communautés rurales, en vue d'améliorer la qualité de la vie ou d'augmenter la performance environnementale de la communauté
M7.8 - Autres
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
M8.1 – Aide au boisement et à la création de surfaces boisées
M8.2 - Aide à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers
M8.3 - Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques
M8.4 - Aide à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques
M8.5 - Aide aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers
M8.6 - Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers
M09 - Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs (article 27)
M9.1 – Aide à l'établissement de groupements et d'organisations de producteurs dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
M10 - Agroenvironnement - climat (article 28)
M10.1 – Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques
M10.2 – Aide à la conservation ainsi qu'à l'utilisation et au développement durables des ressources génétiques en agriculture
M11 - Agriculture biologique (article 29)
M11.1 – Paiement pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique
M11.2 – Paiement au maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique
M12 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau (article 30)
M12.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000
M12.2 – Paiement d'indemnités en faveur des zones forestières Natura 2000
M12.3 – Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique
M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (article 31)
M13.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne
M13.2 - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes
M13.3 - Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques
M14 – Bien-être des animaux (article 33)
M14.1 - Paiements en faveur du bien-être des animaux

M15 - Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts (article 34)
M15.1 – Paiements en faveur des engagement forestiers, environnementaux et climatiques
M15.2 - Aide à la conservation et la promotion de ressources génétiques forestières
M16 - Coopération (article 35)
M16.0 - Autres
M16.1 – Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture
M16.2 - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies
M16.3 - (Autre) coopération entre petits opérateurs pour l'organisation de processus de travail communs et le partage d'installations et de ressources, ainsi que pour le développement et/ou la commercialisation de services touristiques liés au tourisme rural
M16.4 - Aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux, et aux activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux
M16.5 - Aide aux actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci, et aux approches communes à l'égard des projets environnementaux et des pratiques environnementales en vigueur
M16.6 – Aide à la coopération entre acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la fourniture durable de biomasse utilisée dans la production alimentaire et énergétique et dans les processus industriels
M16.7 – Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement autres que les stratégies de DLAL
M16.8 – Aide à la conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents
M16.9 – Aide à la diversification des activités agricoles vers des activités ayant trait aux soins de santé, à l'intégration sociale, à l'agriculture soutenue par les consommateurs ainsi qu'à l'éducation dans les domaines de l'environnement et de l'alimentation
M17 – Gestion des risques (article 36)
M17.1 – Primes d'assurance concernant les cultures, les animaux et les végétaux
M17.2 – Fonds de mutualisation intervenant en cas de phénomènes climatiques défavorables, de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires et d'incidents environnementaux
M17.3 – Instrument de stabilisation des revenus
M18 - Financement des paiements directs nationaux complémentaires pour la Croatie (article 40)
M18 – Financement des paiements directs nationaux complémentaires pour la Croatie
M19 - Soutien au développement local Leader (CLLD - développement local mené par les acteurs locaux) (article 35 du règlement (UE) n° 1303/2013)
M19.1 - Soutien préparatoire
M19.2 - Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
M19.3 - Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale
M19.4 - Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation
M20 - Assistance technique demandée par les États membres (articles 51 à 54)
M20.1 – Aide à l'assistance technique (hors RRN)
M20.2 - Aide à la mise en place et au fonctionnement du RRN
M113 - Retraite anticipée
M131 - Respect des normes fondées sur la législation de l'Union

